



BIBLIOTECA CENTRALA
A
UNIVERSITAȚII
DIN
BUCUREȘTI

No. 41977 1

Inv. _____ No. _____

S. _____ D. _____ R. _____

La Richesse de la Roumanie

par

NICOLAS XÉNOPOL

Sénateur

Ancien Ministre de l'Industrie et du Commerce

BUCAREST

Ateliers graphiques SOCEC & Co., Société anonyme

1916

Inscr. A. 12.325

La Richesse de la Roumanie

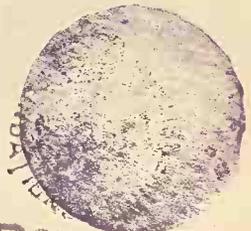
par

NICOLAS XÉNOPOL

Sénateur

Ancien Ministre de l'Industrie et du Commerce

43683



Donateur:

C. C. ARION

BUCAREST

Ateliers graphiques SOCEC & Co., Société anonyme

1916

CONTEGA 253 CITARA
Cota 41977
Inventar 43683

1956

RC 26/09

BCU – Bucuresti



C43683

A mon frère

Alexandre Ténopol

Membre de l'Institut

PRÉFACE

*L'ouvrage que j'ai l'honneur de présenter au public contient quelques chapitres qui ont été publiés, il y a quelques années, dans le **Mouvement Economique**¹⁾ mais que j'ai cru devoir compléter. L'étude sur „**Les relations économiques entre la France et la Roumanie**“ est la reproduction d'une conférence que j'ai prononcée, en 1910, à Paris au siège de la **Revue générale des Sciences**; j'ai du aussi la compléter par suite des changements survenus depuis cette époque. Je n'ai pas touché aux données fondamentales de cette conférence ce qui explique quelques redites par rapport aux chiffres et aux documents contenus dans les chapitres qui la précèdent.*

Tous les autres chapitres sont inédits. Le tout a été coordonné de manière à constituer un ensemble, pouvant éclairer le lecteur sur les forces économiques de la Roumanie ainsi que sur les problèmes les plus importants qui s'imposent à l'attention des esprits compétents.

L'auteur.

¹⁾ La Balance économique, l'Augmentation de la Richesse, la Charge des impôts en Roumanie.

LA RICHESSE
DE LA
ROUMANIE

L'AGRICULTURE

La Roumanie est, sans contredit, le pays le plus riche de l'Orient de l'Europe. Son sol, d'une grande fertilité, son sous-sol contenant des gisements énormes de pétrole, ses mines, ses carrières, ses salines, ses pêcheries, ses belles forêts, en grande partie encore inexploitées, constituent des richesses naturelles incomparables. Le Danube, longeant le côté sud du Royaume dans toute son étendue, forme une artère sans pareille pour l'écoulement de ses produits ; Constantza, sur la Mer Noire, lui ouvre l'accès des grandes voies maritimes. Une population rurale laborieuse, des villes prospères où des fabriques et des usines surgissent chaque année, des institutions financières puissantes qui dénotent l'esprit d'épargne et d'entreprise des habitants, sont autant d'éléments de prospérité.

Cette prospérité, d'ailleurs, s'accroît d'année en année et c'est un phénomène intéressant de constater la rapidité avec laquelle les richesses du pays ont doublé et même triplé de valeur dans un intervalle de temps relativement très court.

Il est incontestable qu'à côté de ces richesses on constate aussi de grandes misères, mais somme toute, le tableau dans son ensemble, malgré ses tâches, dénote un état florissant et des perspectives encourageantes pour l'avenir. Dans la description qui va suivre, en faisant ressortir les côtés lumineux, nous ne négligerons par les ombres.

* * *

Jusqu'en 1829, lorsque le traité d'Andrinople ouvrit l'accès de la Mer Noire aux navires de commerce et, par là, substitua en grande partie, dans les Principautés de Moldavie et de Valachie, la production des céréales à l'élevage du bétail,

l'organisation économique des pays roumains resta tout à fait rudimentaire.

Les produits principaux qui alimentaient leur commerce étaient le bétail, la laine, la cire, le vin, le sel, les peaux, le poisson salé. Les céréales de Moldavie trouvaient anciennement un débouché aux ports génois de la Mer Noire; plus tard, après le déclin de la puissance de Gênes, la domination de la Mer Noire tomba aux mains des Turcs. Cet événement eut pour résultat que les céréales roumaines commencèrent à être exportées en Turquie; avec l'affermissement de l'influence turque dans les principautés, la Turquie, comme puissance suzeraine, acquit le droit de préférence quant à l'achat des céréales, ce qui eut pour conséquence, par l'élimination de toute concurrence, l'avilissement des prix. Il n'est pas étonnant que, dans ces conditions, l'exportation des céréales était insignifiante en Pologne et en Transylvanie¹⁾. En dehors de ces achats forcés pour Constantinople, les céréales roumaines ne pouvaient être exportées dans les autres pays européens faute de moyens de transport terrestres (la voie d'eau était complètement fermée à toutes les autres nations, les Turcs exceptés).

C'est donc depuis 1829 que date l'extension de la culture des céréales en Roumanie ainsi que notre contact économique plus fréquent avec les pays de l'Occident. Naturellement nos exportations ont suivi, dans les premiers temps après l'ouverture des ports de la Mer Noire, une marche très lente; ainsi, en 1832, l'exportation de toutes nos céréales (blé, maïs, orge, avoine, millet) représentait une valeur, en monnaie actuelle, de 2.070.000 lei, tandis que l'exportation du sel représentait 3.250.000 et celle du bétail 2.532.404²⁾.

On verra, par la suite, le développement pris par cette exportation qui a fait de la Roumanie un des grands facteurs de l'alimentation mondiale.

Les surfaces des cultures ont pris chaque année une plus grande extension; sans remonter à des époques plus éloignées il suffit de comparer les chiffres actuels avec ceux d'il y a une quinzaine d'années pour se rendre compte des progrès qui ont été réalisés.

¹⁾ Handel und Wandel in der Moldau, bis zum Ende des 16. Jahrhunderts von dr. I. Nistor, Privatdozent an der Universität Wien.—Czernowitz 1912 (page 158).

²⁾ Voyez aussi: Histoire des Roumains de la Dacie par A. D. Xenopol, Vol. II (en français).

²⁾ *Finanțele României* de Th. C. Aslan p. 35.

La moyenne pour la période de 1900—1904 a été de 5.919.641 hectares, pour la période 1905—1909 de 5.974.747 hectares et pour 1909—1913 de 6.028.322 hectares. En 1915 le total des surfaces cultivées a été de 6.082.964 hectares, donc en 15 ans une augmentation de 232.014 hectares.

La culture du blé est la plus importante; elle occupe, en 1914, une surface de 2.111.730 hectares (y compris les nouveaux départements de Durostor et Caliacra) soit plus du tiers de la surface totale. C'est cette culture qui s'est le plus développée:

En 1862—1866 on a cultivé en moyenne	697.220 hectares
„ 1867—1871 „ „ „ „	877.200 „
„ 1872—1876 „ „ „ „	1.060.340 „
„ 1886—1890 „ „ „ „	1.509.700 „
„ 1891—1895 „ „ „ „	1.438.200 „
„ 1896—1900 „ „ „ „	1.590.000 „
„ 1909—1913 „ „ „ „	1.851.990 „
„ 1914(y compris les nouveaux territoires)	2.111.730 „

La production du blé s'est accrue à chaque période:

En 1900—1904 moyenne . .	23.449.071 hectolitres
„ 1905—1909	26.147.713 „
„ 1909—1913	30.545.554 „

La production par hectare a varié entre 11,₈ (en 1909) et 20 (1910) hectolitres à l'hectare; pendant les périodes de très grande sécheresse, comme en 1899, cette production est descendue à 5,5 hectolitres; la moyenne générale est de 12—13 hectolitres, ce qui est au dessous de la moyenne des pays de l'Occident.

Le blé roumain est d'une qualité incomparable; celui de Moldavie, surtout, occupe le premier rang parmi les céréales de l'Europe¹⁾.

Pour se rendre mieux compte de l'importance de notre production de blé, nous donnerons quelques chiffres compa-

¹⁾ Voir en qui concerne les qualités de notre blé l'étude remarquable de Mr. le dr. Al. Zaharia, professeur de chimie agricole à l'Université de Bucarest: *Le blé roumain*, récolte des années 1900—1908. Imprimerie Albert Baer. 1910.

Mr. le dr. Zaharia cite, entre autres, le travail de Mr. Paul Hirtz sur *La valeur nutritive des blés*, dans lequel on relate les résultats analytiques obtenus avec 44 échantillons de blé de la récolte 1908—1909 et provenant de tous les pays exportateurs. Nous y trouvons que le blé de Moldavie contient 18,94% de substances protéiques tandis que le blé hongrois de la Theiss n'en renferme que 17,09%.

ratifs. Ainsi en ce qui concerne la superficie cultivée, la Roumanie tient, pour les pays d'Europe, le septième rang :

	Hectares moyenne 1910—1915
Russie d'Europe	25.147.585
France	6.517.784
Italie	4.755.540
Espagne	3.890.623
Hongrie	3.701.758
Allemagne.	1.962.611
Roumanie	1.936.527

En tenant compte de l'étendue de son territoire, la Roumanie tient le premier rang comme surface cultivée.

De même pour ce qui a trait à la production :

	Quintaux moyenne 1910—1915
Russie	173.161.898
France	84.328.070
Hongrie	49.267.429
Italie	48.756.200
Allemagne.	41.832.778
Espagne	33.977.686
Roumanie	23.208.675

Mais il n'en est pas de même quand il s'agit du rendement par hectare :

	Quintaux moyenne 1910—1915
Danemark	32,6
Belgique	25,7
Pays-Bas	24,5
Allemagne	21,3
Grande Bretagne	21,2
Suède	21,1
Suisse	21,-
Norvège	16,1
Autriche	13,6
Hongrie	13,3
Roumanie	12,2

On voit combien la Roumanie est encore arriérée au point de vue de la science agricole; avec de meilleures méthodes de culture, en organisant son régime des eaux et en employant les engrais chimiques, sa production pourrait facilement augmenter d'au moins 50 %.

Notre pays est un de ceux qui emploient le moins d'en-

grais artificiels pour son agriculture. Nous avons une seule fabrique d'engrais chimiques, à Marashesti, et notre importation de ces articles est très limitée. Ainsi en 1913 nous avons importé seulement 344-817 kilogrammes de phosphates artificiels et 255.000 kilogrammes de salpêtre de Chili et de sels de potasse. Or, la production de ces articles est arrivée, à des chiffres énormes; ainsi l'Allemagne produit 536.402.600 de kilogrammes de sels potassiques pour l'agriculture, les autres pays industriels pour près de 500 millions. La production du nitrate de soude (Chili), s'est élevée, en 1913, à près de 2 milliards et demi de kilogrammes et son exportation a atteint 1.847 millions.

La diminution de notre bétail nous privera d'une grande quantité d'engrais naturels; nous serons d'autant plus forcés, à l'avenir, d'avoir recours aux engrais artificiels.

Les céréales et leurs dérivés constituent le principal article de l'exportation roumaine. Sur une exportation totale de 670.705.335 lei, les céréales figurent, en 1913, pour 66,68 % du total; en 1912 elles représentaient 75,77, en 1911 la proportion était de 80,62 %.

Le blé figure en tête des céréales avec les chiffres suivants:

	Tonnes	Blé Valeur	Exportation totale des céréales (valeur)
1913	1.152.559	208.152.226	448.412.269
1912	1.371.639	256.496.420	486.511.471
1911	1.458.029	244.803.026	557.653.135

Les quantités exportées sont très variables; elles dépendent des conditions climatériques et sont naturellement influencées par la sécheresse, assez fréquente en Roumanie, conséquence du déboisement de nos forêts. Ainsi pendant la grande sécheresse de 1899 nous n'avons pu exporter que 181.331 tonnes, tandis qu'en 1905 et 1906 nos exportations ont dépassé 1.700.000 tonnes, mais en général la moyenne de l'exportation se maintient à des chiffres très élevés.

Nous devons ajouter à notre exportation de blé la farine de blé, dont la fabrication a pris un grand essor en Roumanie; dans les dernières années des moulins systématiques ont été installés surtout à Braïla et Galatz:

	Tonnes	Valeur
1913	123.125	34.044.115
1912	75.025	21.164.663
1911	64.917	16.878.663

Nous exportons de la farine de blé surtout en Turquie (16 $\frac{1}{3}$ millions) en Autriche-Hongrie et en Allemagne.

En comparant les chiffres de notre exportation de blé avec ceux des principaux pays producteurs de cette céréale on pourra se rendre compte de l'importance de la production roumaine par rapport au commerce mondial :

	Moyenne 1904-09	Moyenne 1909-14
	Quintaux	
Russie	33.204.077	43 489.817
Etats-Unis	15.562.106	16.772.712
Canada	6.891.082	21.242.086
Bulgarie	5182.242	2 248.296
Inde	9.671.694	12.779.550
Roumanie	7.634.135	13.531.236

Il faut observer que le blé n'est consommé en Roumanie que par une minorité de la population ; sur 8.000.000 d'habitants on peut affirmer avec certitude que près des trois quarts se nourrissent rarement avec du pain ; leur nourriture habituelle est constituée par le maïs. Aussi la Roumanie est le pays qui peut, comparativement à sa production, exporter le plus de blé.

Le tableau suivant nous indiquera le rapport qui existe entre la production et l'exportation pour nos deux catégories de céréales les plus importantes¹⁾.

Designation des céréales	PRODUCTION			EXPORTATION		
	Hectolitres			Tonnes		
	1913	1912	1911	1913	1912	1911
Blé	29.332.183	31.336.822	33.028.065	1.152.559	1.311.639	1.458.029
Maïs	40.406.868	36.621.385	39.014.814	974.449	1.085.048	1.555.332

¹⁾ La statistique du commerce extérieur nous donne le chiffre de l'exportation en tonnes, tandis que la statistique agricole indique la production en hectolitres ; en transformant les hectolitres en tonnes à raison de 75 kilogrammes (moyenne) par hectolitre, on arrive aux chiffres suivants :

	Production 1913	Exportation 1913
Blé (Tonnes)	2.200.000	1.152.559
Maïs (Tonnes)	3.105.141	974.449

Il résulte de ce qui précède que le blé est exporté dans une plus grande proportion comparativement à la production, que la maïs.

Même dans les années de grande disette la production du blé suffit à la consommation intérieure et il reste toujours une certaine quantité à exporter tandis qu'une mauvaise récolte de maïs—à cause de la grande consommation intérieure — a pour effet de supprimer l'exportation; en 1911 et 1912 nous avons même été obligés d'importer du maïs de l'Amérique du Sud¹⁾.

Le maïs figure au deuxième rang de notre exportation non seulement comme quantité mais aussi comme valeur.

1913	115.764.527	Lei
1912	146.698.513	„
1911	183.218.092	„

Quelle est la valeur totale de nos récoltes?

Le Bulletin statistique de la Roumanie ²⁾ nous donne des détails intéressants à ce sujet:

La valeur brute des récoltes pour l'année 1914 a été de 1.267.425.320 lei. Les céréales entrent dans ce chiffre pour 1.001.951.758, les légumineuses et tubercules pour 69.203.505, les plantes fourragères pour 92.277.358, les plantations pour 50.743.603, les plantes potagères pour 24.469.574, les oléagineuses pour 15.450.447 et les plantes industrielles et textiles pour 13.329.075.

La récolte de froment, dans les années normales, représente la plus grande valeur parmi toutes les plantes agricoles. En 1914 la valeur représentée par la récolte du froment est de 254.362.280 lei, soit de 140,2 millions inférieure à celle obtenue en 1913.

Voici la valeur des récoltes de froment depuis 1906:

Années	Valeur totale	Valeur brute à l'hectare	Prix de l'hectolitre
1906 . . .	409.691.636 francs	202,50 francs	10,21 francs
1907 . . .	222.520.390 „	129,80 „	14,95 „
1908 . . .	302.104.086 „	167,70 „	15,64 „
1909 . . .	327.981.616 „	194,20 „	16,40 „
1910 . . .	508.584.263 „	261,05 „	13,03 „
1911 . . .	468.998.949 „	243,— „	14,20 „
1912 . . .	451.250.237 „	218,05 „	14,40 „
1913 . . .	394.517.861 „	243,05 „	13,45 „
1914 . . .	254.362.280 „	120,45 „	14,65 „

¹⁾ En 1911 nous avons importé 110.295 et l'année suivante 150, 406 quintaux.

²⁾ Série III, Vol. XII-1915, No. 38—39, pages 578—583.

La récolte du maïs a représenté, en 1914, la plus grande valeur, 90.000.000 de plus qu'en 1913. Les années précédentes la valeur du maïs a été estimée aux sommes suivantes :

Années	Valeur totale	Valeur brute à l'hectare	Prix de l'hectolitre
1906 . . .	327.549.876 francs	157,35 francs	7,12 francs
1907 . . .	203.098.055 "	105,30 "	10,01 "
1908 . . .	306.925.469 "	151,90 "	10,04 "
1909 . . .	248.400.634 "	117,— "	10,05 "
1910 . . .	295.539.236 "	148,80 "	8,09 "
1911 . . .	409.655.547 "	196,45 "	10,50 "
1912 . . .	347.903.157 "	167,30 "	9,50 "
1913 . . .	345.478.721 "	160,90 "	8,55 "
1914 . . .	435.475.504 "	210,85 "	12,05 "

Il ressort de ces deux tableaux que la production agricole roumaine et, partant, l'exportation est limitée à deux grandes catégories de céréales. La production excessive de ces deux céréales est un signe certain d'une mauvaise organisation agricole qui a complètement négligé la production des matières premières pour l'industrie et a continuellement étendu les surfaces à cultures, au détriment des prairies et des pâturages; mais si la production du blé s'explique par les hauts prix obtenus sur le marché extérieur, la production excessive du maïs, étant donné les prix réduits de cet article, ne s'explique que par l'habitude invétérée du paysan roumain à cultiver surtout cette plante. Ce sera l'œuvre de l'avenir d'habituer notre paysan à substituer le blé et la pomme de terre au maïs dans son alimentation.

La Roumanie est le pays qui exporte le plus de maïs, c'est-à dire une marchandise très volumineuse et très bon marché maïs dont la production demande beaucoup de travail.

	Moyenne des années 1909—1914 (en quintaux)
Exportation de maïs	
Roumanie	11.938.042
Etats-Unis	10.101.891
Russie	7.189.056
Hongrie	3.287.839
Bulgarie	2.194.962

Mr M. Șerban, dans son ouvrage, sur l'agriculture roumaine observe que le prix du maïs était coté à la bourse de Paris, pendant les dernières vingt années, de 1877 à 1896, à une moyenne de 14, lei par hectolitre; pendant la période de 1902

à 1911 le prix était de 12 lei. D'après l'enquête agraire, la culture complète d'un hectare de maïs a coûté, en Roumanie, en moyenne, 56 lei tandis que les prix minima établis en 1912 par le conseil supérieur de l'agriculture pour cette culture ne peuvent être, en moyenne, pour le pays tout entier, inférieurs à 77 lei. A cela il faut ajouter le fait du renchérissement de la valeur de la terre. Or, d'après la statistique officielle, la production moyenne de maïs a été, par hectare, de 1862 à 1871 de 13₂ hectolitres et de 1901 à 1910 de 13₄. Les prix restant les mêmes et le coût de production ayant augmenté considérablement, il s'ensuit un recul dans la productivité du travail national¹⁾.

Après le blé et le maïs, les principales céréales que nous exportons sont l'avoine, l'orge, le seigle et le millet. Voici d'abord les surfaces cultivées en hectares :

	1913	1912	1911
Seigle	90.583	101.244	131.769
Orge	562.539	499.885	507.201
Avoine	522.149	381.785	401.415
Millet	54.926	44.275	39.409

La production a été, pendant les mêmes années (hectolitres):

	1913	1912	1911
Seigle	1.307.621	1.262.685	1.758.236
Orge	9.634.207	7.504.141	9.227.727
Avoine	12.382.460	7.321.036	9.240.629
Millet	600.500	529.305	573.083

Voici maintenant les chiffres concernant l'exportation (en tonnes):

	1913	1912	1911
Seigle	66.153	63.012	230.755
Orge	377.072	238.716	280.238
Avoine	173.649	29.032	233.296
Millet	14.839	17.478	35.499

Les pays qui importent le plus de céréales roumaines sont la Belgique avec 1.074.335 tonnes (la Belgique réexporte en Allemagne et en Suisse), l'Autriche-Hongrie avec 516.020 l'Italie avec 341.136, la Hollande avec 217.170 la France avec 162.055 l'Angleterre avec 148.895, l'Allemagne avec 128.020 tonnes.

En ajoutant aux céréales de toute nature les autres produits fournis par l'exploitation agricole, tels que légumes

¹⁾ *Problemele noastre social agrare* p. 111.

fleurs, graines (34.123.569 lei en 1913, arbres, bois et industries dérivées (23.717.772) produits animaux alimentaires (11.245.654) animaux vivants (2.899.125) peaux et objets en peau (3.253.450) matières diverses d'animaux (1.187.282) laines, poils, (2.933.686) fruits, etc. (1.935.720) nous aurons épuisé presque la totalité des articles de notre exportation—le pétrole excepté. Tous les autres articles ensemble ne représentent pas plus de 5.000.000 de lei.

* * *

Le pétrole est, certes, l'article d'exportation le plus important après les céréales; ces deux articles forment l'élément essentiel de notre commerce extérieur; il y a pourtant entre eux cette différence que le prix résultant de la vente de nos céréales revient en grande partie aux producteurs roumains, tandis que le prix résultant de la vente du pétrole et de ses dérivés revient surtout à des sociétés étrangères.

La Roumanie occupe le troisième rang dans la production mondiale du pétrole, venant immédiatement après les Etats-Unis et la Russie¹⁾.

Pays producteurs	1911		1912		1913	
	T	O	N	N	E	S
Etats-Unis	29.001.000		29.096.000		32.314.440	
Russie	9.169.600		9.249.600		9.246.942	
Roumanie	1.545.299		1.806.000		1.885.225	
Indes Orientales	1.670.700		1.520.000		1.534.223	
Galicie	1.454.600		1.187.500		1.087.286	
Indes	907.700		1.001.300		1.000.000	
Mexique	768.000		2.646.000		3.000.000	
Divers	705.000		800.000		750.000	

L'augmentation de la production, a eu pour conséquence un accroissement de l'exportation. En 1906 nous avons exporté 190.914 tonnes de pétrole raffiné; en 1913 l'exportation se chiffre par 428.098 tonnes soit plus du double. La benzine passe dans la même période de 79.493 à 241.726 tonnes; les huiles minérales de 51 à 7.732 tonnes; la paraffine de 115 à 664 et les résidus de 67.214 à 377.688 tonnes¹⁾.

Nous exportons le pétrole raffiné en Angleterre, en Italie, en Egypte et en Allemagne. Nous avons exporté en 1913 en Angleterre 89.972, en Italie 34.752, en Egypte 34.318 et en Allemagne 31.707 tonnes.

¹⁾ Les données sur le pétrole sont extraites de la *Statistique minière et du Commerce extérieur de la Roumanie*.

La benzine est surtout exportée en France 76.400 tonnes) et en Allemagne (70.948).

C'est l'Allemagne qui nous achète le plus d'huiles minérales (4.883 tonnes).

Nous avons créé, grâce à un tarif douanier très protecteur et à la loi pour l'encouragement de l'industrie, une industrie assez importante, mais l'immense majorité de nos fabriques ne travaillent que pour le marché intérieur. Nous exportons des bidons en tôle de fer pour 2.750.000 lei et de la cellulose pour un million. A part ces rares exceptions notre exportation est composée, nous le répétons, de céréales ou de produits provenant de l'exploitation du sol et de pétrole.

Il résulte de ce qui précède que malgré le développement pris par l'industrie du pétrole, l'agriculture constitue la base de notre richesse. Une série de bonnes récoltes déverse le bien-être dans tous les classes de la Société et remplit les caisses du trésor; une année médiocre, une mauvaise récolte ont pour résultat un malaise général, un rétrécissement considérable de la consommation, une crise financière qui se traduit par une diminution du stock métallique de la Banque Nationale et par des difficultés pour le trésor à encaisser les impôts.

Toutes les crises économiques ont été provoquées, en Roumanie, par l'insuffisance plus ou moins grande de nos récoltes.

Les Rapports du conseil d'administration de la Banque Nationale contiennent, généralement, des exposés concernant la répercussion exercée par les crises agricoles sur la situation économique et financière du pays.

Ainsi le Rapport pour l'année 1906 contient des détails intéressants sur quelques unes de ces crises:

La crise de 1884 a été provoquée par une récolte médiocre; notre exportation de céréales a été inférieure de près de 300.000 tonnes (37.000.000 lei) à celle de l'année précédente. Le budget de l'Etat s'est soldé avec un déficit de 14.294.756 lei. La Banque Nationale a été obligée, pour protéger son stock, d'élever le taux de l'escompte à 6%.

En 1894 le pays a traversé une nouvelle crise provoquée par une mauvaise récolte ainsi que par la baisse des prix sur les marchés étrangers. Le déficit de l'exportation s'est chiffré cette année par 824.000 tonnes d'une valeur de 76.500.000 lei; le budget de l'Etat accuse un déficit de 10.365.499 lei.

La crise la plus terrible que la Roumanie ait traversée.

est celle de 1899. La sécheresse qui a sévi pendant dix mois a détruit presque complètement les récoltes. Le manque d'exportation a provoqué une hausse considérable du change, qui a atteint près de 6%.

Les exportations ont accusé une diminution de 1.344.000 tonnes par rapport à l'année précédente (134.000.000 lei); le budget de l'Etat s'est soldé avec un déficit de 35.404.909 lei. Le gouvernement fut obligé alors de recourir aux mesures les plus énergiques pour équilibrer le budget et sauver notre crédit; on procéda à des économies sévères et on eut recours à de nouveaux impôts.

La récolte de 1900 a été moyenne; le change s'est élevé à 2 1/2 %; le déficit budgétaire accusa 27.244.017 lei.

A partir de 1901, grâce à une série de bonnes récoltes, la situation budgétaire s'est améliorée.

En 1905 l'exportation de blé étant exceptionnelle, l'excédent budgétaire s'est élevé à 45.446.356 lei. En 1907¹⁾ la récolte est mauvaise, mais malgré la sécheresse, malgré la révolte des paysans, l'exportation des céréales a été importante, grâce aux réserves des années précédentes; la crise a pu être conjurée. La récolte de 1909²⁾ est médiocre mais les prix sont très élevés, de sorte que l'année a pu être considérée comme moyenne.

Le Rapport pour l'année 1911 contient la constatation suivante: «En 1910 la Roumanie a eu une récolte très abondante et les exportations de céréales ont été plus considérables. L'industrie ayant pris un grand développement, le manque d'équilibre en faveur des importations qui jadis se manifestait par une hausse du change sur l'étranger, a disparu, faisant place à une abondance de numéraire et de remises sur l'étranger».

C'est pour la première fois que le «Rapport» de la Banque mentionne l'influence de notre industrie sur le cours du change. Il est incontestable que la création d'une industrie nationale a eu pour effet de retenir dans les pays des sommes importantes qui auparavant passaient les frontières pour solder les marchandises importées. Mais le phénomène quoique de grande importance en ce qui concerne l'accroissement de notre richesse, ne peut, dans les années de sécheresse, contrebalancer le vide produit par une récolte déficitaire.

D'ailleurs le Rapport pour l'année 1913 relève la situa-

¹⁾ Rapport de la Banque 1908

²⁾ " " " 1910

tion difficile créée au pays, en 1912, par la fermeture des Dardanelles. « Quoique cette mesure ait été appliquée pendant un laps de temps assez court, elle a eu un effet désastreux sur notre commerce d'exportation et par suite sur notre situation économique; la Banque a dû intervenir d'une manière énergique en faveur des Banques indigènes ».

La même situation s'est reproduite en 1913 et 1914.

Dans l'exposé des motifs du projet de budget pour l'exercice 1916—1917 le ministre des finances, Mr. E. Costinesco, fait ressortir le fait que nos budgets se sont soldés depuis quinze ans avec des excédents et en tout cas, même pendant la période de crise européenne, depuis 1913, sans déficit grâce à une époque de grande prospérité économique, prospérité que nous devons à une série presque ininterrompue de bonnes récoltes.

Nous avons insisté sur ces données afin de mettre en évidence le caractère agricole de notre production nationale. La prospérité du pays, la solidité de notre crédit, la force et l'avenir de la Roumanie dépendent en première ligne des progrès réalisés par nos classes agricoles.

Ce fait est d'autant plus indéniable que ces classes représentent en même temps qu'un élément de richesse une force nationale, on peut dire la grande force nationale du pays. L'industrie constitue un appoint important à la richesse du pays, mais cette richesse n'appartient que pour une faible part aux Roumains, elle alimente plutôt les capitaux étrangers; le pays en profite, nous le reconnaissons, mais l'élément roumain n'est représenté qu'en partie dans cette branche d'activité; un bon nombre de maisons de commerce, quelques grandes institutions financières tout en procurant des avantages au pays, alimentent les revenus de capitalistes étrangers. Seule l'agriculture est l'instrument national de richesse; nos travailleurs des champs, nos petits et moyens propriétaires sont tous Roumains; de même nos grands propriétaires, à de rares exceptions près; la classe des fermiers étrangers tend à disparaître; ils sont remplacés par les associations paysannes. Ce sont les classes agricoles qui procurent le plus gros excédent de naissances, ce sont elles qui alimentent d'un afflux continu de nouvelles forces nos villes et notre capitale; ce sont elles qui fournissent l'immense majorité de nos contribuables et de nos soldats, les meilleurs soldats. Nos classes rurales forment le fondement le plus solide de notre nationalité, la source féconde d'où jaillit une vie intense et toujours renouvelée.

Voici la répartition de la propriété d'après son étendue :

Catégorie des étendues	Nombre des propriétés	Proportion %	Surface hectares	Proportion %
1/2 ha. . .	62.832	6,60	26.426	0,34
1/2 — 1 " . . .	81.039	8,50	72.757	0,93
1 — 2 " . . .	147.900	15,20	237.029	3,01
2 — 3 " . . .	131.630	13,60	337.000	4,30
3 — 4 " . . .	172.446	17,90	631.904	8,68
4 — 5 " . . .	148.717	15,40	711.033	9,08
5 — 7 " . . .	131.145	13,50	743.486	9,50
7 — 10 " . . .	45.230	4,70	393.950	5,05
Total 10 ha. . .	920.939	95,40	3.153.645	40,29
15 — 50 ha. . .	36.318	3,70	695.953	8,89
50 — 100 " . . .	2.405	0,26	166.847	2,13
100 — 500 " . . .	3.314	0,41	816.385	10,43
500 — 1000 " . . .	1.122	0,13	803.084	10,26
1000 — 3000 " . . .	771	0,09	1.236.420	15,80
3000 — 5000 " . . .	112	0,01	434.367	5,55
Sur 5000 " . . .	66	0,00	520.095	6,65
Total général. . .	965.047	100,00	7.826.796	100,00

De ce tableau il résulte que la moitié de la propriété rurale est détenue par les paysans, que nous manquons d'une propriété moyenne et que près de 40% des terres sont détenues par la grande propriété.

Le paysan cultive non seulement son lopin de terre mais aussi une grande partie des grandes propriétés prises en métayage ou en ferme. Une des particularités de notre régime agricole est que le paysan cultive aussi avec son bétail et ses instruments la plus grande partie des terres exploitées en régie par les grands propriétaires ou cultivées par les grands fermiers. A cause de ce système de culture les grandes terres sont rarement pourvues de capitaux d'exploitation suffisants ainsi que de bâtiments appropriés.

En ce qui concerne la proportion entre les surfaces affermées et les surfaces totales cultivées, des différentes catégories d'étendues, nous avons les données suivantes :

Catégorie des surfaces en hectares	Moldavie	Valachie	Olténie	Dobrogea	TOTAL
	%	%	%	%	%
50 — 100 . . .	32,09	33,07	23,28	10,23	24,09
100 — 500 . . .	55,08	54,70	40,26	29,62	50,17
500 — 1000 . . .	58,57	57,99	58,46	57,10	58,23
1000 — 3000 . . .	59,19	61,27	52,92	28,92	58,33
3000 — 5000 . . .	61,84	76,28	63,45	100,00	73,36
Au dessus de 5000 . . .	100,00	68,82	71,30	—	72,43

Les étrangers possèdent peu de terres en Roumanie. D'après l'article 7 (§ 5) de la Constitution roumaine, tel qu'il a été modifié le 13 octobre 1879, «seulement les Roumains ou les naturalisés roumains peuvent acquérir des immeubles ruraux en Roumanie. Les droits acquis seront respectés».

Cette dernière clause se réfère aux immeubles acquis antérieurement à la révision constitutionnelle de 1879, à une époque où les étrangers de rite chrétien pouvaient acquérir des immeubles ruraux¹⁾. Par la révision on supprima l'incapacité résultant des croyances religieuses, mais on fit dépendre la capacité d'acquérir des immeubles ruraux de la qualité de citoyen roumain.

Par suite de l'augmentation du prix des terres beaucoup d'étrangers ont vendu leurs propriétés de Roumanie, de sorte qu'aujourd'hui leur nombre est très restreint.

La loi qui frappe les terres appartenant à des personnes dont le domicile n'est pas en Roumanie d'un impôt foncier de 12% (le double de l'impôt habituel) a contribué aussi à cette opération.

A part quelques rares exceptions on peut dire que la grande propriété appartient, en Roumanie, pour la presque totalité, à des Roumains ou à des naturalisés roumains.

On sait combien la disposition constitutionnelle défendant aux étrangers l'acquisition de propriétés rurales en Roumanie a été critiquée; on a fait souvent miroiter à nos yeux l'avantage que retirerait notre pays du fait que par l'acquisition de grandes terres en Roumanie par des étrangers disposant de grands capitaux, l'agriculture ferait de rapides progrès et le prix des terres augmenterait considérablement. Notre article 7 a été combattu aussi au nom des principes qui imposent à tous les pays civilisés le respect de la personnalité humaine dont la jouissance de tous les droits civils y compris le droit de posséder des immeubles ruraux constituait une des plus élémentaires manifestations.

Or, voici que l'expérience de la guerre mondiale a dé-

¹⁾ D'après le Règlement organique des Principautés Danubiennes, les étrangers de rite chrétien pouvaient acquérir des immeubles ruraux en se faisant naturaliser. Par la loi du 21 août 1864 on réglementa le droit des étrangers de rite chrétien, d'acquérir des immeubles ruraux, en le subordonnant aux conditions suivantes: 1° de domicilier dans le pays; 2° de se soumettre en ce qui concerne ces propriétés, aux lois du pays; 3° à la réciprocité accordée par le pays auquel l'étranger appartenait.



montré que même l'exercice des droits civils peut constituer un danger pour la sécurité d'un Etat.

Dans un article remarquable publié par la revue *Scientia*, Mr Prospero Fedozzi, professeur à l'Université de Gênes, observe que «les dangers provenant du fait que des biens immobiliers fussent aux mains d'étrangers n'étaient même pas aperçus; quiconque aurait osé les mettre en avant aurait été qualifié de visionnaire et taxé de blasphème contre notre civilisation. Mais la guerre est arrivée et les dangers ont apparu tout d'un coup dans leur terrible réalité».

Mr Fedozzi rappelle comment, pendant la bataille de l'Aisne, les Allemands étaient puissamment retranchés dans des carrières de pierre, qui, deux années auparavant avaient été achetées par une société allemande; comment on avait constaté que des maisons de campagne, appartenant à des Allemands dans des localités stratégiques, étaient construites de façon à pouvoir être employées comme de véritables forteresses. Le professeur italien décrit ensuite ce qui est arrivé en Russie où l'acquisition de grandes propriétés a été faite selon des plans stratégiques précis et coordonnés et il trouve que les mesures de défense prises par l'empire des Tsars sont un peu tardives²⁾. En ce qui concerne l'Italie Mr Fedozzi conseille de revenir aux mesures qui furent jadis inscrites dans l'article 1402 du Code pour les Etats de Parme et de Plaisance et qui se trouvent encore en usage, en Suède, par l'ordonnance royale du 3 Octobre 1829 et en Norvège par la loi de 21 Avril 1888 et qui consistent à subordonner l'acquisition d'immeubles de la part des étrangers à une autorisation du gouvernement.

Comme Roumains nous ressentons une grande satisfaction de voir une disposition de notre législation, jadis si critiquée en Occident, trouver une approbation si complète.

Les dangers auxquels ont été exposées la France et la Russie ne sont rien en comparaison de ceux qui auraient

¹⁾ *Rivista di Scienza. Gli insegnamenti della guerra circa il trattamento degli stranieri.* 1—XII—1915 p. 272.

²⁾ Un ukase du 3—15 Mai 1887 défend l'acquisition d'immeubles de la part d'étrangers dans les provinces limitrophes de l'Allemagne, de l'Autriche et de la Roumanie et, en 1908, un autre ukase établit la même interdiction pour le Caucase. Ces mesures ne touchaient pas aux droits acquis. Maintenant la Russie se propose d'exproprier et d'expulser tous les Allemands, même s'ils ont été naturalisés, qui ont acheté des terres après le 14 Juin 1870 dans les 25 provinces frontières. — P. Fedozzi, p. 273.

menacé la Roumanie au cas où l'imprévoyance des ses législateurs aurait permis l'acquisition de propriétés rurales par des étrangers. Le système d'affermage des terres aux étrangers avait créé en Roumanie une situation intolérable¹⁾. On peut juger des conséquences qu'aurait entraîné pour la sécurité du pays l'achat de toutes ces terres par ceux qui les tenaient en ferme.

Malheureusement les fermiers étrangers n'ont pas encore disparu; ils détiennent un bon tiers de la surface totale affermée; leur nombre diminue pourtant d'année en année. La Caisse rurale²⁾ achète chaque année des grandes propriétés qui étaient souvent affermées à des étrangers. Les associations paysannes prennent aussi en ferme des grandes terres. On peut prévoir l'époque qui n'est pas très éloignée où le nombre des fermiers étrangers aura diminué considérablement.

Les propriétaires et les fermiers dépendent des grandes banques de Bucarest, qui leur procurent de l'argent à des taux assez élevés (8 à 10%) et qui leur imposent aussi des commissions sur la vente des céréales, car la plupart des prêts accordés sont gagés sur les récoltes. Une partie des bénéfices des agriculteurs alimentent les revenus de ces banques et vont grossir ainsi les sommes que nous sommes obligés d'exporter.

C'est un grand avantage pour la Roumanie de pouvoir compter, en général, sur la production d'un article d'exportation comme les céréales, dont le placement est toujours certain; les bénéfices peuvent être plus ou moins grands, dépendant des prix sur le marché mondial, mais l'écoulement de ce produit est toujours assuré, ce qui n'arrive pas toujours pour les objets fabriqués. Mais il y a aussi un grand inconvénient à se confiner dans la culture des céréales en vue de l'exportation. La production des céréales est trop in-

¹⁾ En Moldavie surtout où un trust de fermiers avait accaparé des centaines de mille de hectares. La loi des trusts a mis fin à cette situation.

²⁾ Depuis sa fondation, en 1908, jusqu'au 31 Décembre 1915, la Caisse rurale a acheté 109 grandes propriétés d'une étendue de 127.263 hectares et d'une valeur de 87.442.595 lei. Elle a vendu aux paysans 19.586 hectares en 4241 lots d'une valeur de 16.499.255 lei, en outre elle a vendu aux communes 12.681 hectares pour former des pâturages et à l'Etat 19.094 hectares de forêts d'une valeur de 8.217.321. La reste a été affermé aux paysans.

fluencée par les conditions climatiques et, par suite d'une trop grande variabilité dans le rendement, toute l'économie nationale se ressent de ce manque de stabilité. Par les entraves mises à l'exportation du bétail roumain en Autriche-Hongrie, on abandonna en partie l'élevage pour s'adonner à cette culture, mais on ne fit pas des efforts suffisants pour rendre notre agriculture plus indépendante des marchés étrangers par la transformation industrielle, dans le pays même, des produits agricoles en vue de la consommation indigène.

La loi pour l'encouragement de l'industrie créa de nombreuses fabriques, ce qui eut un bon résultat, celui de retenir dans le pays une partie des sommes qui passaient auparavant les frontières, mais l'agriculture continua à travailler surtout pour l'exportation. Une politique plus saine aurait cherché, nous le répétons, à transformer sur place la plupart des produits agricoles afin de diminuer les inconvénients résultant du fait que toute notre vie économique, toute la prospérité des particuliers et de l'Etat dépend de l'exportation. L'exportation du bétail constituait déjà un progrès, car elle représentait des produits agricoles transformés sous une forme moins volumineuse et d'un prix plus élevé; la transformation du bétail en viande fraîche ou en conserves aurait représenté un progrès plus accentué.

Notre exportation de bétail se chiffrait en 1879 par 50 millions de lei, pour tomber en 1911 à 6.554.087, en 1912 à 3.996.091 et en 1913 à 2.899.125. On transforma, de plus en plus, les prairies et les pâturages en terrains de culture.

Il était difficile pour nous d'exporter le bétail dans d'autres pays car nous n'avons à notre disposition que la voie maritime, peu propice au transport du bétail vivant; mais nous aurions du, quand même, par tous les moyens, encourager l'élevage, car on ne peut concevoir une agriculture développée sans un bétail nombreux.

En dehors de la production du bétail, et des animaux en général ainsi que des produits animaux¹⁾, nous aurions du favoriser surtout les industries qui transforment sur place les produits agricoles. Nous devrions nous procurer dans le pays les matières premières animales nécessaires à de nombreuses industries, telles que les peaux, la laine, la soie, les poils; de

¹⁾ Cette production étant insuffisante nous avons été obligés d'importer en 1913 des animaux et des produits animaux pour une valeur de 32.770.328 lei (44.195.065 en 1912).

même nous devrions cultiver sur une plus grande échelle le lin et le chanvre, afin de pouvoir fabriquer chez nous les textiles que nous importons. En créant de nouvelles industries et en augmentant la production des industries connexes de l'agriculture telles que la minoterie, les fabriques de sucre, d'amidon, les brasseries, la distillerie nous augmenterons d'un côté la consommation sur place des produits agricoles, et d'un autre, nous faciliterons leur exportation sous des formes moins volumineuses.

En examinant le tableau de notre commerce d'exportation on constate que nous importons des marchandises d'une valeur de 590.012.640 lei, qui ne représentent comme quantités que 1.374.116 tonnes, tandis que nous avons exporté des marchandises d'une valeur de 670.705.335 représentant comme quantités 4.943.192 tonnes. Pour une valeur à peu près égale nous exportons des quantités trois fois et demi plus grandes. (La proportion exacte est 23,13% contre 76,87%).

Nous exportons des marchandises encombrantes, volumineuses, ayant sous un grand volume peu de valeur, tandis que l'étranger nous envoie des marchandises chères sous des volumes restreints. Un wagon de blé de 10.000 kilogrammes sert à payer une montre qui pèse 100 grammes; le chapeau d'une élégante, portant la marque d'une des grandes maisons de la rue de la Paix, représente le travail d'une famille de paysans pendant une année entière; une auto de grand luxe est l'équivalent du revenu d'une terre de 300 hectares.

Nous exportons des peaux brutes et nous importons des peaux travaillées et des ouvrages en peau (rien que des chaussures pour près de deux millions) nous exportons du bois et nous importons du papier pour plus de 7 millions. Nous exportons du bétail vivant (en petite quantité) et nous importons des viandes fumées, de la charcuterie, des fromages et du lait condensé; nous exportons du poisson et nous importons des conserves de poisson.

Nous exportons des laines naturelles brutes ou lavées pour plus de deux millions et nous importons des fils de laine pour plus de deux millions et demi; quant aux tissus et aux confections de laine leur valeur représente plusieurs dizaines de millions; nous exportons du bois et nous importons des fûts et tonneaux; nous exportons du sel et nous importons de la soude caustique, de l'acide chlorhydrique, de l'hypochlorite de chaux, etc.

Ceci dénote une mauvaise organisation économique, car

le fait d'exporter des matières premières pour les importer sous forme d'objets fabriqués constitue une perte pour le pays; le prix des objets fabriqués comprend les frais de transport, les salaires payés aux ouvriers étrangers etc. Tous ces frais seraient économisés si les matières premières étaient transformées dans le pays même. En tout cas l'exportation des marchandises sous leur forme la plus volumineuse¹⁾ nécessite un grand outillage de transports terrestres et maritimes, des frais d'emmagasinage et de manipulation considérables; tous ces frais sont économisés quand ces marchandises sont transformées ou consommées sur place. C'est pourquoi la création d'une industrie nationale tend à remédier à ce grave inconvénient.

¶ Les progrès de l'industrie doivent aller de pair avec ceux de l'agriculture. Le pays a grandement besoin d'une rénovation agricole.

Malheureusement, nous ne sommes encore qu'au commencement de cette rénovation; les agriculteurs dignes de ce nom ne sont encore que l'exception. L'augmentation de la production est due, dans sa plus grande partie, à l'étendue croissante des cultures et aux conjonctures naturelles très favorables dans les derniers temps. Ces conjonctures continuent à jouer un rôle absolument prédominant dans notre production agricole; la volonté, la science et la prévoyance humaines ne jouent qu'un rôle tout à fait secondaire.

Après une période exceptionnellement abondante, il est très probable que nous aurons des années médiocres et même mauvaises. Les calamités comme celle de 1899 sont rares et ne se produisent qu'une ou deux fois par siècle, mais les années mauvaises reviennent avec une régularité déconcertante. Certains économistes ont essayé même d'établir des règles plus ou moins réelles. Sans entrer dans l'examen de ces théories, dont quelques unes poussent la fantaisie jusqu'à attribuer la cause des perturbations économiques à l'évolution de certaines tâches du soleil, il est incontestable qu'après une suite de bonnes récoltes, la terre, plus ou moins épuisée, surtout dans un pays où on emploie très peu d'engrais, se refuse à féconder les semences qui lui ont été confiées et à récompenser le travail de l'homme.

¹⁾ Au mois d'Août, Septembre et Octobre il y a un immense trafic de céréales (30 à 55.000 wagons par mois) sur nos lignes de chemins de fer; l'administration ne peut jamais, à cette époque, suffire aux demandes.

L'homme peut pourtant parer, en partie, à cette inconsistance de la nature et atténuer sensiblement les maux qui en découlent. Il a deux moyens pour se prémunir contre ces éventualités fâcheuses : la science et la prévoyance.

La prévoyance consiste à accumuler des réserves dans les années abondantes afin de pouvoir résister dans les années de disette. Malheureusement l'esprit d'épargne a été trop peu répandu jusqu'aujourd'hui chez nous. La crise de 1899 aurait sévi avec moins d'intensité s'il y avait eu à cette époque des disponibilités dans le pays ; le manque de réserves chez les propriétaires, les fermiers et les paysans a eu pour résultat une aggravation de la situation, à tel point que toutes les sources de revenus étant tarées, l'Etat s'est trouvé à deux doigts d'une catastrophe financière.

Les propriétaires paraissent avoir profité de la rude leçon qu'ils avaient reçue en 1899. Certes les propriétés continuent à être grevées de charges hypothécaires dont les intérêts absorbent une bonne partie des revenus ; mais par suite de l'augmentation de la valeur des propriétés ainsi que de leur revenu, ces charges deviendront avec le temps, moins onéreuses que par le passé. Il est incontestable, d'autre part, que l'esprit d'épargne s'est infiltré depuis quelques années dans toutes les classes de la société. Chaque année voit surgir des sociétés financières, industrielles, agricoles ; des banques populaires et des syndicats agricoles ont été créés en grand nombre.

La Roumanie possède aujourd'hui des disponibilités sérieuses qui augmentent chaque jour d'importance¹⁾. Propriétaires ruraux, fermiers, paysans disposent aujourd'hui de ressources beaucoup plus nombreuses qu'il y a quinze ans et les instruments de crédit mis à leur disposition sont infiniment plus étendus qu'à cette époque. Grâce à cet esprit de prévoyance qui pénètre chaque jour davantage dans les masses agricoles, les dangers d'une nouvelle crise pourront être considérablement atténués dans l'avenir.

Mais la prévoyance seule ne suffit par pour assurer à l'agriculture roumaine une certaine stabilité dans la production et pour rendre le sol plus indépendant des conjonctures naturelles dont nous parlons plus haut. C'est la science qui rend l'homme maître de la nature ; or la science agricole fait encore défaut chez nous ; on s'en rapporte encore trop à la bonne mère nature pour nous procurer les ressources qui nous sont indispensables. La science agricole,

1) Voir le chapitre: *Une période exceptionnelle.*

sans pouvoir éliminer complètement les causes perturbatrices qui de temps en temps défilent toute science et toute prévoyance, peut nous armer sérieusement dans la lutte contre ces causes et à diminuer considérablement leur influence et leur conséquences.

Nous sommes loin des théories de l'économiste anglais Ricardo concernant les qualités «naturelles et indestructibles» du sol. Mr. René Gonnard, professeur à l'Université de Lyon, dans un article remarquable publié par la «Revue économique internationale» sur la «Défense du sol en Hongrie¹⁾», fait observer avec raison «que les recherches de la géographie et de la géologie économiques ont rendu patent le fait que, si la fertilité se crée, elle se détruit aussi, que la terre ne constitue pas un agent immuable de la production, mais qu'au contraire sa valeur, à ce point de vue, est susceptible d'accroissement et de diminution, à tel point que certaines régions réputées jadis pour leur richesse agricole sont aujourd'hui réduites à l'état désertique ou à une situation guère supérieure. *Le maintien et l'accroissement des qualités que présente cet agent doivent constituer un des buts perpétuellement envisagés par les sociétés qui veulent durer.*

Or pour maintenir ces qualités, pour conserver la richesse foncière du pays, il faut organiser, en première ligne, un régime des eaux et un régime forestier.

Mr. René Gonnard qui a étudié sur place la situation agricole de la Hongrie, qui présente beaucoup d'analogie, sous certains rapports avec la notre, indique en termes excellents l'importance des deux régimes. L'eau, suivant la manière dont elle est distribuée, peut avoir pour résultat la fécondation ou la destruction du sol. Pour des pays entiers, la prospérité agricole se ramène à une question d'irrigation. Quant au régime forestier, son importance consiste dans le fait qu'il commande en grande partie le régime des eaux. Qui veut être maître des eaux, a dit Mr. de Philippovich, doit être maître des forêts. «La forêt empêche la destruction du sol. Elle l'empêche là où elle existe, retenant dans les racines de ses arbres et de ses broussailles l'humus et les matières minérales lentement désagrégées. Elle l'empêche là même où elle ne s'étend pas, en régularisant le cours des ruisseaux qu'elle tamise, en retenant les pluies qu'elle dispense ensuite avec lenteur, entravant l'œuvre destructrice des torrents et des inondations. *Par elle, la plaine, la vallée qu'elle domine ne connaissent plus ni la sécheresse absolue, ni les dé-*

¹⁾ Volume IV. — Octobre 1908.

gâts des cours d'eau débordés. Elles reçoivent en tout temps une irrigation égale. La forêt préserve et fertilise. Pour défendre le sol il faut premièrement défendre la forêt.

Le régime forestier seul ne suffit par à préserver le sol contre certains dangers, comme l'inondation ou la stagnation des eaux dans les plaines. Un régime des eaux doit compléter le régime forestier.

La science, unie à la prévoyance, peut donc atténuer en grande partie les inconvénients de notre climat, à défendre le sol contre les ravages de la sécheresse ou de l'inondation, à lui assurer cette stabilité relative sans laquelle la vie économique de la nation est toujours menacée de malaise ou même de crise aigüe.

Malheureusement nous n'avons pas encore pensé à organiser un régime des eaux en Roumanie. Quant au régime forestier, depuis quelques années seulement nos hommes d'Etat ont commencé à se préoccuper d'une manière plus sérieuse de la conservation et de l'accoissement de nos richesses forestières. Un système d'agriculture barbare, qui ne visait qu'au gain immédiat, sans souci du lendemain, et consistant dans l'augmentation continue des surfaces cultivées, a amené dans de nombreuses régions la destruction de nos forêts. D'un autre côté, l'imprévoyance de l'Etat a eu pour résultat que des régions très étendues, exposées continuellement à la sécheresse, n'ont vu encore aucune tentative de reboisement. Un régime forestier, appliqué avec énergie et continuité depuis seulement quinze ou vingt ans, aurait déjà donné des résultats merveilleux et changé en greniers d'abondance des champs où, par manque d'eau, les récoltes sont trop souvent anéanties.

Il s'impose donc à nos hommes d'Etat et à nos ministres de l'agriculture en spécial de doter le pays d'un régime des eaux et d'un régime forestier. Nous devons commencer à défendre notre sol, ainsi que la Hongrie l'a fait avec un si grand succès. On a organisé chez nous la *Caisse des Forêts*, institution qui a pour objet l'augmentation du domaine forestier de l'Etat ainsi que le reboisement des régions dénudées; il nous semble cependant que les moyens dont *Caisse des Forêts* dispose sont insuffisants; c'est par des moyens beaucoup plus énergiques qu'il faut procéder, à notre avis, à la reconstruction du domaine forestier¹). Il est de toute nécessité, en outre, de songer à l'organisation d'un régime des eaux.

¹ Le Rapport de l'administrateur de la Caisse des forêts (1914) contient des détails intéressants à ce sujet; on devrait replanter chaque année au moins 5.000 hectares; faute de moyens on n'a pu replanter qu'à peine 2.500 hectares.

Etant donné que pendant longtemps encore la Roumanie confindra son activité économique à produire et à exporter des marchandises très encombrantes, il s'impose de penser à une amélioration de nos moyens de transport. Notre réseau de chemin de fer — 3500 kilomètres — est encore trop restreint pour une superficie de 139.000 kilométrés carrés et une population de 8.000.000 d'habitants; il est surtout insuffisant par rapport à notre exportation de 5.000.000 tonnes. Par suite du manque de lignes ferrées nous sommes dans l'impossibilité d'exploiter nos forêts ainsi que de nombreuses mines et carrières dont l'accès, dans l'état actuel de notre système de communications, est presque impossible.

Le Danube qui longe le côté sud de la Roumanie sur une étendue de 950 kilomètres, constitue une voie de transport incomparable, mais l'accès au grand fleuve est souvent difficile et coûteux; sept lignes de chemins de fer aboutissent aux ports du Danube, mais ces lignes ne traversent que quelques régions et pendant le transport des céréales qui se fait au mois d'Aout, Septembre et Octobre, l'agglomération des marchandises est excessive; il s'ensuit des retards très préjudiciables. Nous devrions penser à rendre navigables sur une plus grande étendue nos principales rivières qui se déversent dans le Danube; il ne s'agit pas seulement de faciliter le transport des céréales mais aussi des matériaux très encombrants tels que la pierre brute nécessaire à la construction des routes, et qui ne supporte pas, à cause du prix, le transport par chemin de fer.

Une question tout aussi importante à résoudre que celle de l'amélioration de nos voies de communication par terre et par eau est celle relative à l'emmagasinage de nos céréales; la création des docks de Braila et de Galatz ont résolu le problème pour une partie de nos céréales, destinées à l'exportation, mais pour le reste du pays il est absolument nécessaire de construire dans les principales gares de notre réseau des magasins systématiques où les céréales seront triées et classées ce qui permettra aux agriculteurs d'obtenir des avances sur leurs produits, en attendant l'occasion la plus propice de les vendre.

La science nous apprend encore que l'agriculture ne peut prospérer dans un pays qui sacrifie complètement l'élevage du bétail à l'extension de la culture des céréales. En effet, si l'agriculture roumaine a fait des progrès en ce qui concerne l'étendue des surfaces cultivables et l'accroissement de la production des céréales, il est incontestable que l'éle-

vage du bétail, base de toute agriculture rationnelle, a été complètement négligé. A la suite de la guerre douanière entre la Roumanie et l'Autriche-Hongrie (1885—1891) qui eut pour conséquence l'interdiction absolue de l'importation du bétail roumain en Autriche-Hongrie, l'agriculture roumaine s'est efforcée de compenser le défaut d'exportation du bétail par une grande extension donnée à la culture et à l'exportation des céréales. Cette extension s'est réalisée par la transformation des prairies et des pâturages en terrains de culture. L'élevage des bêtes à cornes et des bêtes à la laine tomba en décadence, aussi bien quantitativement que qualitativement. Comme conséquence, plusieurs années après, la capacité même d'exportation du bétail roumain fut frappée.

Depuis la fermeture des frontières austro-hongroises, nos hommes d'Etat ont été continuellement préoccupés de trouver de nouveaux débouchés à l'exportation de notre bétail. Malheureusement tous ces efforts ont été stériles et c'est toujours du côté de l'Autriche-Hongrie que nous avons dû nous diriger pour trouver ces débouchés. On sait que le traité du 23 Avril 1909 nous assure l'exportation des bêtes bovines, des porcs et des moutons, sous certaines conditions.

Le nombre total des animaux que la Roumanie pouvait exporter annuellement ne devait dépasser pour les bêtes bovines 50.000 têtes par année (après la 8-ème année), pour les porcs 120.000 têtes par année (après la 7-ème année), enfin pour les moutons 100.000 têtes par année.

Cette convention resta lettre morte. Nous ne pûmes exporter que des quantités minimales de bétail. En 1912 nous avons exporté en Autriche-Hongrie 89 bœufs et en 1913 notre exportation s'est réduit à 16 têtes. L'exportation des porcs et des moutons est tombée à zéro. L'exportation de viande fraîche a été aussi très limitée.

C'est un problème très grave qui se pose pour l'avenir.

Voici quelques chiffres relatifs à la diminution continue du nombre de nos animaux :

	Bêtes à cornes	Chevaux	Brebis et chevres	Porcs
1860 ¹⁾ . . .	2.751.168	512.839	5.242.077	1.088.737
1873 ¹⁾ . . .	1.886.990	433.593	5.091.633	836.944
1911	2.666.945	525.962	5.456.008	1.021.465

La population de la Roumanie ayant augmenté de 100% depuis 1860 et de 50% depuis 1873 il résulte une diminution relative très importante. En 1911 le nombre des bêtes à cornes était de 2.666.945; ce chiffre est tombé en 1915 à 2.200.000 par suite de la consommation que les troupes mobilisées en ont faite depuis le commencement de la guerre; d'autre part une contrebande effrénée provoquée par les prix extraordinairement élevés, offerts par les spéculateurs austro-hongrois, à nos habitants des régions frontières, a provoqué une nouvelle diminution de près de 100.000 têtes.

Cette situation très inquiétante aura une influence désastreuse sur notre agriculture; nous manquerons de plus en plus de viande de boucherie, de lait, de beurre, de fromage et, ce qui est tout aussi grave, d'instruments de travail.

La question de l'élevage s'impose chez nous comme un des plus graves problèmes économiques; c'est d'elle que dépend en partie la transformation de notre production agricole, encore rudimentaire, en une production d'un rendement plus rémunérateur.

Tout progrès économique doit avoir pour but l'amélioration du sort de la classe des travailleurs. La situation du paysan roumain laisse encore beaucoup à désirer, dans de nombreuses régions du pays; l'augmentation du prix d'affermage, le manque de terre, la culture primitive et la concurrence de la main d'œuvre, font que les conditions du travail deviennent parfois très dures.

Il est incontestable que par la vente des biens que possède encore l'Etat, aux paysans, on pourra remédier au mal dans une certaine mesure.

En 1864 on a distribué à 463.554 paysans 1.737.714 hectares; en 1878, 228.363 hect. à 48.342 paysans. En vertu de la loi de 1889 on leur a encore vendu 526.000 hectares en 105.653 lots.

Malgré ces distributions importantes de terres prises soit sur les domaines particuliers, soit sur ceux de l'Etat, le manque de terres cultivables pour les paysans s'est fait ressentir sans cesse. Le domaine de l'Etat, en même temps, a été considérablement réduit.

Ce domaine sera de nouveau accru avec le temps par le dessèchement de la zone inondable du Danube. Mais une pareille opération sera de longue durée.

L'Etat avait le devoir de veiller à ce que les petits cultivateurs, comme les grands, puissent avoir la possibi-

lité de se procurer de la terre, en mettant à leur disposition les crédits nécessaires à cela.

Par la création de la Caisse rurale on a facilité le crédit aux paysans afin qu'ils puissent acheter ou prendre en ferme des terres aux particuliers; ces deux mesures sont destinées à résoudre, en partie, un problème très compliqué et très difficile.

L'organisation des associations paysannes et la préférence qui leur est donnée, en cas d'affermage des domaines de l'Etat, sont un bon commencement dans cette voie. N'oublions pas non plus la loi qui autorise les communes et les départements à transmettre leurs biens ruraux à l'Etat dans le but de les vendre en lots aux paysans; les établissements de bienfaisance peuvent vendre leurs biens à l'Etat dans les mêmes conditions. Une autre loi décide que les biens de l'Etat et des établissements publics devront être affermés aux paysans.

Mais il est incontestable que la question paysanne ne peut être résolue seulement par une série de mesures législatives. L'amélioration des systèmes de culture, l'utilisation des journées d'hiver,—où les paysans exclusivement agriculteurs demeurent inoccupés,—pour de petites industries étroitement liées à l'agriculture, la propagation d'une instruction pratique et le développement de l'esprit d'économie ne peuvent être que l'œuvre d'une longue période. Quoi qu'il en soit, malgré les inconvénients constatés et que nous avons tenu à signaler, pesant impartialement le bien et le mal, nous pouvons affirmer qu'en général la situation économique du pays se présente sous un aspect plus satisfaisant que par le passé.

Nous ne pouvons pas passer sous silence les lois agraires, votées après la révolte paysanne de 1907. La principale de ces lois est celle concernant les contrats agricoles.

La Roumanie est devenue, par l'application de ces nouvelles lois, un laboratoire économique et social des plus intéressants. Le législateur roumain a souvent été accusé de copier les lois étrangères, sans tenir compte des conditions locales ni des besoins spéciaux des populations. On ne pourra pas, cette fois-ci, lui reprocher de manquer d'originalité.

Les lois concernant les contrats agricoles, et le droit d'affermage des biens ruraux contiennent, en effet, des dispositions qu'on ne trouve dans aucune autre législation.

L'Etat a cru devoir intervenir d'une manière plus efficace

dans les rapports entre propriétaires et paysans, afin de protéger ces derniers contre une exploitation de la part des propriétaires et des fermiers.

Examinons à grands traits par quels moyens la nouvelle loi roumaine entend mettre un frein à l'exploitation du travail des paysans.

Il est institué dans chaque département une commission régionale, composée de deux représentants des grands propriétaires terriens et de deux représentants des paysans. Cette commission est présidée par un inspecteur agricole qui en fait partie de droit.

Les principales attributions des commissions régionales sont énumérées dans l'article 65 de la loi. Ces commissions ont pour mission de *constater* par régions :

a) Les limites entre lesquelles ont varié les prix de la main-d'œuvre à l'époque des travaux agricoles pendant les trois dernières années. Sur cette base la commission *fixe* les prix au-dessous desquels les travaux agricoles ne pourront être rétribués.

b) Les prix au-dessus desquels il sera interdit d'élever l'affermage en argent des terres données à ferme aux paysans, ainsi que la part maximum que le propriétaire pourra prélever sur la récolte quand l'affermage se fera sur la base d'une redevance en nature.

La part la plus forte que pourra prélever le propriétaire ou le fermier devra être proportionnelle au capital qu'ils auront mis en œuvre par rapport au paysan. Pour calculer cette part, on évaluera l'apport du propriétaire ou du fermier, en terre, labour ou autre, et, d'autre part, on évaluera l'apport du paysan en travail.

Désormais, en Roumanie, tout au moins en ce qui concerne le travail agricole des paysans, nous vivons sous l'empire de lois qui règlent le *minimum de salaire* et le *maximum du prix d'affermage des terres*.

La nouvelle loi vient imposer au grand propriétaire le prix auquel il peut affermer ses terres aux paysans. C'est une atteinte grave au droit de propriété.

On a invoqué, pour justifier cette mesure, les lois contre l'usure existant dans différents pays. La loi russe du 39 mai 1894 accorde à des autorités administratives le droit de fixer pour cinq ans le prix du travail et celui de l'affermage des terres.

Dans les pays où il existe des lois contre l'usure on

laisse aux tribunaux le soin d'examiner les cas particuliers qui tombent sous la prescription de ces lois, soit qu'il s'agisse d'intérêts usuraires dépassant le taux permis par la loi, soit qu'il s'agisse de tout autre mode d'exploitation de la misère ou de la légèreté d'autrui.

En Roumanie, le type du contrat agricole est désormais fixé par la loi ainsi que le prix de l'affermage de la terre.

Le Conseil supérieur de l'agriculture, institué comme instance suprême de recours contre les décisions des commissions régionales, a une mission très difficile et très délicate.

La nouvelle loi sur les contrats agricoles constitue une innovation téméraire en matière de législation agraire. Elle a été élaborée sous l'empire de l'émotion produite par les révoltes des paysans.

La nouvelle loi contient aussi une disposition très importante concernant la création des pâturages communaux. A la suite de l'extension considérable prise par l'agriculture, un grand nombre de terrains, jadis occupés par les pâturages, ont été transformés en terrains de labour. Les paysans se plaignent du manque de pacage pour leurs bestiaux.

La nouvelle loi prévoit que chaque propriétaire ayant une superficie supérieure à 300 hectares devra vendre la huitième partie de cette étendue aux communes, pour constituer des pâturages communaux. Cette mesure, d'abord obligatoire, a été rendue facultative pour les propriétaires. Les deux grands partis politiques roumains sont tombés d'accord sur ce point et ont pris l'engagement moral de conseiller à tous les propriétaires du pays de se soumettre à cette exigence de la loi.

On a voulu, de la sorte, éviter une violation de la Constitution qui, en Roumanie, détermine et limite les cas où un propriétaire peut être exproprié. L'Etat s'efforcera d'encourager sur ces pâturages la culture des fourrages artificiels.

Jusqu'à présent le résultat n'a pas été celui auquel on s'attendait. Il reste encore beaucoup à faire pour créer des pâturages suffisants.

*

Depuis la promulgation des lois agraires en 1908, on a fait du chemin en Roumanie.

En 1914 le gouvernement libéral a présenté une réforme d'une plus grande portée que les précédentes; il s'agit de la proposition de reviser la Constitution qui limite les cas où

un propriétaire peut, moyennant indemnité préalable, être dépossédé de son bien. La révision établit un nouveau cas d'expropriation : l'achat de ce bien, par l'Etat, dans le but de le revendre aux paysans. Les réformes agraires accomplies en 1908 n'ont remédié qu'en partie au mal dont souffre chez nous la classe paysanne ; une réforme plus radicale s'imposait pour permettre l'accès à la propriété rurale d'une plus grande masse de travailleurs des champs. D'ailleurs le contraste, de plus en plus frappant, entre la petite propriété paysanne souvent trop morcellée et la grande, la trop grande propriété, détenue par un nombre restreint de personnes, était un phénomène social dangereux auquel il fallait porter un remède sérieux. La Caisse rurale a acheté un certain nombre de terres ; elle a essayé, par ces achats, d'enrayer le mal, mais le résultat a été médiocre par rapport à la gravité du problème.

Il y a trop de grands propriétaires en Roumanie qui n'ont pas l'aptitude nécessaire à exploiter leurs terres — qu'ils afferment d'ailleurs à des étrangers — il y a trop de paysans sobres, économes, capables de devenir d'excellents agriculteurs, pour ne pas chercher à raffermir cette classe, en indemnisant l'autre qui est préoccupée plutôt d'avoir de gros revenus que de remplir la fonction sociale attachée à la grande propriété.

L'expropriation s'impose. Malheureusement les événements actuels ont empêché la réalisation de cette réforme utile.

L'INDUSTRIE ROUMAINE

L'industrie roumaine est de date récente. La convention de commerce avec l'Autriche-Hongrie, conclue en 1875, avait eu pour effet non seulement de paralyser les efforts en vue de la création d'une industrie nationale mais aussi de porter un coup mortel à quelques industries qui existaient déjà dans le pays.

Sous le régime du tarif annexé à la convention de 1875, toutes les tentatives pour créer une industrie nationale un peu plus développée ont échoué; ce n'est que depuis 1886, date de la rupture des relations commerciales avec l'Autriche-Hongrie et de la mise en vigueur du nouveau tarif autonome, que commence notre essor industriel. La loi pour l'encouragement de l'industrie nationale, a contribué aussi, dans une large mesure, à cet essor. Cette loi a été mise en application le 21 Avril 1887; elle accordait de nombreux avantages à tous ceux qui voulaient créer en Roumanie un établissement industriel, à condition de posséder un capital de 50.000 lei au moins et d'employer au moins 25 ouvriers journalièrement. Voici les principales faveurs de la loi: 1) La concession d'une étendue de terrain de 1 à 5 hectares sur les domaines de l'Etat, des communes ou des domaines de la Couronne; 2) exemption pour une durée de 15 ans de tout impôt direct envers l'Etat, le département ou la commune; 3) exemption des taxes douanières pour les machines, parties de machines et accessoires; 4) exemption des taxes douanières pour les matières premières en tant que ces matières ne se trouveraient pas dans le pays ou ne s'y trouveraient qu'en quantités insuffisantes; 5) réduction du

tarif de transport par chemin de fer des objets fabriqués, de l'usine au lieu de destination.

Cette loi a été modifiée en 1912. La loi de 1887 accordait ses avantages pour une période de 15 ans; depuis 1902 beaucoup de fabriques ont perdu, par l'expiration de ce délai, le droit aux différentes exemptions ou réductions de taxes, ce qui leur créait un état d'infériorité par rapport aux fabriques qui, fondées plus tard, jouissaient encore de ces faveurs. C'est pourquoi l'article 35 de loi statue qu'elle sera en vigueur seulement pendant 21 ou 30 ans à partir de sa promulgation, selon la catégorie à laquelle appartiendra l'industrie ou le métier et que chaque fois que, dans le cours de l'application de la loi, commencera à fonctionner une nouvelle fabrique, appartenant à une catégorie de 21 ou de 30 ans d'encouragement, elle ne pourra bénéficier des avantages et des facilités de la loi, que pour le temps qui restera à en jouir pour les fabriques de la catégorie dont elle fait partie.

La nouvelle loi accorde ses avantages: 1) aux établissements industriels qui, en dehors du personnel technique et administratif, emploient 20 ouvriers ou machines actionnées par toute espèce de moteurs d'une puissance d'au moins 5 chevaux, 2) aux artisans qui emploient au moins quatre apprentis ou ouvriers, 3) aux sociétés coopératives d'artisans ayant un capital d'au moins 2000 lei et employant au moins 10 ouvriers ou associés 4) aux sociétés coopératives villageoises, de même qu'aux entreprises qui emploient 20 ouvriers dans l'industrie ménagère.

Les industries qui tirent leurs matières premières de l'agriculture ou d'un dérivé de l'agriculture ou bien du sol ou sous-sol de la Roumanie, bénéficieront, pendant 30 ans, des avantages suivants: 1) vente par l'Etat, le département ou la commune du terrain nécessaire jusqu'à 5 hectares 2) jouissance gratuite de la force motrice des chutes d'eau et des rivières traversant les propriétés de l'Etat, du département et des communes 3) exemption des taxes douanières, pour les machines, parties de machines et accessoires, 4) réduction sur le tarif des chemins de fer 5) exemption de tout impôt direct; ces impôts ont été remplacés par une contribution sur les bénéfices, au profit du fonds communal et départemental, qui sera de 3% pendant les 10 premières années, de 4% pendant la seconde période de 10 ans et de 5% pendant la dernière période.

Les industries qui tirent leurs matières premières de l'a-

griculture ou d'un de ses dérivés, du sol ou du sous-sol du pays et qui exportent un quart de leur production, jouiront pendant 30 ans, en dehors des avantages sus-mentionnés, d'une réduction de tarif plus importante sur les chemins de fer ainsi que d'une réduction de la contribution sur le bénéfice.

Les fabriques qui tirent de l'étranger la plus grande partie des matières premières qu'elles emploient, ne jouiront des avantages de la loi que pendant 21 ans.

Ces fabriques paieront une contribution sur leurs bénéfices net qui sera de 4% par an pendant la 1-ère période de 7 ans, de 5% pendant la seconde période et de 6% pendant la 3-ème.

En échange de ces avantages, 75% des ouvriers ainsi que 75% du personnel administratif doivent être de nationalité roumaine. Le personnel technique sera, de même, d'au moins 25% de Roumains au commencement de la 2-me période d'encouragement et de 60% au commencement de la dernière période.

Grâce à toutes ces faveurs ainsi qu'à la protection du tarif, de nombreuses fabriques furent créées dans le pays.

Nous exposerons, dans les pages qui suivent, la situation de nos principales industries.

L'industrie de la farine¹⁾

En 1886 nous importions 4.581.000 kgr. de farine de blé; en 1913, au lieu d'importer de la farine nous exportions 123.125.190 kgr. représentant une valeur de 34.044.155 lei.

Il existe actuellement, en Roumanie 98 moulins systématiques, ayant une puissance de production pour 360 wagons de blé en 24 heures. Le capital investi dans cette industrie, à la fin de 1913 était représenté par

Des terrains d'une valeur de . . .	5.000.000 lei
Des bâtiments " " " " . . .	17.000.000 "
Des installations et des machines .	<u>19.000.000 "</u>
Total . . .	41.000.000 lei

La force motrice employée est de 22.120 H. P. Les générateurs à vapeur ont une surface de 8034 m. c.

¹⁾ Ou trouve tous les détails relatifs à cette industrie dans le travail de Mr l'ingénieur M. Ghitesco, inspecteur industriel: *Studii industriale: Industria Făinei*, Bucarest 1915.

Le combustible employé en 1912 se compose des produits suivants: pétrole (896.210 lei), dérivés (220.641 lei) bois (81.468 lei), lignite (62.031 lei). Tout ce combustible est de provenance indigène. On a employé aussi du charbon étranger pour une valeur de 116.897 lei.

En 1912 les minoteries ont travaillé 53.710 wagons de blé; en 1913 elles ont travaillé 68.899 wagons, utilisant seulement 65 % de leur puissance de production¹⁾.

Les produits fabriqués sont les farines de différentes qualité et le son. Le prix des fabriqués est égal au prix de la matière première majoré de 180—250 lei par wagon.

La farine roumaine est exportée sur les marchés de l'Orient, en Egypte surtout, très peu en Occident à cause des taxes protectrices douanières.

La protection douanière est, en Roumanie, de 9 lei par cent kilogrammes, ce qui fait 35 % de la valeur.

Les minoteries jouissent de tous les avantages de la loi d'encouragement; l'article 3 de la loi de 1912 les exempte en outre, pendant les 20 premières années, de tout impôt même de la contribution sur le bénéfice et doivent payer pour les 10 dernières années seulement 3 % du bénéfice net.

Une des questions les plus importantes, qui intéresse à la fois notre agriculture et notre industrie, est celle de l'exportation de nos farines.

Nous avons montré dans le chapitre précédent. «*L'agriculture*», quel est le caractère de notre production agricole et de notre exportation; nous nous sommes confinés dans la production des céréales, surtout de deux céréales, le blé et le maïs que nous exportons sous leur forme la plus volumineuse. Une organisation économique rationnelle devrait nous conduire à transformer sur place ces marchandises encombrantes, afin d'économiser des frais de transport et de manipulation considérables et à retenir dans le pays les sommes représentant la main d'œuvre nécessaire à leur transformation. Aucune industrie ne pourrait mieux se prêter à cette opération que la minoterie.

¹⁾ Il existe dans le pays un grand nombre de petits moulins appartenant à des paysans et qui ne moulent que du maïs (excepté ceux de la Dobrogea). Ces moulins, au nombre de 4805, ont une puissance de 86.601 H. P. Plus de la moitié (47.463) travaillent à la benzine.

Voici les quantités de blé et de farine que nous exportons :

	1913	1912	1911
		T o n n e s	
Blé	1.152.559	1.371.639	1.458.029
Farine de blé . . .	123.115	75.025	64.910

En moyenne notre exportation de farine ne représente même pas 7% de notre exportation de blé. Nous devrions tendre tous nos efforts afin d'augmenter cette proportion.

Par quels moyens pourrions nous arriver à cette fin ?

Mr. N. M. Ghitesco indique quelques remèdes : *a)* la création d'un marché intérieur du blé par l'installation de magasins à silos aux stations de chemin de fer des principales régions de production ; les minoteries auront ainsi à leur disposition des marchés abondants pour pouvoir procéder aux mélanges de blé les plus avantageux *b)* la création de bourses de céréales *c)* réduction du prix de transport par chemin de fer du blé destiné aux minoteries, quand il est transformé en farine pour l'exportation ; *d)* des facilités pour obtenir des wagons et même l'institution de trains spéciaux pour la farine.

Un des pays où nous exportons le plus de farines est l'Egypte. En 1910 nous avons exporté en Egypte 8.822.861 kgr., l'année suivante 22.140.532 kgr. et en 1912 nous avons introduit dans ce pays 19.870.720 kgr. Nous tenons le deuxième rang, après la France. Presque toute cette farine est transportée sur les bateaux du service maritime roumain. Nos exportations en Egypte sont entravées à cause du manque de wagons dans le pays ainsi que de bateaux qui puissent faire le transport à temps pour pouvoir exécuter les livraisons à la date fixée par les contrats ¹⁾.

L'industrie textile ²⁾

L'Industrie des tissus de laine

Le capital investi dans cette industrie, qui compte 13 fabriques, se chiffrait au 31 Décembre 1912 par 9.562.244 lei, dont 3.509.758 lei pour les terrains et les bâtiments et

¹⁾ L'Egypte, rapport général sur le mouvement et la situation économique, en 1911, adressé à Mr. le Ministre Nicolas Xénopol par I. N. Ionesco, attaché commercial, p. 50.

²⁾ Voir le travail de Mr l'ingénieur Aurel N. Popp : *Studii asupra industriei încurajate de stat. Industria textilă*. București 1916.

6.052.480 pour les machines et les installations. En 1913 le capital s'élevait à 10 millions.

La force motrice employée en 1913 a été de 3162 H.P.; les chaudières à vapeur représentaient une surface de chauffage de 1835 m. c. Le combustible utilisé se composait des matières suivantes: pétrole 9.755.961 kgr. (361.171 lei) motoline 517.373 kgr. (30.745 lei) benzine 38.163 kgr. (7508 lei).

Les matières premières mises en œuvre proviennent (en 1913):

	Kilogrammes	Lei	%
De l'étranger	1.076.284	3.507.248	(48 %)
De Roumanie. . . .	2.206.720	3.742.271	(52 %)

Les laines d'une qualité plus fine sont importées de l'étranger. La Roumanie produit assez de laine ordinaire pour suffire à la consommation actuelle de ses fabriques; elle en exporte même. Ainsi en 1912 nous avons exporté en Autriche-Hongrie, Serbie et Bulgarie 961.070 kgr. d'une valeur de de 1.183.334 lei. L'étranger nous fournit la laine de qualité supérieure ainsi que la laine mérinos qui ne se trouve pas dans le pays. Nous importons des laines de différentes sortes et qualités:

	1912 Lei	1912 Kilogrammes	1911 Kilogrammes
Laines brutes	839.018	466.121	313.474
Laines lavées et dégraissées .	2.378.391	791.719	683.679
Laines naturelles peignées, teintes et non teintées . . .	61.799	17.607	666
Déchets de laine.	557.269	928.782	655.212
Laine artificielle.	160.329	160.328	209.655
Fils de laine non teintés, blancs et teints	3.308.411	457.612	433.888
	(7.305.216 lei)	2.825.164 kg.	2.296,524 kg.

La plus grande partie des laines importées (lavées et dégraissées) provient d'Allemagne et de France. En ce qui concerne les fils de laine, nous importons surtout des fils à 2 bouts blancs ou teintés, de provenance allemande ou autrichienne.

Nous importons également de l'étranger, pour les besoins de l'industrie textile, la soude calcinée, l'oléine et l'huile d'olives, l'antracène, l'alizarine, l'indigo et l'aniline.

La production des 13 fabriques encouragées a représenté en 1912, une valeur de 14.096.430 lei et en 1913 de 15.716.691 lei.

La capacité de production de nos fabriques est loin d'atteindre la puissance de consommation intérieure, de sorte que nous sommes obligés d'importer de grandes quantités de tissus de laine :

	1912		1911	
	Kilogr.	Lei	Kilogr.	Lei
Tissus et étoffes de laine tricotées (800 gr. et plus par m.c.)	54.865	329.190	51.114	306.684
Tissus et étoffes tricotées (600—800 gr.)	420.285	3.362.280	404.835	3.238.680
» (400—600 gr.)	911.198	9.111.980	864.070	8.640.700
» (200—400 gr.)	1.110.475	13.325.700	979.359	11.752.308
» au dessous de de 200 gr. par m.c.	641.761	9.626.415	725.409	10.881.135
	<u>3.138.584kg. (35.755.565lei)</u>		<u>3.024.784kg. (34.819.502lei)</u>	

Nous importons surtout des étoffes fines (art. 102, 103, 104 du tarif douanier).

L'importation provient d'Allemagne (46 %), d'Autriche-Hongrie (26 %), d'Angleterre (17 %), de France et d'Italie (9 %).

Les taxes douanières pour les tissus de laine dépendent de l'épaisseur, c'est-à-dire de leur poids par mètre carré et sont divisées en cinq catégories (800 à 200 grammes). Les taxes varient de 130 à 275 lei les 100 kgr.

Les tissus de laine d'une qualité inférieure supportent plus facilement la concurrence étrangère, tant à cause de la protection douanière qui est plus élevée qu'à cause de la possibilité, pour les fabricants, de trouver la matière première dans le pays.

La fabrication des tissus plus fins rencontre des difficultés à cause d'une protection insuffisante, et à cause du manque de filatures qui pourraient transformer sur place la laine fine importée; actuellement les fabriques importent les fils de laine et paient pour cet article des taxes assez élevées.

La fabrication des tissus de laine, au moins de ceux d'une qualité inférieure, pourrait se développer chez nous d'une manière considérable si nos agriculteurs grands et petits n'avaient pas abandonné l'élevage pour la culture des céréales. On constate depuis quelque temps une diminution sensible du nombre des animaux de race ovine et on fait très peu pour améliorer la qualité des races indigènes. Le ministère de l'agriculture a fait importer des béliers et des

brebis mérinos. A la ferme model Laza on a essayé des croisements entre la race indigène *tzigae* et la race *Frise*. On a fait aussi quelques essais de croisement sur les domaines de la Couronne avec des mérinos, qui ont donné de bons résultats en ce qui concerne la laine. Mais ces essais sont restés isolés et sans grande influence sur les races indigènes dont la laine, au point de vue de la finesse, laisse encore beaucoup à désirer.

L'industrie du chanvre et du lin

Le capital investi dans cette industrie s'élevait, en 1913, à 2.245.632 lei. La force motrice représentait 820 H. P. Le combustible employé, en 1913, a coûté 93.576 lei. Les matières premières proviennent: 180.273 kgr. (135.217 lei) du pays et 1.274.476 kgr. (1.742.036 lei) de l'étranger. Cette industrie emploie, pour la fabrication des câbles, cordes et ficelles, des fils de coton et de jute. La production des 6 fabriques a atteint 1.290.805 kgr. représentant une valeur de 2.227.227 lei; cette production est loin de suffire à la consommation intérieure car nous importons 435.453 kgr. (1.120.908 lei). En 1912 nous avons importé 1.981.509 kgr. de ficelle de Manille valant 1.981.509 lei.

La protection douanière varie de 17 à 64% pour les différentes catégories de produits; elle est plus que suffisante. Notre production pourrait être beaucoup plus importante car nous n'employons qu'une partie du chanvre cultivé dans le pays; en 1913 nos fabriques ont utilisé 179.154 kgr. tandis que 309.240 kgr. ont été exportés en Allemagne¹⁾.

L'industrie des tissus de coton

Le capital investi dans cette industrie est de 8 millions lei (15 fabriques). La force motrice est de 1849 HP. Le combustible employé en 1913 a été de 4.765.570 kgr (258.250 lei).

Les matières premières utilisées par les fabriques sont: les fils de coton, lin et chanvre non blanchis, blanchis et teints. Toutes ces matières premières — 2.645.931 kgr. (6.345.724 lei) — sont importées de l'étranger.

¹⁾ Voir sur la culture du chanvre et du lin en Roumanie, le chapitre „Une période exceptionnelle“.

L'importation totale des fils de coton, de lin et de chanvre représente une valeur considérable :

	1911		1912	
	Kgr.	Lei	Kgr.	Lei
Fils de coton	14.150.521	(33.596.188)	11.898.522	(28.262.686)
Fils de lin				
Fils de chanvre }	540.146	(889.746)	407.517	(618.334)
Fils de jute	1.053.373	(534.495)	827.882	(419.815)

L'importation d'une si grande quantité de fils de coton aurait du avoir comme conséquence la création d'une ou de plusieurs filatures, ce qui n'a pas encore eu lieu.

Nous ne possédons pas non plus de filatures de lin et de chanvre.

La production des fabriques indigènes, en 1913 a représenté 15.396.221 mètres linéaires valant 11.000.000 de lei.

Nous importons beaucoup de tissus de coton. En 1912 nous avons importé 13.619.363 kgr d'une valeur de 52.504.873.

Les taxes douanières sont établies ainsi :

Fils de coton à un seul bout non blanchis, non teints	8 lei par 100 kgr
Les mêmes blanchis	5 " " " "
" " teints	12 " " " "
" " mercérésés	14 " " " "
Fils de coton à simple torsion.	la taxe des fils simples + 6 lei
Fils de coton à torsion multiple	" " " " " +12 lei

Ces taxes ne paraissent pas suffisantes; c'est la seule cause peut-être pour laquelle nous n'avons pas encore de filatures dans le pays.

L'industrie du sucre¹⁾

La première loi édictée pour la protection de l'industrie sucrière a été celle du 29 Mars 1873. Avant cette époque nous importions tout le sucre d'Autriche-Hongrie qui bénéficiait du tarif de 7¹/₂ pour cent. Cette loi accordait les avantages suivants: exemption de tout impôt communal, exemption des taxes douanières pour les machines. Ces

¹⁾ Voir l'étude *Industria zahărului* de D. R. Ioannițescu, professeur à l'Académie des hautes études commerciales. Bucarest, 1916. — *Chestia zahărului în România* de Corneliu Casasovici, inginer de arte și manufacturi. București, 1914. — *Trustul zahărului* de inginer C. Casasovici. București, 1915.

avantages n'ayant pas été jugés suffisants, car l'introduction des taxes de l'octroi en Roumanie et le système des primes d'exportation, institué en Autriche-Hongrie, les avaient rendus illusoire, une nouvelle loi, celle du 28 Mai 1882, accorda pendant 15 ans aux fabriques de sucre une prime de fabrication de 16 centimes par kilogramme, ainsi qu'une indemnité de 250.000 lei à chacune des deux fabriques existantes à cette époque

Malgré ces nouveaux avantages, l'industrie sucrière ne pouvait soutenir la concurrence des produits étrangers; la protection douanière était trop faible. En 1891 fut promulgué le tarif général qui éleva la taxe douanière à 35 centimes par kgr.

Dès 1887 les fabriques de sucre jouissaient des avantages accordés par la loi de l'encouragement de l'industrie. Toutes ces faveurs (0.35, la taxe douanière 0.16 la prime de fabrication, 0.3 le bénéfice résultant de la loi d'encouragement, au total 53 centimes par kgr) ne réussirent pas à consolider cette industrie.

Une nouvelle loi, en 1896, vint prolonger les avantages de la loi de 1882 pour une nouvelle période de 15 ans. Aussitôt que l'avenir fut assuré, de nouvelles fabriques surgirent; leurs fondateurs avaient la certitude qu'ils pourraient bénéficier des avantages énumérés plus haut jusqu'au 31 Mars 1914.

La consommation intérieure était en 1897, de 20 millions kgr. La prime de fabrication devint une charge assez lourde pour l'État qui songea à y remédier en établissant une taxe de consommation de 15 centimes par kgr.; en 1899 cette taxe fut élevée à 30 centimes.

La production du sucre augmenta, néanmoins, considérablement et les fabriques commencèrent à exporter; grâce à la prime de fabrication elles pouvaient vendre leur marchandise à l'étranger à des prix très inférieurs à ceux qu'elles demandaient à la consommation indigène. La taxe de consommation couvrait la prime de fabrication même pour les quantités de sucre exportées, mais elle ne pouvait pas couvrir les pertes résultant pour le trésor du fait que l'importation, en Roumanie, du sucre étranger avait complètement cessé. En 1899 l'importation tombait à 226.010 kgr.

La consommation intérieure étant de 20,000,000 de kgr., le sacrifice fait par le trésor représentait 10 millions; le sucre se vendait très cher dans le pays; les prix variaient entre 1.05 et 1.10.

En 1900 furent fondées deux nouvelles fabriques; l'exportation devint encore plus considérable; en 1901 elle atteignait 7 millions de kgr.¹⁾.

Pour mettre un terme à cette situation qui menaçait les finances de l'Etat, le gouvernement institua par la loi du 27 Novembre 1901 une taxe d'exportation de 16 centimes par kgr. de sucre exporté, ce qui compensait la perte résultant de la prime de fabrication accordée pour le même sucre. On motiva cette disposition par la considération que les lois de 1882 et 1898 avaient établi la prime de fabrication pour le sucre consommé dans le pays et non pas pour celui destiné à l'exportation.

A la suite de cette loi, l'exportation fut enrayée.

Les six fabriques de sucre existantes dans le pays, à cette époque, formèrent une association sous la dénomination de «Bureau de Commission» établissant la quote-part de chacune dans la production²⁾.

Le bureau de commission était seul chargé de la vente du sucre, moyennant une commission de 1³/₄.

En 1906, intervint un arrangement entre le gouvernement et les fabriques de sucre, par lequel ces dernières consentaient à une réduction de la prime de fabrication de 16 à 11 centimes; en échange, l'Etat prenait l'engagement de ne plus accorder les avantages de la loi d'encouragement de l'industrie, ni de prime de fabrication à aucune autre fabrique jusqu'en 1914³⁾. En même temps l'Etat s'obligeait à maintenir la taxe douanière de 35 centimes pendant 12 ans à partir du 1-er Mai 1906; la taxe d'exportation était abaissée à 9 centimes, mais seulement pour les 5 premiers millions de kgr.

¹⁾ Le sucre qui se vendait en Roumanie 1 leu et 10 centimes, était offert en Bulgarie pour 0.45 centimes le kgr.

²⁾ Voici le nom de ces fabriques*): Chitila, Brânceni (au capital anglais), Ripiceni (Dupont, Lachaume, Meillassoux & Cie), Marașesti, Fabriques de Roman et Sascut (les deux formant une Société anonyme). La fabrique de Drânceni fut fermée et sa quote-part fut répartie entre es autres.

Sucre consommé en Roumanie (kilogrammes)	
s)	
1899—1900	8.354.643
1900—1901	11.650.593
1901—1902	16.388.205
1902—1903	18.543.288
1903—1904	18.543.288
1904—1905	18.927.455
1905—1906	21.699.769
1906—1906	22.718.338
1907—1908	25.930.737
1908—1909	25.987.647
1909—1910	27.460.046
1910—1911	29.861.867
1912—1913	34.949.245
1913—1914	37.567.881

exportés; pour le surplus la taxe était maintenue à 11 centimes.

Cette convention procura à l'Etat un bénéfice annuel de 1 million.

Nous n'entrerons pas ici dans la discussion des critiques qui ont été faites à la législation sur le sucre. Nous avons voulu seulement présenter un résumé des principales dispositions législatives. Nous nous préoccupons surtout de l'avenir.

Il est incontestable que l'industrie du sucre à jouté jusqu'à présent, en Roumanie d'avantages extraordinaires qui ne trouvaient d'autre justification que le danger de voir cette industrie complètement détruite, dans la première période même de sa fondation, par les primes pour l'exportation que le gouvernement austro-hongrois accordait à ses fabricants et par les sacrifices que ceux-ci étaient décidés à faire pour conserver un marché important. On est allé, chez nous, un peu trop loin, en fait de protection, par peur de la concurrence étrangère.

Il est temps, maintenant que l'industrie du sucre est solidement assise, de porter remède à la situation actuelle. Le sucre est un aliment de premier ordre et sa consommation, par la classe paysanne surtout, est encore insignifiante. Ainsi la consommation du sucre en 1913 n'a été que de 37.007.881 kgr, ce qui fait une moyenne de 5 kgr par tête d'habitant. Nous sommes loin des 39 kgr par tête en Angleterre et même des 11 kgr en Autriche-Hongrie.

Le moment approche où une nouvelle politique économique est indiquée en matière sucrière. La question qui s'impose est celle de savoir par quels moyens on pourra arriver, tout en développant la production, à abaisser le prix du sucre.

Par la convention de 1906 l'Etat s'est obligé, envers les fabricants de sucre, à ne pas abaisser les taxes douanières jusqu'en 1918. Donc en 1918 nous serons libres d'établir des taxes, qui tout en constituant une protection suffisante, devront avoir pour effet une diminution sensible des prix.

L'Etat devra, en même temps, supprimer la taxe de consommation, qui n'a été établie que pour compenser les pertes occasionnées au trésor par la prime de fabrication. Il reste à savoir si la situation financière permettra, après la guerre, malgré la suppression de la prime de fabrication, de procéder aussi à la suppression de la taxe de consommation.

La loi pour l'encouragement de l'industrie de 1912, par l'article 4, a statué que les fabriques de sucre, après l'expiration de leur privilège, ne pourront plus bénéficier d'aucun des avantages de cette loi. A partir de 1918 toutes les fabriques de sucre, les anciennes comme les nouvelles, seront à ce point de vue, sur un pied d'égalité. Il est incontestable, qu'en fait, les fabriques anciennes ayant amorti leur capital, pourront lutter dans de meilleures conditions que les fabriques nouvellement créées. Plusieurs propositions ont été faites pour stimuler la fondation de nouvelles fabriques. Mr l'ingénieur Cassassovici propose, pour ces dernières, une réduction des taxes de consommation ainsi que des taxes du fonds communal. Mr D. R. Ioanitzesco propose la suppression de l'article 4 de la loi de 1912, afin de pouvoir accorder les avantages de cette loi aux nouvelles fabriques, qui pourraient, de la sorte, soutenir la concurrence des anciennes.

Mr Ioanitzesco propose aussi une association de nos agriculteurs dans le but de créer un certain nombre de fabriques de sucre brut (10 à 15); tout le sucre produit sera dirigé vers une raffinerie centrale. Cette solution a été proposée aussi par Mr P. Carp, en 1898.

Les grands agriculteurs ont abandonné la culture de la betterave qui n'est pas assez rémunératrice et qui demande beaucoup de travail et beaucoup de soins. Mr Ioanitzesco croit que les associations paysannes pourraient, aidées par les banques populaires, participer à l'union des agriculteurs, en se chargeant en grande partie, de la culture des betteraves.

Cette culture est actuellement très limitée; nous ne cultivons que 14.000 hectares; en 1915 la récolte a été insuffisante et nous avons été obligés d'importer du sucre de l'étranger. Les fabriques actuelles n'ont pas réussi à développer cette culture¹⁾.

1) Production des betteraves en Roumanie

Année	Hectares cultivés	Production à l'hectare	Production Quintaux
1906—1907	9.676	198,4	1.919.691
1907—1908	6.039	164,4	1.091.561
1908—1909	9.918	185	1.668.430
1909—1910	11.606	182,2	2.078.697
1910—1911	13.308	231,4	3.081.359
1911—1912	13.603	193,4	2.630.568
1912—1913	14.363	203,5	2.922.389

Les progrès de l'industrie du sucre ne nous intéressent pas seulement au point de vue de l'augmentation de la consommation, mais aussi au point de vue de l'élevage, les résidus des betteraves constituant un aliment de premier ordre pour le bétail. Une association des agriculteurs pour la création de nouvelles fabriques pourrait, par cela même, contribuer au progrès de l'élevage. La culture de la betterave, pour procurer un rendement rémunérateur, doit s'effectuer par ceux qui sont intéressés à la fabrication du sucre.

Nos lecteurs trouveront à la page 149 de notre ouvrage des indications statistiques sur le capital des fabriques de sucre, ainsi que sur leurs bénéfices.

Les exploitations forestières et l'industrie du bois¹⁾

D'après le «Rapport» de l'administration de la Caisse des forêts, la surface totale des forêts appartenant à l'Etat était, en 1906, de 914.010 hectares; à ce chiffre il faut ajouter 28.000 hectares achetés par la Caisse depuis 1910 ainsi que 100.000 hectares représentant les forêts du Quadrilatère bulgare, annexé à la Roumanie en 1914, ce qui fait un total de 1.042.000 hectares.

Les propriétés particulières avaient, en 1899, une surface de 1.700.000 hectares; en tenant compte des défrichements, cette surface peut être évaluée aujourd'hui à 1.600.000.

Donc le territoire du pays est couvert de forêts sur une surface totale de 2.600.000 hectares, soit 20%²⁾.

La proportion normale étant de 25%, on voit combien notre pays souffre du déboisement.

L'industrie forestière se trouve, en Roumanie, entre les mains de quelques puissantes sociétés anonymes à grands capitaux. Ces sociétés sont au nombre de 14; voici quelques indications relativement à leur moyens d'action:

¹⁾ *Rentabilitatea exploatărilor forestiere în România* de Eugen Ghering, directeur de exploatare foerstieră și Ernest Ene, doctor în științele economice. Bucarest 1916. — Nous avons extrait de cette brochure intéressante une partie des données de notre chapitre.

Voyez aussi: *Raportul d-lui administrator al Casei Pădurilor*. — 1914, et

Comerțul și industria lemnului în România de Petre Antoșescu, inspector silvic. București, 1907.

²⁾ Mr. l'administrateur croit que les données officielles ne correspondent pas à la réalité et que la proportion exacte ne doit pas dépasser 18% de la surface totale du pays.

No. courant	NOMS DES SOCIÉTÉS	Date de leur fondation	Capital actions	Obligations	Valeur de l'actif bilan 1913	Immeubles et installations	Fond de réserve	Fond d'amortisse- ment	Bénéfice net bilan 1913	Bénéfice net %	Observations
1	Société pour l'ex- ploitation de forêts (Goetz).	1883	16.000.000	5.821.000	48.093.842	10.742.928	1.400.705	—	3.024.921	18,7	
2	„Lothru“	1906	40.000.000	9.120.000	27.930.852	7.530.295	125.326	5.536.248	1.990.094	19,9	
3	„Union“	1911	8.000.000	1.008.000	25.865.198	7.147.028	25.000	1.408.197	138.427	1,8	
4	„Oltul“	1913	6.100.000	—	—	329.090	—	—	24.257	—	
5	„Drajna“	1913	4.500.000	—	4.611.155	794.033	—	—	—	—	
6	„Tişfa“	1906	4.000.000	—	26.714.914	1.516.000	15.000	1.564.000	256.188	6,4	
7	„Carpaii“	1908	2.500.000	—	4.678.932	1.198.573	10.240	48.599	—	—	Perte
8	„Bradul“	1908	2.500.000	—	2.770.000	2.000.000	—	431.581	463.507	—	
9	„Argeş“	1906	3.750.000	—	10.512.885	2.741.820	175.213	3.050.000	742.896	19,	
10	„Sylvică Română“	1911	2.400.000	—	3.193.799	—	22.754	300.000	114.133	4,7	
11	Societ. Industriel forestiere	1891	2.000.000	—	38.641.175	1.934.924	160.000	5.393.786	193.410	9,6	
12	E. Lessel	1908	2.000.000	—	3.373.338	1.758.134	40.000	52.802	125.512	6,2	
13	„Tarcău“	1903	700.000	—	1.734.000	865.063	113.850	187.666	234.502	33,	
14	„Marnero“	—	250.000	31.000	1.604.000	212.994	12.611	—	88.560	—	Perte
	Total		65.700.000	15.980.090	200.293.290	38.870.088	2.100.699	17.972.879	6.849.320		

Quelques associations paysannes se sont aussi fondées pour l'exploitation des forêts; ne disposant pas de capitaux suffisants leur production est encore assez restreinte. Etant donnée la difficulté d'accéder à nos massifs forestiers, à cause du manque de routes et de lignes de chemin de fer, la première dépense qu'une exploitation forestière doit supporter est celle de la construction de ces voies de communication; or, cette dépense est coûteuse et ne peut être supportée que par des sociétés disposant de moyens financiers très puissants. Les exploitations forestières doivent disposer, en outre, d'un fonds de roulement considérable, étant données les avances qu'on est obligé de faire un an et souvent 18 mois avant le transport du bois sur le marché de vente. Les 14 sociétés énumérées au tableau publié ci-dessus, disposant de capitaux importants ont pu surmonter toutes ces difficultés et réaliser, en général, de gros bénéfices. Aux sociétés précitées constituées en Roumanie il faut ajouter deux sociétés étrangères autorisées à fonctionner en Roumanie: la «Société pour l'exploitation de forêts» au capital de 2.940.000 lei, ayant son siège à Budapest et la «Rumänische Forstindustrie Aktiengesellschaft» dont le siège est à Genève, au capital de 22 millions de lei.

En 1910 a été constituée à Budapest la Société anonyme «Acordo», dont font partie les sociétés anonymes roumaines Goetz, Tarcău, Letea, Tișița et Marnero et qui a pour but de fixer les prix pour l'exportation.

Le nombre des scieries¹⁾ bénéficiant de la loi d'encouragement de l'Etat était en 1912 de 71 et le nombre des ouvriers dépasse 12.000. Dans ce chiffre ne sont pas comprises les exploitations forestières qui s'occupent de l'abatage des arbres et de leur transport aux fabriques. Le nombre des ouvriers employés dans cette industrie dépasse 50.000. Les salaires s'élèvent à au moins 30 millions par an. Une grande partie de notre production de bois est destinée à l'exportation; en 1913 nous avons exporté les quantités et les valeurs suivantes:

	Metres cubes	Lei
Troncs de sapin	203.658	2.860.502
Bois de construction, douves	160.198	18.854.563
Bois de construction passés au rabot	106	13.793
Ebenisterie prête mais non ajustée.	1.303	396.396
Ebenisterie prête, sculptée, marquetée etc.	29	146.030

¹⁾ Appartenant à des sociétés ou à des particuliers.

Nous avons exporté aussi 19.088 tonnes de bois de chauffage représentant une valeur de 248.139 lei; en tout la valeur est pour l'année 1913 de 23½ millions.

Nous exportons surtout en Autriche-Hongrie, en Egypte, en Hollande et en Turquie.

Quant à l'importation du bois et des industries dérivées, elle est encore assez importante (1913):

	Tonnes	Lei
Ebenisterie fine, tapissée, sculptée, marquetée, combinée avec d'autres matières	702	3.818.985
Bois de construction, douves et traverses équarries ou sciées	29.903	3.118.242
Troncs de sapins et d'autres essences résineuses	101.825	3.054.750
Tannins non dénommés et extraits de toutes sortes de matières servant au tannage	4.884	1.927.566
Bois de chauffage et copeaux de bois . .	140.672	1.466.718
Fûts et tonneaux en bois de chêne . . .	2.613	1.055.369

En 1913 nous avons importé d'Autriche-Hongrie 108,459 mètres cubes de troncs de sapin pour nos besoins et 94.997 mètres cubes pour les réexporter après avoir été façonnés. La même année nous avons exporté 48.425 tonnes de planches et 1236 tonnes de caisses fabriquées avec du bois importé d'Autriche-Hongrie. Parmi les matières importées il y a des articles que nous pourrions, avec une meilleure exploitation de nos forêts, produire ou fabriquer chez nous, tels les bois de construction, d'autant plus que la taxe douanière de 2 lei les 100 kgr est assez élevée; elle représente 20% de la valeur.

Il sera plus difficile de lutter contre l'ébénisterie fine. La protection douanière est très élevée, 80 lei les 100 kgr ce qui revient en moyenne à 16% de la valeur; le coût de l'emballage et du transport, qui sont assez chers constituent un supplément de protection qui n'est pas à négliger. Il ne faut pas oublier, cependant, que ces objets s'adressent à une clientèle riche qui préfère le fini et le bon goût au bon marché. Ou fait chez nous quelques essais de fabrication de meubles de luxe; ou ne réussira jamais à écarter certaines spécialités françaises et anglaises.

On pourrait facilement arriver à fabriquer les fûts et les tonneaux pour lesquels nous sommes encore tributaires de l'étranger; la taxe de 10 lei kgr, représente 25% de la valeur. C'est une protection très sérieuse.

Une question qui intéresse notre industrie forestière

est celle du transit par la Roumanie du bois de provenance austro-hongroise à destination de Russie ou des pays de la péninsule balkanique et de l'Égypte ¹⁾.

Transit d'arbres, bois et industries dérivées

T o n n e s		
1913	1912	1911
43.288	67.113	88.580

Ce bois fait concurrence à nos propres produits sur les marchés sus-mentionnés. Au terme des lois en vigueur le transit est exempt de tous droits. Toutes les formalités pour obtenir le droit de transporter la marchandise à travers la Roumanie ne coûtent que quelques lei; le bois transité est même avantageé au détriment du bois indigène qui seul est astreint au paiement d'une taxe de 1/2 pour cent de sa valeur quand il est expédié par nos ports. Des points de Dorna et de Prisacani, en Moldavie, le transport du bois de transit jusqu'à Galatz se fait par flottage sur les rivières de Bistritza et du Siret, sans paiement d'aucune taxe.

L'industrie du papier ²⁾

Le tableau qui suit mettra en évidence l'importance de l'industrie du papier et de la cellulose en Roumanie :

	SOCIÉTÉS	Année de la fondation	Capital social		Force motrice H. P.
			Actions	Obligations	
1	„Letea“	1881	4.800.000	29.000	3.091
2	„Bușteni“	1882	2.200.000	1.914.000	490
3	„Câmpulung“	1888	2.215.000	—	1.590
4	Société anon. roumaine pour la fabrication du papier	1908	5.000.000	—	1.165
5	„Scăeni“	1888	450.000	—	906
6	Raux, Lalu & Com Cosmești	1898	600.000	—	220
7	„Celuloza-Brăila“	1908	1.500.000	—	1.650
			16.765.000	1.943.000	

¹⁾ *Le transit du bois en Roumanie et le bois roumain* par D. I. Gheorghiu, le Mouvement Economique 2-me année II, p. 107.

²⁾ *Studii industriale: Industriile celulozei, mucavalei și hârtiei în România* de N. M. Ghișescu, inginer, inspector industrial. București 1915.

En dehors de ces fabriques qui fonctionnent et qui jouissent des avantages de la loi d'encouragement, une nouvelle fabrique sera fondée à Şendreni par la société pour l'industrie du chanvre. La valeur des investitions faites jusqu'au 1 Janvier 1915 était répartie comme suit:

Terrains	127.640 lei
Bâtiments	7.619.805 "
Machines et installations	15.255.194 "
Investitions diverses	2.565.322 "
Total . . .	<u>25.568.161 lei</u>

Sur cette somme 3.605.780 lei ont été amortis jusqu'à la date sus-indiquée. Le combustible employé par toutes ces fabriques en 1914 a coûté 1.933.180 lei.

Il est intéressant de connaître les quantités et les valeurs des matières premières employées dans cette industrie. Voici quelques tableaux que nous reproduisons d'après l'étude de Mr. Ghîtesco:

Matières premières utilisées dans la fabrication de la cellulose, la pâte de bois et le carton en 1913

MATIÈRES	Indigènes		Etrangères	
	Tonnes	Valeur	Tonnes	Valeur
Bois de sapin et de peuplier . .	59.378	1.684.543	10.254	256.717
Paille et roseaux	2.109	33.456	—	—
Pierre calcaire et chaux	2.490	50.851	—	—
Soufre	—	—	2.185	264.728
Chlorure de chaux	—	—	1.281	302.104
Total . . .	63.977	1.768.850	13.732	823.599

Mr. Ghîtesco remarque que nous importons d'Autriche-Hongrie de grandes quantités de bois pour cette industrie à cause de la différence de prix qui atteint parfois 4 lei par 1000 kgr.

Matières premières utilisées dans la fabrication du papier en 1914

MATIÈRES	Indigènes		Etrangères	
	Tonnes	Valeur	Tonnes	Valeur
Cellulose.	11.127	2.841.519	298	132.708
Pâte de bois.	8.679	1.136.076	1.390	312.096
Chiffons.	1.043	210.682	—	—
Maculature.	3.280	298.154	77	9.000
Colophane.	3	786	604	213.437
Sulfate d'aluminium.	—	—	926	127.597
Soude.	—	—	56	9.813
Couleurs.	—	—	20	49.589
Kaolin, talc, gypse	760	26.782	1.499	130.368
Divers.	—	—	204	66.752
Total.	24.892	4.513.999	5.074	1.051.366

Voici maintenant la consommation du papier et du carton, de fabrication indigène en 1914 :

Tarif art.	Qualité	DÉNOMINATION	1913		1914	
			Kilogrammes	Valeur lei	Kilogrammes	Valeur lei
426	III	Ministériel.	217.837	300.376	191.917	267.201
427	IV	Vélin, marqué.	362.332	398.565	347.313	397.664
426	IV	„ et colorié.	1.420.211	1.443.208	1.467.146	1.562.768
425	V	Demi-vélin.	745.031	698.446	642.504	622.505
425	VI	A écrire, blanc, natur, affiches.	1.929.999	1.490.714	1.832.851	1.440.662
424	VI	A imprimer, blanc, à emballer.	5.654.097	2.340.738	6.189.012	2.528.896
424	VII	A emballer, supérieur.	1.485.677	999.025	1.540.308	1.059.185
425	VIII	Brun satiné.	100.566	49.680	189.293	94.015
423	IX	„ colé.	2.734.239	1.064.505	2.395.626	962.222
423	X	Papier de paille.	460.766	147.660	274.518	91.991
426	Art. 34	Papier et carton, spécial.	989.744	724.166	1.359.950	866.037
423	IX	Carton blanc, gris, brun.	1.540.362	564.432	1.612.490	595.511
		Papier pour timbres etc.	159.000	340.000	159.000	340.000
		Total.	17.799.861	10.561.515	18.201.928	10.822.657

La vente du papier aux commerçants se fait par « d'Office de Vente » des fabriques de papier du pays, qui reçoit

une commission de 9—11% sur le prix du catalogue officiel; les libraires obtiennent un rabais de 2—4% sur les commandes qui dépassent 2000 ou 5000 lei.

Le prix du bois revient chez nous à 20—22 lei le m.c tandis qu'au Autriche-Hongrie ce prix est de 9 lei; cette différence explique pourquoi certaines fabriques préfèrent, malgré le prix de transport et la douane, employer du bois de provenance étrangère. Le coût du combustible est aussi plus élevé chez nous. Nous avons importé aussi beaucoup de machines.

Dans ces conditions on s'explique pourquoi nos fabriques de papier ne sont pas en état d'exporter. En revanche nous exportons de la cellulose pour des sommes importantes; en 1913 nous avons exporté 3619 tonnes valant 824.956 lei.

La protection douanière pour le papier représente 24—46 % de la valeur, ce qui nous permet de soutenir la concurrence étrangère sur notre propre marché. Nous sommes encore tributaires de l'étranger pour certaines spécialités comme le papier à lettres (15.650 lei), le papier pour registres, le papier pelure (6452) le papier filigrane (39,702) le papier buvard, (39,942) le papier de porcelaine (113.222 lei) le papier vélin (132.481 lei) et le papier à tapisser (63.672 lei) etc.

L'industrie métallurgique¹⁾

Les progrès réalisés par notre pays dans toutes les branches de l'activité économique ont eu pour conséquence une augmentation considérable de l'emploi des machines ainsi que de la consommation des métaux et des objets en métal.

L'extension des cultures a exigé un plus grand nombre de machines agricoles; les fabriques qui ont été fondées depuis 1877 ont réclamé l'emploi de machines de plus en plus perfectionnées; l'industrie du pétrole, notamment, a fait augmenter dans des proportions inattendues, la demande d'outils et de machines de toutes sortes, d'appareils électriques et de moteurs; les constructions monumentales, les habitations particulières, emploient de grandes quantités de fer; les chemins de fer, les ponts consomment des quantités énormes de métaux. L'armée, pour ses arsenaux et ses différents établissements, demande chaque année des quantités plus grandes de métaux.

¹⁾ *Industria mecanică metalurgică, studiu economico-statistic de I. Gigurtu, inginer, inspector industrial, Craiova.*

Aussi l'importation des métaux, des objets en métal et des machines représente un chiffre considérable.

Voici un aperçu des principaux articles que nous importons :

	1 9 1 3		1 9 1 2	
	Tonnes	Valeur	Tonnes	Valeur
Tubes en fer laminé, tournés	37.336	37.268.619	30.119	19.517.349
Tôte et plaques en fer laminé, étirées, non autrement ouvragés . . .	31.464	6.210.672	32.714	6.522.788
Fer laminé en barres et fer pour tréfileries .	68.269	11.329.211	67.184	11.517.941
Tôte et plaques en fer laminé, étamé etc. . . .	24.058	10.596.935	42.027	18.663.073
Ouvrages et objets en fer laminé non dénommés, même combinés avec la fonte et le bois .	8.191	5.847.302	5.206	3.807.337
Rails pour chemins de fer	24.100	4.819.960	21.334	4.266.739
Ouvrages et objets en fer laminé non dénommés passés à la meule .	4.360	4.573.694	3.378	3.517.409
Fer laminé, de formes spéciales	21.901	4.380.182	25.351	5.070.440
Chaudronnerie de cuivre ou de ses alliages, tuyaux et conduits en feuilles de cuivre	687	3.401.471	569	
Charrues, herses, rouleaux, cultivateurs, binots, binettes et partie de ces appareils	3.294	2.431.787	8.143	6.042.016
Locomobiles et machines agricoles en tous genres	14.375	15.406.172	19.616	19.572.804
Machines et moteurs hydrauliques, machines à vapeur, à gaz, à pétrole	10.593	9.702.252	7.607	7.456.318
Machines dynamo-électriques, électromoteurs, etc.	1.906	8.933.660	1.664	7.644.880
Machines et appareils non spécialement dénommés	7.607	8.288.231	9.785	10.636.470
Câbles pour transmission de courants électriques	1.006	6.099.395	1.079	6.242.321
Appareils électriques pour télégraphe, téléphone etc. Machines-outils	326	3.089.983	285	2.597.765

Cette énumération dénote un grand mouvement industriel.

Nous avons dans le pays, en dehors de 200 ateliers pour réparations mécaniques, des sociétés puissantes qui s'occupent en grand de la réparation et même de la fabrication de certaines machines.

Mr Gigurtu divise les fabriques métallurgiques en quatre catégories :

1) Fabriques de machines, ateliers mécaniques et forgeries ;

2) Fabriques de clous, vis, rivets.

3) Fabriques de meubles et de poêles en fer.

4) Ateliers de ferblanterie et d'ornement.

La première catégorie comprend, en 1914, 36 fabriques, représentant un capital de 14.644.359 lei. Leur force motrice est de 2854 H. P. La valeur des matières premières employée est de 10.076.525 lei et la valeur de leurs produits est de 20.251.589 lei. Les principales sociétés qui fabriquent des machines sont : la société „Vulcan“ qui est en train d'installer une fabrique de wagons, la société „Fernic“ qui possède un chantier naval à Galatz ; la société „Astra“ a fondé une usine pour la fabrication des bidons ; la « Société roumaine d'automobiles » a installé des ateliers pour la réparation des automobiles.

Le seconde catégorie comprend 11 usines pour la fabrication des fils de fer, des clous, des aiguilles et agrafes ; elles ont investi un capital de 6.697.112 lei, et emploient des matières premières valant 8.377.287 lei.

La production de ces usines a pu suffire à la consommation intérieure.

En 1914 la maison suédoise O. Musstaadt fils a fondé à Galatz une fabrique de clous pour fers à cheval et crampons à ferrer. L'importation de cet article a été en 1913 de 263314 kgr (418.261 lei) dont 161.776 kgr importés de Suède.

Les fabriques actuelles pourraient développer leur production en fabricant des câbles en fer, des vis, des boulons des rivets etc. que nous importons actuellement pour des sommes importantes.

Toutes les fabriques de cette catégorie jouissent d'une protection très efficace : 30—50% sur la valeur des objets importés.

Les fabriques de meubles et de poêles en fer disposent d'un capital de 1.392.826 lei et emploient des matières premières pour 741.464 lei.

Les fabriques de bidons, emballages et ferblanterie au nombre de 8 disposent d'un capital de 4.176.589 lei et emploient des matières premières valant 4.457.148. Ces fabriques travaillent pour les exploitations pétrolifères.

Il est incontestable qu'un grand nombre d'outils et de machines pourraient être fabriqués dans le pays, par exemple les moteurs à benzine, les locomobiles etc. Leur fabrication pourrait être encouragée en accordant des exemptions de taxes douanières pour les matières premières ainsi que pour certaines parties des machines qui doivent être procurées de l'étranger.

Une question qui devra nous préoccuper à l'avenir est celle de la fabrication des armes. Nous avons importé en 1912 et 1913 les quantités suivantes :

	1913	1912
Armes blanches, sabres, fourreaux, poignées	10.157 kgr. (101.750 lei)	6.393 kgr. (63.930 lei)
Canons et accessoires	2.291.857 » (20.626.713 »)	819.261 » (7.373.349 »)
Armes de tir tels que carabines, pistolets, revolvers	23.066 » (421.035 »)	33.314 » (499.716 »)
Armes de chasse	33.959 » (679.180 »)	57.138 » (1.142.760 »)

Tous nos fusils et une grande partie de nos munitions sont de provenance étrangère.

L'industrie du pétrole

Nous nous sommes occupés de l'industrie du pétrole dans différents chapitres de notre ouvrage ¹⁾. Nous ne revlendrons pas sur ce qui a été dit; nous ajouterons seulement quelques chiffres et quelques observations.

C'est un immense avantage pour la Roumanie de posséder des gisements pétrolifères d'une grande richesse, qui lui procurent pour son industrie, ses chemins de fer et sa marine un combustible de premier ordre; ces gisements, qui ne sont encore exploités qu'en partie, font de notre pays un centre d'attraction pour les capitaux étrangers en quête de

¹⁾ Voir en ce qui concerne la production page 123; relativement au capital des sociétés pétrolifères page 147. Le chapitre *l'Expansion allemande en Orient* contient des détails sur les exploitations allemandes en Roumanie. Le dernier chapitre s'occupe de la question du monopole du pétrole.

placements fructueux, le pétrole roumain et ses dérivés étant un article d'exportation de premier ordre. La concurrence étrangère pour l'extraire, le raffiner et le diriger vers les centres consommateurs de l'Europe a pris, d'ailleurs, dans les derniers temps, le caractère d'une lutte internationale très intense.

La consommation intérieure du pétrole est encore faible; elle ne représente pas même 40% de la production totale, de sorte qu'il reste disponibles pour l'exportation de très grandes quantités. Jusqu'à présent les capitaux roumains se sont peu intéressés aux affaires de pétrole, où les risques sont grands et où il faut disposer de moyens financiers très puissants si on veut avoir quelque chance de succès. La plus grande partie des entreprises pétrolifères est entre les mains des étrangers, surtout des Allemands.

L'Etat, qui possède sur ses domaines des gisements pétrolifères qui passent pour être très productifs, n'a mis en valeur que quelques parcelles. En 1895, à l'occasion de la promulgation de la loi des mines, on a élaboré un règlement qui limite les concessions pétrolifères de l'Etat à 40 hectares pour une durée de 30 ans; le concessionnaire est astreint à une redevance de 4% du revenu net et à un impôt de 2% sur le même revenu. En 1900 la loi des mines a été modifiée et l'impôt de 2% a été remplacé par un impôt de 1% sur le revenu brut; l'étendue maxima qu'on pouvait prendre en concession était de 100 hectares; les grandes sociétés pouvaient prendre jusqu'à 5 périmètres de 100 hectares chacun. La durée de la concession était de 50 ans; la redevance était de 10—14% du produit brut. Sur la base de ces nouvelles dispositions on a donné 8 concessions comprenant 288 hectares. Sous le régime du règlement de 1900 on a donné 82 concessions comprenant 2.930 hectares et sur la base du règlement de 1900 on a donné 12 concessions comprenant 405 hectares¹⁾.

En 1905 le gouvernement présenta une nouvelle loi pour la concession des terrains pétrolifères de l'Etat; on introduisit cette fois le principe que l'Etat devait participer au bénéfice net des entreprises.

Cette loi, nous dit l'exposé des motifs de Mr A. Djuvara, loin de contribuer à mettre en valeur les terrains de l'Etat, était un obstacle à toute exploitation par suite du tissu inextricable de formalités et de conditions qu'elle prévoyait.

¹⁾ Voir pour tous ces détails l'Exposé des motifs du projet de loi de Mr A. Djuvara.

Aucune demande de concession n'a été faite sous le régime de cette loi. La loi de 1899 voulut remédier à cet état de choses. Le principe de la loi était de concessionner l'exploitation sur la base de la participation directe de l'Etat à la production. Cette participation consistait dans le prélèvement d'une redevance qui devait augmenter progressivement à la richesse des sondes. La loi de 1909 prévoit que la concession se fera en petits lots et par adjudication des propriétés pétrolifères de l'Etat des régions en exploitation. Les terrains pétrolifères étaient divisés en trois catégories: un quart restait indisponible comme réserve pour l'avenir, le second quart était réservé aux sociétés qui se formeraient par actions nominales qui ne pouvaient être possédées que par les Roumains et la moitié était donnée sans distinction à toute personne ou société qui se présenterait à l'adjudication dans les conditions prévues par la loi.

Les conditions et les formalités exigées par la nouvelle loi étaient tout aussi onéreuses que celles de la loi de 1905, de sorte qu'elle ne donna, non plus, aucun résultat.

La question est encore à résoudre. En 1912 Mrs Vințila Bratiano et C. Halaceano ont publié une étude intéressante intitulée: *La politique de l'Etat dans la question du pétrole*. Les deux auteurs préconisent une «action directe» se manifestant, entre autres, par des mesures légales et réglementaires, consistant dans la concentration dans les mains de l'Etat et la transformation en service d'intérêt public de tous les moyens de transport et d'emmagasinage ainsi que dans la protection de la petite et moyenne industrie de raffinage par la répartition de la consommation intérieure du pétrole lampant¹⁾.

Mr Bratiano et Halaceano sont, en même temps, partisans d'une «pénétration progressive» du capital roumain dans l'exploitation du pétrole, pénétration qui doit avoir pour effet la substitution de ce capital aux organisations existantes. La formule qui faciliterait cette transformation serait la suivante:

«Réserver les terrains de l'Etat seulement pour l'action du capital roumain et faciliter au moyen de ces terrains, la constitution d'une société nationale de pétrole, en collaboration en ce qui concerne le raffinage et la vente, avec une partie des grandes entreprises du pays».

¹⁾ Voir pour de plus amples détails dans le *Mouvement Economique* 8-eme année, p. 35—29, où nous avons reproduit la conclusion de l'ouvrage.

Partant de cette formule, on pourra organiser une société d'exploitation à capital roumain¹⁾, dans laquelle l'Etat apportera, comme co-associé, d'une part ses terrains pétrolières et d'autre part les terrains rachetés aux sociétés qui voudraient entrer dans cette combinaison. L'Etat gagnerait, par ce fait, le contrôle sur le combustible.

Le raffinage serait réservé à une collaboration du capital roumain avec le capital étranger. La vente au dehors se ferait soit par des participations dans les organisations de vente européenne, soit par des pénétrations directes dans les pays où les intérêts des capitaux roumains et étrangers unis, rencontreraient une situation privilégiée.

Dans le «Rapport sur le budget général de l'Etat pour l'exercice 1916—1917», ainsi que lors de la discussion du budget, Mr Vintila Bratiano s'est occupé de nouveau de la question du pétrole. Cette fois-ci il soutient l'idée d'un monopole d'Etat.

«Il ne peut être question — dit-il — à qui doit revenir cette énergie du pays, concentrée dans le pétrole, à quelques sociétés étrangères ou bien dans les mains du protecteur de tous les intérêts généraux de ce pays, l'Etat».

Mr Vintila Bratiano n'est pas entré dans les détails pour nous expliquer comment sera organisé ce monopole; il est plus que probable qu'il persiste dans les idées qu'il a émises dans son ouvrage fait en collaboration avec Mr Halaceano et qu'il entend le monopole sous la forme d'une association entre l'Etat et des capitalistes roumains.

Les idées de Mr V. Bratiano ont soulevé de très vives critiques; l'opposition s'est déclarée hostile à toute idée de monopole qui mettrait l'industrie du pétrole sous la dépendance complète de l'Etat.

L'Etat est déjà trop puissant chez nous.

La main mise sur une des branches de production des plus prospères et des plus importantes, ajouterait encore à son omnipotence si préjudiciable chez nous, à tout esprit d'initiative et d'indépendance.

Le projet de monopole en lui même est d'une application très difficile étant donné que l'exploitation du pétrole est une des industries les plus aléatoires et qui demande des capitaux considérables, une grande expérience et un esprit

¹⁾ Cette société doit être exclusivement roumaine,

d'initiative qu'on rencontre rarement parmi les organes de l'Etat.

Nous reviendrons sur cette question, d'une manière détaillée, dans le dernier chapitre.

L'Etat n'est pas resté jusqu'à présent, impassible dans la question du pétrole; il s'est efforcé, tout en accordant les plus grandes facilités à l'exploitation et au commerce du pétrole, de s'assurer le contrôle des exportations de ce produit. L'exportation se faisant surtout par mer, il a construit des réservoirs et une station de pompage à Constantza; les exportateurs doivent passer par celle voie, moyennant une redevance. En 1914 il y avait à Constantza 39 réservoirs d'une capacité de 5000 m³ et un réservoir de 1250 m³ qui pouvaient contenir :

Pétrole raffiné.	60.000 mc.
" distillé.	5.000 "
" essence.	71.250 "
" résidu.	60.000 "
	<hr/>
	196.250 mc.

Au moyen de ces installations le port de Constantza a pu expédier 850.000 tonnes de pétrole en 1913. Les produits destinés à l'exportation ont du utiliser jusqu'à présent la voie ferrée ce qui produisait une grande gêne pour le transport des céréales. En 1912 l'Etat décida de construire trois *pipe lines* pour transporter le pétrole des lieux de production à la mer: une pour le pétrole brut, d'un débit de 1.000.000 de tonnes par an et deux pour le pétrole distillé, d'un débit de 350.000 et 400.000 tonnes. Ces trois conduites auront coûté 25 millions.

L'intervention de l'Etat ne s'est par bornée au contrôle du transport et de l'exportation; il est intervenu pour répartir la consommation du pétrole lampant, afin de ne pas laisser écraser surtout les petits et les moyens raffineurs par l'accaparement du marché intérieur au profit d'une seule société à moyens très puissants. Par cette loi on assurait à chaque raffinerie la liberté de la vente d'une quote-part de la consommation intérieure, proportionnellement à sa capacité de travail.

En ce qui concerne la nationalisation de l'industrie du pétrole, nous en parlerons plus loin.

Aperçu général

Nous avons donné un aperçu de nos principales industries; il serait difficile d'énumérer, dans un ouvrage d'un caractère général, toutes les branches de notre production industrielle.

Nous résumons les données principales concernant un certain nombre d'industries dans le tableau publié à la page suivante.

Dans cette énumération nous n'oublierons pas l'Etat qui est le plus grand industriel du pays; c'est lui qui exploite la presque totalité de nos chemins de fer, qui extrait le sel et fabrique les allumettes et le tabac.

Nous terminerons ce chapitre par quelques données sur l'ensemble de notre industrie:

Fabriques bénéficiant des avantages de la loi pour l'encouragement de l'industrie:

838 fabriques représentant:	
Un capital fixe (terrain, bâtiments et installations) de . . .	338.013.000 lei
Matières premières utilisées dans le cours d'une année . . .	338.280.000 "
Production annuelle	547.134 800 "
Combustible	34.000.000 "
Force motrice employée (chevaux vapeur).	127.021 "
Ouvriers.	53.470 "
Salaires	49.726.000 "

En dehors de ces 838 fabriques, 1886 moulins exploités par des paysans bénéficient de la loi pour l'encouragement de l'industrie. Le nombre total des moulins est de 4902 dont 97 ont de grandes installations systématiques et sont compris dans les 838 fabriques.

Dans ce chiffre ne sont pas comprises les fabriques de sucre qui bénéficient de privilèges spéciaux, une partie des distilleries, une partie des moulins qui n'ont pas réclamé les avantages de la loi ainsi qu'un certain nombre d'ateliers mécaniques.

Le capital fixe, pour toute l'industrie du pays, y compris les établissements industriels de l'Etat¹⁾, dépasse actuellement le chiffre de 500 millions.

L'industrie du pétrole, ne bénéficiant pas de la loi d'encouragement doit être comptée à part. Nous avons mentionné ailleurs son capital, sa production ainsi que l'exportation de ses produits.

¹⁾ Les chemins de fer exceptés.

	Lei Capital	Lei Combustible employé	Lei Matières premières	Lei Production	Ouvriers	Protection d'ouvrière	
						Par %	kgr.
L'industrie des huiles végétales	5.230.814	160.668	5.844.349		495	30 %	huiles, graisses végétales, oléine, huile de palme.
L'industrie de la peausserie	6.894.972 fixe 12.919.374 circulant 3.006.161		19.467.434 (6.891.184 de l'étranger) 6.234.051	27.985.434	2.522	10 %	huile d'olives.
L'industrie du savon et des bougies	3.006.161	326.904		5.434.731 (savon) 2.018.390 (bougies) 831.076	441	18—31 %	ad valorem en général
L'industrie de l'acide sulfurique	1.306.372	16.520	263.185 (pyrite) 20.367 (salpêtre) 909.620		125	140 %	kgr. pour les peaux fines. Protection insuffisante pour les savons fins (180 par kgr.).
L'industrie des vernis et des couleurs.	719.486	14.084		1.523.186	124	40—75 lei	(Protection insuffisante).
L'industrie du ciment	7.367.586	1.514.826	1.014.153	144.000 (tonnes)	975	2 lei	(30 % ad valorem).
L'industrie des conserves de légumes, fruits, viande etc.	3.541.000	170.950		4.000.000 kgr. (conserves de légumes, et fruits) 4.000.000 (poisson) 2.100.000 (viande) 2.515.244			
L'industrie du chocolat et des bonbons	2.411.758	146.582			43	100 lei	Protection insuffisante pour les qualités supérieures.

LA BALANCE ÉCONOMIQUE

Malgré tous les inconvénients signalés dans le premier chapitre de cet ouvrage, l'agriculture constitue, nous le répétons, la base de notre prospérité économique.

C'est grâce à notre exportation agricole que la Balance économique s'est soldée presque régulièrement en notre faveur.

L'ancienne doctrine de la *balance* du commerce, c'est-à-dire de l'utilité de l'excédent des exportations sur les importations, repose — comme le remarque Mr. Paul Leroy Beaulieu¹⁾ — sur une interprétation incomplète des faits. Des pays très riches, comme la France et l'Angleterre, importent régulièrement beaucoup plus de marchandises qu'ils n'en exportent et pourtant la richesse de ces pays ne fait qu'augmenter. Ainsi l'excédent des importations sur les exportations s'est élevé en Angleterre, pour l'année 1912, à 145.679.501 livr. st. En France cet excédent s'est chiffré, à la même époque, par 1.310 millions.

La doctrine de la balance du commerce, réfutée ainsi par des faits indiscutables, n'en contient pas moins une part de vérité; elle est erronée surtout parce qu'elle omet certains éléments importants. «D'abord, nous dit Mr. Leroy-Beaulieu, les calculs douaniers sont sujets à erreur, puisqu'ils reposent sur les simples déclarations des commerçants, lesquelles sont vérifiées sur beaucoup d'articles à l'entrée, à cause des droits de douane et ne le sont nullement à la sortie. En outre, les valeurs cotées pour les exportations représentent, en général, les prix de fabrique grossis de frais jusqu'à l'arrivée dans le port d'embarquement; elles ne comprennent pas, d'ordinaire, le bénéfice du fabricant et des intermédiaires divers.

¹⁾ *Traité théorique et pratique d'économie politique*, IV, p. 176.

Ces valeurs, à l'exportation, ne renferment pas non plus le coût du fret. Au contraire, les valeurs cotées pour les importations contiennent tous ces éléments. Du fait de ces circonstances, l'écart réel entre les importations et les exportations se trouve singulièrement réduit en réalité».

Dans son exposé de motifs du projet du tarif général douanier, élaboré en 1904, le ministre des finances, Mr. Emile Costinesco, cherche à établir une balance commerciale plus précise en ce qui concerne la Roumanie; en tenant compte de tous les éléments indiqués par l'économiste français, il évite autant que possible de prendre en considération les *valeurs* importées et exportées et fonde ses calculs en se basant principalement sur les *quantités*.

De cette manière on arrive à connaître d'une manière beaucoup plus exacte la situation de notre commerce extérieur.

A ne considérer que les valeurs et en négligeant les quantités, le déficit total du pays, résultant de son commerce général de 1877—1901, aurait été de un milliard 391 millions. En ajoutant à ce déficit le paiement des annuités de notre dette publique, les sommes considérables qui sortent du pays, emportées par les entrepreneurs, ouvriers, maisons de banque et de commission étrangères, etc., ainsi que les autres dépenses — nous les énumérons plus loin — effectuées par les Roumains à l'étranger, nous arrivons à un chiffre qui dépasse, certainement, deux milliards et demi. Si ces chiffres étaient exacts, le pays devrait être complètement ruiné. La vérité est, au contraire, qu'il a réalisé de très grands progrès non seulement sur le terrain économique mais dans toutes les directions, ce qui ne s'expliquerait pas sans une augmentation de la richesse.

Si, au lieu d'examiner les valeurs, nous considérons les quantités, nous constatons qu'à part l'année 1899, une année désastreuse pour notre agriculture, le commerce d'exportation de notre pays présente une hausse constante et progressive tandis que le commerce d'importation est plutôt stationnaire et accuse même, pendant une longue période, une certaine diminution.

Par l'examen des quantités nous arrivons beaucoup plus facilement à nous expliquer l'état prospère du pays.

Le tableau suivant concernant les importations et les exportations de la Roumanie depuis 1880 jusqu'en 1913, nous fera mieux saisir la différence entre les valeurs et les quantités.

Années	I M P O R T A T I O N		E X P O R T A T I O N	
	Quantités	Valeurs	Quantités	Valeurs
	Tonnes	Lei	Tonnes	Lei
1880	310.975	255.336.415	1.324.009	218.918.878
1881	398.839	274.757.458	1.556.227	206.518.317
1882	407.703	268.851.921	1.809.542	244.730.199
1883	592.919	359.907.178	1.603.481	220.650.279
1884	575.386	294.986.273	1.323.783	184.115.542
1885	571.183	268.539.150	1.797.170	247.968.201
1886	571.664	296.497.362	1.704.930	255.547.263
1887	414.243	314.680.752	1.805.216	265.726.613
1888	453.243	310.378.320	1.951.905	256.788.642
1889	485.439	367.944.099	2.236.943	274.167.146
1890	553.938	362.791.054	2.220.944	275.958.415
1891	702.604	436.682.685	2.054.606	274.662.083
1892	653.370	380.747.296	1.959.301	285.384.057
1893	727.125	430.489.731	2.895.490	370.651.787
1894	718.272	422.142.287	2.071.161	294.198.384
1895	617.229	304.574.517	2.040.729	265.048.411
1896	656.077	337.922.929	2.660.467	324.056.652
1897	693.819	355.782.804	2.082.245	224.179.690
1898	882.902	389.908.439	2.644.192	283.181.567
1899	789.789	333.267.938	1.300.864	149.119.657
1900	412.105	216.985.878	2.047.223	280.000.431
1901	484.368	292.435.760	2.984.859	353.830.877
1902	462.333	283.344.549	3.318.260	374.819.219
1903	470.075	269.923.710	3.238.186	355.630.307
1904	525.294	311.371.613	2.269.108	261.872.339
1905	331.039	337.537.985	3.463.945	457.101.394
1906	734.352	421.114.125	4.213.331	491.360.178
1907	934.792	430.509.115	4.199.963	554.018.631
1908	871.190	414.058.479	2.822.725	379.430.871
1909	716.020	368.300.099	3.297.254	465.056.619
1910	771.516	409.715.576	4.488.628	616.504.872
1911	986.300	569.745.027	5.390.280	691.720.408
1912	1.213.957	637.905.560	4.326.735	642.103.783
1913	1.374.116	590.012.640	4.569.076	670.705.335

Si l'on veut traduire ensuite les quantités en valeurs, on constate que les données de nos statistiques sont, en ce qui concerne l'exportation, au dessous de la réalité tandis que pour l'importation elles sont de beaucoup au dessus.

En tenant compte de tous les éléments qui faussent la balance du commerce telle qu'elle résulte des données statistiques, Mr. E. Costinesco arrive à la conclusion que pendant 23 années, allant de 1879 à 1902, il y a eu, en réalité, un excédent des exportations sur les importations, s'élevant à 1 milliard 561 millions au lieu que les données officielles accusaient un déficit de 1 milliard 391 millions de francs.

Ce chiffre, donné par Mr. E. Costinesco, est-il exact? Nous le croyons beaucoup au dessous de la réalité.

La balance du commerce, telle qu'elle résulte de données soigneusement examinées (et non pas seulement de la comparaison des valeurs à l'importation et à l'exportation) contient, comme nous le disions plus haut, une part indiscutable de vérité: un pays a intérêt à exporter plus qu'il n'importe surtout quand son commerce d'exportation lui procure ses principales ressources. Des pays comme l'Angleterre et la France qui tirent d'immenses bénéfices de leur marine marchande, des exportations dites „occultes“, effectuées par les nombreux étrangers riches qui viennent y faire des achats ou des capitaux placés à l'étranger, peuvent importer sans inconvénient plus qu'ils n'exportent; mais, pour un pays comme la Roumanie, la valeur réelle des importations ne doit pas dépasser l'exportation et doit même rester sensiblement inférieure.

Pour cette raison la balance du commerce doit être prise en sérieuse considération quand on examine la situation économique du pays à un moment donné.

Mais les économistes font une distinction entre la balance du commerce et la *balance économique* qui doit tenir compte de tous les éléments négligés par l'ancienne doctrine.

La balance économique se préoccupe non seulement des relations commerciales mais aussi des opérations financières de toutes sortes se rattachant au déplacement des capitaux et des personnes.

Les pays très riches comme la France, l'Angleterre, la Hollande ont placé des capitaux dans d'autres pays moins avancés, soit en rentes d'Etat soit dans des industries privées. Les rentes de ces capitaux reviennent dans ces contrées soit sous la forme de numéraire soit sous la forme de marchandises.

Pour ces pays, les importations représentent souvent, pour une bonne part, le bénéfice afférent au placement de ces capitaux.

De même, les déplacements des personnes constituent un nouvel élément de richesse qui permet l'augmentation du chiffre des importations sans provoquer aucune diminution du capital national.

Cherchons maintenant, ces principes une fois posés, à examiner la balance économique du pays; auparavant nous tâcherons de compléter le tableau de M. Costinesco jusqu'en 1913.

En le complétant nous arrivons malgré des années exceptionnelles, à un excédent de 900 millions à peine pour la période 1902 — 1903 ce qui aurait comblé, en partie, le déficit de la période précédente mais n'aurait, en aucun cas, contribué à augmenter la richesse du pays.

Le pays n'aurait jamais pu, dans ce cas, faire face à ses engagements, étant donné qu'en dehors du prix des importations, nous avons à solder des dépenses considérables de différentes natures.

La Roumanie, est obligée chaque année, de faire d'énormes paiements à l'étranger; or, ces paiements elle ne peut les effectuer qu'en échange de l'exportation de ses récoltes.

Le capital nominal de notre dette publique s'élevait à la date du 1-er Avril 1916 à 1.718.386.499 lei¹⁾.

La plus grande partie de la dette publique est placée à l'étranger. L'annuité qui était, en 1913/14, de 85.648.067 lei a été payée de la manière suivante:

En Allemagne . . .	Lei 46.335.402
" France	" 37.791.095
" Belgique	" <u>81.980</u>
Total	Lei 84.208.477

L'annuité pour l'exercice 1916/17 est de 112.232.324 lei. Par suite des besoins de capitaux des pays belligérants, de nombreux capitalistes français et surtout allemands ont été obligés de vendre de la rente roumaine; des titres de rente pour près de 100 millions²⁾ sont rentrés dans notre pays en 1915 et 1916. La proportion des paiements effectués à

¹⁾ Dans ce chiffre ne sont pas compris les emprunts effectués pour la défense nationale.

²⁾ Mr. N. Teianu évalue, dans le *Nationalul*, le total de ces rentrées de rentes à 157.830.000 lei.

l'étranger a subi une modification, mais il est certain que la très grande majorité de nos rentes (près de 80 pour cent) se trouve entre des mains étrangères. Les paiements effectués en Roumanie se chiffraient en 1905 par 8.994.109 lei¹⁾. Cette somme doit s'élever maintenant à plus du double.

Les emprunts contractés par les départements se chiffrent par 1.925.625 lei et les emprunts des villes du Royaume par 18.007.719 lei aux annuités. La ville de Bucarest figure dans ces annuités avec 8.263.563 lei. Le Crédit Rural de Bucarest a émis des lettres foncières du type 5% d'une valeur de 441.445.397 lei et des lettres foncières du type 4% d'une valeur de 19.536.990 lei, soit un total de 460.983.387 lei²⁾.

L'intérêt de ces capitaux s'élève annuellement à 22.853.745 lei.

Le Crédit Urbain de Bucarest a émis, de son côté, des lettres de gage type 5% d'une valeur de 175.580.900³⁾.

Ce capital exige un intérêt de 8.900.787 francs.

Le Crédit Urbain de Iassy a émis des lettres foncières d'une valeur de 34.820.200; celui de Craiova d'une valeur de 1.327.000. Le Crédit viticole a émis des obligations pour 8.286.100, la Caisse Rurale pour 101.194.000 et la société pour les habitations à bon marché, 8.333.000. Nous ne possédons pas d'informations précises sur les annuités payées par ces institutions à l'étranger. Il est probable qu'un dixième au moins de ces titres se trouvent entre les mains de personnes n'habitant pas la Roumanie.

Au chiffre de tous ces paiements il faut encore ajouter les dépenses effectuées chaque année par l'Etat sur les excédents budgétaires. Une partie de ces excédents est affectée à des travaux d'utilité publique, à des fournitures à l'armée qui nécessitent des commandes, faites jusqu'ici aux fabriques allemandes, autrichiennes ou belges. Ajoutons encore les subventions accordées aux écoles roumaines de Macédoine (600.000 francs par an). Nous ne devons pas oublier, non plus, les bénéfices réalisés par les grandes banques particulières, telles que la Banque Générale Roumaine, la Banque de Crédit Roumain, The Bank of Roumania L-ed, la Banque

¹⁾ Voyez Expunerea situațiunei financiare a tezaurului public la 30 Septembrie 1905, p. XLIX.

²⁾ En circulation au 31 Décembre 1915. Voir: *Compte-rendu du Conseil d'administration*, p. 5.

³⁾ En circulation au 31 Décembre 1915. Voyez *Compte-rendu du Conseil d'administration*, p. 6.

Commerciale Roumaine, la Loterie de l'Etat¹⁾ qui ont été fondées en grande partie avec des capitaux étrangers, bénéfiques considérables qui vont grossir la somme de nos paiements à l'extérieur. Un certain nombre même des actions de notre première institution de Crédit, la Banque Nationale, émises à 500 francs, dépassant maintenant 5.300 fr., se trouve entre les mains de porteurs étrangers. Les actions des sociétés d'assurances telles que la *Nationala*²⁾, la *Dacia*, la *Generala* se trouvent, en partie, à Trieste, à Vienne, à Berlin.

Nous pouvons dire la même chose de la Compagnie du Gaz de Bucarest, des sociétés d'électricité, de quelques sociétés de tramways ainsi que des sociétés étrangères qui exploitent nos forêts.

A ce total déjà imposant, ajoutons les intérêts de certaines créances hypothécaires qui sont détenues par des capitalistes de Trieste et de Vienne, créances qu'on peut facilement évaluer à une dizaine de millions.

Mentionnons encore les revenus des grandes propriétés rurales appartenant à des propriétaires qui n'habitent pas le pays. D'après le *Rapport sur le recensement fiscal de 1905*³⁾ ces revenus s'élevaient à cette époque à 4.741.113 francs; ils sont aujourd'hui sensiblement les mêmes; le nombre de cette catégorie de propriétaires a diminué mais la valeur des terres ayant augmenté le revenu total s'est maintenu à peu près au même chiffre.

Nous ne pouvons pas négliger, dans cette énumération, les bénéfices réalisés par les entrepreneurs de constructions ou de travaux publics et qui, la plupart, quittent le pays une fois fortune faite.

La liste est loin d'être close.

On sait qu'en Roumanie les propriétaires d'immeubles ruraux (à part les paysans) n'exploitent généralement pas eux mêmes leurs terres. Le dernier recensement nous apprend, qu'en ce qui concerne la grande propriété, les revenus des propriétés exploitées directement s'élevaient à 91.168.883 francs, tandis que les revenus des propriétés affermées s'éle-

¹⁾ Avant la création de la *Loterie d'Etat*, 6 à 7 millions sortaient chaque année du pays. La nouvelle institution présente au moins cet avantage qu'elle retiendra chez nous une partie des sommes considérables qui alimentaient les loteries hongroise et allemande.

²⁾ En 1915, sur un total de 15.000 coupons, la *Nationala* a acquitté 2.138 coupons à l'étranger.

³⁾ *Rapport présenté à Mr. le ministre des finances par N. R. Capitaneano, secrétaire général*, p. XIII.

vaient à 75.727.585 fr. Or, parmi les fermiers il y a beaucoup d'étrangers, qui ont l'habitude d'envoyer le plus clair de leurs bénéfices dans leur pays. Elles sont nombreuses les fortunes faites sur le sol roumain, qui sont allées enrichir des héritiers domiciliés à Athènes ou qui ont été léguées à des œuvres de bienfaisance ou des fondations culturelles hélieniques.

Nous pouvons en dire autant en ce qui concerne un certain nombre de commerçants étrangers. Le défunt banquier Evloghie Gheorghief a laissé plus de six millions à l'Etat bulgare.

Nous mentionnerons encore dans cette liste, suffisamment longue, les sommes assez importantes dépensées à l'étranger par les nombreux Roumains qui y résident pour leurs études ou qui voyagent pour leur agrément ou pour soigner leur santé¹⁾.

D'après les informations que nous avons recueillies près de 1.500 étudiants font leurs études aux universités et écoles spéciales françaises, allemandes, autrichiennes et belges. En prenant une moyenne de 4.500 francs par étudiant nous arrivons, pour ce chapitre, au chiffre de 6.750.000. Nous ne devons pas oublier les 5 à 600 élèves de lycée et de pensionnats pour jeunes filles, pour lesquels nous devons compter encore 2.500.000 lei.

Le nombre des Roumains fréquentant, en été, les établissements balnéaires de l'étranger, peut être évalué à 5000; à raison de 3.000 lei chacun — chiffre au dessous de la réalité — nous arrivons à un total de 15.000.000.

Des sommes considérables sont représentées par les dépenses faites à l'occasion de voyages d'agrément à Paris²⁾, Nice, en Suisse, à Monte-Carlo, etc. On peut les estimer à 10.000.000.

Le total de toutes ces dépenses s'élève à 34.200.000 peut-être à 40.000.000.

Enfin, pour terminer, signalons les sommes exportées

¹⁾ Mr Michel Huber, dans une étude sur *Les Etrangers à Paris*, (*Bulletin de la Statistique générale de la France* p. 380) donne le chiffre des Roumains présents dans cette ville en 1911: 5.856.

Paris comptait à cette époque 5.887 Espagnols, 2.682 Hollandais, 1.859 Hongrois, 11.765 Anglais. On peut juger, par comparaison, du grand nombre de Roumains séjournant dans la Capitale de la France.

²⁾ Le nombre de passeports délivrés chaque année par la préfecture de police de Bucarest varie entre 5—6.000. Les préfectures de district doivent en délivrer au moins autant.

par les ouvriers italiens, par les nombreux ouvriers bulgares¹⁾, serbes ou ruthènes de Galicie qui viennent chaque été, dans notre pays, pour être employés aux travaux agricoles ainsi que les économies réalisées par les domestiques roumains de Transylvanie et de Hongrie, au nombre de 30 à 40.000 environ et qui constituent la majeure partie de nos gens de service.

Nous ne comptons pas dans le chiffre de tous les paiements effectués à l'étranger, les bénéfices réalisés par les industriels qui ont créé dans notre pays des fabriques avec du capital étranger ou qui ont mis en exploitation des terrains pétrolifères. L'activité de ces industriels n'a pas eu pour résultat de faire émigrer des capitaux qui, sans eux, seraient restés dans le pays. Ils ont créé, à l'aide de leurs moyens de production, des richesses nouvelles; tout ce qui a été dépensé dans le pays comme résultat de leurs entreprises: paiement de la main d'œuvre et du personnel en général, frais de transport, impôts, frais généraux, achat de matières premières, constitue un réel bénéfice pour nous. Sans eux nous aurions continué à être tributaires de l'étranger pour la totalité de la valeur des produits qu'ils fabriquent; grâce à eux au moins une partie de cette valeur est représentée par du travail national; grâce à leurs capitaux, en admettant même que la moitié des bénéfices aillent à l'étranger, le pays, loin de s'appauvrir s'enrichit en réalité. Des sommes importantes, payées auparavant à l'étranger restent, en effet, dans le pays et le montant de ces sommes augmente chaque année.

* * *

Le total des paiements à effectuer à l'étranger et que nous avons énumérés s'élève chaque année, d'après les estimations les plus modérées à 200.000.000 francs. A ce chiffre il faut ajouter la valeur des importations moyennes des cinq dernières années.

Quelles sont maintenant les sources de richesse de la Roumanie? Par quels moyens sommes-nous en état de remplir nos engagements, d'acquitter toutes nos dettes, de payer tous nos achats?

1) D'après les calculs de Mr. Ulrich Scheidemann, ancien attaché pour les affaires agricoles près la légation d'Allemagne à Bucarest, les jardiniers bulgares rapportent bon an mal an 15.000.000 dans la mère patrie.

Nous n'avons, pour solder nos importations et pour faire face à tous ces paiements, ni capitaux placés à l'étranger, ni une nombreuse marine marchande, ni ouvriers qui aillent chercher de l'ouvrage hors de nos frontières, ni étrangers qui viennent dépenser leur argent chez nous. Notre principale source de richesse est et restera encore longtemps l'agriculture. L'industrie nationale, quoique déjà florissante, suffit à peine à alimenter une partie des besoins de notre marché intérieur; elle compte encore très peu — le pétrole excepté — pour ce qui a trait au commerce extérieur.

Notre commerce d'exportation comme nous l'avons démontré plus haut, constitue donc presque l'unique source d'où nous tirons les moyens qui nous permettent d'acquitter nos dettes envers l'étranger.

La conclusion à tirer de ces deux constatations c'est que la valeur de notre commerce d'exportation doit être beaucoup plus grande que celle qui nous est donnée par les statistiques officielles. L'excédent de valeur de nos exportations sur les importations doit dépasser de beaucoup la moyenne de 61.729.000 indiquée par les documents officiels pour la période 1901—1905 et la moyenne de 83.692.509 pour la période 1906—1913.

Nous croyons ne pas exagérer en l'évaluant à 250 ou 270 millions au moins par an.

On ne s'expliquerait pas autrement l'accroissement constant de la richesse du pays.

Or cet accroissement est indéniable. Il s'accroît d'année en année.

Mais dans quelle mesure s'est produit cet enrichissement ?

L'AUGMENTATION DE LA RICHESSE

M. E. Costinesco, dans son exposé des motifs, si intéressant et si documenté, du tarif douanier de 1904, prend comme base de ses recherches sur l'augmentation de la richesse publique la puissance de consommation du pays, observée pendant une période de plus longue durée. Il nous explique pourquoi il fonde ses observations sur cet élément. Il se peut, qu'à une certaine époque, la consommation d'une nation dépasse sa puissance de production, mais cette consommation excessive ne peut se maintenir longtemps; au bout de quelques années, si les forces de production n'ont pas augmenté, la consommation devra nécessairement diminuer et l'équilibre sera de nouveau rétabli. Une consommation excessive peut se maintenir pendant deux, trois ans, mais jamais pendant une période de 20 ans. Par conséquent, une consommation en croissance continue pendant 20 ans sera le signe le plus indubitable d'un accroissement des forces de production et, par suite, de la richesse publique. Pour illustrer par des chiffres cette affirmation, le ministre des finances montre que, dans la période de 1879 à 1902, — abstraction faite de certains excès de consommation, compensés par des baisses immédiates — la consommation des produits d'usage courant et qui ne sont pas fabriqués ou cultivés dans le pays, a été en augmentant. Ainsi, en 1879, nous importons 3.613.000 kgr. de riz; en 1902, la consommation s'élève à 9.552.000 kgr. La consommation du café passe, en 23 ans, de 804.000 à 2.212.000 kgr. celle des tissus de laine fine passe de 348.000 kgr. à 1.625.000 kgr.; celle des tissus de coton blanc ou de couleur de 1.610.000 à 2.414.000 kgr.; celle des tissus de coton imprimés (indiennes) de 953.000 à 6.213.000 kgr. etc.

Il faut observer que pendant que la consommation des objets d'un emploi courant a presque *quadruplé*, celle des objets de luxe est restée en grande partie stationnaire. Ce serait là une preuve que la richesse s'est répandue surtout dans le peuple et non pas seulement dans les classes supérieures.

La conclusion à laquelle arrive M. E. Costinesco est que la consommation ayant *quadruplé*, la richesse publique à *quadruplé*, elle aussi, pendant les 20 années qu'ils a prises en considération.

Nous compléterons quelques chiffres de Mr. E. Costinesco en ce qui concerne la dernière période de dix ans. En 1913 la consommation de riz a été de 12.731.097 kgr. (3 millions de plus qu'en 1902); celle du café de 3.589.302 kgr. (1.300.000 de plus qu'en 1902). La consommation du sucre indigène passe de 8.354.643 kgr. en 1900, à 27.460.046 en 1910 et à 37.507.881 en 1914. La proportion est la même pour les autres articles.

En tenant compte de ces dernières augmentations on pourrait soutenir que la richesse publique a *quintuplé* en 30 ans.

Il est certain que les faits sur lesquels Mr. E. Costinesco a basé son argumentation doivent être pris en sérieuse considération et qu'ils peuvent être regardés comme un élément important d'appréciation de l'accroissement de la richesse du pays; mais cet élément seul ne peut nous donner une indication positive car le rapport entre la consommation et la production présente des perturbations bien plus importante que celles qu'a signalées l'éminent homme d'Etat.

En premier lieu il faut tenir compte de l'augmentation de la population. En 1879 la Roumanie avait 4.529.568 habitants; en 1902 le pays comprend 6.195.752 habitants, donc une augmentation de près de 36%; en 1913 le chiffre de la population est de 7.352.855, donc par rapport à 1879 une augmentation de 63% et par rapport à l'année 1902 de près de 20%.

Dans ces conditions la richesse du pays, dans la période de 1879 — 1902 n'a pu augmenter que dans la proportion de 1 à 2 $\frac{1}{2}$ et dans la période de 1879 à 1913 de 1 à 3 $\frac{1}{2}$.

Mais cette proportion doit être encore réduite quand on observe que conjointement à l'accroissement de la consommation on observe chez nous une augmentation des charges qui grèvent la propriété en général; sur la grande propriété agricole pèsent (en dehors de l'impôt) les annuités du Crédit foncier rural, les intérêts des créances hypothécaires, les dettes contractées au Crédit agricole, aux ban-

ques privées ou chez les particuliers. En 1881 la dette envers le Crédit rural s'élevait à 62.722.700 lei; en 1905 la dette était de 288.907.377 lei; elle avait donc plus que quadruplé. En 1915 cette dette était de 461.687.270 lei; elle était donc huit fois plus grande.

Les créances hypothécaires particulières s'élevaient en 1900 à 177.699.642; elles représentent aujourd'hui plus du double.

Le revenu de la grande propriété rurale (audessus de 100 hectares) qui était en 1905 de 102.425.706 lei, était en 1908 de 166.560.164 lei (le revenu global des 1.260.886 propriétaires ruraux était de 251.076.813).

Si nous comptons toutes les charges (nous laissons de côté l'impôt foncier) qui pèsent sur le capital, représenté par le revenu ci-dessus, la conclusion à laquelle nous devons arriver est que si la richesse et la valeur de la propriété en général, de la propriété rurale en particulier, ont augmenté, il est certain que les charges, du moins pour certaines catégories de propriétés, ont augmenté dans une proportion un peu plus forte.

On peut dire la même chose de la propriété urbaine dont le revenu était en 1908 de 69.625.592. Les charges de cette propriété ont aussi augmenté; ainsi la dette au Crédit Urbain a passé de 34.203.700 lei, en 1899, à 173.595.888 lei en 1915. Les dettes hypothécaires aux banques ou chez les particuliers ont augmenté dans la même proportion.

En ce qui concerne la propriété rurale, petite ou moyenne (jusqu'à 10 hectares) il est difficile de préciser à combien s'élèvent les charges qui la grèvent. Le revenu de ces propriétés, d'après le dernier recensement, est de 128.007.496 fr. pour la petite propriété jusqu'à 10 hectares et de 25.045.040 fr. pour la propriété moyenne de 10 à 100 hectares.

La petite propriété rurale, dans la grande majorité, ne pouvant être hypothéquée, il nous est naturellement impossible de parler des charges qui la touchent directement; nous devons donc nous borner à mentionner les charges qui pèsent sur les cultivateurs eux-mêmes et qui se traduisent par une diminution de leurs revenus qui proviennent en grande partie de l'exploitation de la terre. Les charges consistent en dettes envers le Crédit agricole, les Banques populaires et les particuliers. Les intérêts de ces dernières dettes sont, en général, excessifs.

La question est de savoir maintenant si ces charges pèsent moins sur les petits cultivateurs à l'heure actuelle qu'il y a 30 ans.

Nous ne pouvons avoir des chiffres exacts à cet égard, mais nous avons suffisamment d'éléments pour en tirer la conclusion que l'accroissement de la puissance de consommation des petits propriétaires de terres n'a pas toujours marché de pair avec l'accroissement des moyens de production — dans beaucoup de régions tout au moins.

La consommation¹⁾ a augmenté dans les villages, cela est incontestable, mais l'intensité du travail à accomplir pour subvenir à cette consommation a augmenté aussi; cet accroissement de consommation a été payé non seulement par une augmentation de la production, mais encore, en partie, par une diminution de la force vitale de notre population rurale. Ce que le grand propriétaire a payé par une hypothèque sur sa terre, le petit cultivateur l'a souvent payé au prix de l'altération de sa santé.

Dans une pareille matière, à défaut de données positives établies par départements, nous devons nous garder cependant de considérer comme général un phénomène qui s'est produit dans des régions assez étendues, nous le reconnaissons. Mais il suffit qu'il ait atteint des couches nombreuses de notre population rurale pour que nous ayons le devoir de le signaler. L'accroissement de la richesse du pays ne pourra être considéré comme un phénomène généralement satisfaisant que lorsque nous pourrons constater, en même temps, une régénération de la population dans les localités où elle présente, à l'heure actuelle, des signes évidents de dépression physique.

Par l'extension de l'instruction à tous les degrés, par le contact de plus en plus grand entre la population des villages et celle des villes, grâce aux facilités de communication, des besoins nouveaux, des désirs nouveaux, des aspirations à une vie plus commode, se sont propagés dans la population. Cette tendance vers une existence meilleure et plus luxueuse se manifeste d'ailleurs, de plus en plus, dans les villages, comme dans les villes.

Nous avons donné pendant de longues années à notre enseignement de tous les degrés une direction si peu pratique, que, chaque année, une foule de gens ont été détournés des occupations productives et jetés dans des carrières

¹⁾ On observe dans certains départements une augmentation de la consommation d'objets qui étaient considérés auparavant par les paysans comme des objets de luxe (surtout en ce qui concerne les vêtements des femmes), mais on ne constate pas une augmentation dans la consommation des aliments.

stériles, après avoir été initiés à une culture supérieure, au contact de laquelle leurs goûts se sont affinés et leurs besoins ont grandi. Les écoles de village, les gymnases, les lycées, les universités, n'ont eu, pendant une longue série d'années, d'autre effet que d'accroître les classes improductives et d'augmenter leur force de consommation.

Dans les classes supérieures, le phénomène a eu pour résultat une poussée plus forte et plus violente vers les fonctions publiques et les carrières dites libérales ; dans les classes inférieures, le phénomène s'est traduit par une insuffisance d'alimentation.

Les charges croissant, les besoins de luxe se multipliant, le travail dans ces classes est devenu plus intense, tandis que l'alimentation restait à peu près la même. Aussi observe-t-on dans beaucoup de régions une dégénérescence physique. Mr. le Dr. G. Marinescu nous montre qu'en 1888, il y a avait 10.626 personnes atteintes de la pellagre, et qu'en 1905 le nombre des pellagres s'élevait à près de 100.000.

Cette insuffisance d'alimentation ou cette mauvaise alimentation a eu pour conséquence une augmentation de l'alcoolisme. C'est un fait prouvé que l'alcoolisme ne se développe que dans les pays ou dans les classes où le régime alimentaire laisse à désirer. Le meilleur moyen de combattre l'alcoolisme, c'est d'améliorer la nourriture. Il n'est pas moins vrai que l'élévation des droits sur l'alcool peut avoir aussi pour effet de restreindre l'alcoolisme.

Afin de nous rendre compte si l'alcoolisme a tendance à croître ou à décroître chez nous, nous comparerons entre elles seulement les périodes où les droits sont restés les mêmes. Ainsi, en 1887—88, avec le droit de 8 centimes par degré, et par décalitre d'alcool de céréales, la consommation a été de 8.780.637 litres ; en 1888—89 avec les mêmes taxes elle a été de 8.682.801 litres.

Dans la période 1889—96, avec le droit réduit de 5 centimes par degré, la consommation s'est élevée à une moyenne annuelle de 21 millions de litres.

On est revenu, en 1896, au droit de 8 centimes par degré et la consommation, pour la période de 1896 à 1899, varie entre 14 et 31 millions de litres ; donc, avec le même droit, la consommation est en croissance.

En 1899, le droit est porté à 12 centimes, et, en 1901, il est réduit à 10 centimes. La consommation décroît rapi-

dement ; elle ne se relève un peu qu'à partir de 1911¹⁾. Avec la nouvelle taxe de 15 centimes il est certain que la consommation diminuera de nouveau. L'élévation du droit est donc la seule cause de la décroissance de la consommation de l'alcool.

En Roumanie, nous dit M. L. Colesco, dans son étude sur la *Statistique des boissons alcooliques*, la quantité de boissons spiritueuses consommées pendant la période 1889 à 1893 a été de 7,3 litres par tête d'habitant, non compris la consommation de la *tzouica* (alcool de prunes). La consommation des boissons spiritueuses (non compris la *tzouica*) tombe, pendant la période 1899—1903 à 5 litres d'alcool absolu par tête.

Nous ne pouvons qu'approuver l'élévation des droits sur l'alcool et nous regrettons que ces droits ne soient pas plus forts. La loi qui a réglementé le nombre des cabarets, en fixant un maximum pour un nombre déterminé d'habitants, a contribué à restreindre l'alcoolisme²⁾; leur nombre devrait être réduit davantage.

Quoiqu'il en soit, la restriction de la consommation des boissons spiritueuses provient d'une mesure prise par l'Etat et non du fait de l'amélioration de la nourriture des paysans, qui aurait eu également pour résultat, indépendamment de l'élévation des droits, une diminution de la consommation.

Une autre conséquence de la mauvaise alimentation est la grande mortalité infantile.

Si nous considérons la moyenne de la mortalité infantile (de 0—à 5 ans) pendant la période 1901—1905 nous trouvons les chiffres suivants :

	Décédés au-dessous de 5 ans	
		% du total des naissances
1901—1902	76.465	31,8
1902—1903	85.712	35,4
1903—1904	77.163	30,6
1904—1905	73.734	28,8
1905—1906	73.201	29,5

¹⁾ 1911—1912 = 15 600.881 litres.
 1912—1913 = 19.679.411 »
 1913—1914 = 18.050.392 »

²⁾ Il n'y a maintenant en Roumanie que 15.848 cabarets. En 1886 il y en avait 23.533 et en 1904 leur nombre était à 20.367.

La situation ne s'est par améliorée depuis 1905. Nous avons en 1913 sur un total de 309.625 nés vivants 95.675 enfants décédés au dessous de 5 ans, ce qui fait 30.90%, et en 1914 sur 327.345 nés vivants 93.729 enfants décédés soit une proportion de 28.63%.

Cette mortalité est certainement due, en grande partie, au mauvais état hygiénique provenant d'une mauvaise alimentation; car la population, quelle que soit sa puissance de reproduction, a toujours une tendance organique à s'adapter aux moyens de subsistance, et ces moyens, chez nous, sont insuffisants. La prospérité d'une nation, comme le fait très bien observer l'éminent l'économiste italien Fr. S. Nitti, est d'autant plus grande que le nombre des enfants qui arrivent à l'âge adulte est plus considérable. La trop grande mortalité infantile et le trop petit nombre d'enfants qui arrivent à l'âge adulte est une preuve que le développement de nos forces réelles de production ne va pas aussi vite qu'on le croit généralement.

L'alimentation du paysan roumain est encore très insuffisante; le maïs constitue un aliment lourd, indigeste, provoquant, quand il n'est pas bien mûri, une des maladies les plus terribles. la pellagre; la viande est rarement consommée par la population villageoise, le lait fait très souvent défaut dans l'alimentation des enfants¹⁾; le sucre, cet aliment si nécessaire à l'enfance est un objet de grand luxe à la campagne.

La consommation du sucre en Roumanie est de 5 kilogrammes par tête d'habitant; elle est de 18 kgr en France, de 19 kgr en Allemagne de 29 en Suisse, de 39 en Angleterre et au Danemark.

Il est difficile, en examinant l'augmentation de la consommation de certains objets de première nécessité, d'établir une proportion entre ce qui revient sur cette augmentation aux communes rurales et ce qui doit être attribué aux communes urbaines. Etant donné l'essor qu'ont pris nos villes, où ont été fondées, dans les derniers temps, presque toutes les institutions financières, commerciales et industrielles, étant donné le grand nombre de fonctions qui ont été inscrites au budget, depuis une dizaine d'années, ainsi que la création de nombreuses unités militaires, dont la résidence est dans nos principales villes, il y a lieu de croire

¹⁾ La Roumanie ne possède que 13 vaches par 100 habitants; le Danemarck en possède 41, la Suisse 22, l'Autriche 18.

que l'augmentation de la consommation a été infiniment plus grande dans les villes que dans les campagnes.

Nous ne devons pourtant pas nous laisser porter à des exagérations; ainsi la diminution de la consommation du maïs depuis 1876¹⁾ constatée par Cr. Șerban, ne doit pas être entièrement attribuée à une alimentation de plus en plus insuffisante du paysan; on doit l'attribuer plutôt au fait que dans certaines régions les paysans ont commencé à consommer du pain.

Il n'en est pas moins vrai que l'alimentation du paysan est médiocre; cette alimentation n'a pas diminué comme quantité, mais le travail du paysan étant plus intense, la nourriture du travailleur des champs n'a pas suivi cette progression dans l'intensité de l'effort.

Dans notre essor vers le progrès, dans nos efforts pour élever le niveau du pays, dans nos aspirations vers une existence matérielle meilleure et vers une organisation sociale et politique plus parfaite, nous n'avons pas toujours choisi les moyens les plus propices pour atteindre notre but. Les avantages obtenus d'un côté ont été compensés par des pertes d'autre part.

Dans cette période d'adaptation à un nouvel état de choses, il était difficile pourtant que nous ne passions pas par ces inconvénients et ces souffrances.

C'est pourquoi nous sommes d'avis que l'accroissement de la consommation dans les 30 dernières années présente aussi un côté peu satisfaisant; aussi, devons-nous tenir compte d'autres éléments si nous voulons savoir dans quelle proportion exacte s'est accrue la richesse réelle du pays.

Nous croyons cependant que plusieurs des maux signalés disparaîtront peu à peu.

Le progrès, à cet égard, dépend de plusieurs facteurs et non pas seulement de l'intervention de l'Etat; l'extension de l'esprit d'économie augmentera la richesse des paysans et par suite leur possibilité d'améliorer leur manière de vivre; nous attendons beaucoup du développement des Banques populaires, des sociétés coopératives paysannes et de

¹⁾ Consommation moyenne par tête d'habitant:

1876	230 kgr.
1886—1890	194 "
1891—1895	156 "
1896—1900	156 "
1900—1903	146 "

l'affermage en commun des domaines de l'Etat et des établissements publics à des associations paysannes.

Il y a d'autres signes plus satisfaisants que l'accroissement de la consommation qui nous indiquent avec plus de certitude le développement de la richesse du pays.

Nous noterons, tout d'abord, l'augmentation de l'exportation, et spécialement, l'augmentation de l'exportation des *quantités* et non des valeurs.

Nous avons publié plus haut le tableau indiquant la marche de notre commerce extérieur dans ces 30 dernières années :

Pendant celle période l'exportation *a triplé*, passant de 1.603.000 tonnes à une moyenne de 4.700.000 tonnes.

Malgré la circonspection avec laquelle on a opéré, dans ces derniers temps, la transformation des quantités en valeurs, nous croyons que les chiffres concernant la *valeur* de l'exportation ainsi que de l'excédent de cette exportation doivent être beaucoup plus élevés que ceux qui sont indiqués dans les données officielles. La moyenne de l'excédent, à notre avis, doit en réalité atteindre au moins 250 à 270 millions.

Malgré cette exportation considérable nous n'aurions évidemment pas pu effectuer tous ces paiements à l'étranger, et nous n'aurions pas atteint un état suffisamment prospère si l'importation avait augmenté dans les mêmes proportions.

Dans le tableau statistique que nous avons reproduit précédemment, on voit que cette importation, est, à l'exception des trois dernières années¹⁾ stationnaire. La cause de cette décroissance, c'est la création d'une industrie nationale.

Nous avons énuméré les principales branches industrielles dans le chapitre „*L'industrie nationale*“ ainsi que dans l'étude sur „*Les relations économiques entre la France et la Roumanie*“ où l'on trouve tous les détails relatifs au capital, aux bénéfices etc.

La conquête du marché intérieur a été obtenue très rapidement. En 1881, les minoteries de Budapest nous four-

¹⁾ Les chiffres élevés de l'importation pour les années 1911, 1912 et 1913 s'expliquent par les progrès de notre industrie. Voici quelques articles :

Tubes en fer laminé, importation en 1913	37.268.619
Fer laminé	11.329.211
Tôles et plaques en fer	10.596.935
En 1913 on a importé aussi des armes à feu pour	21.726.928

nissaient 7.595.928 kgr. de farine et nous recevions, en 1888, d'Autriche-Hongrie, d'Allemagne et de France 17.000.000 kgr. de sucre et de glucose.

Aujourd'hui, l'industrie de l'alimentation est arrivée à une production qui représente une valeur de plusieurs dizaines de millions de lei et nous avons commencé même à exporter certains articles; nous produisons tout le sucre nécessaire à notre consommation et nos moulins exportent de la farine pour plus de trente millions de lei.

La création d'une industrie nationale et la suppression de l'importation, obtenue au moyen de l'élévation des droits de douane, a donné au pays, il y a déjà vingt ans, pour quelques articles seulement, un bénéfice de 52 millions par an.

Ainsi—pour donner quelques exemples :

Sur la farine, dont nous aurions importé 14.000.000 kgr. si nous n'avions pas une industrie indigène, nous gagnions en 1890 ¹⁾	5.600.000 fr.
Sur le sucre	7.800.000 »
» pétrole raffiné	3.840.000 »
» l'huile minérale	1.100.000 »
» l'industrie du pétrole en général .	14.118.000 »
» ciment	1.836.000 »
Sur notre exportation de bois	8.000.000 »

Nous gagnons aujourd'hui plus de 200 millions sur ces articles, étant donné que la consommation de la farine, du sucre etc. a triplé et même quadruplé. La production totale de l'industrie roumaine représente une valeur de 550 millions (Evaluation de Mr I. Gigurtu, inspecteur industriel).

Nous n'avons cité que quelques articles; nous aurions pu facilement allonger cette liste. Mais les faits sont trop connus pour que nous ayons besoin d'insister à ce sujet.

Le gain résultant d'industries pour lesquelles la consommation se partage entre la production étrangère et la production nationale est encore plus grand; et cette dernière, pour certains articles, est en accroissement continu.

La création de ces industries a eu, en outre, pour résultat de procurer le moyen de gagner leur vie à un grand nombre de personnes en dehors de l'agriculture, du commerce ou des fonctions de l'Etat.

Un des grands avantages résultant de la création d'une

¹⁾ D'après les calculs établis par Mr E. Costinesco à cette époque.

industrie nationale dans le pays consiste aussi dans le fait que les occupations et les professions sont plus différenciées, que beaucoup de Roumains ont embrassé des carrières inconnues à nos devanciers, en se spécialisant dans des branches scientifiques ce qui n'a pas peu contribué au progrès intellectuel de la nation.

Enfin, à côté de nos produits agricoles, nous avons commencé à exporter des produits industriels. Pour ne mentionner que le pétrole et ses dérivés dont l'exportation augmentera d'année en année, rappelons que la production du pétrole, qui n'était que de 269.000 tonnes il y a 15 ans a atteint 1.800.000 tonnes en 1915.

Même en tenant compte des sommes qui représentent les bénéfices réalisés par les capitaux étrangers placés dans les industries, il est incontestable que leur création a contribué à l'enrichissement du pays.

Il y a encore d'autres indices de l'accroissement de la richesse du pays.

Nous n'en énumérerons que quelques uns :

La superficie des ensemencements a passé de 4.008.500 hectares en 1905 à 6.083.028 hectares en 1915, et la production du blé de 13.103.600 hectolitres à 36.412.747 hectolitres.

En 1886 les chemins de fer transportaient en petite vitesse 2.067.900 tonnes, en 1914 ils en ont transporté 8.931.562.

En 1904 ils transportaient 5.523.360 voyageurs; en 1914 plus du double: 10.626.680.

La correspondance intérieure a passé en 12 ans (1900—1912) de 9.754.403 lettres à 19.490.964; le nombre des cartes postales a passé, dans le même intervalle, de 8.709.022 à 32.681.960 et le nombre des journaux de 19.739.626 à 63.170.501.

La correspondance internationale, pendant la même période, a passé de 7.030.365 à 15.879.072 (présentée) et de 9.793.328 à 14.539.008 (reçue) de lettres.

Nous constatons la même progression pour les mandats postaux internes et externes, pour les journaux ainsi que pour la correspondance télégraphique et pour les téléphones.

Mais il est intéressant, au point de vue du développement de l'esprit d'économie, de consulter le tableau des dépôts effectués au compte de la Caisse des dépôts et consignations dans l'intervalle de 20 ans, du 1-er avril 1896 au 30 septembre 1906.

LA RICHESSE DE LA ROUMANIE

Années financières 1-er avril 31 mars	Dépôts au cours de l'année	Total général à la fin de l'année
1896—1897	14.294.392	24.345.965
1897—1898	14.952.359	27.354.313
1898—1899	17.744.888	31.610.763
1899—1900	14.371.205	28.802.675
1900—1901	13.358.923	28.926.677
1901—1902	16.232.341	32.404.591
1902—1903	18.522.260	36.862.089
1903—1904	20.239.658	41.652.642
1904—1905	21.239.747	44.906.824
1905—1906	25.486.395	52.124.975
1906—1907	27.637.609	58.733.243
1907—1908	28.186.796	61.799.653
1908—1909	24.056.677	60.278.017
1909—1910	25.646.110	60.190.777
1910—1911	26.914.200	62.533.500
1911—1912	28.991.000	64.099.700
1912—1913	22.861.700	54.284.900

Dans l'espace de 10 ans seulement, de 1902 à 1912, le nombre des banques populaires a passé de 700 à 2862 et leur capital qui n'était que de 4.250.600 lei, en 1902, s'est élevé à 99.067.743 en 1912.

Voici quelques chiffres relatifs au développement pris par ces institutions :

	Nombre des banques	Nombre des membres	Capital versé	Dépôts à fructifier
1902	700	59.618	4.250.600	2.431.112
1904	1.625	121.786	6.850.976	2.512.256
1905	1.849	198.411	12.665.824	3.579.125
1906	2.021	240.253	18.509.529	5.052.301
1907	2.223	295.325	27.746.241	6.158.745
1908	2.410	246.707	37.851.898	7.910.578
1909	2.543	402.938	49.034.211	9.388.680
1916	2.656	454.187	61.016.395	13.257.020
1911	2.755	510.118	79.592.265	16.503.381
1912	2.862	563.270	99.067.743	

En 1912 le portefeuille des banques populaires s'élevait à 133.652.563 lei et se composait de :

Emprunts sur crédit personnel et sur garantie . . .	49.411.112
Emprunts sur traites	42.234.319
Emprunts sur gage	47.007.132

La plupart de ces emprunts étaient destinés à l'achat et l'affermage de terres ainsi qu'à l'achat de bétail et d'instruments agricoles.

Une institution tout aussi intéressante que les banques populaires et qui dénote les progrès économiques réalisés par nos populations rurales, est celle des syndicats villageois d'affermage. Les premiers syndicats ont été formés en 1903, au nombre de 8 et ils exploitaient des terres d'une étendue de 4940 hectares pour lesquelles ils payaient un fermage de 94.785 lei par an; en 1913 le nombre des syndicats s'élevait à 495; l'étendue des terres qu'ils avaient pris en ferme était de 374.891 hectares et le fermage annuel était de 13.497.681 lei.

Les syndicats paysans pour l'exploitation des forêts sont au nombre de 140; leur capital versé est de 926.118 lei.

Les syndicats de consommation sont au nombre de 231 et leur capital versé est de 1.414.408 lei.

Voici leurs opérations :

	Nombre des syndicats	Nombre des membres	Capital versé	Marchandises vendues
1902	91	3.925	395.491	
1908	156	5.904	73.356	2.962.466
1909	186	7.903	894.701	4.294.373
1910	204	9.202	1.156.815	4.914.438
1911	210	9.916	1.262.709	4.897.825
1912	231	10.960	1.414.408	5.884.030

Les syndicats de tempérance se sont constitués en 1908 au nombre de 57 avec un capital de 164.855; leur nombre est aujourd'hui de 63.

Les opérations de la Banque Nationale de Roumanie peuvent aussi nous fournir de précieuses indications sur le mouvement économique du pays durant les dernières 25 ou 30 années; le tableau qui suit indique la marche de l'escompte, des prêts sur gage, des opérations de caisse et des billets de banque mis en circulation par notre première institution de crédit

LA RICHESSE DE LA ROUMANIE

Année	Escompte	Emprunts garantis
	Lei	sur effets Lei
1881	26.811.562	75.287.096
1885	37.986.040	70.725.699
1890	50.735.448	59.755.370
1895	102.732.055	78.981.500
1900	206.660.292	99.675.727
1905	191.627.847	41.097.700
1910	394.861.971	124.193.000
1011	489.942.265	114.848.020
1912	812.183.929	131.226.800
1913	990.035.402	250.709.900
1914	1.254.685.097	390.641.800
1915	1.288.515.234	277.983.200

	Opérations de Caisse	Billets en circulation
1881	265.077.572	34.199.070
1885	363.410.197	92.329.502
1890	429.094.677	105.858.944
1895	552.519.283	119.279.461
1900	773.642.788	116.972.382
1905	786.377.243	196.333.725
1910	1.194.692.289	299.449.215
1911	1.671.383.587	382.360.192
1912	2.188.437.162	463.246.339
1913	2.353.860.089	423.650.056
1914	2.582.117.110	480.681.934
1915	2.261.378.784	672.702.589

Il ressort, sans conteste, de tous ces éléments que la richesse du pays croît d'une manière continue. En pesant avec précaution toutes les données, nous pouvons affirmer, sans crainte d'être taxés d'exagération, que la richesse de la Roumanie a certainement triplé dans les trente dernières années.

LA CHARGE DES IMPÔTS

Quelle est la charge des impôts en Roumanie? Plusieurs hommes politiques se sont occupés de cette question. C'est ainsi que nous trouvons d'intéressants détails dans le rapport général sur le projet de budget de l'année 1900—1901, présenté par M. N. Filipesco, dans les calculs faits par M. E. Costinescu, et dans l'exposé des motifs sur le projet de budget pour 1906—1907 élaboré par l'ancien ministre des Finances, Mr. Take Ionesco.

Selon M. Filipesco les revenus de l'Etat, des districts et des communes, provenant de l'impôt, s'élevaient, en 1900, au chiffre de 233.302.000 lei. Il ressort de ses calculs qu'en 1900 un Roumain payait à l'Etat un impôt de 31 lei; à l'Etat, aux districts et aux communes, en tout 42 lei. En Belgique la proportion était, à cette époque de 31 et de 48 lei, en Angleterre de 53 et 86, en France de 74 et 95. D'après le rapporteur de 1900, la charge des impôts en Roumanie était très lourde, étant donnée la différence de richesse entre notre pays et ceux auxquels nous sommes comparés.

Les calculs faits par M. N. Filipesco ont été vivement critiqués par M. E. Costinescu. Il imputa au rapporteur général une trop grande exagération des charges pesant sur le contribuable roumain, en comparaison des contribuables des autres pays. M. Costinescu releva que notre budget de recettes renferme une foule de chapitres ne se référant nullement aux impôts.

M. Filipesco ne comprit pas, en vérité, dans le total des revenus le chiffre des frais propres de l'Etat dans les monopoles, une partie des revenus des domaines, ceux de la Banque Nationale et du Crédit Agricole.

M. Costinescu élargit la catégorie de ces revenus. C'est ainsi qu'il cite les reliquats d'exercices clôturés, 4.300.000 lei,

puisqu'ils ne sont que des contributions directes encaissées en retard; les revenus de la vente de biens, 1.300.000 lei; les amendes judiciaires, 550.000 lei; le revenu de la vente de biens destinés au paiement des billets hypothécaires, 400.000 lei; l'excédent de la Caisse des Dépôts, 1.600.000 lei; l'annuité des biens vendus en conformité des lois de 1881, 1889 et 1896, s'élevant à 1.700.000 lei; les revenus imprévus, 2.000.000 lei, l'apport de la cote des faillites, 400.000 lei.

En défalquant ces chiffres des revenus, M. Costinesco trouvait que la charge incombant à titre d'impôts à chaque Roumain était de 24 lei tout au plus par an, et non de 31 lei comme l'établissait M. Filipesco.

D'après les calculs faits par le ministre des Finances Mr Tache Ionesco en 1906, les revenus totaux du fisc étant de 239.000.000 de lei et le chiffre minimum de la population à cette époque 6.400.000, la charge par tête d'habitant arrive à 37 lei.

Si nous comparons ce chiffre à celui auquel s'élevait, à cette époque, la charge des impôts dans d'autres pays, nous trouvons que, la Roumanie arrivait en dernier lieu, excepté la Bulgarie:

En Angleterre	94,42
» France	90,52
» Belgique	77,—
» Hongrie	64,90
» Italie	55,55
» Autriche	50,30
» Grèce	47,50
En Roumanie	37,33

Les calculs de M. Take Ionesco avaient été établis sur des données plus récentes; et en comparant les différents chiffres l'on voit que la Roumanie ne pouvait être comprise parmi les pays les plus imposés, car nous n'avons aucune raison de croire que la Hongrie soit environ deux fois plus riche que la Roumanie.

Si au lieu de prendre pour terme de comparaison le chiffre total des revenus, nous prenons seulement celui des impôts, la proportion souffre quelques modifications; toutefois la Roumanie compte parmi les pays les moins imposés, si l'on s'en tient seulement à la charge par tête d'habitant sans la rapporter à la richesse du pays.

Les revenus des impôts—les calculs de M. Take Ionesco étaient basés sur l'élimination de tous les revenus qui n'ont pas un caractère de charge fiscale, — étaient en 1906 de

161.449.000 lei; donc une charge par tête d'habitant de 25 lei 22 cent.

Voici, à ce sujet, un tableau comparatif:

France	85,50
Angleterre	74,—
Autriche	48,85
Italie	44,80
Grèce.	42,—
Belgique	37,55
Hongrie.	34,15
Roumanie.	25,22

Bien que la proportion établie ainsi soit plus défavorable pour nous que dans le cas où le calcul est basé sur tous les revenus de l'Etat, il n'en résulte pas moins que nous étions moins imposés que la Hongrie. Mais même par rapport à d'autres pays, bien qu'en apparence nous payions plus d'impôts—l'Angleterre et la France étant certainement non 3 ou 4 fois plus riches que nous, mais bien 4 ou 5 fois,—ce paiement est compensé, en réalité, par des avantages dont n'ont joui ni les Français ni les Anglais. Une partie importante des impôts payés par les Roumains est destinée au paiement de l'annuité de certains emprunts qui, en grande majorité, ont été employés en travaux productifs, et ont contribué à accroître l'avoir public, et, conséquemment, le revenu de chacun. Ces paiements peuvent être considérés comme une contribution à l'établissement d'un capital national, comme une espèce de placement ou d'économie collectifs. Nous différons en ceci de quelques pays où la part contributive de chaque citoyen est, relativement peut-être, plus petite, mais où les annuités de la dette publique représentent un sacrifice qui n'est compensé par aucun avantage.

N'oublions pas, non plus, que dans les annuités de notre dette publique sont compris non-seulement les intérêts des capitaux empruntés, mais aussi l'amortissement, si bien qu'une partie des impôts servent au remboursement du capital même.

Depuis 1906 la situation a changé tant en Roumanie. que dans les pays auxquels nous avons emprunté les chiffres comparatifs.

Notre dernier budget, celui pour l'exercice 1916—1917 se présente avec 645.719.300 lei tant aux revenus qu'aux dépenses.

Ce budget représente, comparativement à celui de 1900 une augmentation apparente de près de 400 millions; en réalité cette augmentation est beaucoup moins importante

car ce n'est qu'à partir de 1908 qu'on a englobé dans le budget général de l'Etat les revenus de différentes administrations qui avaient leur budget spécial¹⁾.

Voici comment se décompose le budget pour l'exercice en cours, en ce qui concerne les revenus ne revêtant pas le caractère d'impôts :

Les revenus des monopoles (vente du tabac, du papier à cigarettes, des allumettes, des cartes à jouer, des explosifs et du sel) sont évalués pour cet exercice à	101.185.000 lei
Les revenus des postes, télégraphes et téléphones	19.050.000 "
Les revenus des chemins de fer	124.000.000 "
Des ports maritimes	1.420.000 "
Les revenus du service maritime	1.000.000 "
" " des ports danubiens	450.000 "
" " du service fluvial	4.000.000 "
" " " chantier naval	800.000 "
" " des docks de Galatz et Braïla	1.960.000 "
" " du domaine privé de l'Etat	33.550.000 "
Excédent de la Caisse des dépôts	3.800.000 "
Revenus imprévus, frappe de monnaies, etc.	7.400.000 "
Dividende de la Banque Nationale	2.500.000 "
Débiteurs de l'Etat (Intérêts)	600.000 "
Indemnité de la Banque Nationale	100.000 "
Marquage des objets précieux	35.400 "
Revenus de différents capitaux	3.300.000 "
Différents fonds de la Régie	782.000 "
„Moniteur Officiel“ et Imprimerie de l'Etat	1.400.000 "
Permis de chasse	60.000 "
Annuités des pâturages	5.700.000 "
Intérêts du fond des épizooties	325.000 "
Taxes de vaccin	124.000 "
Loterie de l'Etat	640.000 "
Revenus du Ministère de l'Intérieur	200.000 "
Travail des détenus	275.000 "
Prélèvement sur l'actif des faillites	300.000 "

¹⁾ Exposé des motifs au projet de budget pour l'exercice 1908—1909. Pour remédier à l'inconvénient que de nombreux revenus de l'Etat, éparpillés dans différentes Caisses spéciales, ne figuraient pas parmi les revenus généraux de l'Etat, on a unifié tous ces revenus et on les a englobés dans le budget. Le nouveau budget se présentait avec 410.957.035 aux revenus et aux dépenses, avec une différence, en partie apparente, de 158.461.579 lei, sur le budget précédent.

Revenus du Ministère des Affaires Etrangères .	100.000 lei
” ” ” ” Domaines	3.378.000 ”
” ” ” ” de la Guerre	430.000 ”
” ” ” ” des Travaux Publics . .	37.000 ”
” ” ” ” de l’Instruction Publique.	8.187.400 ”
	<hr/>
	336.283.800 lei

Nous n’avons inscrit dans ce tableau que les chiffres représentant des revenus autres que ceux provenant de l’impôt. Il va sans dire que quelques uns de ces revenus, quoique ne portant pas la dénomination d’impôts, mais de services publics, en ont en partie le caractère. Ainsi les revenus des monopoles ont, pour une large part, le caractère d’un impôt. L’Etat ne se borne pas à vendre une marchandise et à prélever un bénéfice minimal; par les prix très élevés qu’il fixe, en excluant toute concurrence, il perçoit en même temps un véritable impôt sur le consommateur. Ils est pourtant très difficile de dégager du prix total cette part spéciale imposée au consommateur. On peut, à la rigueur, soutenir que l’Etat n’impose pas sa marchandise et que paye qui veut — étant donné surtout que le fait de fumer constitue plutôt un vice qu’une nécessité.

En tout cas il ne frappe pas tous les contribuables mais une catégorie spéciale qui paie une redevance à l’Etat en échange de la faculté de se laisser intoxiquer. Il n’en est pas de même du sel qui constitue un aliment général et de première nécessité; une part du prix payé pour le sel, par le contribuable, doit être considérée comme un impôt; de même pour les allumettes.

Il est très difficile d’établir la quote part de l’impôt dans les taxes postales, télégraphiques et téléphoniques ou bien dans les taxes des chemins de fer. On n’est pas certain que ces taxes seraient plus réduites si ces administrations étaient confiées à des sociétés particulières. Il est très probable que, dans ce cas, les frais de gestion de ces administrations seraient beaucoup moins élevés, mais les économies qui en résulteraient ne profiteraient en rien au public; elles iraient grossir les revenus des actionnaires.

En déduisant du chiffre total des revenus, le chiffre total du tableau ci-dessus nous obtenons la somme globale de tous les impôts payés en Roumanie à l’Etat; en divisant cette somme par le nombre des habitants — 8.000.000 — nous aurons la quote-part de chaque habitant, soit lei 38,⁶ un peu plus si nous tenons compte de la majoration des prix dans

les monopoles; dans ce cas la part contributive peut être fixée à 42 lei.

En tenant compte aussi des impôts communaux et départementaux¹⁾ la quote-part est de 48 lei par habitant.

L'exercice budgétaire que nous avons pris comme base de nos calculs se rapporte à une année exceptionnelle; mais le résultat ne diffère pas beaucoup si on prend comme base un exercice antérieur à la guerre; ainsi pour les exercices 1911—1912 et 1912—1913 la différence n'est pas très sensible; les revenus provenant des impôts sont moindres, mais aussi les dépenses totales sont plus réduites; le chiffre de la population présente aussi une différence en moins de sorte que le résultat final n'est pas très différent²⁾.

Il est inutile, d'ailleurs, d'insister sur cette question et de se livrer à des comparaisons avec les autres Etats; la guerre mondiale a imposé à tous les belligérants et à beaucoup de neutres de telles dépenses que les impôts actuels devront être révisés dans tous ces pays; même si la Roumanie n'intervenait pas dans le conflit, les emprunts que nous avons contractés et ceux que nous contracterons encore pour parfaire notre outillage militaire et subvenir aux dépenses d'une armée, en grande partie mobilisée, exigeront des annuités considérables. Il n'est pas exagéré de prétendre que notre budget de dépenses sera augmenté après la guerre d'au moins 150 millions; cette somme devra être demandée en partie à un meilleur rendement de l'avoir de l'Etat, en partie à de nouveaux impôts; à plus forte raison faudra-t-il compter avec des charges nouvelles au cas où la Roumanie finirait par être entraînée dans le conflit.

Les dépenses de guerre des Etats belligérants s'élèvent à des sommes fantastiques; ce n'est pas par milliards mais par dizaines de milliards que ces Etats devront augmenter leur dette publique; dans ces conditions la plupart des impôts seront révisés et augmentés dans des proportions inconnues jusqu'ici.

Voilà pourquoi il serait oiseux de se livrer à des calculs comparatifs dans une matière qui aura à subir bientôt de si profondes modifications.

¹⁾ Impôts départementaux 15.021.198 lei, impôts communaux 22.419.281 (communes urbaines).

²⁾ Les départements de Caliacra et Durostor ont été annexés en 1913. Il faut tenir compte aussi du fait qu'en cinq ans la population de la Roumanie a augmenté de près de 600.000 âmes.

LA FORTUNE NATIONALE DE LA ROUMANIE

Il est plus intéressant d'examiner quelle est la valeur de la fortune publique en Roumanie. Une évaluation à peu près exacte est même nécessaire si nous tenons pour certaine, dans un avenir prochain, l'augmentation des impôts. En connaissant mieux la matière imposable, on pourra s'orienter avec plus de précision lorsqu'il s'agira d'établir les nouveaux sacrifices qu'il faudra demander aux contribuables. A cette occasion nous examinerons aussi les différentes catégories de revenus.

Le capital national roumain se compose des valeurs suivantes :

1. La propriété rurale : terres cultivées, forêts, vignes ;
2. La propriété urbaine ;
3. Les terrains pétrolifères, les mines et les carrières ;
4. Les établissements industriels ;
5. Le capital mobilier ;
6. L'avoir de l'Etat productif de revenu (le domaine privé) ;
7. L'avoir improductif de l'Etat (le domaine public).

Un distingué statisticien, Mr. le dr. I. N. Angelesco s'est livré à une étude approfondie sur l'estimation de notre avoir national¹⁾. Il observe, avec juste raison, qu'en Roumanie, où nous n'avons pas d'impôt sur le revenu, où il n'existe pas de statistique des successions, on ne peut recourir, pour évaluer l'avoir national, qu'à deux méthodes : à celle de la capitalisation des revenus ou à l'estimation directe ; parfois, pour certaines catégories, on doit se contenter des chiffres du rendement probable des diverses branches de production. Mr. Angelesco estime notre avoir national à 26 milliards de lei.

¹⁾ *Avuția națională a României.* — București. Imprimeriile Independența. 1915.

Voici ses évaluations :

Propriété foncière rurale (y compris les forêts et les pêcheries)	19.100.000.000
Propriété foncière urbaine	1.500.000.000
Chemins de fer, flotte	1.000.000.000
Richesse minière	1.300.000.000
Fond industriel et commercial	5.000.000.000
Métaux précieux, monnaies et créances sur l'étranger	300.000.000
Total	28.200.000.000

En déduisant de ce total 2.200.000.000 lei comprenant la dette publique—détenue en grande partie à l'étranger—il resterait comme valeur totale de notre avoir national 26 milliards

Mr. Angelesco prend comme base de son évaluation, pour la propriété foncière rurale, la *production brute* qui a été estimée un milliard trois cents millions ; en évaluant le coût moyen de production à 90 lei par hectare, on arrive pour 6.000.000 de hectares à une dépense de 540 millions. Il résulterait donc comme rendement net de la production agricole 760.000.000 lei. En capitalisant ce revenu net à 5 %, la valeur de la propriété foncière rurale serait de 15 milliards ; à cette somme on devrait ajouter la valeur des pâturages (un million de hectares) des forêts et des pêcheries. On arriverait ainsi au chiffre de 19 milliards 100 millions.

Cette évaluation nous paraît exagérée. D'abord comme l'observe A. Wagner ¹⁾ „la statistique de la production nationale est, même dans les Etats civilisés de l'Europe occidentale et centrale, dans un état déplorable : on ne peut avoir aucune confiance dans les données qui concernent la production *agricole* et à plus forte raison la production *industrielle*“.

Il ne faut pas oublier, non plus, que pour déterminer la valeur vénale d'une terre, en monnaie, il faut prendre en considération la rente moyenne de cette terre et non son rendement total, comprenant la rente du propriétaire et le bénéfice du fermier ou du propriétaire quand il exploite lui même sa terre, bénéfice indépendant de la rente. En prenant comme base le revenu global on arrive naturellement à des chiffres très élevés.

Nous trouvons tout aussi exagéré le chiffre de 5 milliards pour notre fonds industriel et commercial.

Certes de pareilles évaluations sont très difficiles ; n'ayant ni cadastre, ni impôt sur le revenu, nous préférons recourir à l'estimation directe et à la capitalisation à 4 % sur la base des revenus constatés par le recensement fiscal,

¹⁾ Les fondements de l'économie politique II p. 134.

en tenant compte bien entendu, des erreurs qui doivent se glisser dans une pareille opération.

D'après le recensement de 1910 le revenu de la propriété rurale jusqu'à 10 hectares était de . . . 128.067.040 lei

Le revenu des terres exploitées en régie (au dessus de 10 hectares)	91.168.883	"
Le revenu des terres affermées	75.727.585	"
Le revenu des terres des propriétaires domiciliés à l'étranger	4.329.452	"
Le revenu des forêts exploitées en régie	1.412.525	"
Le revenu des forêts affermées	8.086.623	"
Total des revenus	308.792.108 ¹⁾	lei

En calculant le capital sur une base moyenne de 4% de revenu, nous obtenons le chiffre de sept milliards 500.000.000 comme valeur de la propriété rurale (sans les forêts)²⁾.

Il faut observer que depuis 1910 la valeur de la propriété rurale a augmenté d'une manière considérable par suite de la prospérité économique du pays et à cause du prix des céréales, qui, après un fléchissement en 1910 et 1911, ont repris un cours très rémunérateur.

Ainsi un wagon de blé qui se vendait en moyenne 1.780 lei en 1910 s'est vendu 1.810 lei en 1911 et 1.940 en 1912; le wagon de maïs qui se vendait 1.105 lei en 1910 s'est vendu au prix de 1.200 en 1911 et 1.395 en 1912. Les années 1913 et 1914 ne peuvent être prises en considération à cause de la fermeture des Dardanelles; quant aux prix de 3.200 lei pour le blé et de 2.800 pour le maïs obtenus en 1916, ce sont des prix exceptionnels; ils auront quand même pour résultat, par le fait d'avoir procuré de très grands bénéfices aux agriculteurs, d'accroître le prix des terres.

On peut donc, sans aucune exagération, majorer de 20% la valeur de la propriété rurale, par rapport au recensement de 1910. Nous obtenons ainsi le chiffre de 9 milliards.

Nous devons aussi majorer au moins de 100% la valeur des forêts qui ne sont exploitées qu'en partie. Il faut donc ajouter encore environ 500 millions³⁾.

1) Ces chiffres nous ont été communiqués par le bureau des contributions directes du Ministère des finances. Le total des revenus, sans les forêts, est de 299.292.960 lei. C'est ce revenu que nous avons capitalisé à 4%.

2) La terre a augmenté de valeur par suite des demandes de la Caisse rurale, des Associations paysannes etc. Mr. Constantin Bratiano, directeur du Crédit rural, est d'avis, dans son Rapport au Conseil d'administration, que le taux de capitalisation devrait être fixé à 4%. Nous avons adopté ce taux.

3) Le revenu des forêts, d'après le recensement, est de 9.499.144 lei. En

Etant donné, en outre, que les évaluations du revenu imposable sont toujours inférieures à la réalité¹⁾, le chiffre sus-énoncé doit être considéré comme un minimum; en admettant que les évaluations ne seraient que de 20% en dessous de la réalité, le chiffre réel de la valeur de la propriété rurale (forêts y comprises) ne saurait être inférieure *11 milliards quatre cents millions*.

Les vignes, en superficie de 106.456 hectares et les vergers, d'une étendue de 78.000 hectares peuvent être évalués à 400 millions.

Les terrains inondables ont été estimés 500.000.000²⁾.

Nous arrivons ainsi à un total général de *12 milliards 300 millions*.

Mr. M. Şerban dans un ouvrage remarquable³⁾ a essayé aussi à évaluer notre capital agricole. Il prend comme base les prix maxima établis pour chaque district par les commissions régionales pour l'année 1912, prix au dessus desquels il est interdit de conclure des contrats de fermage pour des surfaces inférieures à 20 hectares; ces prix moyens sont de 49,45 lei par hectare pour les terrains de labour, 56,63 pour les prairies et 35,73 pour les pâturages, ce qui fait revenir le hectare de terre de labour à 989 lei, les prairies à 1121 et les pâturages à 909 lei le hectare. Le prix moyen par hectare des terres achetées par la Caisse rurale en 1912 a été de 957 lei: les pâturages ont été offerts au prix de 724 lei le hectare.

En appliquant les prix établis par Mr. Şerban à la totalité des terres cultivées (ensemencées et prairies) nous arrivons à un total de lei 7.600.000.000

En ajoutant la valeur des forêts (propriété privée) d'une étendue de 1.600.000 hectares⁴⁾ et en évaluant ces forêts, d'après le revenu constaté par le recensement avec la majoration sus-mentionnée, ainsi que la valeur des vignes et des terrains inondables on a le chiffre de lei 1.400.000.000

Total . . . lei 9.000.000.000

le capitalisant à 4% et en majorant la valeur de 100% nous obtenons un chiffre se rapprochant d'un demi-milliard.

¹⁾ Voir le *Rapport sur le recensement fiscal de 1905* par M. Capitaneanu.

²⁾ Rapport de Mr. Vintila Bratiano sur le budget pour l'exercice 1916—1917.

³⁾ *Problemele noastre social agrare, studii din domeniul politiceii economice și sociale* par Mihai Şerban, profesor agronom.—Buc. 1914. p. 57—68.

⁴⁾ Rapport de l'administrateur de la Caisse des forêts.

Nous arrivons ainsi à un chiffre qui diffère sensiblement de celui obtenu par le calcul basé sur le recensement fiscal. Mais les calculs de Mr. Şerban ne tiennent pas suffisamment compte de l'augmentation de la valeur de la terre et du fait que ce sont les terres les plus mauvaises qui ont été offertes en vente à la Caisse rurale.

Il faut ajouter à ce chiffre, comme faisant partie de la fortune rurale, en dehors des terres, la valeur du bétail estimée par Mr. Şerban à lei 616.000.000
la valeur des machines agricoles „ 311.000.000
ainsi que la valeur du capital circulant¹⁾. „ 300.000.000

Nous avons un total de lei 1.227.000.000

On peut admettre, en chiffres ronds, pour la totalité de la propriété rurale une valeur de 13¹/₂ milliards; notre évaluation diffère de plus de trois milliards de celle de Mr. Şerban et de près de cinq milliards de celle de Mr. le dr. I. N. Angelesco.

Le revenu des propriétés bâties étant, d'après le même recensement, de 100.153.138 lei, le capital correspondant ne peut être inférieur à 2 milliards.

La Roumanie, Bucarest surtout, traverse une crise de la propriété bâtie d'une grande intensité. Elle consiste dans un manque général de logements et, par suite, dans une augmentation des loyers, souvent en disproportion flagrante avec la valeur des immeubles²⁾.

Cette crise est si intense que le gouvernement a été obligé d'édicter une loi pour défendre l'augmentation des loyers pendant la durée de la guerre ainsi qu'un an après la conclusion de la paix.

Il y a 15 ans la propriété bâtie avait subi une dépréciation très sensible. On a vendu, en 1902, par l'intermédiaire de la chambre de Notariat 543 immeubles grevés de charges hypothécaires pour une valeur de 25.420.287; le prix auquel ils ont été adjugés n'a atteint que 13.768.183 lei. En 1903 les charges d'immeubles vendus sur requête de la justice

1) Ce capital se décompose ainsi, d'après Mr. Şerban; valeur des semences 100 millions; valeur des fourrages pour le bétail pendant une année 280 millions (chiffre exagéré), valeur du numéraire nécessaire à l'exploitation: 120 millions.

2) Dans notre évaluation nous n'avons pas compris les bâtiments ruraux. Nous avons englobé leur valeur dans celle de la propriété bâtie en général.

étaient de 28.871.604 lei et on n'a réalisé aux enchères que 18.140.627 lei.

Cette énorme dépréciation était la conséquence d'une abondance de constructions, édifiées le plus souvent avec de l'argent emprunté sur hypothèque en 1^{er} et en 2^{ème} rang; la crise agricole de 1899 a opéré la liquidation de ces spéculations dans les plus mauvaises conditions pour les propriétaires débiteurs.

La situation est toute autre aujourd'hui; la population des villes a augmenté considérablement¹⁾, une série de bonnes récoltes a répandu le bien-être dans toutes les classes; le progrès de l'industrie a donné naissance à une nouvelle classe de locataires aisés; la cherté des matériaux et de la main d'œuvre a obligé les propriétaires à augmenter les loyers; on peut, sans exagération, affirmer que ces loyers, surtout dans les grandes villes, ont doublé et parfois triplé en 15 ans.

La valeur de la propriété urbaine doit être donc supérieure à celle indiquée par le recensement de 1911²⁾.

Nous maintiendrons pourtant le chiffre de 2 milliards.

Tout le monde comprendra que ces calculs sont très approximatifs, et que même dans les pays à services statistiques très bien organisés, les appréciations du quantum de la richesse publique varient beaucoup.

Un mode plus certain d'évaluation consisterait dans l'établissement exact de la valeur des successions et des donations, de l'*annuité dévolutive*, ainsi que la nomme très bien Mr. A. de Foville dans son étude sur «la Richesse de la France».

Cette annuité dévolutive, multipliée par la durée normale pendant laquelle une génération peut jouir de ses biens, nous donnera la valeur totale de l'avoir public.

Chez nous, bien que nous ayons un impôt sur toutes les successions, pareil calcul n'a pas encore été fait. Dans

	Population en 1900	Population en 1911
1) Bucarest	276.178	345.628
Galatz	62.545	72.512
Braïla	56.330	65.911
Ploeshti	45.107	57.376
Craïova	45.579	51.877
Constantza	14.653	27.662

²⁾ Le recensement a englobé sous le nom de propriété bâtie, aussi les bâtiments des propriétés rurales.

la *statistique des successions* de 1905, on trouve quelques données; mais elles ne peuvent que très faiblement éclaircir cette question.

Les successions imposées en conformité de la loi de 1900 et pour lesquelles des taxes ont été payées, au cours de années 1900 à 1903, représentent une valeur de 333.364.456 lei ou une moyenne annuelle de 83.341.114. La valeur des donations rentre dans ce chiffre avec 13.093.040 lei.

En total une moyenne — successions et donations — de 86.677.114 lei.

La valeur réelle de toutes les successions ne peut être connue néanmoins, parce que la direction de la statistique ne nous indique pas la valeur des héritages inférieurs à 2.000 lei des parents en ligne directe, héritages exempts de taxes. En tout cas nous sommes convaincus que les évaluations des avoirs successoraux sont au-dessous de la réalité.

Multipliant par 30, durée moyenne d'une génération, les 86.679.114 lei nous avons un capital de 2.600.313.420 lei.

Si nous ajoutions également les petits héritages, ceux de 2.000 lei en ligne directe, en les comptant pour une somme analogue — ce qui est certainement très exagéré — nous arriverions à un capital de 5 milliards 200 millions pour l'avoir mobilier et immobilier du pays en 1903, chiffre contredit par toutes les autres données relatives à cette époque.

Des évaluations plus rigoureuses s'imposent, et nous espérons que la statistique du timbre et de l'enregistrement nous fournira à l'avenir tous les renseignements qui nous manquent.

Jusqu'alors nous ne pouvons disposer d'autres données plus précises que celles dont nous nous sommes servis plus haut pour calculer la richesse du pays.

Une valeur très importante est constituée par les terrains pétrolifères; la plupart de ces terrains ont été donnés par les propriétaires en concession à des sociétés étrangères. Le droit du concessionnaire à exploiter le pétrole est un droit réel mobilier; le législateur a été obligé, étant données les restrictions constitutionnelles imposées par l'article 7, à le déclarer tel. C'est de cette manière que les étrangers ont pu exploiter le sous-sol des propriétés rurales. Une partie seulement de ces terrains est mise en valeur, surtout dans les départements de Prahova, Buzeu et Dimbovița en Valachie et Bacau en Moldavie. D'après la production actuelle — susceptible pourtant d'un grand développement à l'avenir — on peut les estimer, au bas mot, à un milliard.

La fortune industrielle du pays peut aussi être estimée à un milliard 300 millions au minimum : près de 500 millions sont investis dans les affaires pétrolifères par les sociétés d'extraction, de raffinage et de commerce du pétrole et au moins 500 millions représentent la valeur des autres installations industrielles (838 fabriques). La «Statistique des sociétés par actions en Roumanie» publiée en 1913 par le Ministère du Commerce et de l'Industrie, indique le chiffre de 908.784.261 lei représentant l'actif de toutes les sociétés industrielles, y compris les sociétés pétrolifères. Depuis les derniers bilans de 1912 de nombreuses sociétés nouvelles ont été formées en Roumanie; le capital des anciennes sociétés a été augmenté. Il faut ajouter au chiffre des 908 millions, celui représenté par les industries appartenant à des associations en nom collectif ou à des firmes individuelles. En tenant compte du passif de cet ensemble, le chiffre de un milliard pour l'avoir industriel, ne nous paraît pas excessif. A ce chiffre il faut ajouter 300 millions la valeur du capital circulant (matières premières, combustible, etc.).

Nous ne devons pas omettre de cet inventaire l'avoir commercial des sociétés en nom collectif et des firmes individuelles. Nous avons peu de données à ce sujet; pour arriver à un résultat, se rapprochant un peu de la réalité, il faudrait compiler le „Moniteur Officiel“ ainsi que les dossiers des tribunaux pour se rendre compte du capital des commerçants, du stock des marchandises, établi d'après les derniers bilans etc. et, en déduisant les dettes, évaluer l'actif — travail gigantesque et absolument impossible à exécuter.

On doit se contenter, pour ce chapitre, d'un chiffre arbitraire, mais que nous estimons bien au dessous de la réalité: cinq cents millions. Etant donné que les importations en Roumanie se chiffrent, en moyenne, par un demi milliard et que les marchandises sont livrées généralement à crédit, on peut estimer le stock réellement payé au tiers de la valeur importée; à ce stock il faut ajouter la valeur des marchandises créées ou confectionnées dans le pays par nos artisans et nos ouvriers; on peut l'estimer encore à cent cinquante millions; en ajoutant le capital constitutif des commerçants, le fonds de roulement, les installations, véhicules, avances, achat de matières premières etc. on arrive à un chiffre qui ne peut être estimé à moins de cinq cents millions.

On pourrait aussi évaluer l'actif commercial (stock de marchandises et petite industrie) en supputant le revenu de chaque catégorie de patentés. Il y a en Roumanie 114.119 patentés payant un droit fixe de 3.197.480 et un droit

proportionnel de 2.449.469 lei, soit au total 5.646.950 lei. Pour l'exercice 1916—1917 le revenu des patentes a été évalué à 9.000.000. En déduisant le tiers de cette somme soit 3.000.000 représentant la taxe de 5% sur le bénéfice des sociétés anonymes — pour ne pas faire double emploi — on arrive à un total de 6.000.000. En admettant que la taxe frappe de 5% le bénéfice des commerçants et des industriels, ce bénéfice ne peut être inférieur à 120.000.000. La valeur du fonds doit être au moins quatre fois supérieure au quantum des bénéfices. Nous arrivons, par ce procédé, au même capital de 500.000.000.

Quel peut être maintenant la valeur de notre capital mobilier? C'est une question très délicate, qui demande pour être résolue, beaucoup de circonspection. On risque beaucoup dans l'évaluation de la fortune mobilière, représentée par des titres, de faire souvent double emploi. Mr. Emile Costinesco a essayé de grouper en 1902 les émissions de nos Crédits rural et urbain ainsi que des diverses sociétés par actions et de calculer la valeur des emprunts particuliers et le numéraire des entreprises et est arrivé à un milliard. En 1910 Mr. E. Costinesco a refait ses calculs à l'occasion de la présentation de son projet de loi établissant l'impôt sur le revenu.

Voici les chiffres qu'il nous donne¹⁾:

Emissions des Crédits fonciers.	514.770.000
(Rural, Urbain de Bucarest, Urbain de Iassy).	
Obligations du Crédit communal et départemental	121.330.000
" de la Caisse rurale	28.950.000
" du Crédit viticole	4.170.000
Trois rentes intérieures de l'Etat.	72.880.000
Rente émise pour les pâturages et l'achat de forêts	5.700.000
Rentes extérieures rentrées dans le pays.	150.000.000
Obligations des emprunts communaux.	75.000.000
Actions des sociétés financières, commerciales et industrielles se trouvant dans le pays ainsi que le capital des banques populaires	300.000.000
Prêts hypothécaires et privilèges	86.000.000
" sur gage de marchandises et autres ²⁾	60.000.000
" chirographaires.	190.000.000
Total . . .	<u>1.608.800.000</u>

¹⁾ Page 41 de l'Exposé des motifs.

²⁾ Les gages sur titres ont été omis de cette rubrique car les titres gagés figurent dans cette liste.

Ces chiffres doivent être révisés aujourd'hui.

Les émissions des Crédits fonciers s'élèvent à 671.384.487 lei.

Les obligations du Crédit communal et départemental se chiffrent par 169.745.700.

Les obligations de la Caisse rurale représentaient en 1915, 101.194.600.

Dans les deux dernières années près de 100.000.000 de rentes extérieures sont rentrées dans le pays et le nouvel emprunt intérieur a produit un peu plus de 400 millions; les actions des sociétés financières, commerciales et industrielles se trouvant dans le pays ont augmenté d'au moins 100.000.000 de lei.

Nous approchons certainement du chiffre de deux milliards et demi pour les valeurs mobilières.

Toutes ces valeurs ne constituent pas un capital national, car le même capital se présente sous des formes diverses et l'on prend chacune de ces formes comme étant un capital propre, quoique toutes ensemble ne soient que les différents aspects d'un même et seul capital, puisque les valeurs immobilières ne sont que les titres représentatifs de choses concrètes, déjà comptées à part ou bien des assignations sur ces richesses sous forme d'obligations, d'actions, lettres de change, etc.

Ainsi les lettres foncières peuvent constituer une richesse pour leurs possesseurs, mais elles représentent une dette pour les propriétaires de terres et de maisons. Les actions industrielles représentent les usines, fabriques, ateliers qui figurent déjà dans l'avoir national. Ce sont des titres représentatifs. Tout le capital mobilier considéré comme capital national ne peut dépasser un milliard, à ne considérer que la richesse mobilière qui crée de l'activité, sans représenter une diminution dans l'avoir de l'Etat ou d'une catégorie de particuliers.

A cet inventaire il faut ajouter les biens ne produisant aucun revenu, mais qui n'en représentent pas moins un capital assez important: meubles, bijoux, objets d'art, automobiles, animaux de luxe.

Pour évaluer ces biens vous n'avez absolument aucun élément sérieux d'appréciation et sommes réduits encore aux conjectures. Ainsi d'après M. René Pupin¹⁾ la valeur locative de la propriété bâtie est estimée en France à 3.672 millions; en Roumanie elle est estimée à 100.153.138 d'après le recensement fiscal de 1910; elle doit être aujourd'hui d'au moins 120 millions, elle représente donc une valeur trente fois moindre

¹⁾ La Richesse de la France devant la guerre.

que la valeur locative de la propriété bâtie française M. Pupin estime la valeur du mobilier français à 2.093 millions¹⁾; en faisant la proportion, la valeur de notre mobilier serait de 67.000.000 ; étant donnée la différence de richesse ce chiffre devrait être abaissé à 50 millions lei.

Le même auteur estime la valeur des bijoux, pièces d'orfèvrerie et pierres précieuses, pour la France, à 3 milliards ; en tenant compte du nombre de la population et de la différence de richesse, il doit y avoir en Roumanie pour 100 millions d'objets précieux.

Les automobiles au nombre de deux mille valent 20 millions.

Les autres véhicules ainsi que les animaux de luxe peuvent être estimés encore 10.000.000.

Les navires et la batellerie appartenant à des particuliers doivent valoir au moins 20.000.000.

A tous ces chiffres nous devons ajouter le stok monétaire ; le dernier bilan de la Banque Nationale²⁾ accuse une encaisse métallique or de 450 millions.

Les monnaies d'argent en circulation représentant un chiffre de 75 millions ; en dehors du stock de la Banque Nationale, le stock d'or en circulation dans le pays doit être très restreint ; l'agio extraordinairement élevé de 30—40 et même de 50% l'a fait affluer dans les caisses du Ministère des finances (pour le paiement des taxes douanières d'exportation qui devaient être payées en or effectif) et de là dans le trésor de la Banque.

Il nous reste à évaluer l'avoir de l'Etat. Le domaine privé de l'Etat roumain est très vaste et très varié. En première ligne nous compterons le réseau des chemins de fer d'une étendue de 3548 kilomètres qui ont coûté 1.060.058.513 lei.

En seconde ligne nous comptons les forêts qui appartiennent à l'Etat et qui ont une surface de 1.042.000 hectares²⁾.

Mr. l'administrateur T. Coudalbu estime « en tenant compte de la surface du domaine forestier de l'Etat que les revenus qui ne sont aujourd'hui que de 8.000.000 devraient être, avec une exploitation rationnelle, d'au moins 25 millions. Le manque de routes est la cause principale de la mauvaise

¹⁾ En valeur vénale et non au prix d'acquisition.

²⁾ Rapport de l'Administrateur de la Caisse des forêts 1914, page 5.

exploitation de nos forêts. Elles représentent certainement une valeur de 500.000.000¹⁾».

Les pêcheries de l'Etat rapportent 4.000.000 par an. Il faut déduire de ce chiffre les frais de régie; on peut les estimer à 60.000.000.

Les terres de culture de l'Etat sont affermées 9.000.000 lei. Leur valeur est de 200.000.000. Nous ne pouvons pas faire entrer en ligne de compte les terres vendues en lots et dont le prix (capital et intérêt) est encaissé par annuités. Ces annuités prendront fin dans un laps de temps déterminé.

L'Etat roumain possède encore des salines qui lui rapportent près de 10.000.000 par an; des mines de lignite et des carrières qui lui rapportent 600.000 lei. On peut les estimer à 100.000.000.

On doit compter encore à l'actif de l'Etat, la flotte commerciale (service maritime et fluvial) les docks, les fabriques de tabac, d'allumettes, l'arsenal et les autres établissements militaires, le chantier de Turnu-Severin, l'imprimerie de l'Etat, les établissements balnéaires, etc.

Tous ces biens peuvent être estimés encore 100.000.000. Il est plus difficile d'estimer la valeur des terrains pétroliers de l'Etat, qui possède, à Moreni surtout, des gisements d'une grande richesse mais qui ne sont pas encore exploités. Nous ne croyons pas être au dessus de la vérité en les évaluant à 300.000.000.

En additionnant tous ces chiffres on arrive pour l'avoir de l'Etat, productif de revenu, à 2.320 millions.

Cet avoir à sa contre-partie dans la dette publique de l'Etat qui, étant placée en grande partie à l'étranger, doit être déduite (au moins pour cette partie) du capital national. Cette dette s'élevait au 1-er Avril 1916 à 1.718.386.499 lei.

En déduisant ce passif de l'actif il reste comme avoir de l'Etat, à compter au capital national, à peu près un milliard.

Pour ne rien oublier dans cet inventaire il faudrait évaluer aussi le domaine public, c'est-à-dire le capital dont l'Etat n'en fait pas payer la jouissance au public, ou bien qu'il emploie à son usage.

Les édifices publics comme les Palais des Postes, les Palais de justice, les casernes, les Universités et instituts scientifiques, les écoles, les installations des ports, les quais, doivent valoir plus de 200 millions.

On n'a jamais fait chez nous, d'inventaire de ces biens

¹⁾ Mr. Vintila Bratiano, dans son Rapport, les estime à un milliard.

appartenant à l'Etat, de sorte que notre calcul est très approximatif.

A plus forte raison il nous sera impossible d'évaluer le capital représenté par les monuments religieux. Qui oserait fixer un chiffre pour une église comme la cathédrale de Curtea d'Argeş ou pour les merveilleuses églises de Iassy: Trei Erarchi et Sfântul Nicolae?

En additionnant toutes les sommes résultant de nos évaluations, on peut fixer la valeur du capital national, public et privé à 21 1/2 milliards.

* * *

Nous ne nous faisons aucune illusion sur l'exactitude de nos données: «Tous les calculs pour apprécier la richesse des nations, qui sont basées sur une simple estimation en monnaie sont nécessairement trompeurs» observe avec juste raison Alfred Marshall¹⁾. A. Wagner²⁾ fait la même remarque et qualifie ces estimations «d'extrêmement incertaines».

La difficulté est encore plus grande lorsqu'il s'agit de comparer différents pays en ce qui concerne la valeur de leurs richesses. Dans ce cas il vaut mieux comparer les quantités des biens que les valeurs en monnaie.

Ainsi en estimant la valeur de la richesse de la Roumanie à 21 1/2 milliards et celle de la France à 300 milliards, on est pourtant très embarrassé d'établir la proportion exacte entre les deux pays, leurs richesses étant constituées de biens d'une nature différente.

La propriété bâtie en Roumanie est estimée à 2 milliards; mais le coût d'une maison est tout autre en Roumanie qu'en France; l'estimation en monnaie ne peut servir de terme de comparaison. Pour établir une proportion exacte il faudrait connaître le nombre des pièces formant les logements mis à la disposition des habitants; et même à nombre égal, il faudrait établir la qualité de ces logements etc.

1) Principes d'économie politique, I, p. 199.

2) Les fondements de l'économie politique, I, p. 108.

LA RÉPARTITION DE LA RICHESSE

Ce qui importe autant que la richesse, c'est la répartition de cette richesse, surtout quand on considère le revenu national.

Il est tout aussi difficile d'établir ce revenu que le capital national. Nous n'avons pas encore en Roumanie un impôt sur le revenu, comme en Angleterre ou en Prusse, et pour arriver à évaluer ce revenu on est obligé de se contenter de probabilités. On peut pourtant, grâce à certains travaux et à des enquêtes, supputer les revenus de certaines classes. Nous trouvons sur cette question, une étude documentée due à Mr. Eugène Neculcea, ancien directeur de la statistique générale¹⁾.

Voici la répartition des revenus des propriétaires ruraux (pour 32 départements).

Revenus jusqu'à	Nombre des propriétaires	Total des revenus
600 lei	1.240.376	117.490.169
de 600 — 1.200	10.188	8.472.256
„ 1.200 — 2.400	5.042	8.245.088
„ 2.400 — 4.800	1.753	5.787.140
„ 4.800 — 10.000	1.279	8.950.227
„ 10.000 — 50.000	1.773	38.704.700
„ 50.000 — 100.000	293	19.669.066
Audessus de 100.000	182	43.758.137

Il résulte de ce tableau que 2.248 personnes disposant d'un revenu supérieur à 10.000 lei, ont ensemble un revenu de 102.131.897, somme à peu près égale au revenu de 1.240.376 personnes disposant d'un revenu ne dépassant pas 600 lei.

¹⁾ Rapport sur la statistique des impôts directs. 1909.

Cette répartition du revenu est une conséquence de la répartition de la propriété rurale¹⁾.

Le nombre des personnes qui ont un revenu de 2.400 à 4.800 lei n'est que de 1.753 et ceux d'un revenu de 4.800 à 10.000 lei est de 1.279. Cette répartition met en évidence la structure économique de notre société, où la fortune se trouve entre les mains d'une classe très peu nombreuse, où la classe moyenne est excessivement réduite et où il n'y a aucune transition naturelle entre la grande masse des pauvres et les privilégiés du sort.

La même remarque s'impose pour la propriété urbaine :

Revenus		Nombre des propriétaires	Total des revenus
Jusqu'à 600	lei	103.305	18.396.047
De 600 à 1.200	"	11.809	10.382.253
" 1.200 " 2.400	"	6.431	10.899.153
" 2.400 " 4.800	"	2.878	9.526.270
" 4.800 " 10.000	"	1.091	7.192.067
" 10.000 " 50.000	"	485	8.688.229
" 50.000 " 100.000	"	33	2.186.406
Audessous de 100.000	"	10	2.355.165

Un nombre tout à fait restreint de propriétaires, 528, ayant un revenu supérieur à 10.000 lei, disposent d'un revenu de 13.229.800, de 25% inférieur seulement au revenu de 103.305 personnes ayant un revenu ne dépassant pas 600 lei. La classe moyenne est tout aussi peu représentée dans cette catégorie, avec 2.878 personnes ayant un revenu de 2.400 à 4.800 lei et 1.091 personnes ayant un revenu de 4.800 à 10.000 lei.

Les tableaux de Mr. Neculcea ont subi des modifications depuis 1908; beaucoup de revenus ont augmenté surtout les gros revenus, principalement à Bucarest où les maisons du centre de la ville²⁾ ont vu augmenter leurs loyers de plus du double, de sorte que la disproportion s'est accentuée dans les dernières années.

Certes, les propriétaires urbains ont souvent d'autres revenus que ceux qu'ils retirent de leurs loyers; un grand nombre d'entre eux sont commerçants, industriels, avocats, médecins; mais ce cumul n'infirme pas nos observations;

¹⁾ Voir le tableau de cette répartition, p. 10.

²⁾ Les loyers pour magasins ou bureaux de 20, 30 mille lei ne sont pas rares à Bucarest; on paie même pour certains locaux 70.000 lei, chose inconnue il y a 7 ou 8 ans.

ce sont généralement les détenteurs de propriétés d'une valeur plus importante qui exercent ces professions et c'est dans la classe des gros commerçants, des fermiers, des grands industriels ou des avocats et médecins renommés qu'on rencontre le plus de propriétaires de maisons à gros loyers.

D'ailleurs cette dernière classe est aussi très restreinte; si nous consultons la statistique des patentes nous trouvons qu'il y avait en 1909 en Roumanie 82.390 personnes figurant dans le tableau A des patentes (la plupart des commerçants): sur ce nombre il n'y avait que 1763 de la première classe (payant un droit fixe variable d'après la population de la ville qu'ils habitent; ce droit est de 40 à 300 lei plus un droit proportionnel).

Les personnes ou les sociétés exerçant le commerce ou les industries prévues par lettre B (la plupart des banques et des banquiers) sont au nombre de 2809, pour toute cette catégorie et tout le pays.

Le tableau C comprend les professions industrielles qui ne font pas partie du tableau B et les professions libérales (les fermiers font partie de cette catégorie). Le nombre des personnes payant cette patente est de 28.378.

Il importe de remarquer que les fabriques, en général, jouissant des faveurs de la loi pour encourager l'industrie nationale ne sont sujettes en Roumanie à aucun impôt de patente, de sorte qu'il est difficile de se rendre compte du mouvement industriel du pays. Mais ces industries encouragées sont représentées pour la plupart par des sociétés à grands capitaux; leur recensement exact ne pourrait pas nous fournir des indications sur le revenu des industriels; ce revenu est en général réparti entre les actionnaires. Il importerait de connaître les appointements des directeurs et des administrateurs; nous n'avons encore aucune donnée précise à ce sujet.

Il ressort de ce qui précède que les gros revenus sont tout aussi rares parmi les commerçants que parmi les propriétaires ruraux ou urbains; parmi les 28.378 patentés du tableau C on trouve comme catégories plus importantes les fermiers, les entrepreneurs, les négociants en vins, les marchands de bois, les fabricants de briques, les avocats, les médecins, les architectes, les ingénieurs etc. Les fermiers forment une classe à part dont les gains sont parfois considérables: leur nombre est de 14.751; parmi les avocats, les architectes, les médecins etc. le nombre de ceux dont les revenus professionnels sont très importants est assez restreint.

Le reste des personnes qui figurent au tableau C ont généralement des revenus modestes.

Nous manquons aussi de données en ce qui concerne le nombre des détenteurs de titres mobiliers, rentes, actions, obligations, etc. Un grand nombre de ces titres se trouvent entre les mains des personnes qui figurent dans une des catégories susmentionnées; nous ne croyons pas qu'il y ait beaucoup de personnes en Roumanie tirant leur revenu exclusivement de la détention de ces titres.

La société roumaine se présente, au point de vue de la distribution de la richesse et du revenu, sous un aspect peu favorable: une classe assez restreinte de riches, de gens très riches, possédant d'immenses étendues de terres ou de forêts, des grandes banques et des grandes sociétés commerciales ou industrielles réalisant généralement de très gros bénéfices, une classe moyenne peu nombreuse; dans les campagnes, à côté d'une classe de paysans aisés — dont le nombre heureusement augmente tous les ans — une masse, une trop grande masse de paysans et de travailleurs des champs, ayant une situation matérielle assez précaire; enfin dans tout le pays une classe nombreuse de fonctionnaires peu retribué¹⁾.

Dans les villes beaucoup d'ouvriers à salaires assez élevés, de nombreux petits propriétaires, et petits commerçants à revenus modestes; la cherté de la vie a atteint surtout ces derniers.

La classe moyenne un peu plus aisée est constituée en partie par des étrangers; sur 120.134 patentés recensés en 1910 plus d'un tiers, soit 40.683 étaient étrangers; les meilleurs maisons de commerce sont entre leurs mains; dans les sociétés commerciales et industrielles les places les mieux rétribuées leur appartiennent.

Il faut reconnaître que les Roumains de la classe bourgeoise préfèrent les fonctions publiques aux carrières productives du commerce et de l'industrie; un certain nombre est attiré vers les carrières libérales où il y a pléthore d'avocats et de médecins.

Une des particularités de notre organisation économique consiste dans la concentration de toute l'activité du

¹⁾ Il y a en Roumanie 99 fonctionnaires qui touchent des appointements de 900 à 1.000 lei, 122 qui touchent de 1.000 à 1.200 lei et seulement 89 qui touchent plus que 1.200.

pays dans la Capitale du Royaume. Bucarest, qui ne compte actuellement que 400.000 habitants, fait l'effet d'une très grande ville, comme si elle était le centre d'un pays beaucoup plus vaste et plus peuplé. La cause en réside dans l'excessive centralisation administrative, commerciale et financière de notre pays. La vie intellectuelle se concentre aussi de plus en plus à Bucarest. C'est à Bucarest que toutes les grandes banques ont leur siège social; les banques de province sont des émanations de ces institutions financières ou bien en dépendent par les disponibilités qu'elles ne peuvent se procurer que dans la capitale; les grandes maisons de commission, d'exportation et d'importation ont également leur siège à Bucarest; quelques grandes maisons qui s'occupent du commerce des céréales ont leur siège à Braïla, mais les grandes affaires en céréales se traitent généralement à Bucarest. Les sociétés industrielles, pétrolifères qui ont des exploitations dans différents départements, ont leur siège social dans la capitale. C'est ici qu'affluent les hommes en quête d'affaires et d'entreprises du pays tout entier; c'est d'ici que partent toutes les initiatives; les entrepreneurs, les fermiers, les gros commerçants de la province doivent payer leur tribut à la métropole. Les aspirants aux fonctions publiques, les hommes d'action, tous ceux qui ont une idée ou caressent un rêve savent très bien qu'il ne pourront arriver à leur but qu'en parcourant la Calea Victoriei. Aussi c'est à Bucarest que les fortunes s'amassent le plus rapidement, que les beaux hôtels surgissent en grand nombre chaque année dans les principaux quartiers, que les sociétés et les entreprises se multiplient. C'est dans la métropole que résident le plus grand nombre de grands propriétaires ruraux, de grands commerçants et de grands industriels. Les revenus des propriétaires urbains de Bucarest représentent 37,28 pour cent du total des revenus pour le pays tout entier. Le revenu des patentes représente à Bucarest 32,58 pour cent du revenu total. Le revenu des patentes correspondant à la lettre B (banques et sociétés) représente à Bucarest 60,33 pour cent de la totalité du pays. A Bucarest des journaux comme l'*Universul* et l'*Adeverul* tirent à près de 100.000 exemplaires; il est rare qu'un journal de province arrive à un tirage de 3000 exemplaires. Les théâtres, les spectacles, les magasins de la grande ville attirent la foule des provinciaux qui délaissent de plus en plus leurs villes; la vie politique, littéraire, artistique finit aux portes de la cité de Bucur.

Cette structure économique donne une vie factice à notre capitale qui se développe, grossit et s'hypertrophie au détriment du reste du pays.

Somme toute et malgré toutes ces ombres le tableau de la Roumanie actuelle se présente sous un jour généralement favorable. Le royaume du Bas-Danube, comparé aux autres Etats de la péninsule balkanique, est certainement le plus avancé en culture, le plus apte au progrès, le plus riche en ressources de toutes natures. Les richesses encore inexploitées sont immenses. Les forêts, les terrains inondés, les terrains pétrolifères encore inexploités, sont susceptibles d'augmenter la fortune nationale de plusieurs milliards; de nombreuses industries peuvent encore être créées dans le pays. Mais, par dessus tout, la population du pays constitue un élément de richesse de premier ordre. Le paysan roumain est travailleur, sobre; si on le débarassait de la plaie des cabarets, par une mesure analogue à celle qui a été prise en Russie, si on lui procurait le moyen d'utiliser les longs jours d'hiver pendant lesquels il est condamné à l'inaction, en lui enseignant différents métiers compatibles avec le travail agricole, si on lui enseignait des méthodes plus rationnelles de culture, une nouvelle ère de prospérité commencerait pour la Roumanie.

La diffusion de l'enseignement commercial et technique dans les villes pourrait faciliter la création d'une classe moyenne de producteurs qui remplacerait, en partie, la classe actuelle de consommateurs, les fonctionnaires inutiles — et leur nombre est très grand — étant de simples consommateurs. Il s'agit d'une transformation profonde de l'esprit public, transformation, qui exige du temps et des efforts persévérants.

Nous indiquerons quelques remèdes à la situation actuelle dans le dernier chapitre de notre ouvrage.

UNE ÉPOQUE EXCEPTIONNELLE

L'année 1899 a été pour la Roumanie l'époque la plus calamiteuse de son histoire économique. La récolte, à la suite d'une sécheresse terrible, fut presque nulle.

La période 1915—1916 marquera dans nos annales pour les gains inespérés réalisés par l'agriculture. Ce phénomène constituera encore une preuve de l'inanité des prévisions humaines. En 1899 les agriculteurs, frappés de l'improductivité presque absolue du sol et des prix réduits des céréales, s'imaginèrent un moment que la culture de la terre n'avait plus aucun avenir en Roumanie; la liquidation désastreuse de leurs dettes, suite inévitable de la crise financière qui suivit la crise agricole, les confirma dans cette croyance. Beaucoup de fermiers renoncèrent à leurs contrats et abandonnèrent leur métier; de nombreux propriétaires furent obligés de vendre leurs propriétés à des prix dérisoires. La dépression morale fut tout aussi grande que le désastre matériel.

La révolte des paysans, survenue en 1907, sembla un moment compromettre l'avenir agricole du pays; on redouta, de nouveau, l'abandon des grandes terres par les fermiers et le découragement des propriétaires. Le gouvernement, pour mettre un frein à l'exploitation du travail des paysans par les fermiers, édicta des lois agraires qui jetèrent, pour un moment, un grand trouble dans notre économie nationale.

Petit à petit la confiance revint. Quelques récoltes abondantes eurent tôt fait de combler les déficits produits par l'année 1899 et de réveiller les espoirs; les prix élevés des céréales eurent pour conséquence de hausser la valeur des terres, et par suite des fermages. Les lois agraires, la hausse des fermages, la hausse des salaires, ne découragèrent pas les entreprises agricoles et il sembla qu'une nouvelle ère de

prospérité commençait pour l'agriculture roumaine. La période de 1910 à 1913 a été, à tous les points de vue, remarquable. Voici un tableau indiquant les quantités produites pour nos principales catégories de céréales, les prix par wagon ainsi que le revenu net par hectare :

	B L É		M A Ï S	
	Production par vag.	Prix par wagon	Production par vag.	Prix par wagon
Moyenne pour 1905—1909 .	203.703	—	212.343	
1910	301.623	1.789	277.639	1.171
1911	260.335	1.676	296.513	1.178
1912	243.340	1.876	278.323	1.352
1913	229.133	1.806	307.092	1.188
1914	125.997		274.657	
1915	244.360		231.000	

	A V O I N E		O R G E	
	Production par vag.	Prix par wagon	Production par vag.	Prix par wagon
Moyenne pour 1905—1909 .	32.166		49.296	
1910	44.637	991	64.411	1.043
1911	46.164	1.131	56.865	1.243
1912	30.406	1.529	45.578	1.562
1913	55.143	1.279	60.227	1.290
1914	36.740		53.663	
1915	43.447		63.208	

ANNÉES	Valeur totale de la production	Revenu brut par hectare de céréales	Revenu brut par hectare de blé	Hectolitres par hectare de blé
1910	1.314.609.855	216	261	20,—
1911	1.394.149.950	239	243	17,—
1912	1.350.614.769	220	218	15,—
1913	1.346.256.438	224	243	18,—
1914	1.267.435.326	—	—	16, ^s

Le Rapport du Conseil d'administration du Crédit foncier rural, pour l'année 1914 observe que le blé est la principale céréale qui sert au calcul du rendement des grandes propriétés ainsi qu'à la fixation du revenu des terres et du prix des fermages. La moyenne du revenu brut d'un hectare de blé étant de 241 lei pour les dernières quatre années et évaluant les dépenses à 120 lei, le revenu net d'un hectare serait de 120 lei pour les grands propriétaires.

La moyenne pour toutes les céréales pourrait être évaluée à 120 lei par hectare, étant données les grandes récoltes de maïs des dernières années. Parallèlement à cette augmentation de productivité on constate une hausse des salaires des ouvriers agricoles d'au moins 20%. Le premier effet de la vente de ces récoltes abondantes a été la hausse des fermages ainsi que la hausse encore plus considérable du prix des terres, qui ont doublé de valeur dans les derniers cinq ans¹⁾.

L'année 1914 a été moins bonne que les précédentes. Le même rapport constate que les récoltes d'orge et d'avoine ont été médiocres et que la récolte de blé a été compromise.

Dans cette situation éclata la guerre européenne, le 1-er Août 1914.

Au bout de quelques mois tous les défauts de notre organisation économique devinrent manifestes; ces défauts étaient aggravés par notre situation géographique. Une grande partie de notre commerce d'exportation, composé de marchandises volumineuses, de céréales surtout, se fait par la voie du Danube et par mer; la fermeture des Dardanelles

¹⁾ Rapport p. 5. Cette affirmation nous semble exagérée. Quelques terres privilégiées ont pu doubler de valeur mais le phénomène n'est pas général.

paralisa notre exportation. D'autre part, n'ayant pas une industrie assez puissante et, dépendant pour de nombreuses matières premières et d'objets demi-fabriqués dont nous avons besoin, des Empires du Centre, nous nous trouvâmes, par suite de l'interruption du trafic avec ces Etats, dans l'impossibilité de faire marcher nos usines.

Les banques diminuèrent considérablement leurs opérations; la Banque Nationale éleva le taux de l'escompte à 7% et celui du lombard à 8%. L'Etat suspendit l'exécution de tous les travaux publics; la Caisse des dépôts s'est vue obligée de restreindre la restitution des économies.

Le prix des céréales était élevé: 2.000—2.300 le wagon de blé, 2.500—3.000 le wagon d'avoine et d'orge, 7.000—9.000 lei le wagon de haricots ou de pois, mais les agriculteurs ne disposant pas de crédits suffisants ont été obligés de vendre leur production à des prix très réduits (1800—1900 le wagon de blé, 1.500—1.700 le wagon de haricots); les spéculateurs seuls, avaient profité de cette situation.

Le gouvernement se vit obligé d'édicter certaines mesures de prévoyance. On prohiba pour le moment l'exportation des chevaux, et des bœufs ainsi que de l'avoine et du foin; on prohiba également l'exportation des aliments de toute nature, animale et végétale, nécessaires à la consommation des populations, de la laine et du pétrole brut. On laissa libre l'exportation du blé, du maïs, de la farine, des haricots, pois, lentilles et du millet.

Pour donner des facilités au marché on autorisa la Banque Nationale à émettre des coupures de 5 lei et à abaisser à 33% la couverture en or par rapport à la circulation des billets, afin de lui permettre de procurer aux institutions financières une somme importante (à peu près 50 millions).

Quelques semaines plus tard, le 4 Septembre, le conseil des ministres autorisa la Banque Nationale à considérer comme stock métallique la somme de 34.800.000 lei qu'elle possédait en traites or ou en numéraire or disponible dans différentes banques étrangères, en dehors des traites, en valeur de 56.680.000 lei, qui figuraient à son stock métallique.

Ces 56.680.000 lei représentaient les 30% que la loi constitutive de la Banque permettait d'englober dans son stock métallique; la limite ne pouvait être dépassée que par une loi. Le conseil des ministres prit cette disposition avec l'engagement de la faire ratifier par les Chambres aussitôt après leur ouverture; de la sorte la puissance d'émission de la Banque se trouva augmentée de 104 millions.

La situation économique du pays devenait critique à cause de l'impossibilité d'importer les marchandises dont nous avons besoin et par suite de la prohibition presque complète de l'exportation. Le ministre des finances déclara, dans un interview publié par le *Viitorul*, que l'exportation de la benzine était prohibée parcequ'elle constituait une fourniture de guerre et que la prohibition pour l'exportation du blé était justifiée à cause de la quantité insuffisante qui se trouvait dans le pays.

On revint de nouveau aux mesures exceptionnelles. On accorda le moratorium pour les engagements contractés à l'étranger et on vota une loi qui autorisait le ministre du commerce et de l'industrie à fixer, de concert avec les autorités communales, les prix maxima des objets de première nécessité. Ces prix, fixés d'abord pour quelques articles, furent appliqués avec le temps à une foule de marchandises, autres que les objets d'alimentation, tels que le bois et le charbon.

Au mois de Février 1915 le Parlement vota une taxe *d'exportation* pour les articles suivants :

Maïs	lei 5 par 100 kilogrammes
Farine de maïs	» 7 » » »
Haricots	» 30 » » »

Ces taxes devaient être acquittées en or effectif.

L'exposé des motifs du projet de loi fixant ces taxes les justifie par les considérations suivantes: «la demande exagérée de l'étranger menace d'une part de provoquer la disette de ces aliments de première nécessité et d'autre part de hausser tellement les prix que la population pauvre des villes et les paysans ne sont plus en état de les payer. L'intérêt fiscal est en droit de demander une petite partie des bénéfices immenses réalisés, par la spéculation».¹⁾

En effet les haricots avaient été accaparés à des prix variant entre 1700—2000 lei wagon et le maïs de 1000 à 1200 lei le wagon tandis qu'à l'étranger on obtenait facilement 3500 lei pour le maïs et 12.000 lei pour les haricots, par wagon.

Pour venir en aide aux agriculteurs et aux industriels on créa une Caisse de prêts sur gage, avec des succursales dans chaque département.

D'après l'article 4 de la loi, la Caisse est autorisée pendant

¹⁾ On n'a pas en recours encore, en Roumanie, à un impôt sur les bénéfices de guerre qui ont été considérables pour certaines institutions financières ainsi que pour quelques catégories de commerçants et de spéculateurs.

tout le temps que dureront les circonstances exceptionnelles actuelles, d'accorder aux agriculteurs et aux industriels des emprunts à terme fixe, garantis sur gage, constitué par des produits emmagasinés, du maïs mis en meules ou en magasin, du vin et de l'eau de vie de prunes ainsi que sur toutes sortes de matières premières nécessaires à l'industrie.

Les sommes empruntées ne pouvaient dépasser 60^o/_o de la valeur des marchandises gagées.

Malgré les facilités accordées par le gouvernement la situation de nombreuses fabriques devint très critique à cause du manque de matières premières; plusieurs usines fermèrent.

Après la récolte de 1915 on permit l'exportation des céréales, mais de grandes difficultés surgirent quant à la possibilité d'exporter, par suite du manque de wagons.

On institua la commission centrale de l'Union des Syndicats agricoles pour la vente des produits agricoles et ainsi que pour la fixation des prix. La commission centrale, par l'organe des commissions régionales, devait établir la réserve des produits à conserver pour la consommation intérieure; elle devait, en même temps, fixer les prix maxima pour la vente des céréales dans le pays ainsi que les prix minima pour les produits à exporter. Cette commission avait aussi pour mission d'emmener dans le pays les wagons étrangers destinés à l'exportation; ces wagons ne pouvaient être mis à la disposition des exportateurs qu'après avis de la commission centrale.

Le *Moniteur Officiel* du 6 Octobre 1915 porta à la connaissance du public les prix fixés par la commission:

	Prix minima
Froment de 74 kilogrammes l'hectolitre, les 10.000 kgr.	3500 lei
Maïs	3500 "
Avoine	3500 "
Orge	3500 "
Seigle	3500 "
Millet	4000 "
Pois.	4000 "
Haricots.	5000 "

Pour l'intérieur on fixa les prix suivants:

	Prix maxima
Froment.	1900 lei
Maïs	1400 "
Avoine	1500 "
Orge	1600 "

Le 30 Octobre on fixa aussi les prix pour les différentes qualités de farine : 5700—5000 et 4200 ainsi que pour le son : 2000.

On décréta ensuite que l'ordre dans lequel les agriculteurs pouvaient obtenir des wagons pour le transport de leurs céréales, sera établi par voie de tirage au sort.

En même temps on avait nommé une commission chargée d'examiner les demandes de compensation entre l'importation et l'exportation. Le référé du ministre des finances, en proposant la constitution de cette commission, disait que la Roumanie faisait un pas vers le retour à l'Etat normal, en rapportant la prohibition de l'exportation des céréales.

Pendant quelque temps, en 1915, l'Allemagne et l'Autriche-Hongrie ont fait des difficultés à l'entrée des céréales roumaines ; ces difficultés étaient provoquées en partie par les agrariens hongrois désireux d'écouler leurs produits ; on invoquait comme prétexte les taxes d'exportation qui faisaient revenir nos céréales à des prix trop élevés. Mais le stock de céréales se faisait rare dans les Empires du Centre. Une commission d'importation de céréales allemande la *Zentral-Einkaufsgesellschaft* de Berlin ¹⁾ est entrée en pourparlers avec notre commission d'exportation, pour l'achat de 50.000 wagons de céréales.

Le marché a été bientôt conclu et a été suivi d'un autre contrat d'achat de 100.000 wagons. L'exemple de l'Allemagne a été suivi par l'Angleterre.

Le 18 Janvier le bureau britannique, constitué à Bucarest par le gouvernement anglais, passa un contrat avec la commission centrale roumaine pour l'achat de 80.000 wagons de blé, représentant une somme de 262.200.000 lei (au prix de 32 lei les 100 kilogrammes) L'acheteur se réservait le droit de laisser la marchandise achetée en dépôt chez les agriculteurs pour un laps de temps qui ne dépassera pas six mois à dater du jour de la conclusion de la paix générale.

Les prix convenus étaient de 3200 lei pour le wagon de blé, 2600 pour l'avoine, 2700 lei pour l'orge, 2800 pour le maïs, 3200 lei pour les haricots et 4000 lei pour les pois.

Ces achats représentent une valeur de 650.000.000 de lei, en plus de la taxe d'exportation de 120.000.000 lei or encaissée par l'Etat et en dehors des céréales vendues directement et en dehors de la farine, du son, de l'alcool, etc.

Désormais, en vertu d'une loi, toute vente de céréales ne pourra s'effectuer pour l'étranger (jusques un an après

¹⁾ Cette commission agissait de concert avec la *Kriegsgetreide-Verkehrsanstalt* de Vienne et la *Kriegsproduktion-Aktiengesellschaft* de Budapest.

la guerre) qu'après la récolte et l'emmagasinage et seulement par l'entremise de la commission d'exportation. La quantité à exporter sera déterminée, après avoir déduit une quote part pour la consommation intérieure.

Les céréales et les légumineuses vendues aux Empires du Centre devaient être livrées dans les gares ou les ports danubiens, en wagons ou sur chalands. Les acheteurs s'obligeaient à envoyer en Roumanie à la disposition exclusive du vendeur, des wagons fermés d'une capacité totale de 300.000 tonnes.

Toute la quantité vendue devait être livrée jusqu'au 15 Avril 1916.

Dans les premiers mois de 1915 on avait exporté une partie de la récolte de maïs de 1914, au prix de 2500 à 4000 lei le wagon; mais l'exportation se trouva entravée par suite du manque de wagons; le transport par charriots ne donna pas de grands résultats; on ne put exporter dans le premier semestre de l'année que 8402 wagons toute l'exportation, du 1-er Août 1914 jusqu'au 1-er Septembre se réduisit à 41.336 wagons; le manque d'aliments dans les Empires du Centre les décida à conclure les conventions dont nous parlons plus haut.

Une partie des sommes que nous devait l'Allemagne pour les céréales achetées, a été payée par le coupon de notre dette publique, par la vente de nos titres de rente ainsi que par les disponibilités qui se trouvaient dans les caisses des banques austro-allemandes de Bucarest; une contre-partie a été payée par les locomotives, les wagons et les parties de machines que le gouvernement allemand s'est obligé de nous fournir, en échange d'une partie du prix des céréales, prévu dans le second contrat.

La Banque Nationale de Roumanie a donné un concours très efficace à toutes ces opérations.

La conclusion des contrats pour la livraison de nos céréales fut suivie d'un arrangement entre l'Allemagne et la Roumanie concernant l'exportation et le transit réciproques des marchandises. En Mai 1916 un arrangement analogue fut conclu avec l'Autriche-Hongrie. On créa des organisations à Bucarest, Vienne et Berlin pour centraliser et développer l'échange des marchandises; tout le trafic entre les trois pays ne pourra désormais s'effectuer que par les bureaux d'importation et d'exportation.

Après la réalisation des trois contrats en cours d'exécution, la richesse de la Roumanie augmentera d'une manière considérable.

Le Rapport du Crédit Rural pour 1915 contient un tableau concernant la circulation monétaire du pays (en lei).

	31 Décembre 1912	1913
Or	10.725.800	10.725.800
Argent	70.181.005	70.181.065
Nickel	10.500.000	10.500.000
Cuivre	995.000	995.000
Billets de Banque	425.180.749	437.182.410

	31 Décembre 1914	1915
Or	10.725.800	10.725.800
Argent	75.180.532	75.180.532
Nickel	10.500.000	10.500.000
Cuivre	995.000	995.000
Billets de Banque	578.243.647	762.210.210

Le Rapport prévoit pour la fin de l'année 1916 une circulation monétaire de plus d'un milliard, donc de 100% plus élevée qu'au commencement de la guerre; il constate aussi les grands bénéfices réalisés par nos commerçants et nos industriels; ainsi, comparant le portefeuille de 32 banques qui ont une escompte supérieure à 1.000.000 lei, on trouve les chiffres suivants:

En 1913 le portefeuille a été de	1.082.832.025
" 1914 " " " "	1.204.208.836
" 1915 " " " "	1.106.706.277

En 1915 les dettes contractées envers les banques étaient de 100 millions inférieures à celles de 1914.

Il est inutile d'insister sur les gains réalisés par les agriculteurs¹⁾.

Les encaissements de l'Etat se sont ressentis à leur tour de la prospérité du pays pendant les dernières années.

Années financières	Encaissements	Dépenses	Excédents
1910/1911	506.656.447	448.006.900	58.649.482
1911/1912	575.056.518	464.664.852	110.391.665
1912/1913	587.071.360	487.591.043	99.480.317
1913/1914	608.502.889	512.253.722	96.249.167
1914/1915	567.798.014	—	—
1915/1916	523.684.000	—	65.350.000

¹⁾ Rapport pour 1915 p. 4—7.

Le budget pour l'exercice 1916—1917 se présente avec une augmentation aux dépenses de 45.786.400 lei, comparativement à l'exercice précédent.

Il est à prévoir que malgré cette augmentation l'exercice clôtura sans déficit, l'Etat pouvant compenser les moins values résultant de certains impôts par les plus values des taxes d'exportation ainsi que de certains impôts de consommation et des monopoles.

Cette situation prospère a permis à l'Etat de contracter un emprunt intérieur — le premier qui ait été tenté en Roumanie et dont le résultat a dépassé toutes les espérances; l'opération a produit près de 400 millions¹⁾.

Ce résultat a été obtenu grâce aux réserves accumulées pendant les dernières années et aux gains réalisés pendant la période exceptionnelle de la guerre.

La guerre mondiale qui a causé tant de ruines, qui a tari les sources de richesses de tant de nations a eu comme effet, en Roumanie, d'accroître dans des proportions inusitées les bénéfices des agriculteurs et de certaines catégories d'industries.

Toutes les classes de la Société n'ont pas profité des conjonctures qui ont amené cet accroissement de richesse. Les classes pauvres ont particulièrement souffert de la hausse des prix de presque tous les articles de consommation ainsi que de la hausse inusitée des objets fabriqués.

Une loi a autorisé le gouvernement à prendre les mesures nécessaires pour mettre un frein à la spéculation et l'accaparement; le ministre du commerce et de l'industrie, de concert avec les autorités locales, a fixé des prix maxima pour un grand nombre d'articles²⁾.

Ces mesures ont eu pour effet, certainement, d'enrayer la hausse des prix mais elles ont eu aussi pour résultat de rendre les marchandises plus rares et même parfois de les faire disparaître. La fixation des prix maxima est une question très délicate et des plus difficiles à résoudre. Il s'agit de se substituer à la loi de l'offre et de la demande et de remplacer son jeu naturel, résultant de circonstances multiples et compliquées, par la sagesse du gouvernement, sagesse sujette à caution dans tous les temps et tous les lieux.

¹⁾ L'emprunt a été fixé au type de 5% et au cours de 84, amortible en 40 ans.

²⁾ On a institué aussi une commission centrale pour l'approvisionnement des communes et le contrôle des prix.

Certains articles sont devenus très chers mais d'autres sont devenus très rares, ce qui est un plus grand inconvénient que la cherté. Nous ne parlons pas naturellement des articles fabriqués que nous faisons venir à grands frais de l'étranger, tels les articles pharmaceutiques, les objets d'habillement, les métaux et les objets en métal, le caoutchouc, le sulfate de cuivre, la verrerie, la poterie, le charbon de terre, le coke, les machines en general; on constate le même renchérissement pour les objets demi-fabriqués et les matières premières nécessaires à notre industrie.

A celle occasion tout le monde a pu se rendre compte à quel point nous sommes dépendants de l'étranger pour un grand nombre d'articles que nous pourrions fabriquer dans le pays.

Mais ce qui est plus grave encore c'est que les objets d'alimentation ont subi un renchérissement presque général.

La pénurie d'aliments qui sévit en Allemagne et en Autriche-Hongrie a eu pour effet de faire drainer vers ces pays un grand stock d'animaux et d'objets d'alimentation. Les systèmes les plus ingénieux ont été employés pour tirer de la Roumanie du bétail et des vivres, du pétrole et de la benzine. Le beurre, les œufs et la volaille étaient expédiés par colis postaux, le bétail, le saindoux en contrebande; plus de 100.000 bœufs ont passé ainsi la frontière, diminuant d'autant notre stock d'alimentation et provoquant une hausse du prix de la viande. La spéculation s'est mise aussi de la partie, pour profiter de la situation et renchérir les prix d'une manière exorbitante. Le gouvernement s'est vu obligé d'édicter des prix maxima pour le maïs, le lait, le fromage, le beurre, la viande, le poisson, les légumes, le bois, l'alcool, la farine, le pain, les graisses animales, la laine, le sucre, le riz, les peaux, le sulfate de cuivre, le lignite. Nous avons rappelé plus haut qu'on avait fixé des prix maxima pour les céréales, vendues dans l'intérieur du pays.

Bientôt le Ministère du commerce et de l'industrie appliqua les prix maxima à une foule d'autres articles tels que la benzine, le pétrole lampant, les draps, les pâtes farineuses, les olives. Au bout de six semaines on fut obligé de revenir sur certains prix fixés antérieurement. Ainsi le prix maximum pour la viande de première qualité a été élevé de 1 leu 20 à 1 leu 50.

Les prix maxima représentaient quand même un ren-

chérissenient considérable, comparativement aux prix normaux d'avant la guerre. Voici quelques chiffres à ce sujet ¹⁾:

	Pain	Viande	Lait	Fromage Salé	Beurre fondu
1910	0,31 ₅	0,76 ₂	0,33 ₃	1,38 ₇	—
1911	0,29 ₇	0,82 ₄	0,34 ₆	1,53 ₆	—
1912	0,31 ₁	0,91 ₇	0,35 ₆	1,70	3,76 ₃
1913	0,32	0,93 ₅	6,35	1,80	3,81 ₃
1914	0,32 ₃	0,90	0,35	1,83	3,93 ₂
Prix maxima { 1916	0,35	1,50	0,50	2,—	6,—

Nous pourrions étendre cette liste; la proportion sera à peu près la même ²⁾.

Mais ce qui est plus grave que cette élévation des prix c'est la pénurie des aliments; la viande se fait de plus en plus rare.

Le gouvernement a fixé, pour les principaux articles, non seulement le prix de détail mais aussi le prix auquel le producteur peut vendre au commerçant, en laissant à celui-ci une certaine marge de bénéfice. On peut certainement fixer des prix maxima, mais on ne peut pas forcer le producteur à vendre, à moins de lui réquisitionner sa production et on peut encore moins le forcer à produire. Or, il nous semble qu'en fixant, pour certains objets, des prix de production trop réduits (le producteur est aussi obligé de payer plus cher tout ce qu'il achète) on décourage la production et on fait, par la suite, le vide sur le marché. D'ailleurs, avec les meilleures intentions, on ne peut jamais arriver à édicter des mesures équitables et toujours utiles dans une matière aussi compliquée et enchevêtrée des repercussions les plus inattendues.

L'Allemagne qui passe pour le pays le mieux organisé de l'Europe, au point de vue administratif, a enre-

¹⁾ Nous avons pris comme unité le kilogramme. Les prix indiqués sont des prix moyens.

²⁾ Il est intéressant de noter les prix de quelques articles en France: le lait 25 à 40 centimes, le pain blanc 45 à 50 cts., la viande 2,20 à 2,75, la beurre frais 2 à 5 francs.

Voici aussi, d'après la *Vossische Zeitung* du 8 Avril 1916 les prix de certaines denrées à Berlin:

Bœuf	5.54 marks le kgr.	Lard	4.60 marks le kgr.
Veau	4.80 " "	Beurre	5.60 " "
Mouton . . .	5.34 " "	Oeufs	(la pièce 22 pfenigs)
Porc	3.60 " "		

gistré les plus grands déboires dans cette matière si ingrate de la réglementation des prix. Mr John Hilton s'est occupé de la crise des subsistances en Allemagne dans un article très documenté publié par la *Nineteenth Century* et dont nous trouvons un résumé détaillé dans la *Revue des Sciences politiques*¹⁾: «Après avoir montré par des chiffres que la vraie cause de la crise était dans l'insuffisance de la production, insuffisance d'environ 30% sur la consommation normale, l'auteur pense que la première nécessité de la situation *aurait été d'accroître l'offre* et en même temps l'économie dans la consommation: le gouvernement allemand a pensé qu'il fallait avant tout assurer le maintien des prix. Au lieu de comprendre que la hausse était le résultat normal du déficit des quantités et le seul remède contre l'accumulation par les acheteurs, on a regardé la hausse comme un scandale qui devait être immédiatement réprimé par la loi. Dès le 4 Avril 1914 une ordonnance du Conseil Fédéral a autorisé la fixation de prix maxima par les autorités locales avec le droit de fermer les établissements vendant au dessus et d'infliger des punitions sévères à la fois contre les contrevenants et les «accapareurs», ces éternelles victimes des époques de disette».

Toutes ces mesures n'ont pas empêché les fraudes, la dissimulation des produits, les ventes à moindres poids, les tueries de bétail pour éviter les frais de nourriture, sans espoir de prix de vente de la viande en proportion, la nécessité d'en arriver à régler la qualité du pain et finalement au rationnement. Après douze mois de législation, les vivres étaient de 70% plus cher qu'avant la guerre. Aurait-ils plus monté sans les mesures du gouvernement? *L'auteur ne le croit pas.*

Mr E. d'Eichthal, membre de l'Institut, qui a résumé l'étude de Mr Hilton, termine son compte-rendu avec ces observations:

«Il est probable que si le gouvernement avait laissé la question se régler d'elle même, en comptant sur l'élévation des prix pour forcer à l'économie dans la consommation et stimuler la production et s'il n'était intervenu que pour supprimer les droits à l'importation, punir les fraudes et venir à l'aide des plus pauvres par des mesures d'assistance, si en même temps il avait encouragé l'économie individuelle

¹⁾ Tome XXXV. I 15 Février 1916, p. 109.

par le conseil et l'exemple, le problème des vivres se serait résolu de lui-même d'une manière beaucoup plus efficace et profitable».

La même revue a publié, dans la livraison d'Avril, une note sur les incohérences de l'administration allemande en fait de réglementation des subsistances. Ainsi, à cause d'un recensement inexact du bétail et des pommes de terre, on prescrivit d'abord l'abattage en masse des porcs, puis on revint sur cette mesure et on encouragea de nouveau leur élevage. La même erreur se produisit avec les pommes de terre; on créa même un office impérial des pommes de terre qui fixa des prix maxima et ordonna des réquisitions; les prix furent augmentés plusieurs fois, mais ces mesures n'eurent pour effet ni de réduire la consommation ni d'augmenter l'offre sur le marché.

Des réglemens ont limité les prix du beurre, de la viande, de la graisse, des légumes, du poisson, du gibier, du fromage. Le résultat a été que marchands et producteurs ont cessé d'approvisionner le marché. «Absolument désarmé contre eux et dans la crainte que des mesures plus radicales n'eussent pour effet de réduire encore la production, le gouvernement s'est vu obligé d'augmenter successivement, depuis le début de cette année, le taux des prix maxima sur les différentes denrées. Où s'arrêtera cette intervention de l'Etat? Comment stimuler le producteur et comment ménager en même temps le consommateur?»

La question des prix se heurte à des difficultés inextricables.

Nous avons reproduit ces observations pour mettre en garde nos compatriotes contre le panacée de la réglementation excessive du prix des marchandises. Ce qu'il faut empêcher surtout c'est la disparition des marchandises par la fixation de prix qui découragent le producteur et l'intermédiaire. La réglementation a un grave défaut, c'est d'être uniforme tandis que les faits économiques sont infiniment variés; aussi c'est avec une extrême prudence qu'il faut toucher à ces questions si on ne veut pas contribuer à augmenter le malaise au lieu de le diminuer.

L'enseignement qui se dégage de ces faits c'est que la Roumanie souffre de deux maux: l'insuffisance de sa production industrielle et le peu de variété de la production agricole.

Certes, aucune nation ne pourra jamais arriver à se suffire à elle-même et se dispenser d'importer des matières

premières et des objets fabriqués. Le progrès économique des nations a ceci de particulier qu'il rend les échanges entre elles plus actives, plus fréquentes, ce qui les place dans une dépendance mutuelle pour un grand nombre d'articles. Mais il y a certains objets qu'une nation doit s'efforcer, même avec des sacrifices, de fabriquer chez elle, sous peine, à un moment donné, de se trouver acculée aux pires éventualités.

C'est ce qui est arrivé en Roumanie pour les armes et les munitions de guerre; notre pays a eu le grand tort de se mettre sous la dépendance des Empires du centre en ce qui concerne ces fournitures; en 1913 et 1914 nous avons fait de grandes commandes chez Krupp et aux établissements autrichiens. La guerre nous a surpris avant d'avoir pris livraison de ces commandes. La Roumanie ayant gardé une attitude neutre, les fournisseurs allemands et autrichiens se sont bien gardés de nous procurer des matériaux qui pouvaient fortifier la situation militaire d'un pays dont la politique n'était pas clarifiée. Nous avons fait d'autres commandes en Italie, en France et en Angleterre, mais la fermeture des Dardanelles et l'occupation de la ligne Nisch-Prahovo par les Autrichiens et les Bulgares, nous ont mis dans l'impossibilité de compléter notre armement. Il ne nous reste que la voie de Vladivostok et de la mer Blanche, dépendant cette fois-ci du bon vouloir d'un autre voisin.

Certes nous ne sommes pas dépourvus d'outillages pour la fabrication des munitions, mais nous sommes encore au commencement de nos efforts; il nous manque encore des machines et des matières premières. L'industrie chimique est encore trop peu développée en Roumanie. Nous ne sommes pas outillés pour fabriquer des fusils et encore moins des canons.

Nous ne pourrions plus, à l'avenir, demeurer complètement sous la dépendance de l'étranger pour tout ce qui concerne notre défense nationale, si nous voulons rester absolument maîtres de notre politique extérieure.

En dehors des munitions et des armes, il y a des articles industriels indispensables que nous devons songer à fabriquer chez nous pour ne pas être, à un moment donné, à la merci des étrangers; ainsi nous devrions nous efforcer à fabriquer des tannins, de l'acide sulfurique, des produits pharmaceutiques, des wagons, des machines agricoles, des fils de laine et de coton, des peaux tannées, etc. Nous devrions aussi donner plus d'extension aux fabriques déjà existantes dans le pays mais dont la production est in-

suffisante. Nos lecteurs pourront se rendre compte de ce qui nous manque, en parcourant le chapitre relatif à l'*Industrie*.

Un autre grand inconvénient de notre organisation économique provient du manque de variété de notre production agricole. Nous nous sommes confinés à produire quelques céréales, surtout du blé et du maïs; nous avons complètement négligé l'élevage, le jardinage et certaines cultures spéciales qui jouent un rôle considérable dans l'économie nationale d'autres pays.

Voici quelques exemples (Moyenne 1910—1914):

	Surfaces cultivées (Hectares)	
	Pommes de terre	Betteraves à sucre
Allemagne	3.351.521	526.440
France	1.547.944	243.770
Hongrie	693.816	154.676
Italie	289.278	51.964
Pays-Bas	167.865	60.006
Belgique	162.816	57.172
Roumanie	34.176	13.817

En 1913 nous avons importé 2.007.928 kilogrammes de pommes de terre.

D'autres cultures, très importantes au point de vue de l'alimentation ou de l'industrie, occupent des surfaces excessivement restreintes; ainsi en 1914 la culture du tournesol occupait seulement 6.267 hectares, celle du lin 8.357 hectares, du chanvre 4.759, des lentilles 440, des fèves 273, des choux 5.540, de l'oignon 3.733.

En 1913 nous avons importé 1.117.395 kgr. d'oignon, plus d'un million de kgr. de pois, haricots et lentilles, 267.000 kgr. de légumes secs.

Nous importons même du foin (5.795.374 kgr.) et de la paille (1.238.863).

On cultive aussi très peu chez nous les arbres fruitiers.

Nous avons déjà parlé de notre pénurie en fait de bétail, ce qui a pour conséquence une pénurie de lait, de beurre et de fromage. On a négligé aussi l'élevage des animaux de basse cour.

Il n'est pas étonnant que dans ces conditions, et étant donnée la situation particulière où se trouve la Roumanie, par suite de la guerre européenne, les vivres aient commencé à manquer. Les Empires du Centre, acculés à une situation terrible à cause du blocus anglais, se voient obligés de payer n'importe quel prix pour se procurer des objets d'alimentation. Un pays relativement pauvre disposant de ces objets, en

contact avec un pays très riche, manquant de tout à un moment donné, arrive fatalement à se laisser enlever non seulement le surplus de sa nourriture mais même une partie du nécessaire à son existence; une population pauvre et imprévoyante ne résiste pas à la tentation des gros prix. C'eût été le devoir du gouvernement de prendre dès le début les mesures les plus sévères pour empêcher ce drainage d'aliments. On s'y prend généralement trop tard; on édicte maintenant mesures sur mesures, on réglemente tout, on généralise les prix maxima, on frappe les commerçants de peines sévères. Tout cet arsenal de lois, de décrets et de décisions ministérielles ne rend pas les marchandises plus abondantes.

Nous subissons les conséquences d'une longue période d'incurie et d'imprévoyance, des défauts de notre organisation économique; à ces maux est venue se greffer une situation anormale, exceptionnelle, qui a enrichi un grand nombre de propriétaires, de fermiers et de spéculateurs mais qui a provoqué des souffrances profondes dans la classe nombreuse des travailleurs.

Le pays dans son ensemble s'est enrichi, sans aucun doute, grâce aux sommes énormes obtenues en échange de nos céréales.

En additionnant la valeur des 150.000 wagons vendus aux Empires du Centre, des 80.000 wagons vendus au bureau britannique, de la farine, du pétrole et des autres marchandises exportées et de celles qu'en exportera après la récolte, on arrive certainement pour l'année 1916 à un chiffre dépassant le milliard. En échange l'importation est très réduite; l'Allemagne a payé une partie des céréales par des locomotives, des wagons, des machines, des produits chimiques; les autres pays nous envoient très peu de marchandises; d'un autre côté depuis deux ans les Roumains ont fait très peu de dépenses à l'étranger; on s'explique, de la sorte, que de grandes réserves se soient accumulées dans le pays et que l'emprunt intérieur de 150 millions ait été couvert plus de deux fois et demi.

LES RELATIONS ÉCONOMIQUES

ENTRE

LA FRANCE ET LA ROUMANIE

La vitalité et la force d'expansion d'une nation peuvent se mesurer de différentes manières: d'après l'augmentation de la population, l'accroissement de la richesse publique, ou bien d'après l'éclat projeté par son élite intellectuelle. La petite Norvège a exercé, par ses écrivains et ses artistes, une plus grande influence sur l'âme contemporaine que l'Espagne, dix fois plus peuplée. La Belgique, par son activité merveilleuse dans toutes les branches de la vie contemporaine, a pesé davantage dans la balance de la civilisation que la Hongrie, dont le territoire est dix fois plus vaste et la population trois fois plus nombreuse.

Ceux qui parlent encore de la décadence française — à cause du ralentissement de la natalité — oublient que le nombre des habitants n'est pas le facteur essentiel qu'on doit prendre en considération lorsqu'il s'agit d'assigner à une grande nation son rang véritable.

La vitalité et la force d'expansion françaises ne se manifestent pas par une augmentation de la population, mais par un accroissement énorme de capitaux, fruit de l'esprit d'épargne et de tant d'autres qualités admirables de la race. Ce phénomène a pu compenser, en partie, par les ressources immenses qu'il procurait à l'Etat pour la défense nationale, le danger provenant de l'infériorité numérique. Il a eu, en outre, comme résultat, de constituer en France la source principale où s'alimentent les activités commerciales et industrielles du monde entier. C'est l'or français qui féconde les plaines de l'Argentine et du Brésil; c'est l'or français qui creuse les mines de l'Espagne; c'est l'or français qui vivifie les plateaux du Maroc; si les trains circulent à tra-

contact avec un pays très riche, manquant de tout à un moment donné, arrive fatalement à se laisser enlever non seulement le surplus de sa nourriture mais même une partie du nécessaire à son existence; une population pauvre et imprévoyante ne résiste pas à la tentation des gros prix. C'eût été le devoir du gouvernement de prendre dès le début les mesures les plus sévères pour empêcher ce drainage d'aliments. On s'y prend généralement trop tard; on édicte maintenant mesures sur mesures, on réglemente tout, on généralise les prix maxima, on frappe les commerçants de peines sévères. Tout cet arsenal de lois, de décrets et de décisions ministérielles ne rend pas les marchandises plus abondantes.

Nous subissons les conséquences d'une longue période d'incurie et d'imprévoyance, des défauts de notre organisation économique; à ces maux est venue se greffer une situation anormale, exceptionnelle, qui a enrichi un grand nombre de propriétaires, de fermiers et de spéculateurs mais qui a provoqué des souffrances profondes dans la classe nombreuse des travailleurs.

Le pays dans son ensemble s'est enrichi, sans aucun doute, grâce aux sommes énormes obtenues en échange de nos céréales.

En additionnant la valeur des 150.000 wagons vendus aux Empires du Centre, des 80.000 wagons vendus au bureau britannique, de la farine, du pétrole et des autres marchandises exportées et de celles qu'en exportera après la récolte, on arrive certainement pour l'année 1916 à un chiffre dépassant le milliard. En échange l'importation est très réduite; l'Allemagne a payé une partie des céréales par des locomotives, des wagons, des machines, des produits chimiques; les autres pays nous envoient très peu de marchandises; d'un autre côté depuis deux ans les Roumains ont fait très peu de dépenses à l'étranger; on s'explique, de la sorte, que de grandes réserves se soient accumulées dans le pays et que l'emprunt intérieur de 150 millions ait été couvert plus de deux fois et demi.

LES RELATIONS ÉCONOMIQUES

ENTRE

LA FRANCE ET LA ROUMANIE

La vitalité et la force d'expansion d'une nation peuvent se mesurer de différentes manières : d'après l'augmentation de la population, l'accroissement de la richesse publique, ou bien d'après l'éclat projeté par son élite intellectuelle. La petite Norvège a exercé, par ses écrivains et ses artistes, une plus grande influence sur l'âme contemporaine que l'Espagne, dix fois plus peuplée. La Belgique, par son activité merveilleuse dans toutes les branches de la vie contemporaine, a pesé davantage dans la balance de la civilisation que la Hongrie, dont le territoire est dix fois plus vaste et la population trois fois plus nombreuse.

Ceux qui parlent encore de la décadence française — à cause du ralentissement de la natalité — oublient que le nombre des habitants n'est pas le facteur essentiel qu'on doit prendre en considération lorsqu'il s'agit d'assigner à une grande nation son rang véritable.

La vitalité et la force d'expansion françaises ne se manifestent pas par une augmentation de la population, mais par un accroissement énorme de capitaux, fruit de l'esprit d'épargne et de tant d'autres qualités admirables de la race. Ce phénomène a pu compenser, en partie, par les ressources immenses qu'il procurait à l'Etat pour la défense nationale, le danger provenant de l'infériorité numérique. Il a eu, en outre, comme résultat, de constituer en France la source principale où s'alimentent les activités commerciales et industrielles du monde entier. C'est l'or français qui féconde les plaines de l'Argentine et du Brésil; c'est l'or français qui creuse les mines de l'Espagne; c'est l'or français qui vivifie les plateaux du Maroc; si les trains circulent à tra-

vers les régions arides de l'Afrique, c'est que des paysans normands ont su, en travaillant dur dès l'aube jusqu'au soir, arracher à la terre ses trésors et accumuler les millions qui ont traversé les mers; si l'argent circule en abondance dans les banques italiennes, c'est que des ouvrières françaises ont, de leurs mains adroites, et guidées par un goût sûr, produit ces merveilles dont sont parées les femmes élégantes de Bucarest ou de New-York; si les cheminées d'innombrables usines obscurcissent le ciel aux environs de Lodz ou de Moscou, c'est que des ouvriers français ont fatigué leurs yeux sur des travaux d'orfèvrerie, ou que des artistes français ont fixé sur la toile ou dans le marbre l'empreinte de leur génie. C'est l'or français qui fait naître, vivre et se multiplier les habitants des contrées les plus éloignées, c'est l'épargne française, c'est-à-dire cette faculté merveilleuse de dominer ses besoins, ses passions, de patienter et de prévoir, qui supplée à l'imprévoyance, à l'ignorance ou à l'indolence d'autres peuples; c'est la pensée française au service de l'humanité. C'est à toutes ces sources de travail, de goût et de génie que le monde est redevable de ce fleuve d'or qui se déverse sur les peuples de la terre pour mettre en valeur les richesses enfouies et réveiller les énergies qui dorment.

La richesse française, produite surtout par l'épargne, manque un peu de l'esprit d'initiative et de spéculation d'autres peuples dont la fortune, plus récente et plus rapide, les a rendus plus entreprenants, mais rien n'égale la solidité de sa structure; c'est pourquoi la France supporte, avec tant de sérénité, le fardeau écrasant des frais occasionnés par la guerre, tandis que ses ennemis sont aux prises avec des difficultés insurmontables.

* * *

Ce manque d'initiative a eu pour résultat que dans les pays d'Orient, en Roumanie surtout, la France a été supplantée, en grande partie, par l'Autriche-Hongrie et par l'Allemagne. Les capitaux français, trop abondants, se sont dirigés quand même vers ces pays, mais, pour y arriver, ils ont pris la voie indirecte des banques et des entreprises austro-allemandes; les capitalistes français y trouvaient un placement rémunérateur, mais l'influence que procure la puissance économique ne revenait pas à leur pays. Les capitaux, enfants de l'épargne, doivent être généralement ac-

compagnés de leurs parents; et c'est faire preuve d'une grande imprévoyance que de les confier à des gouvernantes étrangères.

* * *

La Roumanie est encore peu connue en France. On sait que nous sommes un peuple d'origine latine, que nous sommes très fiers de cette origine, que nous aimons la France d'un amour sincère et profond. Tous les Français qui ont visité notre pays se sont rendu compte, sans doute, de toute la force de cette sympathie ainsi que de l'influence énorme exercée par la grande sœur latine sur le développement du peuple roumain.

Nous avons rajeuni notre langue grâce au vocabulaire français; nous avons copié la plupart de nos institutions et de nos lois sur les institutions et les lois françaises — nous avons copié même les mauvaises — ; nous avons suivi les artistes et les maîtres français en art et en littérature, au détriment même de notre propre originalité. Nulle part, plus que chez nous, on n'admire ces fleurs merveilleuses qui poussent, éternellement jeunes et vivaces, dans le sol fécond de la France, et qui s'appellent la science française, l'art français, le génie français.

Voilà ce que l'on sait généralement de la Roumanie. Mais on connaît peu en France notre histoire, nos luttes et nos souffrances, nos aspirations vers la liberté et vers l'unité. On connaît vaguement les pays roumains soumis à la domination étrangère, les persécutions endurées pendant des siècles par les Roumains de Transylvanie. On connaît aussi très imparfaitement nos efforts pour créer un art et une littérature nationales, ainsi que pour assurer notre indépendance économique.

Cette ignorance de notre état social et politique, de nos ressources et de nos progrès, a eu pour résultat que d'autres peuples, plus au courant de notre situation, ont pris les devants, et ont occupé une place qui aurait dû revenir en grande partie à la France.

Nous examinerons dans cette étude la situation économique de la Roumanie, l'état actuel des relations commerciales entre notre pays et la France, ainsi que les moyens par lesquels ces relations pourraient être développées.

* * *

La Roumanie occupe un territoire de 139.690 kilomètres carrés (y compris les deux départements de Caliacra et de Durostor, incorporés au royaume par le traité de Bucarest) et une population de 8 millions d'habitants. Le dernier recensement, celui de 1912, accusait une population de 7.269.000 habitants, mais en y ajoutant les 300.000 habitants du Quadrilatère bulgare, ainsi que l'excédent des naissances sur les décès des années 1913, 1914 et 1915, et qui se chiffre par une moyenne de 120.000 âmes par an, on arrive pour le 1-er Janvier 1916 à un minimum de 8 millions d'habitants. Par l'adjonction de la Transylvanie et de la Bucovine notre territoire comprendrait près de 240.000 kilomètres carrés et une population de 14 millions d'âmes.

Près des trois quarts de la population du royaume s'adonne à l'agriculture, qui constitue la principale source de richesse du pays.

La propriété terrienne est répartie, d'après les chiffres du dernier recensement, de la façon suivante :

	Hectares
Grande propriété (au dessus de 100 hectares)	3.819.350
Propriété moyenne (50 à 100 hectares)	166.847
Propriété paysanne (10 à 50 hectares)	695.953
Petite propriété paysanne (jusqu'à 10 hectares)	3.319.695 ¹⁾

En ce qui concerne le nombre des propriétaires nous avons :

Propriétaires jusqu'à 10 hectares	1.015.302
» de 10 à 50 »	36.318
» de 50 à 100 »	2.405
» de 100 à 500 »	3.314
» de 100 à 1.000 »	1.122
Propriétaires au-dessus de 1.000 hectares	949

Le morcellement de la propriété, le manque d'équilibre entre la grande et la petite propriété, l'absence d'une propriété moyenne plus répandue, ont été la cause de violents troubles agraires (en 1888 et en 1907) qui ont eu pour conséquence des réformes radicales, très discutées lorsqu'elles ont été proposées, mais dont on peut, après une application de plusieurs années, apprécier les bons et les mauvais côtés. Un des premiers effets, et des plus importants, de cette ré-

¹⁾ Mr. Mihai Serban évalue la surface possédée par les paysans de cette catégorie à 3.600.000 hectares, et le nombre des propriétaires à 1.120.000. (V. Problemele noastre agrare, 1914, p. 15)

forme a été la diminution de la grande propriété au profit de la propriété paysanne.

Nous examinerons la situation agraire de la Roumanie, ainsi que le résultat des réformes, dans une autre étude. Pour le moment nous constaterons que, malgré un état permanent de malaise, à cause des rapports tendus entre la grande et la petite propriété, l'agriculture roumaine a fait de continuel progrès; c'est grâce à l'extension des cultures, à un travail plus intense, à des méthodes d'exploitation plus rationnelles, à l'emploi des machines sur une plus grande échelle, que la Roumanie doit l'accroissement considérable de sa richesse.

Les surfaces cultivables du pays ont passé en vingt ans de 4 millions à 6 millions d'hectares; la production du blé, qui il y a vingt ans, n'était que de 13 millions d'hectolitres par an, atteint maintenant une moyenne de 30 millions d'hectolitres.

La valeur de la production totale de céréales du pays s'élève à une moyenne de 1 milliard et demi¹). L'exportation des produits agricoles qui ne se chiffrait, il y a vingt ans, que par 1.800.000 tonnes, dépasse en 1913 quatre millions de tonnes.

Certes, l'industrie roumaine a fait, elle aussi, de très grands progrès — je les indiquerai tout à l'heure — mais l'agriculture demeure quand même la source principale de la prospérité publique. C'est elle qui alimente les revenus gros et petits, qui occupe le plus de bras, qui fait surgir le plus de fortunes — très rapides parfois — qui procure au pays les ressources grâce auxquelles il peut importer de grandes quantités de matières premières et d'objets fabriqués; c'est elle enfin qui fournit à l'État, directement ou indirectement, la plus grande partie des revenus publics.

La profession de l'agriculture, le fermage — plus de la moitié des terres des grands propriétaires sont affermées — procure très souvent des bénéfices considérables.

Dans les derniers temps — grâce surtout aux lois agraires — de nombreuses terres ont été prises à ferme par les associations paysannes; d'un autre côté, la loi contre

¹) Les prix exceptionnels obtenus en 1914 et 1915 pour nos produits agricoles ne peuvent être pris en considération pour établir cette moyenne. Le wagon de blé qui se vendait avant la guerre entre 1.800 et 2.000 fr., vaut maintenant 3.000 à 3.500 francs. A ce compte la valeur de la production atteint en 1916 plus de 2 milliards.

les trusts agricoles défend de prendre à ferme plusieurs terres lorsque leur superficie totale dépasse 4.000 hectares; la classe des grands fermiers est pourtant loin de disparaître.

Je me garderai bien de conseiller aux Français de s'adonner eux-mêmes aux entreprises agricoles en Roumanie. La profession de fermier, quoique n'exigeant pas des connaissances techniques très étendues, étant donné la manière encore primitive dont on cultive certaines terres et la simplicité des cultures, demande cependant chez nous une connaissance approfondie des circonstances locales, des gens et des choses du pays; un agriculteur français, d'aussi grande valeur fût-il comme spécialiste, risquerait de perdre rapidement ses capitaux, en s'adonnant dans notre pays à des exploitations agricoles sans un long apprentissage préalable. Mais les Français pourraient retirer de l'agriculture roumaine des profits indirects, en procurant aux propriétaires et aux fermiers les capitaux et les machines dont ils ont besoin. C'est ce que font, d'ailleurs, les Allemands, les Autrichiens, les Anglais. Très peu d'Allemands ou d'Autrichiens ont pris des terres à ferme, mais plusieurs grandes banques particulières qui donnent du crédit aux agriculteurs sont entre leurs mains.

Comme banques privées d'une certaine importance nous citerons à Bucarest:

	Capital en francs.
La Banque Romaneasca	26.250.000
» » Agricole.	18.500.000
» » d'Escompte	10.000.000
» » Marmorosch Blank & Co.	20.000.000
» » de Crédit Roumain	20.000.000
» » Générale Roumaine	15.000.000
» » The Bank of Roumania Ltd.	1.500.000
La Banque Commerciale Roumaine	12.000.000

Il existe un grand nombre d'autres banques de moindre importance, dont le capital varie de 3.000.000 à 250.000 francs. En province il existe aussi beaucoup de banques locales, dont quelques-unes dépendent des grandes banques de Bucarest. La plus importante est la „Banca Comerțului“ de Craïova au capital de 7.831.500 francs.

Mr. P. Sîtescu, dans une étude sur les Banques roumaines¹⁾, les divise en trois catégories :

a) Banques fondées par l'initiative étrangère et à capital étranger (The Bank of Roumania, fondée en 1865, Banca Generala Romana, fondée en 1895, Banca de Credit Român²⁾, fondée en 1904, et Banca Comerciala Română, fondée en 1907).

b) Banques fondées par l'initiative roumaine et à capital roumain (Banque Agricole, 1894, Banca de Scont, 1899, Banca Romaneasca, 1911, Banca Comertului de Craiova, 1898);

c) Banques fondées par l'initiative roumaine à capital étranger et en partie roumain (Banque Marmorosch Blank & Co.³⁾).

Voici, d'après le même auteur, la participation des capitaux étrangers dans ces banques :

La *Banque Générale Roumaine* est une émanation de la Diskontogesellschaft et de la maison S. Bleichröder de Berlin. Dans la *Banque de Crédit Roumain* sont intéressées la K. K. Oesterreichische Lænderbank, la Niederœsterreichische Escompte-Gesellschaft de Vienne. La *Banque Commerciale Roumaine* a été créée par la Wiener Bankverein, la Anglo-Oesterreichische Bank de Vienne, le Crédit Anversois d'Anvers et la Banque de l'Union parisienne de Paris. La *Bank of Roumania Ltd* a été fondée par la Banque Impériale Ottomane de Londres et de Paris.

Dans la *Banque Marmorosch Blank & Co.* sont intéressées la Pester Ungarische Commercial-Bank de Budapest, la Bank für Handel und Industrie, la Berliner Handelsgesellschaft de Berlin et la Banque de Paris et des Pays-Bas.

¹⁾ Consulter à ce sujet deux travaux intéressants : l'un de Mr. P. Sîtescu, intitulé : *Die Kreditbanken Rumäniens* (Craiova 1915) et l'autre de Mr. Victor I. Slavescu, docteur ès sciences économiques et financières, qui a pour titre : *Marile Bănci comerciale din Romania* (Bucarest. 1915). C'est à ces deux travaux que nous empruntons les chiffres relatifs à nos Banques.

²⁾ À l'occasion d'une polémique de presse, le journal *La Roumanie* a fait ressortir le fait que de nombreuses actions de la Banque de Crédit sont possédées par des Roumains, et que le directeur de cette banque, M. W. Dickin, d'origine anglaise, s'est fait naturaliser roumain. Cette banque tend à devenir une institution financière roumaine.

³⁾ M. le député A. Cuza ayant affirmé à la Chambre que cette banque était une institution étrangère, deux membres du conseil d'administration MM. M. Seulesco et M. Deşliu, ont démontré que des 40.000 actions de la Banque 31.000 sont détenues par des Roumains et 9.000 par des étrangers (parmi lesquels des Français). Le personnel de la Banque est en très grande majorité roumain. Cette banque doit donc être classée parmi les banques roumaines.

De ce qui précède, il résulte que deux banques françaises seulement sont représentées dans cet ensemble de forces financières qui se disputent le marché roumain.

Les moyens d'exploitation appartenant en propre à ces banques doivent comprendre, en dehors du capital, leurs fonds de réserve. En additionnant aux capitaux versés ces fonds de réserve, nous arriverons aux totaux suivants :

	1912	1913	1914
Banque Romaneasca . . .	19.336.982	28.313.488	28.640.000
» Générale Roumaine	15.300.000	19.000.000	19.400.000
» de Crédit Roumain	13.500.000	28.985.000	30.000.000
» M. Blank & Co. . . .	22.575.500	31.416.404	32.500.000
» Agricole	17.379.112	27.687.720	28.700.905
» Commerc. Roum. . .	12.606.139	12.718.596	13.000.445
» d'Escompte	7.661.370	11.734.443	12.395.835
The Bank of Roumania L ^d .	11.814.826	11.891.563	11.945.825
Total . .	120.173.929	171.747.214	176.583.010

Ces capitaux constituent une force financière considérable, mais les moyens d'action, et souvent les plus importants, de nos Banques ne proviennent pas de leurs propres fonds, mais des disponibilités, qui leur sont procurées soit par la Banque Nationale, soit par les grandes banques étrangères par les opérations de réescompte.

En ce qui concerne les dépôts à intérêt, M. Slavesco constate, en examinant les bilans de nos banques, que les institutions à capital étranger disposent de dépôts plus importants que les banques à capital exclusivement roumain, comme la Banque d'Escompte et la Banque Agricole. Il résulterait de ce fait que les banques étrangères procurent de gros bénéfices à leurs actionnaires, en employant, pour leurs opérations, l'argent provenant de l'épargne roumaine.

Il importe maintenant de connaître les sources d'où nos grandes banques tirent leurs moyens d'action par le réescompte.

Voici quelques données relatives au réescompte à la Banque Nationale :

	1912	1913	1914
Banque Romaneasca . . .	39.873.591	42.760.811	46.970.256
» d'Escompte	19.175.090	24.026.541	31.357.927
» Agricole	19.431.947	28.000.000	36.760.383
» Marmorosch Blank	5.189.622	—	—
» de Crédit Roumain	356.622	3.937.191	9.912.050
Banque Commerc. Roum. .	153.021	222.485	359.774

De ce tableau il résulte que les Banques à capital roumain usent sur une grande échelle du réescompte à la Banque Nationale, tandis que les Banques à capital étranger ont peu recours à ce moyen de se procurer des fonds; celles-ci, étant en relations très étroites avec les institutions étrangères qui ont participé à leur création, se procurent les fonds à ces institutions en payant un intérêt inférieur au taux exigé par la Banque Nationale¹). Grâce à ces relations, elles peuvent disposer de moyens d'action très puissants; il n'est pas inutile de rappeler, à cette occasion, que même les banques à capital étranger qui favorisent les importations allemandes ou austro-hongroises en Roumanie, travaillent souvent avec de l'argent français qu'elles obtiennent directement ou indirectement.

L'élément français participe avec ses capitaux à ces opérations, mais cette participation, qui lui assure certains bénéfices, ne lui permet pas d'exercer une influence sérieuse sur la direction des banques et, par conséquent sur le développement des relations commerciales des deux pays²). Une collaboration des capitaux français avec les capitaux roumains serait de nature à fortifier le mouvement qui s'est produit en Roumanie pour créer une vie économique plus indépendante. Les banques roumaines pourraient se procurer leurs moyens d'action de la même manière et dans les mêmes conditions de bon marché que les banques étrangères; les capitaux français, à leur tour, retireraient les bénéfices qui vont alimenter actuellement les institutions financières austro-allemandes.

Depuis quelque temps des Roumains ont pris l'initiative de constituer des banques à capital national — la plus importante est la Banque Romaneasca — ce qui constitue un grand avantage pour le pays, mais aucune institution financière ne peut se soustraire à l'influence du milieu, et ce milieu, en Roumanie, est très influencé par la prépondérance économique des Empires du Centre. C'est pourquoi, je le répète, il serait d'un grand intérêt, pour notre pays, d'attirer davantage les capitaux français dans les entreprises financières, par une collaboration constante avec l'élément rou-

¹) En temps de crise, les banques à capital étranger, quand elles ne peuvent plus compter sur les institutions qui les ont fondées, sont forcées, elles aussi, de s'adresser à notre Banque Nationale; c'est ce qui est arrivé en 1914, au moment de la déclaration de guerre.

²) La Banque Commerciale roumaine est la seule, parmi les banques à capital étranger, qui ait confié un poste de directeur à un Français, Mr. Lucien Denizot.

main. Il s'établirait de la sorte sur le marché roumain un certain équilibre des forces en présence, ce qui contribuerait à assurer notre indépendance économique. Jusqu'à présent les capitaux français placés dans nos banques, quoique assez bien rémunérés, ont servi à consolider des influences qui ne profitent ni à la Roumanie ni à la France. Au point de vue de l'expansion économique en général, de la part d'influence qui s'attache à des institutions maniant des intérêts considérables et dont dépendent de nombreuses industries, le rôle de la France est très effacé. Nous le regrettons pour la France, mais nous le regrettons aussi pour nous-mêmes, car nous aurions tout à gagner du génie créateur français s'il s'exerçait chez nous d'une manière suivie et efficace¹⁾.

Il serait, certes, souhaitable que toutes nos entreprises et toutes nos institutions fussent fondées avec des capitaux roumains; notre désir le plus vif est de voir la transformation de nos principales sociétés financières ou industrielles en sociétés roumaines, roumaines non seulement de nom ou par la présence de quelques personnalités éminentes du pays dans leurs conseils d'administration, mais roumaines de fait, ce qui suppose que la majorité des actions sera acquise par des Roumains. Ce phénomène ne peut se produire que lentement, par l'accumulation de l'épargne et par une meilleure éducation commerciale des nouvelles générations, qui ont plutôt une tendance à préférer les fonctions de l'Etat aux carrières indépendantes du commerce et de l'industrie. Pendant cette période de transition nous ne pouvons pas nous dispenser du concours des capitaux étrangers, si nous voulons mettre en valeur les richesses de notre pays. Or, ce concours, nous pouvons l'obtenir de deux manières: par des banques purement étrangères ou bien sous la forme préconisée par nous: une collaboration étroite entre les capitaux roumains et les capitaux français. Cette forme répond le mieux aux intérêts des deux pays.

Les banques étrangères établies en Roumanie, travaillant sur place, ayant à leur disposition un personnel qui connaît admirablement les ressources du pays, ne bornent pas leur activité à procurer aux agriculteurs les fonds dont ils ont besoin. Ces banques sont intéressées dans beaucoup

¹⁾ Généralement les grandes banques roumaines distribuent des dividendes de 10%. L'année 1915 a été exceptionnelle pour certaines institutions: La Banque de Crédit roumain a réalisé un bénéfice de 4.592.766 lei sur un capital de 20.000.000 lei; la Banque Marmorosch, Blank & Co., pour un capital identique, a réalisé 5.200.000 lei de bénéfice.

d'industries qui ont été créées ou développées dans le pays, grâce à leur appui ou à leur initiative¹⁾. Le commerce d'importation de certains Etats est aussi favorisé par ces Banques où les grandes maisons de l'étranger trouvent un centre d'informations, et où les représentants permanents de ces maisons trouvent le crédit nécessaire à leurs opérations. Les commerçants et les industriels français ne profitent guère de cette organisation, et pour cause.

L'importation française en Roumanie s'en ressent naturellement. Ainsi les maisons qui importent chez nous des machines agricoles — l'importation de ces articles s'est élevée en 1913 à une valeur de 13.676.000 lei — introduisent en Roumanie des machines allemandes, autrichiennes, anglaises ou même américaines, mais elles n'ont introduit des machines françaises que pour une valeur de 137.169 lei.

Etant donné le grand essor de l'agriculture roumaine, ainsi que la transformation qui s'est opérée même dans l'exploitation agricole des paysans (surtout des associations paysannes), qui commencent à utiliser des systèmes plus perfectionnés, il est certain que l'importation des machines agricoles deviendra de plus en plus considérable. La France est exclue du marché roumain pour cet article.

* * *

En général, d'ailleurs la France est exclue du marché roumain pour un très grand nombre d'articles qu'elle exporte pourtant en grande quantité dans d'autres pays; et, pour les articles qu'elle réussit à introduire en Roumanie, elle ne tient d'habitude qu'un rang tout à fait secondaire.

Avant d'entrer dans les détails, nous indiquerons dans un tableau la marche des exportations françaises dans notre pays depuis vingt ans.

¹⁾ En dehors de leur participation aux emprunts de l'Etat et des communes, les grandes Banques de Bucarest ont créé, transformé ou développé bon nombre d'entreprises industrielles et commerciales. Ainsi la *Banque Générale Roumaine* est intéressée dans les entreprises pétrolières Concordia, Vega et Crédit Pétrolifer, dans les entreprises forestières Argeşul, Lessel. La *Banque de Crédit Roumain* a créé la société de la Loterie d'Etat, la société de forage, la société pour l'industrie textile, la société Phoenix, Granit etc. La *Banque Commerciale* est intéressée dans la société des usines Lemaitre, la société Sylva, les Usines Métallurgiques de Ploesti. La *Banque Marmorosch Blank et Co.* est intéressée dans les sociétés Brasserie Luther, fabrique de sucre Chitila, usines Vulcan. Société d'importation et d'exportation, etc.

La *Banque Romaneasca* a participé à la formation de la société de navigation maritime „Romania”, de la Société de navigation fluviale, etc.

ANNÉES	Exportations françaises en Roumanie		
	D'après la Statistique roumaine		D'après la Statistique française
	Valeurs en francs	% du total des ex- porta- tions	Valeurs en francs
1893	35.455.282	8.24	13.300.000
1894	34.219.033	8.11	12.500.000
1895	25.598.897	8.48	7.400.000
1896	25.882.602	7.66	7.500.000
1897	23.914.753	6.72	8.300.000
1898	25.793.228	6.62	7.400.000
1899	22.164.602	6.65	6.900.000
1900	16.132.873	7.44	5.000.000
1901	18.800.693	6.43	6.100.000
1902	17.006.951	6.00	7.500.000
1903	16.293.772	6.04	4.453.000
1904	17.809.755	5.72	8.265.000
1905	16.748.268	4.96	7.522.000
1906	19.413.118	4.60	10.000.000
1907	20.374.514	4.73	10.500.000
1908	23.288.168	5.62	11.000.000
1909	23.677.076	6.43	13.000.000
1910	25.627.410	6.26	12.500.000
1911	35.361.902	6.23	14.800.000
1912	39.062.688	6.13	16.200.000
1913	34.135.788	5.79	

C'est une vérité reconnue que pour juger de la valeur des exportations d'un pays dans un autre pays, il ne faut pas prendre en considération les chiffres qui figurent à la sortie, mais ceux qui figurent à l'entrée des pays de destination. «Les valeurs cotées pour l'exportation, nous dit Mr. P. Leroy-Beaulieu, représentent, en général, les prix de fabrique grossis des frais jusqu'à l'arrivée dans le port d'embarquement; elles ne comprennent pas, d'ordinaire, le bénéfice des fabricants et des intermédiaires divers. Ces valeurs à l'exportation ne renferment pas non plus le coût du fret. Au contraire, les valeurs cotées pour les importations contiennent tous ces éléments»¹⁾.

¹⁾ Traité d'économie politique. (VI, p. 176).

C'est donc d'après les données roumaines que nous devons juger de l'importance et de la valeur réelle des exportations françaises en Roumanie. Dans cette statistique, les chiffres sont plus élevés que dans la statistique française, mais il n'en dénotent pas moins un recul considérable depuis 1893; cette diminution va en s'accroissant d'année en année; et si la situation paraît s'améliorer dans la dernière période, à partir de 1911, il suffit de comparer les chiffres des exportations françaises avec ceux des exportations de l'Allemagne ou de l'Autriche pour se rendre compte que la proportion n'a pas changé, et que la France occupe toujours une place secondaire sur le marché roumain.

Quelle est la cause de cet état de choses? Serait-ce le tarif roumain, tarif généralement protectionniste? Sous l'empire du même tarif, les exportations des autres principaux fournisseurs de notre pays ont cependant augmenté au lieu de diminuer. Les exportations d'Autriche-Hongrie en Roumanie ont passé en 20 ans de 86 à 136 millions, celles d'Allemagne de 80 à 240 millions; l'Angleterre se maintient avec une moyenne de 80 millions, les exportations d'Italie ont plus que doublé en passant de 6 à 37 millions en 1912, celles de la Suisse enfin ont monté de 4 $\frac{1}{2}$ à 10 $\frac{1}{2}$ millions en 1912.

La cause ne saurait non plus en être attribuée à la circonstance que d'autres pays jouissent des avantages des traités tarifaires, tandis que la France n'a pour elle que la clause de la nation la plus favorisée. L'Autriche-Hongrie est absolument dans le même cas, et ses exportations en Roumanie sont pourtant loin de diminuer.

Par la clause de la nation la plus favorisée, la France a profité de tous les avantages accordés à d'autres pays par des traités tarifaires. Certaines spécialités françaises qui n'intéressaient pas d'autres pays, et pour lesquelles ceux-ci n'ont pas demandé des réductions de droits d'entrée, sont restées, il est vrai, soumises au tarif général.

Il importe, néanmoins, de faire remarquer que précisément ces spécialités n'ont pas eu à souffrir du régime particulier qui leur était appliqué. Les vins mousseux, les médicaments composés dits „spécialités“, les eaux minérales naturelles, les dentelles fabriquées à la main, les tannins, la passementerie, la rubannerie, la bonneterie de soie, les tissus de velours de soie, les conserves de poissons, se sont non seulement maintenus au même niveau, mais ont même été

importés en Roumanie en quantités plus grandes que de tous les autres pays réunis.

C'est sur l'ensemble des exportations que la France a vu son commerce se ralentir; c'est par la diminution du nombre des articles exportés et par la tendance erronée de ses industriels de ne s'intéresser qu'à quelques articles seulement qu'elle s'est laissée distancer par d'autres pays.

Pour certains articles la France s'est presque retirée du marché roumain, bien que son exportation des mêmes articles dans d'autres pays continue à se chiffrer par des sommes considérables.

Pour les articles de grande consommation comme les matières textiles végétales et leurs dérivés, la France qui exporte chez nous seulement pour 2 millions de francs¹⁾, s'est laissé distancer non seulement par l'Angleterre, qui exporte pour 33.340.770 lei (1912), par l'Allemagne qui en exporte pour 15 millions, par l'Autriche-Hongrie qui exporte à peu près pour la même somme mais même par l'Italie, dont l'exportation de matières textiles en Roumanie a atteint en 1912 le chiffre élevé de 22.866.922 lei.

Examinons plus en détail quelques articles des exportations françaises en Roumanie, en comparaison avec les autres pays.

En ce qui concerne les machines, la France occupe une place tout à fait secondaire. Voici les quantités et les valeurs pour les trois dernières années pour les quatre pays importateurs de cet article :

	V A L E U R S			Quantités Tonnes		
	1913	1912	1911	1913	1912	1911
Allemagne	35.215.635	37.498.252	30.618.107	22.203	23.354	19.869
Etats-Unis	10.226.547	8.126.997	8.188.109	8.579	6.445	6.809
Autriche-Hongrie . . .	7.566.031	9.856.344	11.987.088	5.375	8.467	10.663
Angleterre	3.001.535	5.566.243	5.886.504	2.053	4.888	5.159

L'Allemagne importe des machines agricoles pour près de 2½ millions, des machines mues à la vapeur pour près

¹⁾ En 1911 pour 2.200.629.
 En 1912 „ 2.188.358.
 En 1913 „ 1.534.001.

de 5 1/2 millions, des machines mues au pétrole et à ses dérivés pour 2 millions, des machines dynamo-électriques pour plus de 7 millions, des machines non dénommées pour près de 6 millions, des câbles pour transmission de courants électriques pour plus de 5 millions, des appareils électriques pour près de 2 millions, des machines-outils pour plus d'un million et demi.

L'Autriche-Hongrie importe des machines agricoles pour plus de 2 1/2 millions, des machines dynamo-électriques pour plus d'un million, des machines non dénommées pour 1 1/2 million.

La France ne figure dans cette catégorie (année 1913) qu'avec des quantités et des valeurs insignifiantes; elle a importé chez nous quelques machines à vapeur de petite dimension — pesant au — dessous de 10.000 kilos, quelques moteurs à pétrole ou à gaz pesant moins de 10.000 kilos, quelques machines-outils (21 tonnes en tout), des pompes (19 tonnes), des machines à filer et à dévider (6 tonnes) des machines à apprêter les matières textiles (10 tonnes), des machines à imprimer (30 tonnes), des machines à coudre (1.542 kilos, l'Allemagne 372.682 kilos), des batteuses (3.493 kilos, l'Allemagne 365.408), des trieurs (La France 2.292, l'Allemagne 36.213). Pour un seul article, les pressoirs à raisin ou à fruits, la France occupe une place supérieure à l'Allemagne (110 tonnes contre 63). Quant aux machines et aux appareils électriques, la France tient à peu près le dernier rang.

En ce qui concerne le bois et les industries dérivées, la France occupe le troisième rang avec 2.200.082 lei en 1913 après l'Autriche-Hongrie avec 13.149.283 et l'Allemagne avec 3.827.374. La France nous envoie surtout des tanins et extraits pour tannages, tandis que ses concurrentes nous envoient de l'ébénisterie prête, tapissée et sculptée, des bois de construction, etc.

Quant aux peaux et objets en peau, la France occupe le quatrième rang. Voici un tableau comparatif:

	Quantités Tonnes			V A L E U R S		
	1913	1912	1911	1913	1912	1911
Allemagne	1.602	1.646	2.197	10.489.392	9.927.326	10.173.304
Autriche-Hongrie . .	2.160	2.331	2.585	7.011.311	8.655.697	8.153.689
Angleterre	387	192	195	1.265.148	1.359.317	1.473.806
France	107	198	219	1.013.890	1.402.952	1.629.951
Italie	393	82	122	850.475	219.020	278.644

Pour les confections, la France occupe le troisième rang, toujours après l'Allemagne et l'Autriche-Hongrie (2.857.428 lei en 1913 contre 8.418.365 et 5.197.112 pour ses deux concurrentes).

Même pour un article où la France devrait briller au premier rang, la soie et les ouvrages en soie, elle se voit distancée par l'Allemagne et serrée de près par l'Autriche-Hongrie et la Suisse.

Voici un tableau instructif à cet égard :

	Quantités Tonnes			VALEURS		
	1913	1912	1911	1913	1912	1911
Allemagne	95	139	121	4.626.589	6.583.450	6.063.360
France	81	108	100	4.442.704	5.171.536	5.005.225
Autriche-Hongrie	57	61	60	3.149.829	3.572.918	3.360.477
Suisse	28	34	42	2.140.918	2.553.628	2.984.280
Italie	25	30	27	1.015.431	1.140.069	1.007.090
Angleterre	20	43	39	685.210	1.616.920	1.916.870

La France nous a envoyé en 1913 des fils et tissus de tous textiles contenant moins de 50% de soie pour 1 $\frac{1}{4}$ million de lei; des tissus de soie colorée pour 1 $\frac{1}{2}$ millions; des tissus de soie non teints et teints en noir pour 750.000 lei; des tulles et tissus fins et rares pour plus de 350.000 lei.

Pour les fruits et denrées coloniales la France occupe le quatrième rang, distançant légèrement l'Allemagne, mais l'exportation de cet article ne s'élève qu'à peine à 1 million et demi par an.

En fait de produits chimiques, la France occupe le quatrième rang avec une moyenne pour les trois dernières années de un million; tandis que l'Allemagne et l'Autriche-Hongrie arrivent chacune à 4 millions et l'Angleterre à deux millions. La France n'envoie en Roumanie que des médicaments, tandis que les autres pays nous envoient toutes espèces de produits chimiques, tels que sulfate de cuivre, azotate de potasse, acide sulfurique, etc.

Pour les produits animaux alimentaires la France occupe le cinquième rang avec une moyenne de 400.000 francs, tandis que l'Allemagne est représentée par plus d'un million et l'Autriche-Hongrie par un demi-million.

En ce qui concerne les véhicules, la France est très distancée par d'autres pays :

	Quantités Tonnes			V A L E U R S		
	1913	1912	1911	1913	1912	1911
Allemagne . . .	9.202	3.172	1.990	14.341.489	9.512.843	4.387.087
France	988	490	1.327	4.730.480	5.063.842	3.499.359
Autriche-Hongrie	2.098	1.418	15.980	2.694.977	4.005.800	12.238.888

D'Allemagne nous avons importé des wagons-réservoirs (7 millions et $\frac{1}{2}$), des automobiles (4 millions), des organes et pièces d'automobiles et d'aéroplanes ($\frac{1}{2}$ million) des vélocipèdes, bicyclettes (1 million).

De France nous avons importé des automobiles et motocyclettes pour $3\frac{1}{2}$ millions, des organes et pièces d'automobiles et d'aéroplanes pour 300.000 lei, des aéroplanes pour 120.000 lei.

L'Italie nous a envoyé des automobiles pour une valeur de 850.009 lei, l'Angleterre pour 600.000, et l'Autriche-Hongrie pour 500.000. Nous avons importé d'Angleterre des aéroplanes pour 140.000 lei.

L'importation des caoutchoucs, gutta-percha, sucS végétaux s'élève pour l'année 1913 à $9\frac{1}{2}$ millions; la France importe pour à peu près 1 million, l'Allemagne pour près de 4 millions, l'Autriche-Hongrie pour un million et demi.

La même proportion, même plus défavorable pour la France, existe encore en ce qui concerne les légumes, fleurs et parties de plantes, le papier (la France 1.379.964, l'Allemagne 2.873.716), les terres, pierres et fabriqués, la verrerie (la France 316.576, l'Allemagne 3.049.271).

La France tient encore une bonne place en ce qui concerne les eaux minérales, la parfumerie, les cognacs et les vins mousseux.

Pour être exact, il faudrait ajouter cependant à ces catégories de marchandises, les importations « occultes » et représentées par les achats faits en France par les Roumains. Beaucoup de nos compatriotes achètent des effets d'habillement et différents menus objets à Paris même. Ces achats représentent au minimum une somme de 4 à 5 millions, qu'il faudrait ajouter au chiffre des exportations françaises en Roumanie.

Le commerce français trouve pourtant en Roumanie des conditions exceptionnellement favorables à son développement. Dans aucun autre pays d'Europe, exception faite des pays en partie de langue française, comme la Belgique et la Suisse, le français n'est aussi répandu; dans aucun autre pays les classes supérieures et moyennes de la population ne

témoignent d'une prédilection plus marquée pour tout ce qui est de fabrication française. Sans plus parler du fait qu'une grande partie de notre jeunesse fait ses études universitaires en France et apprend à y aimer ce pays, il y a en Roumanie bien peu de gens fortunés qui n'aillent en France, si ce n'est tous les ans, au moins tous les deux ou trois ans. Ils en rapportent naturellement la préférence de tout ce qui porte la marque du bon goût français.

Malgré ces conditions favorables, la situation du commerce français en Roumanie n'est guère brillante ainsi que nous l'avons vu plus haut.

Cette situation tient non seulement aux conditions spéciales où se trouve la Roumanie vis-à-vis du commerce français d'exportation, mais aussi à des causes d'un ordre plus général que nous examinerons plus loin.

* * *

A l'abri d'un tarif protecteur et de la loi pour l'encouragement de l'industrie nationale, la Roumanie a réussi à créer une industrie très importante. Les capitaux engagés dans cette industrie représentent près d'un milliard.

Les industriels et les capitalistes étrangers ont trouvé qu'il y avait tout avantage pour eux à créer des industries dans le pays même. Le taux du tarif douanier leur semblant de nature à entraver les exportations, ils ont préféré profiter de ce tarif pour retirer des bénéfices souvent considérables en fabriquant sur place les marchandises qu'il ne pouvaient pas expédier de leur pays d'origine en Roumanie. Cette production industrielle équivaut à une importation; le chiffre des bénéfices qui revient aux capitalistes étrangers devrait s'ajouter aux bénéfices résultant en général de l'importation étrangère en Roumanie; le pays en profite sous certains rapports, mais il est inutile d'insister sur les inconvénients, voire les dangers d'une grande industrie se trouvant entre des mains étrangères et surtout entre les mains d'étrangers appartenant à un seul groupe de nations.

La France, comme toujours, a peu profité de ces circonstances favorables.

Voici, en ce qui concerne la principale de nos industries, celle du pétrole, la répartition du capital ¹⁾ d'après la nationalité:

¹⁾ Le capital nominal des sociétés au 31 Décembre 1915 s'élevait à 519.519.248 lei. Le capital réellement versé à 404.757.469 lei.

Capital allemand	160.000.000
" roumain	25.000.000
" hollandais	60.000.000
" français	45.000.000
" anglais	115.000.000
" italien	10.000.000
" belge	10.000.000
" austro-hongrois	6.000.000
" américain	25.000.000

Les capitaux français sont assez importants; pourtant le rôle joué par la France dans l'industrie du pétrole n'est aucunement en rapport avec l'importance de ces capitaux. Le commerce du pétrole est entre les mains des Allemands et des Américains, et les affaires de banque qui dérivent de l'exportation, ou de la fabrication du pétrole sont monopolisées par les établissements de crédit dont j'ai parlé tout à l'heure.

Et pourtant la France est le meilleur client de la Roumanie pour le pétrole et ses dérivés.

Voici le tableau des pays où nous envoyons les plus grandes quantités de produits du pétrole:

	Quantités Tonnes			VALEURS		
	1913	1912	1911	1913	1912	1911
France	157.913	166.154	116.236	29.075.669	16.982.306	11.258.806
Allemagne	127.865	87.769	55.180	24.921.422	12.943.918	5.056.135
Angleterre	239.629	214.613	179.032	23.924.923	12.341.245	9.001.477
Italie	118.259	27.993	18.000	12.221.947	1.858.594	692.210
Egypte	129.704	136.983	110.34	9.885.997	7.792.435	4.855.240
Autriche-Hongrie	78.002	83.443	47.071	8.470.743	4.780.389	2.390.353
Hollande	46.457	26.182	24.336	7.327.100	2.230.770	1.433.184
Turquie	61.594	58.008	44.941	5.382.541	3.812.209	2.227.080

Nous avons exporté en France surtout de la benzine (pour 23 millions de lei en 1913 sur un total de 68 millions).

L'importation du pétrole roumain en France est effectuée par quelques maisons françaises, entre autres par *l'Aquila franco-roumaine*, mais principalement par les sociétés allemandes.

Mais si la France s'est intéressée à notre industrie du pétrole, elle a presque complètement négligé nos autres industries, dont les plus prospères sont celles du sucre, du papier, l'industrie forestière, l'industrie textile.

En examinant les tableaux qui suivent on pourra se rendre compte de l'importance de ces industries:

No. courant	NOM DE LA FABRIQUE	Capital en 1914	Bénéfice net en 1912	Bénéfice net en 1913	Bénéfice net en 1914
<i>Industrie du papier</i>					
1	Société „Letea“	4.800.000	261.852	280.055	418.633
2	„Câmpu-Lung“	2.215.000	122.995	167.149	187.537
3	Soc. pour l'indus. du papier et du bois	5.000.000		295.758	7.328
4	Soc. pour l'indus. du papier, Scaeni	450.000	37.846	36.727	18.591
5	Fabr. de papier Bușteni	2.200.000		284.716	279.063
		14.665.000			
<i>Industrie forestière</i>					
6	Soc. pour l'exportation de forêts (Goetz)	16.000.000	3.608.842	3.024.921	556.710
7	Soc. Indus. forestière, Buc.	2.000.000	207.384	193.410	
8	Forêt „Matut“	850.000			18.362
9	Société „Tarcău“	700.000	243.289	254.502	252.769
10	„Tișița“	4.000.000		256.188	Perte
11	„Lotrul“	10.000.000	1.673.708	1.996.094	338.385
12	„Argeș“	3.750.000	1.403.769	742.890	808.465
13	„E. Lessel“	2.000.000	243.883	125.512	14.679
14	„Rahova“	1.000.000			80.429
15	„Bradul“	2.500.000	Perte	Perte	Perte
16	„Carpați“	2.500.000			1.398
17	„Sylva“	1.000.000	167.235	126.702	112.461
18	„Union“	8.000.000		138.427	149.657
19	„Silvique Rom.“	2.400.000		44.747	
20	„Drajna“	6.000.000	Fondée en 1913		
21	„Oltul“	6.100.000		24.257	
22	„Marnero“	250.000			
		69.050.000			
<i>Industrie textile</i>					
23	Soc. Roum.-Italienne, Iassy	1.500.000	67.635	25.259	153.710
24	Société „Moldova“ Iassy	320.000		8.923	84.563
25	„Teșătura“	750.000	78.460	94.005	117.839
26	Soc. pour l'ind. textile, Buc.	4.000.000	639.851	1.072.750	1.259.538
27	Fabrique de Tricotages	1.000.000	134.166	176.624	108.497
28	Soc. pour l'ind. du coton	1.500.000	57.249	153.309	181.015
29	Société „Filaret“ Buc.	675.000	73.531	104.032	104.824
30	Soc. „Teșătoria Mecanică“ Buc.	1.000.000	133.634	117.331	108.847
31	Fabr. de tissus Buc.	1.000.000	5.273	47.013	78.978
32	Soc. „Teșătoria-Rom.“ Buc.	1.500.000		55.259	
33	„Textile Fr.-Rom.“	650.000	74.750	76.700	78.000
34	Soc. „D-na“ P. Neamț	500.000	13.306	55.164	50.500
35	Fabr. de draps „Azuga“	1.600.000		260.604	438.837
		15.995.000			

Bénéfice net des fabriques de sucre

NOM DES FABRIQUES	1911	1912	1913	1914
Fabrique Chitila	1.037.191	1.092.533	1.038.233	1.118.992
Fabrique Mărășești	1.376.385	1.394.596	877.019	3.041.138
Société Générale de fabrication et raffinage (Roman et Sascut)	4.282.300	5.277.538	4.537.926	

Quant à la fabrique Ripiceni, cette société ne publiant pas de bilans, nous n'avons aucune donnée sur ses bénéfices.

Bénéfices des sociétés industrielles par actions, au pourcentage du capital

NO. courant	NOM DES SOCIÉTÉS	1910	1911	1912	1913	Moyenne 1910/13
<i>I. Industrie du sucre</i>						
1	Soc. Générale de sucre et de raffinage	41, ²⁰	47, ⁵⁵	58, ⁶⁰	50, ⁴⁰	49, ⁴⁰
2	Fabrique de sucre Mărășești . . .	24, ¹⁰	24, ⁵⁵	24, ⁹⁰	15, ⁶⁵	22, ⁴⁷
3	» » Chitila	15, ⁷⁵	19, ⁹⁵	21,—	23, ⁰⁵	19, ⁹³
4	Moyenne de l'industrie du sucre . . .	27,—	30, ⁶⁵	34, ⁸⁰	29, ⁷⁰	30, ⁶⁰
<i>II. Industrie forestière</i>						
5	Société «Tarcău»	37, ¹⁰	31, ⁶⁰	34, ⁵⁵	36, ³⁰	38, ⁸⁸
6	» «Goetz»	10, ¹⁰	9, ⁴⁵	22, ⁵⁵	18, ⁹⁰	15, ³⁵
7	» «Lotru»	12, ¹⁰	16, ⁵⁰	16, ²⁰	19, ¹⁰	15, ⁹⁷
8	» «Argeș»	9, ⁷⁵	24, ⁸⁰	37, ⁴⁰	19, ⁶⁰	22, ⁹⁸
9	» «Lessel»	4, ⁴⁰	5, ⁸⁵	7, ¹⁰	5, ¹⁰	5, ⁶¹
10	» «Sylva»	2, ⁵⁰	10, ⁵⁰	—	12, ⁷⁰	8, ⁵⁶
11	» Forestière roumaine	7, ¹⁵	8, ⁵⁰	8, ⁸⁰	7, ⁸⁰	8, ⁰⁶
12	Moyenne	9,—	10,—	13,—	12, ⁵⁰	8, ⁹⁰
<i>III. Industrie du tissage</i>						
13	Société «Filaret»	5, ²⁰	9,—	10, ⁵⁰	15, ³⁵	10, ²⁸
14	» Textile roumano-italienne . . .	7, ⁹⁰	7, ¹⁵	7,—	9, ⁷⁵	7, ⁹⁰
15	» Drăghiceanu & Cristescu	10, ⁷⁰	10, ⁰⁵	12, ⁶⁰	11, ⁷⁵	11, ²⁷
16	» Țesătura-Iassy	13, ⁷⁰	16, ⁶⁵	10, ⁴⁵	12, ⁵⁵	13, ³³
17	» Fabrique de tricotages	6, ²⁰	10, ⁴⁰	13, ³⁵	17, ⁴⁰	11, ⁸³
18	» Țesătoria română	4, ⁶⁰	—	perd	4,—	4, ³⁰
19	» Textile Buhuși	12, ⁶⁰	20, ⁵⁰	19, ²⁰	31, ⁶⁰	20, ⁸⁷
20	» Draperies Azuga	12,—	—	14, ³⁰	16, ³⁰	14, ²⁰
21	Moyenne	8, ⁵⁰	10,—	10, ⁵⁰	14,—	10, ⁷⁵

No. courant	NOM DES SOCIÉTÉS	1910	1911	1912	1913	Moyenne 1910/13
<i>IV. Industrie du Pétrole</i>						
22	Steaua Romana	7, ²⁵	8, ²⁰	11, ²⁰	7, ⁰⁵	8, ⁴²
23	Astra Romana	25, ¹⁰	5, ⁷⁵	5, ³⁵	10, ⁶⁵	11, ⁷¹
24	Soc. roumaine du pétrole	6,—	5, ⁸⁵	5, ⁷⁵	—	5, ⁸⁶
25	Vega	8, ²⁰	12, ⁴⁰	13, ³⁵	17, ⁹⁰	13,—
26	Crédit Pétrolifer	7, ⁶⁰	7, ⁷⁰	11, ⁸⁰	17, ⁸⁰	11, ²²
27	Orion	7, ⁵⁰	—	12,—	6, ⁵⁵	8,—
28	Moyenne	8,—	7, ⁵⁰	9,—	10,—	8, ⁵⁰
<i>V. Industrie du papier</i>						
29	Câmpu Lungul	4,—	4, ²⁵	8, ⁹⁰	12, ³⁰	7, ³⁶
30	Bușteni	8, ⁵⁰	10, ⁷⁰	15, ⁵⁰	13,—	11, ⁰²
31	Letea	11, ⁴⁰	9, ⁴⁹	9, ⁸⁰	10,—	10, ⁰²
32	Moyenne	7, ⁵⁰	8,—	11,—	11, ⁵⁰	9, ⁸⁰

Il nous semble que l'industrie textile a un grand avenir en Roumanie; on n'a qu'à examiner la valeur de l'importation des produits textiles pour se rendre compte du développement dont cette industrie est susceptible. Le marché intérieur est assez vaste, la prospérité du pays est en suffisant progrès pour pouvoir alimenter de nombreuses fabriques.

On se rendra compte de l'activité de nos fabriques quand nous aurons considéré quelques chiffres relatifs à l'importation des matières premières qu'elles utilisent:

	1 9 1 3	
	Tonnes	Valeur
Fils de coton à un seul bout, écrus, non teints	6.666	13.997.571
Fils de coton à un seul bout, teints ou imprimés	918	2.570.874
Fils de coton à un seul bout blanchis	994	2.585.742
Fils de coton à deux ou plusieurs bouts, à simple torsion	636	2.049.140
Fils de coton retors sur rouleau, sur canette, en chaîne, prêts à servir au métier	692	1.759.065
Fils de coton préparés pour la couture	371	1.483.236

Nous importons également de la laine brute et des fils de laine pour six millions, du chanvre et du lin pour un demi-million.

Il ne s'agit, bien entendu, que des matières premières importées ; nous n'avons pas compté les matières premières indigènes.

Malgré l'activité de ces fabriques, une très large place reste encore ouverte à l'initiative et aux capitaux étrangers. C'est ainsi, par exemple, que la Roumanie ne possède pas encore de filatures de coton et de laine, malgré la consommation énorme qu'on fait de ces articles.

Une industrie sur laquelle je veux encore attirer l'attention est l'industrie forestière qui est en pleine prospérité. La Roumanie possède des forêts magnifiques, comprenant les essences les plus diverses. Ces forêts, situées en grande partie dans la région des Carpathes, sont généralement difficiles à exploiter à cause de l'absence de voies de communication. Leur mise en valeur exige des fonds considérables, nécessaires à l'établissement de voies ferrées, de funiculaires, de scieries, etc. Une collaboration des capitaux français et roumains pourrait mettre en valeur de nouvelles richesses.

Je n'insiste pas sur les autres industries de moindre importance, comme l'industrie métallurgique, de la bière, la verrerie, la corderie, dont quelques-unes font des affaires brillantes.

La France est complètement étrangère à ce mouvement.

J'ai indiqué quelques unes des causes qui contribuent à cet état des choses si préjudiciable aux deux pays.

Mr. Adrien Artaud, dans un article intitulé : *L'urgence de développer nos relations*¹⁾, observe avec juste raison « que s'affaiblir dans le mouvement des échanges équivaut à s'affaiblir au point de vue territorial et de se laisser devancer d'un certain chiffre de milliards dans le commerce international peut être assimilé, dans une certaine mesure, à la perte d'un ou de plusieurs départements ou du produit de leurs richesses. Avec un commerce extérieur prospère, on participe au développement de tous les peuples et on a une marine marchande toujours grandissante ; avec un commerce extérieur en recul, on s'affaiblit peu à peu, et on devient, dans un temps donné, la proie des voisins entreprenants ».

* * *

Il est incontestable que si le commerce français d'exportation en Roumanie était mieux organisé, la France pourrait facilement doubler et même tripler le chiffre de ses affaires.

¹⁾ *Revue des Deux Mondes* du 1-er Octobre 1905, p. 580.

Nulle part, nous le répétons, le commerçant, le voyageur français ne trouve des conditions aussi favorables pour placer ses marchandises.

Malheureusement les voyageurs français sont rares en Roumanie. Il appert d'une statistique publiée par le Bulletin de la «Conférence permanente du commerce extérieur» que sur cent voyageurs de commerce qui parcourent l'Orient, à peine 3% sont de nationalité française. Une des rares maisons françaises qui connaisse admirablement nos marchés est la Société «Revillon Frères»; mais elle constitue une exception. Il n'existe en Roumanie aucune maison de commission, d'exportation ou de transport française. Deux grandes maisons seulement «Le Louvre» et «Les Galeries Lafayette» ont établi des agences qui travaillent avec un certain succès pour les établissements qu'elles représentent. Quant aux transports, les commerçants français sont obligés d'avoir recours aux maisons allemandes «Schenker & Co.», «Hoffmann», etc.

Un remède à cet état de choses consisterait dans la participation plus effective du capital français, non seulement aux banques, mais aux entreprises commerciales et industrielles roumaines.

Les maisons austro-allemandes exercent chez nous une influence très grande; les entreprises purement roumaines, quoique en progrès, ne sont pas encore assez puissantes pour leur tenir tête; l'aide des capitaux français, une collaboration plus intime entre Roumains et Français, sur ce terrain extrêmement important, faciliterait nos efforts en vue d'une émancipation du marché roumain de la tutelle austro-allemande.

L'Etat devra procéder après la guerre à de nombreux travaux publics: construction de chemins de fer, dessèchement de terrains inondables, constructions pour les services civils et militaires, routes, ponts etc. Les administrations communales, désirant assainir et embellir nos villes (Bucarest 400.000 habitants, Iassy 85.000, Galatz 80.000, Ploesti 60.000, Braïla 55.000 etc.) procèdent chaque année à des travaux considérables: canalisation, éclairage, tramways, etc.

De vastes projets sont à l'étude: dessèchement du Delta du Danube (300.000 hectares), canaux, irrigations, etc.

Il ne faut pas oublier non plus les grandes perspectives qui s'ouvriraient au cas où la Roumanie réaliserait son idéal

national, en réunissant sous le même sceptre la Transylvanie et la Bucovine.

Le pays étant en plein progrès et les affaires se développant sans cesse, les capitaux sont très demandés. Le taux de l'intérêt est très élevé; il varie entre 8 et 10 %. On place facilement son argent à 8 % en première hypothèque. Les deux institutions de crédit hypothécaire, institutions privilégiées, prêtent, il est, vrai à 5 % (l'amortissement en plus, mais les formalités étant très longues et les Crédits ne pouvant accorder, d'après leurs statuts, des emprunts que jusqu'à concurrence de la moitié de la valeur des immeubles, beaucoup de propriétaires sont obligés de contracter des emprunts hypothécaires en second rang à des Banques à 8 %.

Toutes les initiatives et les énergies trouvent un vaste champ d'activité en Roumanie, d'où la France seule est presque toujours absente.

La situation serait tout autre si la France possédait en collaboration avec l'élément roumain un établissement financier à Bucarest, organe intermédiaire entre les entreprises roumaines et les capitaux français.

Mais la création de cette Banque ne serait pas suffisante pour obtenir le résultat auquel tendent nos efforts. Il s'impose, en même temps, la création d'autres institutions, ainsi qu'une réforme des procédés français en ce qui concerne les relations commerciales avec la Roumanie. La Banque franco-roumaine devrait créer ou commanditer une maison d'importation et d'exportation française qui serait un centre d'affaires et d'informations commerciales pour la France, non seulement en ce qui concerne la Roumanie, mais à l'égard de tous les pays de la péninsule balkanique.

Quant aux méthodes à adopter pour pouvoir lutter contre la concurrence des autres pays, elles ont été signalées à différentes reprises par des hommes compétents qui ont étudié sur place les conditions du crédit, des règlements, des prix, en première ligne par M. H. Lefevre-Méaulle, attaché commercial de France en Orient. «Les maisons roumaines les plus recommandables — nous dit Mr. Méaulle — et même les maisons françaises établies dans les grands centres, sont unanimes à déplorer l'extrême difficulté à obtenir du crédit des fabricants français.»

Les Allemands et les Autrichiens expédient de façon courante contre paiement à 3 mois, avec escompte de 5 %.

ou 6 mois net contre tirage direct ou traite acceptée. Les Français expédient les marchandises payables à la mise en gare ou en bateau.

Dans ces conditions les maisons roumaines sérieuses s'adressent de préférence aux autres pays.

La question des règlements est aussi très importante. «Le commerçant allemand — nous dit M. Méaulle — muni d'une traite, souscrite à n'importe quelle échéance, trouve toujours dans son pays une banque qui consent à la lui escompter. En France, d'une façon générale, le papier étranger, même à court terme, est repoussé des guichets d'escompte.»

Il est évident que ces méthodes doivent être changées.

En ce qui concerne les procédés de fabrication, les prix, la publicité, les détails d'expédition, l'emballage, les paiements, les représentants, etc., nous renvoyons au Rapport commercial de Mr. Lefeuve-Méaulle, où toutes ces questions sont traitées avec une grande compétence.

Une des grandes infériorités de la France consiste aussi dans l'insuffisance de ses relations maritimes.

Le mouvement des ports du Danube indique pour l'année 1913, un nombre de 97 bateaux français entrés et 92 sortis, contre 6.876 autrichiens et 120 allemands; le mouvement des ports maritimes indique 74 bateaux français entrés et sortis contre 317 autrichiens et 98 allemands:

Le transport de France en Roumanie, en chemin de fer, revient à 26 francs 30 les 100 kilog. en petite vitesse et à 62 fr. 30 les 100 kilog. en grande vitesse, et la durée du trajet est de 30 à 40 jours en petite vitesse. Ces prix sont très élevés, et le développement des communications maritimes s'impose. Le service entre Marseille et les ports roumains est fait par une seule compagnie française (Fraissinet). Les autres ports français, surtout ceux du Nord et de l'Ouest, ne disposent d'aucun service direct avec la Roumanie.

Il est à supposer qu'après la guerre la France s'efforcera de reprendre la place qu'elle a perdue en Orient et accordera plus d'attention au développement de ses services maritimes qui doit marcher de pair avec une activité plus intense sur le terrain financier et industriel.

L'exportation roumaine en France n'est pas, non plus très développée.

Voici quelques chiffres à ce sujet :

	V A L E U R		
	1913	1912	1911
Céréales et leurs dérivés orge, avoine, maïs (surtout du blé, 21 millions)	26.464.290	25.227.093	28.989.573
Pétroles et bitumes (Résidus de pétrole, huiles minérales, pétrole raffiné et surtout benzine)	29.075.669	16.982.306	11.258.806
Légumes, fleurs, graines et parties de plantes (tabacs en feuilles) colza et haricots (5 millions)	6.029.534	6.036.857	6.786.065
Bois de construction, équarris ou sciés (surtout des planches)	1.341.403	915.295	1.449.296

La France détient en 1913 la quatrième place dans notre commerce d'exportation avec plus de 63 1/2 millions lei, ce qui représente une augmentation relativement importante par rapport aux deux années précédentes. C'est la valeur la plus élevée observée pendant toute la période 1903-1913.

Malgré cette augmentation, notre exportation en France est très faible, si on la compare au chiffre de notre exportation en Belgique (qui réexporte en Allemagne, en Angleterre et en Suisse), en Autriche-Hongrie ou en Italie, et si on la rapporte au chiffre de notre exportation totale (670.705.335 lei en 1913).

Cette exportation est entravée en grande partie par les droits protecteurs français, qui frappent les céréales roumaines de taxes très élevées. Ainsi le froment paie 7 francs les 100 kg., l'avoine 3 francs, les légumes secs 3 francs.

Lors des négociations pour la conclusion d'un traité de commerce entre la France et la Roumanie, en 1907, négociations auxquelles j'ai eu l'honneur de participer en qualité de président de la Délégation roumaine, j'ai essayé d'obtenir quelques concessions pour la Roumanie, principalement en ce qui concerne le maïs. J'ai demandé aussi la consolidation de l'exemption pour les plantes oléagineuses. Mes efforts n'ont pas été couronnés de succès; nous n'avons obtenu que la consolidation des droits minimum sur quelques articles.

Dans ces conditions, nous n'avons pas, non plus, pu ac-

corder à la France toutes les concessions qu'elle nous demandait.

«Le gouvernement de la République, dit l'exposé des motifs du projet de loi portant approbation de l'arrangement, se trouvait dans l'obligation de rejeter toutes les réductions sur notre tarif minimum, auxquelles le gouvernement de Bucarest subordonnait toute nouvelle concession tarifaire à la France...»

La convention a assuré à la France des réductions ou des consolidations de droits à 77 articles: pâtés, poissons conservés, huiles, condiments, vins et eaux-de-vie, bonbons, chapeaux, tissus, papiers, coutellerie, appareils électriques, automobiles, médicaments; la clause de la nation, la plus favorisée assure à la France le bénéfice des traités conclus avec la Turquie le 12 Août 1901, avec l'Allemagne le 8 Octobre 1904, avec la Grande-Bretagne le 31 Décembre 1905, avec la Belgique le 5 Juin 1906, avec l'Italie le 5 Décembre 1906. Cette convention règle, en outre, le régime des voyageurs de commerce, les conditions d'établissement, de navigation, de commerce, enfin un arrangement spécial vise la garantie de la propriété industrielle et de la propriété littéraire et artistique.

En échange, nous n'avons obtenu que la consolidation des droits minimum sur le froment, l'avoine, les légumes secs et autres grains (pois, haricots, lentilles) les bois équarris, les huiles de pétrole, les huiles lourdes et les résidus de pétrole.

MM. Charles Augier et Angel Marvaud¹⁾ qui prétendent que nous avons fait des concessions de peu de valeur à la France, sont obligés de reconnaître que «pour les pétroles qui constituent le principal produit de l'exportation roumaine en France, on ne pouvait rien accorder du moment qu'on avait maintenu, même avant de traiter avec les Russes, la réduction de 1893 dans le tarif minimum».

En tout cas la Roumanie accorde quelques réductions sur le tarif de 1904, tandis que la France n'en accorde aucune.

Malgré le régime douanier français, l'exportation roumaine en France pourrait cependant se développer si les commerçants et les industriels français s'intéressaient davantage à notre pays. Nous avons de nombreux articles qui

¹⁾ *La politique douanière de la France*, p. 141.

trouveraient facilement des débouchés en France, au grand avantage des industriels et des commerçants français. Je citerai en premier lieu le bois, que nous exportons sous la forme brute, mais qui, façonné sur place, serait susceptible d'une exportation plus considérable. Je pourrais citer également une infinité d'articles, tels que les graines oléagineuses, les petits pois, les œufs, le sel, les peaux, etc.

Le tarif général roumain a été modifié par les conventions qui ont été conclues ultérieurement entre la Roumanie d'une part, et l'Allemagne, l'Autriche-Hongrie, l'Angleterre, la Belgique, la Suisse et l'Italie, de l'autre. Si la France n'a pas été très favorisée par le traité qu'elle a conclu avec nous, surtout en ce qui concerne les confections, les vins et les produits médicinaux, elle profite, du moins, par la clause de la nation la plus favorisée, de toutes les concessions tarifaires qui ont été accordées aux autres Etats, dont quelquesuns ont fait, de leur côté, à la Roumanie des concessions très sérieuses. Aussi, pour la plupart de ses articles d'exportation, la France peut-elle lutter dans des conditions d'absolue égalité avec ses concurrents. Si la lutte ne tourne pas à son avantage, cela ne tient pas à l'élévation de notre tarif, mais, comme je l'ai expliqué plus haut, au manque d'organisation du commerce français d'exportation en Roumanie.

J'ai indiqué aussi les remèdes à cet état de choses, et je n'y reviendrai pas. Nous sommes convaincus, d'ailleurs, qu'après la guerre il y aura une révision générale de toutes les conventions commerciales; il y a lieu d'espérer que la future convention avec la France règlera sur d'autres bases les rapports économiques de deux pays.

* * *

Certes la France n'a pas hésité à placer des capitaux en Roumanie. Une notable partie de nos rentes d'Etat sont détenues par des Français; sur l'annuité de 112 millions de francs de notre Dette publique, près de 36 millions sont payés en France. Mais si les Français achètent parfois de la rente roumaine qui est un excellent placement, le gouvernement roumain n'a jamais réussi jusqu'à présent à placer directement un emprunt à Paris. Presque toute notre dette publique a été contractée à Berlin.

Et pourtant peu d'Etats ont une situation financière aussi solide que la Roumanie. Son budget s'élève à 650.000.000

aux revenus comme aux dépenses; tous les exercices, avant la guerre balkanique et la guerre mondiale se sont soldés avec des excédents parfois considérables ¹⁾. Il est certain qu'à l'avenir nous n'aurons plus, pendant de longues années, des excédents; l'augmentation des dépenses, nécessitées par le développement général du pays ainsi que par la situation économique, créée à la suite de la conflagration européenne aura pour résultat la disparition des excédents; de nouveaux emprunts à des taux plutôt onéreux seront contractés afin de payer les dépenses que la Roumanie a faites pour sa préparation à la guerre, et leurs annuités pèseront lourdement sur le budget des dépenses; de nouveaux impôts seront nécessaires pour parfaire l'équilibre budgétaire. Mais malgré cette perspective, nous avons la ferme conviction que la Roumanie évitera le fléau des déficits. Tous nos partis de gouvernement considèrent comme un principe fondamental de notre politique financière l'équilibre budgétaire.

Notre Dette publique a, en tout cas, sa contre-partie dans l'actif de l'Etat roumain. Notre Etat possède un domaine agricole, minier et industriel, dont la valeur augmente chaque année; il a plus de 300.000 hectares en terres cultivables et des forêts: il exploite des pêcheries d'une grande richesse, il est propriétaire du réseau de chemins de fer; il possède des carrières, des salines, des terrains pétrolifères non encore exploités dont la valeur diversement appréciée est estimée au bas mot à 300 millions.

Cet actif constitue un patrimoine qui compense largement le passif.

Les détenteurs de rente roumaine peuvent être tranquilles. Ils peuvent être d'autant plus tranquilles que la richesse du pays — nous l'avons démontré — augmente continuellement et sûrement. Parallèlement à cette augmentation, les revenus de l'Etat sont en continuelle progression, de même que ceux des départements et des communes. Aussi a-t-on entrepris partout, en Roumanie, des travaux publics importants; après la guerre, ces travaux, suspendus en grande partie, seront certainement repris.

Comme toujours, la France ne participe guère à ces travaux ou aux grandes fournitures. Depuis la construction du grand pont sur le Danube par la Société Fives-Lille et

¹⁾ Celui de 1906-1907 a atteint 60.000.000.

d'une partie des travaux du port de Constantza par l'entrepreneur Hallier qui a dû les abandonner, nous ne connaissons pas de grande entreprise exécutée en Roumanie par des Français.

La Roumanie, grâce à la facilité des communications, et surtout à l'organisation de son service maritime et fluvial, est un débouché admirable pour les pays industriels et un centre important d'approvisionnement de matières premières pour ces pays.

Le port de Constantza, sur la mer Noire, desservi par la plupart des Compagnies maritimes est très bien aménagé. Le mouvement commercial du port est très actif : en 1912 il dépassait 1.300.000 tonnes. Le mouvement des entrées et sorties indique 314.000 tonnes pour le pavillon austro-hongrois, 29.000 tonnes pour le pavillon allemand et seulement 21.000 tonnes pour le pavillon français. Il en est de même des ports de Braïla et de Galatz, sur le Danube, auxquels les navires de mer peuvent accéder.

* * *

Pour mettre nos richesses en valeur nous aurons besoin longtemps encore de l'aide des capitaux étrangers; notre préférence ira toujours aux capitaux et à l'initiative roumains, mais là où ces éléments manquent on est forcé de recourir aux étrangers; leurs capitaux obtiennent, certes, des rémunérations parfois très importantes, mais le pays en profite quand même par l'utilisation des matières premières, de la main-d'œuvre locale, et par le stimulant qu'ils apportent aux énergies nationales; petit à petit ces énergies réussissent à s'émanciper de la tutelle du dehors, ce qui est arrivé pour de nombreuses entreprises autrefois monopolisées par les étrangers, aujourd'hui se trouvant complètement entre les mains de nos nationaux.

Dans cette période de transition, la France pourra être pour nous d'une grande aide.

Il est à supposer qu'après la guerre la France s'efforcera de reprendre la place qu'elle a perdue en Orient.

La France, devenue trop riche, s'était transformée dans les derniers temps, en un pays de rentiers. Elle avait cédé la place, dans les contrées d'avenir comme la Roumanie, à des nations plus entreprenantes.

La guerre mondiale, en faisant ressortir le danger qui résulte d'une pareille abdication, aura pour résultat, nous en

sommes certain, de faire considérer comme un moyen de défense nationale l'expansion économique au dehors.

En aidant de ses capitaux au développement économique de la Roumanie, elle fera une œuvre féconde en résultats matériels et moraux, pour le plus grand bien des deux pays latins.

NOS RELATIONS ÉCONOMIQUES

AVEC

L'AUTRICHE-HONGRIE

I. Les conventions de commerce avec l'Autriche-Hongrie

Nos relations économiques avec l'Autriche-Hongrie ont passé par des phases très mouvementées et ont mis souvent en évidence un antagonisme d'intérêts qui contrastait vivement avec l'entente sur le terrain de la politique extérieure.

La première convention commerciale avec la monarchie voisine a été conclue le 22 Juin 1875, à une époque où la Roumanie n'était pas encore un Etat complètement indépendant, où le développement économique était encore à ses débuts et où le mouvement industriel ne se manifestait que par quelques entreprises isolées.

Nos voisins ont prétendu qu'ils nous ont rendu un immense service en 1875, car, par le fait d'avoir traité directement avec nous, ils avaient implicitement reconnu l'indépendance de fait de la Roumanie. En réalité, par cette convention, ils ont réalisé une excellente affaire et assuré à leur industrie un débouché important et des avantages considérables. Ces avantages comprenaient, en dehors de la clause de la nation la plus favorisée, des exemptions douanières concernant les articles suivants: machines à vapeur en général, machines agricoles, farine, pétrole brut et raffiné, produits chimiques, stéarine, oléine, houille, lignite, bois de construction. En outre, nous acceptions de ne frapper que de droits très réduits une quantité d'autres articles: sucre, bière, alcool, bougies, savon, papier, papiers peints, tissus de laine et de coton, objets en peau et en caoutchouc, verrerie,

objets en bois, eaux minérales. Ces taxes représentaient, en général, une moyenne de 3% sur la valeur. Les vins étaient taxés à 5½ pour cent ad valorem. Tous les articles qui ne figuraient pas dans le tarif devaient être taxés à 7%.

En échange de ces concessions la Roumanie obtenait le bénéfice de la clause de la nation la plus favorisée, des exemptions sur les céréales ainsi que des droits réduits sur les animaux.

L'article 13 de la convention imposait à la Roumanie l'obligation d'exempter de tout droit d'octroi les marchandises¹⁾ qui n'étaient pas produites ou fabriquées en Roumanie.

La convention avait été conclue pour une durée de 10 ans.

Le gouvernement roumain présenta l'arrangement comme un grand succès diplomatique «symbole de notre autonomie». Certes, c'était une affirmation de notre indépendance politique, que nous avons conquise, deux ans plus tard, les armes à la main, mais cet avantage avait été payé par des concessions qui retardaient de dix ans notre essor industriel. L'opposition soutenait qu'il y avait un moyen beaucoup plus efficace d'affirmer notre autonomie, celui d'élever les taxes douanières²⁾; au lieu de procéder de la sorte pour créer une industrie nationale, on s'était interdit toute possibilité de provoquer un mouvement industriel dans le pays et on n'avait obtenu, en échange du sacrifice de notre indépendance économique, que des concessions dérisoires.

La convention fut votée, toutefois, par le Parlement.

D'autres conventions furent conclues, avec la plupart des autres Etats européens, excepté avec la France et la Suisse qui ont bénéficié pourtant de la clause de la nation la plus favorisée. A tous ces Etats on a appliqué des réductions de tarif assez importantes.

Avant la conclusion du traité de commerce avec l'Autriche-Hongrie, il s'était manifesté dans le pays un mouvement en faveur de la création d'une industrie nationale. Le tarif de cette convention constituait un obstacle à cette création, mais on essaya, par différents moyens, d'encou-

¹⁾ Exception était faite pour les boissons spiritueuses, les objets alimentaires et les matières inflammables, même quand des objets similaires n'étaient pas fabriqués en Roumanie.

²⁾ Les taxes d'importation étaient, avant la convention, de 7½ pour cent ad valorem.

rager l'établissement de quelques fabriques. Ainsi, en 1882, on vota la loi qui accordait une prime de 16 centimes par kilogramme de sucre fabriqué dans le pays. A la même époque on vota la loi qui accordait à une société roumaine la fourniture du papier nécessaire aux services publics, deux années plus tard on accordait certains avantages aux fabriques de tissus etc. Mais l'essor industriel du pays n'a commencé qu'après la dénonciation du traité avec l'Autriche-Hongrie, car, malgré ces dispositions législatives, le tarif de la convention constituait un obstacle insurmontable à toute tentative de nous relever sur le terrain industriel.

En vue de ce relèvement nous avons établi en 1875 un tarif général d'un caractère assez protectionniste; les modifications introduites en 1876 n'avaient pas beaucoup modifié son caractère. Ainsi, par exemple dans le tarif de 1875 la taxe pour les 100 kgr. de chaussures était de 450 lei; en 1876 cette taxe avait été abaissée à 180 pour les chaussures ordinaires et à 360 pour les chaussures de luxe. Les peaux tannées étaient taxées à 60 et 300 lei les 100 kgr. On avait établi des protections analogues pour le papier, les confections, les draps, les bois de construction, les fourrures, les ouvrages ordinaires en bois et en métal, etc.

La convention avec l'Autriche-Hongrie annihila le tarif. Les farines austro-hongroises étaient exemptes de toute taxe à l'entrée en Roumanie, tandis que les farines roumaines étaient frappées de taxes élevées à leur entrée dans la monarchie; c'est ainsi que notre blé était expédié à Szegedin et à Budapest, d'où il nous revenait sous forme de farine. Le bois de construction était exempt de toute taxe; les fabriques austro-hongroises conquièrent aussitôt notre marché; les fabriques roumaines dépérèrent. Les peaux tannées étaient admises à une taxe de 40 lei les 100 kgr. ce qui eut pour résultat la ruine de nos fabricants.

Les chaussures étaient admises avec une taxe de 45 lei 100 kgr. ¹⁾, ce qui représentait à peine 3% ad valorem; nos fabricants de chaussures furent ruinés. L'article IX de la convention prévoyait que les produits de provenance austro-hongroise qui ne sont pas indiqués spécialement «seront soumis, à leur entrée en Roumanie à un droit unique d'importation de 7% de leur valeur à leur lieu d'origine. Dans cette taxe de 7% sont compris aussi les droits additionnels».

L'effet de ces exemptions et de ces réductions considé-

¹⁾ Aujourd'hui la taxe est de 400 lei

rables se fit sentir immédiatement; les importations austro-hongroises passèrent de 40.206.000 lei en 1875 à 179.782.000 lei en 1877¹⁾).

En échange de toutes ces concessions nous obtenions l'entrée libre de nos céréales et pour le bétail le traitement de la nation la plus favorisée. En réalité nos voisins avaient besoin des céréales roumaines pour les transformer en farine et les vendre, sous cette forme, sur les marchés de l'Occident. Quant au bétail, le gouvernement austro-hongrois commença, aussitôt après la conclusion du traité, à suspendre de temps en temps l'importation sous des motifs sanitaires; ces suspensions se multiplièrent.

Dans la période qui suivit la conclusion du traité de commerce avec l'Autriche-Hongrie, l'exportation du bétail fut en continuelle diminution. Ainsi, pendant la période 1876—77—78 le chiffre moyen de l'exportation était de 20—26 millions lei, en 1887 le chiffre n'était plus que de 5 millions; en 1887 il était descendu à 1.600.000 lei.

L'Autriche-Hongrie arriva, petit à petit, à supprimer complètement notre exportation de bétail par des mesures indirectes. Elle ne pouvait pas majorer le tarif car elle était liée par une convention; elle édicta des dispositions prohibitives basées sur des motifs d'ordre vétérinaire.

C'est ainsi que l'Empire voisin réussit à s'assurer un débouché pour des produits fabriqués et à rendre presque impossible la création d'une industrie nationale chez nous, tout en éludant les dispositions qui ne convenaient pas aux éleveurs austro-hongrois.

En même temps que la conclusion de la convention avec la monarchie voisine nous avons promulgué notre tarif autonome qu'on appliqua aux pays qui n'avaient pas conclu des arrangements avec nous. Par suite de la nécessité où nous étions de conclure ces arrangements, la plupart des Etats qui avaient des relations commerciales avec nous bénéficièrent des avantages accordés à nos voisins; le tarif autonome de 1875, modifié en 1876, resta inappliqué²⁾.

La valeur des importations austro-hongroises augmenta d'une manière considérable; dans la période 1881—1885, sur une importation totale de 293 millions, l'Autriche-Hongrie nous envoyait des marchandises pour 134 millions.

Etant donnés les moyens de communication encore res-

¹⁾ Expunere de motive la proiectul de tarif vamal din 1904, p. 17—22.

²⁾ Expunere de motive, p. 23.

treints dont nous pouvions disposer, nos voisins étaient plus en mesure que tous les autres concurrents d'accaparer notre marché.

Avant 1876 la fabrication des chaussures était une des industries les plus prospères en Roumanie; dans la période 1871—1875 notre importation de chaussures se chiffrait par 3.662.000 lei; aussitôt après l'entrée en vigueur du tarif conventionnel l'importation de cet article passa à 10.090.000 lei en 1877, à 19.900.000 en 1880, à 20.800.000 en 1882 et à 23.000.000 en 1884.

Le tarif excessivement réduit obtenu par l'Autriche-Hongrie avait tué une de nos branches de fabrication les plus prospères.

Avant la convention nous importions des tissus de laine pour une valeur de 7.341.307 lei; après la convention l'importation s'élève à 22.670.657. L'importation des peaux tannées passe de 2.790.319 à 10.511.463, les ouvrages en bois de 743.430 à 3.615.318.

Tous ces articles étaient produits auparavant dans le pays. Le tarif de la convention avec l'Autriche-Hongrie avait ruiné plusieurs branches de fabrication, jadis très florissantes; les petits métiers et la petite industrie domestique étaient particulièrement éprouvés. Les établissements qui fabriquaient le carton durent cesser le travail; les imprimeries subissaient la concurrence des instituts typographiques hongrois; les paysannes roumaines abandonnèrent leurs métiers et commencèrent à acheter de la toile fabriquée par nos voisins.

En 1881 l'Autriche-Hongrie, sous le prétexte d'une épidémie, prohiba complètement l'importation et le transit des ruminants de Roumanie, temporairement d'abord, puis ensuite, définitivement. Bientôt les frontières furent fermées complètement aux bêtes à cornes et au petit bétail en général.

Le résultat fut une régression dans la production animale. Voici quelques chiffres instructifs à cet égard:

	1860	1900	1911
Chevaux	512.839	864.000	823.962
Boeufs et buffles . . .	2.751.168	2.388.000	2.666.945
Moutons	5.242.977	5.655.000	5.456.008
Porcs	1.088.737	1.051.000	1.021.465

Pour un pays, en grande partie agricole, comme la Roumanie et étant données l'accroissement de la population e

l'extension des cultures, ce tableau, même lorsqu'il marque une augmentation, représente en réalité une diminution considérable de la production animale, surtout en ce qui concerne la race bovine. Ces chiffres ne doivent pas, en effet, être examinés dans leur valeur absolue mais dans leur valeur relative. La conséquence naturelle de cette diminution du bétail a été la diminution des terrains de pâturage de plus de moitié; ils occupaient en 1860 près de 33% de la superficie totale du pays et ils n'atteignaient plus, en 1903, que 15¹/₂ pour cent.

Aussi un des plus graves problèmes que le législateur de 1908 a eu à résoudre, après la révolte des paysans, a été celui de la reconstitution des pâturages communaux.

Jusqu'au 31 Décembre 1913 le conseil supérieur de l'agriculture avait admis 1753 offres pour la constitution de ces pâturages, représentant une étendue de 224.199 hectares d'une valeur de 151.193.127 lei.

Ces pâturages ont eu pour résultat de soustraire partiellement les paysans à l'exploitation des fermiers, mais n'ont pas contribué à accroître notre bétail ni à améliorer nos races. Depuis 1911, pour des raisons que nous avons exposées dans le chapitre *Une période exceptionnelle*, on constate presque partout dans le pays une diminution considérable du gros et du petit bétail.

En ce qui concerne l'agriculture nous pouvons dire que ce que nous avons gagné d'un côté par l'extension des surfaces cultivées et l'augmentation de la production des céréales, nous l'avons perdu, de l'autre, par la décadence de l'élevage du bétail de toutes catégories, qui constituait une source de revenus très importante pour le pays.

Cette décadence s'observe, nous le répétons, non seulement au point de vue de la quantité de production du bétail mais aussi de la qualité. La conséquence en est que la capacité d'exportation du bétail roumain a été frappée non seulement mécaniquement — par la fermeture des marchés étrangers, — mais aussi organiquement. Beaucoup plus grave, cependant que le dommage souffert par l'élevage du bétail, dans sa capacité d'exportation, est le fait que le développement de la culture des céréales, aux dépens et au détriment de l'élevage du bétail, constitue un véritable système agricole de dévastation dont les conséquences ne peuvent être à la longue que funestes pour le pays.

Pendant les trois années 1879, 1880 et 1881 la Roumanie avait encore exporté 71.949 têtes de bétail, dont plus de 84%

dans la monarchie voisine. Dans les quatre années qui suivirent, cette exportation tomba à 30.442 têtes soit une moyenne annuelle de 6.765 têtes dont 806 têtes seulement soit $2\frac{1}{3}$ pour cent passèrent les frontières austro-hongroises¹⁾.

Il est prouvé aujourd'hui que les mesures vétérinaires, à cause de la crainte des épizooties, n'ont servi que comme prétexte pour la fermeture des frontières austro-hongroises au bétail roumain.

«Abstraction faite des mesures vétérinaires — nous dit «Mr. A. de Matlecovits²⁾ — ce furent successivement les tarifs «de chemins de fer et finalement le tarif douanier qui constituèrent, en Allemagne, les armes puissantes des agrariens «contre l'Autriche-Hongrie. A ces circonstances venaient s'ajouter la politique protectionniste qui, à partir de 1879, s'est «manifestée dans le tarif douanier et la circonstance que les «agrariens allemands réussirent à s'imposer complètement.

«C'est pour ces raisons que la Hongrie a exigé une modification dans le même sens de la politique douanière austro-hongroise. Déjà en 1882, dans le tarif douanier austro-hongrois, figuraient des droits de caractère agrarien et «lorsque la convention avec la Roumanie se rapprocha de «son échéance (1886), l'opinion publique déclarait à haute «voix que le traité avec la Roumanie ne pouvait être renouvelé que sur les mêmes bases que l'Allemagne nous avait «indiquées, c'est-à-dire selon le principe d'une défense de la «monarchie contre la concurrence des produits agricoles «roumains».

Par «produits agricoles» il faut entendre surtout «bétail», car, dans les années de disette, l'Autriche-Hongrie, malgré ses mesures de défense, a été obligée d'avoir recours aux céréales de Roumanie, tandis que la prohibition pour le bétail a toujours été appliquée d'une manière rigoureuse.

Mr. le dr. Carl Grünberg³⁾ reconnaît aussi que l'Allemagne, ayant fermé ses frontières à la libre importation du bétail d'Autriche-Hongrie, cette puissance prohiba, de son côté, à partir du 1-er Janvier 1881, l'importation et le transit

¹⁾ Voir dans le *Mouvement Economique*, 1-ère année No. 5, l'étude de Mr. le professeur Carl Grünberg, de Vienne: «Dans la question d'une nouvelle orientation de la politique commerciale entre l'Autriche-Hongrie et la Roumanie».

²⁾ Voir dans *Le Mouvement Economique* l'étude de Mr. A. de Matlecovits: (livraison 13 page 12).

³⁾ „Die Handelspolitischen Beziehungen Oesterreich-Ungarns mit den Ländern an den unteren Donau“. Leipzig 1902.

du bétail de Roumanie; la prohibition n'était donc pas justifiée par des mesures vétérinaires.

La Roumanie réclama, sans obtenir satisfaction, contre les mesures soi-disant vétérinaires qui paralysaient notre exportation; elle essaya de quelques représailles qui provoquèrent des protestations de la part du gouvernement austro-hongrois. La situation devint très tendue. Il est compréhensible que dans ces conditions, à l'expiration du délai de la convention de commerce, les deux parties la dénoncèrent.

Les négociations pour le renouvellement de la convention ne purent aboutir à aucun résultat. Les esprits étaient très irrités en Roumanie. D'un côté le coup porté à notre élevage, de l'autre le mouvement qui s'était accentué dans le pays en faveur de la création d'une industrie nationale, rendait impossible toute entente avec la monarchie voisine qui ne pouvait plus nous accorder aucun avantage sérieux en échange des droits très réduits qu'elle aurait voulu maintenir pour ses produits industriels.

La rupture des négociations eut lieu au printemps de 1886. A partir de cette époque jusqu'au 11 Juillet 1891, c'est-à-dire pendant cinq ans, il y eut guerre douanière entre les deux pays.

Par la dénonciation de la convention nous fûmes débarrassés du tarif conventionnel comprenant 711 articles.

Ce tarif fut remplacé par un tarif général très protectionniste, promulgué le 17 mai 1886. Les taxes douanières étaient très élevées; ainsi le papier ordinaire était taxé à 18 lei les 100 kgr. au lieu de 8, les chaussures 600 au lieu de 90, les vêtements confectionnés 180 au lieu de 0, les tissus de laine 75 et 120 au lieu de 30 et de 8, les peaux tannées 100 au lieu de 40, les objets en bois 60 au lieu de 9 etc.

Le tarif de 1886 contenait à l'article 2 une disposition significative: «En dehors des taxes douanières fixées par le présent tarif, le gouvernement est autorisé à ajouter une surtaxe pouvant s'élever jusqu'à 50% de la valeur des marchandises et des produits importés des Etats qui soumettraient les marchandises et les produits roumains à des surtaxes, en dehors des taxes ordinaires de leurs tarifs douaniers ou à d'autres charges ou mesures exceptionnelles». Cette surtaxe de 50% pourra être appliquée aussi aux articles exempts de tout droit dans le tarif annexé.

Nous avons ainsi une arme pour pouvoir traiter le renouvellement de nos conventions commerciales.

Le coup porté à notre industrie par la convention de

1875 ainsi que la nécessité de créer au pays des sources nouvelles de revenus, avaient provoqué en Roumanie un mouvement très protectionniste. On avait essayé, par quelques lois, de favoriser l'essor de certaines branches industrielles, mais on se rendait compte que, sans un tarif protectionniste, nos efforts ne pourraient jamais être couronnés de succès.

Pendant la période de guerre douanière les produits austro-hongrois furent soumis en Roumanie à des taxes presque prohibitives. Les importations de la monarchie voisine tombèrent, en peu de temps, à une moyenne de 50 millions de lei sur une importation totale de 330 millions. Mr. Carl Grünberg observe, dans l'article précité, que le recul aurait été plus grand encore si des quantités importantes de produits industriels austro-hongrois n'étaient parvenues en Roumanie par la voie détournée de l'Allemagne, de la Suisse ou de la Hollande — après leur naturalisation de fait dans ces pays et si les maisons d'exportation austro-hongroises, dans l'attente d'un changement en mieux, ne s'étaient donné tous les efforts pour ne point rompre leurs relations avec la clientèle roumaine et cela, au prix même des plus grands sacrifices et du renoncement à tout bénéfice.

L'Autriche-Hongrie usa de représailles qui, à leur tour, entravèrent presque complètement nos exportations; celles-ci tombèrent à une moyenne annuelle de 19 millions de lei. L'exportation, surtout de notre bétail, fut totalement annihilée.

La guerre douanière, d'ailleurs, ne changeait rien à la situation de fait, créée par les prohibitions d'ordre vétérinaire qui avaient amené la rupture. Ce fut le coup le plus dur porté à notre agriculture et dont nous nous ressentons encore. Nous avons cherché à étendre la culture des céréales, nous avons réduit les pâturages et la conséquence a été que l'élevage a été abandonné et que les races de bétail ont dégénéré.

Aujourd'hui encore, après 35 ans, l'agriculture roumaine n'a pu se relever et la question de l'élevage se pose comme un des problèmes vitaux de notre économie nationale.

Notre convention de commerce avec l'Autriche-Hongrie avait pris fin en 1886; les conventions avec d'autres États expiraient quelques années plus tard. Le gouvernement prit comme base de toutes les négociations en cours, la protection efficace de certaines industries qui avaient toutes les chances d'être créées ou de se développer en Roumanie. Toutes les conventions qui ont été conclues après 1886 ont eu pour but

de maintenir le plus grand nombre possible d'articles du tarif général.

Le 27 Mai 1891 on promulga un nouveau tarif général, beaucoup moins protectionniste que celui de 1886. En Janvier 1893 nous avons conclu des conventions avec l'Angleterre, la France et la Suisse sur la base de la clause de la nation la plus favorisée, ce qui nous permettait de maintenir comme arme, contre d'autres Etats, notre nouveau tarif. Deux ans plus tard nous fimes le traité avec l'Allemagne qui ne s'intéressait qu'à un nombre relativement restreint d'articles — 178 en tout, comprenant 185 taxes — pour lesquels l'industrie allemande comptait s'assurer un débouché certain. Ces taxes étaient généralement comprises dans le tarif général; quelques unes ont été réduites.

En 1893 on modifia le tarif général en élevant quelques taxes qui étaient restées libres. Le gouvernement était en même temps autorisé à frapper de surtaxes et même de la prohibition les produits des pays qui useraient des mêmes procédés à notre égard.

C'est dans ces conditions que nous nous sommes décidés à renouer nos relations commerciales avec l'Autriche-Hongrie, sur la base de la clause de la nation la plus favorisée.

En 1891, après cinq ans de lutte, les négociations en vue de la conclusion d'une nouvelle convention de commerce, furent reprises; elles aboutirent à la convention du 9 Décembre en 1893. Cet arrangement a été fait sur la base de la clause de la nation la plus favorisée accordée à l'Autriche-Hongrie, ainsi que de la consolidation de quelques articles du tarif général. En échange la monarchie voisine bénéficiait des avantages accordés à l'Allemagne par la convention conclue avec cette puissance quelque temps auparavant.

La Roumanie n'obtint aucune concession, aucune garantie pour la libre exportation de son bétail ni aucune réduction pour ses céréales.

Pour être juste il faut signaler que notre tarif général, élaboré en 1891, constituait une protection assez sérieuse pour un certain nombre d'articles qui nous intéressaient; en tout cas il constituait un énorme progrès sur le tarif dont avait bénéficié l'Autriche-Hongrie jusqu'en 1886. Le tarif de 1891 a été modifié en 1893; cette modification porta sur 30 articles dont avait bénéficié l'Allemagne dans sa convention.

Certes les tarifs de 1891 et de 1893 ne constituaient pas l'idéal en matière de protection douanière. Il n'en est pas moins vrai que, c'est à l'abri de ces tarifs que l'industrie a commencé à se développer chez nous; la loi pour l'encouragement de l'industrie nationale du 12 Mai 1887 a contribué aussi à ce résultat.

De ce qui précède il ressort clairement que l'Empire dualiste s'est toujours efforcé de nous dominer au point de vue économique; le but poursuivi par ses hommes d'Etat était de briser tous nos efforts en vue de nous rendre indépendants du marché austro-hongrois pour tout ce qui concerne les objets fabriqués et d'anéantir même les métiers et l'industrie domestique pour que notre servitude fut complète.

L'Autriche-Hongrie, tout en cherchant à transformer la Roumanie en déversoir de ses manufactures et de ses usines, ne négligeait pas de sauvegarder les intérêts de ses agriculteurs en édictant des taxes sur nos céréales et des dispositions prohibitives pour notre bétail.

L'élevage ne s'est jamais relevé chez nous après le coup qui lui fut porté par nos voisins; mais, grâce à des efforts inouïs, nous avons réussi à créer et à consolider une industrie nationale.

Nous avons montré, dans les chapitres précédents, l'importance de cette industrie ainsi que les conséquences qui en ont résulté pour notre développement économique.

L'Autriche-Hongrie avait eu aussi à souffrir à la suite de la guerre douanière, non seulement à cause de la diminution de ses exportations en Roumanie mais à cause de l'envahissement du marché roumain par l'Allemagne qui obtint, avec le temps, la première place sur ce marché.

L'Allemagne, profitant de la situation et aussi du fait que l'Etat roumain contractait tous ses emprunts à Berlin, obtint un traité tarifaire tandis que l'Autriche-Hongrie dut se contenter de la clause de la nation la plus favorisée. C'est toujours Mr. Carl Grünberg qui nous dévoile le but poursuivi par l'Allemagne: «L'Autriche-Hongrie pouvait, il est vrai, sur la base du traitement de la nation la plus favorisée, profiter des concessions accordées par la Roumanie à l'importation allemande; mais l'Allemagne s'était naturellement efforcée d'établir le tarif conventionnel en conformité aux besoins de sa *propre exportation*. Elle y avait réussi, d'ailleurs, avec une grande habileté¹⁾».

¹⁾ Voir *Le Mouvement Économique*, article cité p. 409 et «Die Handelsbeziehungen Oesterreich-Ungarns zu den Ländern au der unteren Donau» p. 106—110.

Des spécialités austro-hongroises importantes qui n'intéressaient par l'Allemagne demeurèrent soumises de la part de la Roumanie à un traitement douanier autonome que Mr. Carl Grünberg qualifie de «directement prohibitif».

Nous pouvons nous rendre compte aujourd'hui de la situation comparative des importations austro-hongroises et allemandes en Roumanie. L'Allemagne a supplanté son alliée surtout en ce qui concerne les objets fabriqués.

	Importations en Roumanie (Tonnes)		
	1913	1912	1911
Allemagne.	366.995	331.301	187.243
Autriche-Hongrie . . .	456.908	319.064	250.128

	Importations en Roumanie (Valeur)		
	1913	1912	1911
Allemagne.	237.819.146	240.435.561	183.797.449
Autriche-Hongrie . . .	138.192.076	138.874.382	137.640.415

On voit, d'après la comparaison des quantités, que l'importation allemande est composée surtout d'objets industriels c'est à dire de marchandises ayant, sous un faible volume, une grande valeur. Par exemple, en 1913 l'Allemagne nous a envoyé des machines pour une valeur de 35.215.635 lei et l'Autriche-Hongrie pour seulement 10.226.547 lei, des tissus en laine pour une valeur de 14.056.180 contre 9.483.627 pour l'Autriche-Hongrie, etc.

La proportion n'était pas la même il y a 12 ou 15 ans.

Importations moyennes annuelles en Roumanie

d'Autriche-Hongrie				d'Allemagne			
1894—1898		1899—1903		1894—1898		1899—1903	
Tonnes	Millions lei	Tonnes	Millions lei	Tonnes	Millions lei	Tonnes	Millions lei
162.414	99.0	136.213	76.4	88.817	101.6	63.786	76.1

* * *

Depuis le 21 Décembre 1893, jusqu'en 1900, c'est à dire pendant 17 ans les rapports entre les deux pays avaient été régis par la clause de la nation la plus favorisée. Nous avons montré en quel sens et dans quelle mesure nous avons été „favorisés“. Pendant ce temps l'Autriche-Hongrie avait bénéficié de tous les avantages que nous avions accordés par des conventions tarifaires à l'Allemagne, à l'Angleterre, à l'Italie, à la Suisse, à la France. Ces avantages, quoique n'intéressant pas tous les articles de l'exportation austro-hongroise chez nous, ont agi — malgré la concurrence alle-

mande — d'une manière très efficace sur le développement de cette exportation.

En effet, grâce à ce régime, l'importation de la monarchie s'était élevée de 50 à 100 millions de couronnes par an.

Les exportations roumaines en Autriche-Hongrie n'avaient pas suivi la même progression. Voici, d'après les statistiques austro-hongroises, les chiffres du commerce extérieur des deux pays :

	1903	1904	1905	1906	1907
	Millions de couronnes				
Exportations roumaines en Autriche-Hongrie	43,85	61,26	38,82	35,34	34,45
Exportations austro-hongroises en Roumanie . .	64,40	75,86	81,73	101,04	110,06

Tandis que l'exportation austro-hongroise en Roumanie représentait, en moyenne, comme valeur 25% de notre importation totale, nos exportations dans l'Empire voisin ne représentaient que 6,50 pour cent de notre exportation totale.

On se rendra mieux compte de la situation en comparant les chiffres des exportations de 1906 à ceux de 1883 :

	Exportations		Différence
	1883	1906	
Blé	22.503.134	885.625	21.617.509
Mais	15.229.084	6.980.710	8.248.374
Ruminants	8.456.400	9.000	8.447.400
Laines	4.011.165	139.723	3.871.442
Orge	3.833.311	661.992	3.171.814
Fourrures	2.293.060	616	2.242.444
Seigle	1.952.028	570.403	1.382.024
Brebis	1.710.718	88.955	1.621.182
	<u>59.938.718</u>	<u>9.336.529</u>	<u>50.602.189</u>

En vingt cinq ans l'exportation de nos principaux produits a été réduite à un septième de sa valeur primitive. Quant à la race bovine, l'exportation qui se chiffrait par 21.401 têtes, en 1886 est devenue nulle.

Une nouvelle convention fut conclue le 23 Avril 1906 (expirant le 31 Décembre 1917) sur la base de concessions réciproques, cette fois-ci ayant l'apparence de concessions réelles, Ainsi l'Autriche-Hongrie obtint des réductions sur la cellulose brute qui a été abaissée de 8 à 5 lei, sur la cellulose blanche de 12 à 8 lei, sur les eaux minérales (de 3 lei à 10 centimes), sur les clous à ferrer, la colle-forte, les douves de chêne, l'acide carbonique, l'acide tartrique, les machines agricoles, les ouvrages en bois, les toiles de lin, les confec-

tions, les draps blancs, la verrerie, les couleurs, les chaussures, la porcelaine.

L'économie réalisée par l'Autriche-Hongrie sur les droits de douanes s'élevait, à cette époque, à 7 millions de couronnes par an.

Passons maintenant aux concessions qui nous ont été accordées par l'Empire dualiste. Ces concessions se rapportent exclusivement au bétail abattu. Le contingent ne devait dépasser 35.000 têtes par an et se décomposait ainsi :

Bêtes à cornes : la première année 10.000, la deuxième 12.000; la troisième 15.000, la quatrième 20.000; la cinquième 22.000; la sixième 25.000; la septième, la huitième et la neuvième 35.000 chaque année.

Porcs : première année 50.000; deuxième année 60.000, troisième 70.000; quatrième, cinquième et sixième année 90.000; septième, huitième et neuvième année chacune 120.000.

Moutons : 100.000 bêtes par an.

L'importation du bétail vivant et le transit étaient interdits en Autriche-Hongrie. La Roumanie s'obligeait à construire des abattoirs aux points-frontières d'exportation où le bétail devait être abattu et introduit en Autriche-Hongrie, après examen des autorités vétérinaires de la monarchie.

Les chiffres accordés par l'Autriche-Hongrie étaient très réduits; nous étions traités sur le même pied que la Serbie dont le marché présentait infiniment moins d'importance; pour les porcs seulement nous obtenions un contingent double que celui de la Serbie. En ce qui concerne les porcs nous rappellerons qu'à l'époque où les frontières austro-hongroises étaient ouvertes, nous exportions 175.000 têtes (en 1831) et 144.000 (en 1882).

Quant aux bêtes à cornes nous étions parvenus, il y a vingt cinq ans, à exporter 35.000 bêtes.

Nous ne nous sommes pas fait d'illusion sur la valeur de ces concessions. Voici ce que nous écrivions en 1908¹⁾ :

«En aucun cas la Roumanie ne devrait se contenter des concessions accordées à la Serbie, l'importation austro-hongroise chez nous était trois fois plus grande. Nous devons être d'autant plus vigilants sur cette question que même de véritables concessions obtenues en ce qui concerne les bêtes à cornes, seraient pour nous — pour un certain temps, du moins — complètement illusoirs. En effet,

¹⁾ *Mouvement Économique*, 5-me année (1908—1909). «La Convention de commerce avec l'Autriche-Hongrie», page 315—316.

«pour une longue période encore — d'aucuns l'estiment à dix ans — la Roumanie ne sera pas en état d'exporter du gros bétail. L'élevage de ce bétail est presque abandonné chez nous. En obtenant le droit d'exporter, comme les Serbes, 35.000 bêtes à cornes, nous avons l'air d'obtenir une concession, tandis qu'en réalité nous n'obtenons rien. Mais nous aurions du lutter avec la plus grande énergie pour obtenir deux choses : *le droit d'exporter un nombre de porcs au moins triple de celui qui a été concédé à la Serbie ainsi qu'une convention vétérinaire.*

«L'Autriche-Hongrie s'est refusée à conclure une pareille convention. Dans ces conditions nous sommes en droit de nous demander quelles sont les garanties que le gouvernement a stipulées afin que notre exportation de viande ne soit entravée par les difficultés que les autorités austro-hongroises pourraient soulever à la frontière sous prétexte de mesures vétérinaires».

Nos prévisions se sont réalisées; notre exportation de bétail abattu ne s'est élevée qu'à des chiffres peu importants: ainsi, en 1912 nous avons exporté 1.798.314 kgr. de viandes fraîches de boucherie, d'une valeur de 2.337.808 lei et en 1913 seulement 598.923 kgr. d'une valeur de 718.708 lei. En fait de viande de porc nous n'avons exporté, en 1912 que 459.760 kgr. (697.904 lei) et en 1913 598.923 (718.708 lei).

Ces quantités ne représentent pas même le tiers de ce que nous étions en droit d'exporter dans les premières années qui ont suivi la convention. A l'avenir, pour les raisons exposées dans les chapitres précédents, nous ne serons plus en état d'exporter la moindre quantité de viande; quant aux porcs, que nous pourrions produire en grande quantité, le contingent d'exportation est trop limité pour qu'il puisse représenter un apport sérieux dans notre production agricole destinée à être expédiée à l'étranger.

Dans ces conditions notre politique commerciale est tout indiquée pour l'avenir: l'exportation du bétail vivant ou abattu ne peut plus représenter pour nous un élément sérieux de compensation; les compensations pour les avantages que nous pourrions offrir à l'Autriche-Hongrie doivent se rapporter à d'autres articles de notre exportation.

Nos exportations en Autriche-Hongrie représentent pour les trois dernières années des chiffres sensiblement inférieurs à ceux de l'importation austro-hongroise chez nous.

	1913	1912	1911
	Valeur — Lei		
Exportations en Autriche Hongrie.	95.858.235	94.749.699	62.873.703
Importations en Roumanie.	138.192.076	138.874.383	137.640.415

La monarchie voisine est forcée de faire des sacrifices pour conserver notre marché où elle se maintient difficilement, en ce qui concerne les produits industriels, devant la concurrence allemande; nous dépendons beaucoup moins du marché austro-hongrois où nous exportons surtout des céréales (pour 63 millions sur une exportation totale de 94 millions) marchandise qui peut facilement trouver d'autres débouchés.

* * *

II. Les Etats-Unis danubiens et le projet d'une union douanière avec l'Autriche-Hongrie

L'Empire dualiste, se rendant compte que le terrain lui échappait en Roumanie, où, à l'abri d'un régime de protection, une industrie nationale puissante tend à se développer au détriment de l'expansion austro-hongroise, a essayé, par d'autres moyens, à s'assurer chez nous une situation prépondérante.

L'idée d'une fédération des Etats balkaniques a été souvent mise en avant. Dans la préface au livre de Mr René Henry¹⁾, Mr Anatole Leroy-Beaulieu envisage, en ces termes, la solution de la question d'Orient: «D'accord sur la formule d'émancipation, les Etats et les peuples de la péninsule ne le sont pas sur la façon de l'appliquer. Une seule chose pourrait leur apporter la force et leur garantir une pleine indépendance: la fédération balkanique».

Un ouvrage publié en 1905 sous le titre «Une confédération orientale, comme solution de la question d'Orient»²⁾ préconise l'idée d'une fédération des peuples balkaniques sous la présidence de l'Italie. La Roumanie, quoique n'étant pas un Etat balkanique — en tout cas elle ne l'est que pour une partie de son territoire, la Dobrogea,—aurait plusieurs motifs d'entrer dans cette confédération, entre autres celui

¹⁾ *Question d'Autriche-Hongrie et Question d'Orient.*

²⁾ Cet ouvrage a paru sous un pseudonyme; on l'a attribué à une personnalité roumaine des plus éminentes.

de protéger les Roumains de Macédoine. « Cette participation lui assurerait, grâce à sa politique probe et modérée, une situation importante et plus indépendante, vu que les liens qui s'établiraient entre elle, les États balkaniques et l'Italie, lui épargneraient la nécessité de s'appuyer sur un groupement politique quelconque des grandes puissances¹⁾.

Une idée analogue a été émise par Mr Vladan Georgévitch, ancien premier ministre serbe, dans un ouvrage qu'il a fait paraître en serbe, à Belgrade, et intitulé : « d'Europe et les Balkans ».

Malheureusement, ces « beaux rêves » pour employer l'expression de Mr René Picon²⁾, n'ont jamais été si loin d'être réalisés.

Les causes de rivalité, les divergences de vue sur des questions capitales, les antagonismes entre les différentes nationalités n'ont jamais été si accentuées. La rupture du block balkanique et l'agression de la Bulgarie contre la Serbie et la Grèce a porté le premier coup à ce rêve. L'intervention roumaine dans le conflit, en 1913, à cause de la nécessité, pour la Roumanie, de rétablir l'équilibre balkanique, menacé par l'attitude et les revendications injustifiées de la Bulgarie, a provoqué chez nos voisins du Sud une grande animosité à notre égard, ce qui rendait illusoire toute tentative d'un rapprochement plus intime. L'entrée en scène de la Bulgarie, dans le conflit européen, à côté des puissances centrales, le concours donné par les Bulgares à l'écrasement de la Serbie, a rendu impossible, à tout jamais, ce rapprochement entre tous les États balkaniques.

Il est intéressant, en ce qui concerne le passé, de suivre l'attitude de l'Autriche-Hongrie chaque fois que ces États ont cherché à créer des ententes économiques et douanières. Ainsi, en 1905, le gouvernement bulgare envoya des délégués à Belgrade pour conclure avec la Serbie un traité de commerce ou, éventuellement, une union douanière. Aussitôt que le fait fut connu, la *Neue Freie Presse* de Vienne commença une campagne contre l'union projetée, en montrant combien elle était préjudiciable à la monarchie. La diplomatie austro-hongroise ne pouvait se faire à l'idée que la Serbie et la Bulgarie prendraient une décision de cette importance sans le consentement de Vienne³⁾.

¹⁾ p. 264.

²⁾ *La question de Macédoine et les Balkans*, dans *Les questions de politique étrangère en Europe*, p. 227.

³⁾ Voir dans *l'Economia Nationala*, 1906, l'article de Mr A. D. Damiánoff sur « l'Union douanière serbo-bulgare et l'Autriche-Hongrie ».

Le 9 Juillet 1905 fut pourtant signé à Belgrade le traité d'union douanière entre les deux pays. Les dispositions principales de ce traité étaient les suivantes : à l'égard des nations étrangères la Serbie et la Bulgarie conservent leurs tarifs autonomes spéciaux jusqu'au 1-er Mars 1917, date à partir de laquelle devait être établie une union douanière complète avec tarif unique. Seuls les produits indigènes ne payaient pas de droits de douane à leur passage d'un des deux pays dans l'autre. Les lois et les règlements douaniers devaient être identiques. Les deux Etats s'engageaient à agir mutuellement, par l'adoption des mêmes principes législatifs, en vue du développement du commerce et de l'industrie. Enfin le traité prévoyait la conclusion d'une union tarifaire entre les chemins de fer serbes et bulgares.

La nouvelle du traité d'union tomba comme la foudre à Vienne; comme mesure de représailles le gouvernement austro-hongrois disposa, en Janvier 1906, la fermeture de ses frontières au bétail serbe et interdit même le transit de la viande fraîche.

Le ministre du commerce austro-hongrois, en annonçant cette mesure, déclara au Reichsrath que l'Autriche-Hongrie ne pouvait admettre la convention conclue entre les deux Etats balkaniques parcequ'elle lésait ses intérêts et qu'elle constituait une dérogation à la clause de la nation la plus favorisée.

Mr Damianoff nous explique très bien la cause réelle du mécontentement et de l'opposition de l'Autriche-Hongrie :

«La monarchie dualiste craignait que les bienfaits d'une union douanière serbo-bulgare ne deviennent trop manifestes et que cette union n'attire dans son orbite d'autres Etats, comme la Roumanie par exemple. Dans ce cas il se serait formé, en effet, sur le bas Danube un bloc économique assez puissant contre lequel serait venue se briser toute velléité d'omnipotence de sa part».

L'Autriche-Hongrie n'admettrait une union douanière des Etats balkaniques qu'à une seule condition : d'en faire partie et d'avoir voix prépondérante au chapitre.

La grande revue autrichienne, de Vienne, *l'Oesterreichische Rundschau* a publié il y a quelques années¹⁾ un article intitulé : *Les Etats-Unis danubiens*, signé «Peregrinus» pseudonyme sous lequel se cache, dit-on une haute person-

¹⁾ Livraison du 15 Février 1910.

nalité politique de la monarchie. «Peregrinus» propose une nouvelle solution de la question d'Orient. Il s'agit de la constitution d'une fédération balkanique qui engloberait la Bulgarie, la Serbie et «peut-être» la Roumanie. Les Etats-Unis danubiens conserveraient leurs dynasties, leurs parlements, mais seraient rattachés à l'Empire austro-hongrois par des liens analogues à ceux qui unissent les Etats de l'Allemagne du sud à la Prusse. Les Etats balkaniques et la Roumanie formeraient avec l'Empire des Habsbourg un «Zollverein» ayant des douanes communes et une banque commune.

L'auteur fait ressortir les avantages qui résulteraient de cette combinaison politique non seulement pour l'Autriche-Hongrie qui verrait de la sorte s'étendre d'une manière considérable son influence et sa force matérielle, mais aussi pour les Etats danubiens qui jouiraient de l'unité douanière, de l'allègement des charges militaires et, par la création d'une banque commune, d'un crédit à bon marché. Le propriétaire roumain qui paie actuellement 12 % d'intérêts, verrait, dans ce rattachement à l'Autriche-Hongrie, le salut de sa fortune.

Ces magnifiques résultats auraient entraîné, tôt ou tard, la Turquie à se rattacher à la confédération.

Une fois l'utilité de cette confédération démontrée, il ne resterait, d'après «Peregrinus» qu'à trouver la forme sous laquelle les Etats balkaniques participeraient au parlement douanier et à la banque commune. L'Autriche-Hongrie garantirait le maintien des dynasties, l'indépendance législative en tant qu'elle ne porterait pas atteinte aux intérêts communs de l'armée, aux tarifs douaniers, à la banque ainsi qu'à la liberté d'établissement (cette liberté supposerait le droit non conditionné à obtenir la naturalisation d'après des règles communes à toute la confédération).

Nous avons répondu à l'époque où l'article a paru, au projet de cette confédération¹⁾.

La Roumanie n'aurait jamais accepté, à moins d'avoir été vaincue sur les champs de bataille, une pareille abdication de sa souveraineté. Même si les avantages que la monarchie voisine nous promettait, avaient été encore plus considérables que ceux qu'elle faisait miroiter à nos yeux, nous aurions toujours préféré notre situation économique actuelle à l'assujettissement déshonorant qu'on nous proposait. Nous avons démontré, d'ailleurs, qu'en réalité ces pré-

¹⁾ Voir le *Mouvement Economique*, 7-me année, II p. 70.

tendus avantages étaient compensés par des désavantages tout aussi grands. Les douanes communes auraient peut-être favorisé l'exportation de notre bétail — en principe, car en réalité nous ne sommes plus capables d'en exporter — mais auraient tué complètement notre industrie qui, dépourvue de toute protection, aurait facilement succombé sous la concurrence de l'industrie autrichienne et même hongroise, plus puissantes et mieux organisées.

L'idée de «Peregrinus» a été reprise sous une forme plus concrète par le gouvernement austro-hongrois lui même qui a essayé, en 1913, d'entamer des pourparlers en vue d'une union douanière entre la Roumanie et l'Autriche-Hongrie. La monarchie voisine avait fait coïncider ces pourparlers avec les négociations en cours entre la Roumanie et les Grandes Puissances en vue de régler le différend qui menaçait de nous entraîner dans un conflit avec la Bulgarie à cause de la question de Silistrie. C'est un peu avant la conférence qui eut lieu à Pétrograd que nous reçûmes la visite à Bucarest de Mr. Riedl, chef de section au Ministère du commerce et de l'industrie à Vienne. Le fonctionnaire autrichien obtint des entrevues avec les principaux membres du cabinet Maioresco et, finalement, il fut admis à exposer ces idées dans une réunion des ministres qui s'occupaient spécialement des questions économiques. Mr. Riedl qui était très au courant de la situation économique des Etats balkaniques et de la Roumanie en particulier, exposa les avantages que notre pays pourrait retirer d'un régime douanier spécial avec la monarchie voisine, régime qui comprendrait des taxes et des faveurs que les deux pays s'accorderaient réciproquement. A l'objection qu'on lui fit que ces taxes spéciales devaient profiter, nécessairement, aux autres Etats, en vertu des traités qui nous liaient à eux, traités qui contenaient, tous, la clause de la nation la plus favorisée, Mr. Riedl nous fit entrevoir que ce régime ne s'appliquerait qu'à l'expiration du terme de tous ces traités et que l'Autriche-Hongrie se faisait forte de nous faire accorder par l'Allemagne les mêmes taxes et les même faveurs, en échange, bien entendu, de concessions équivalentes de notre part.

Ce n'était ni plus ni moins qu'une union douanière déguisée, du moment que nous devions être englobés dans le système économique des Puissances Centrales et que nous trouvions, par ce fait, dépourvus de toute liberté d'action envers les autres Etats.

Pour nous décider à renoncer à notre indépendance économique, Mr Riedl nous démontrait les dangers dont était menacée à l'avenir l'exportation des céréales de la Roumanie par suite de la concurrence grandissante des autres pays agricoles et surtout de la Turquie qui, grâce aux capitaux allemands et au chemin de fer de Bagdad, allait mettre en valeur d'immenses régions d'une fertilité remarquable, ce qui devait avoir tôt au tard comme conséquence, un avilissement du prix de nos céréales. Nous ne pourrions assurer notre avenir qu'en concluant, dès maintenant, des arrangements spéciaux et à très long terme, avec l'Autriche-Hongrie.

Mr Riedl n'eut pas de peine à comprendre que la Roumanie n'avait aucune envie d'aliéner son indépendance économique, obtenue à grande peine et après de si grands efforts et qu'elle était décidée à ne pas lâcher la proie pour l'ombre par peur d'une invasion problématique des céréales de Mésopotamie sur les marchés austro-hongrois et allemands.

Depuis le mois de Janvier 1913 nous n'avons plus entendu parler de ce projet.

L'année dernière un nouveau projet a surgi, celui d'une «Europe Centrale» qui devait englober la Roumanie.

Cette fois-ci l'idée est partie de Berlin; nous en parlons dans le chapitre «*L'expansion allemande en Orient*».

* * *

III. La question du Danube ¹⁾

L'Autriche-Hongrie a toujours poursuivi avec méthode et ténacité, le but qu'elle s'était proposé d'atteindre dans sa politique économique envers en Roumanie: la domination exclusive de notre marché, notre asservissement économique sous toutes les formes, afin de nous réduire à l'état de vassaux de cet Empire. Elle n'a pas réussi dans son entreprise grâce à notre clairvoyance et à notre énergie; les insuccès ne l'ont jamais rebutée et elle est revenue et reviendra toujours à l'assaut jusqu'à ce qu'un nouvel ordre de choses

¹⁾ On trouve les traités, conventions, lois et règlements concernant la question du Danube dans *le Recueil de documents relatifs à la liberté du Danube*, publiés par D. Sturdza, secrétaire général de l'Académie roumaine. — Berlin 1904.

bouleversera le système politique auquel, malheureusement, nous nous sommes rattachés jusqu'à ce jour.

La question du Danube mettra encore une fois en lumière les visées austro-hongroises sur notre pays.

La traité de Paris, du 13 Mars 1856, avait réglé, entre autres, la question de la liberté de navigation sur le Danube. L'article 15 du traité déclare qu'à l'avenir cette liberté concernant le fleuve et ses embouchures fait partie du droit public de l'Europe. Cet article stipule, en même temps, que la navigation du Danube ne pourra être assujettie à aucune entrave ni redevance qui ne serait pas prévue par le traité et que les règlements de police et de quarantaine à établir pour la sûreté des Etats, séparés ou traversés par ce fleuve, seront conçus de manière à favoriser, autant que faire se pourra, la circulation des navires. Sauf ces règlements, il ne sera apporté aucun obstacle, quel qu'il soit, à la libre navigation.

L'article 16 du même traité ajoute que «dans le but de réaliser les dispositions de l'article précédent, une commission, dans laquelle la France, l'Autriche, la Grande Bretagne, la Prusse, la Russie, la Sardaigne et la Turquie seront chacune représentée par un délégué, sera chargée de désigner et de faire exécuter les travaux nécessaires depuis Isaccea, pour dégager les embouchures du Danube ainsi que les parties de la mer y avoisinantes, des sables et autres obstacles qui les obstruent et que, pour couvrir ses frais, la commission pourra prélever des droits fixes qui s'appliqueront à tous les pavillons sur le pied d'une parfaite égalité».

Cette commission était instituée pour une durée de 2 ans.

Enfin l'article 17 institue une seconde commission permanente, composée des délégués de l'Autriche, de la Bavière, de la Turquie et du Wurtemberg, auxquels se réuniront les commissaires des trois Principautés danubiennes, dont la nomination aura été approuvée par la Porte et qui aura pour mission d'élaborer les règlements de navigation et de police fluviales, d'ordonner et de faire exécuter les travaux nécessaires sur tout le parcours du fleuve, de veiller, après la dissolution de la commission européenne, au maintien de la navigabilité des embouchures du Danube.

La commission européenne s'est constituée aussitôt et établit son siège à Galatz où elle réside encore actuellement. Quoique instituée pour une durée seulement de deux ans, elle a été prorogée d'abord pour dix ans, ensuite depuis 1886 à plusieurs reprises chaque trois ans, jusqu'à nos jours.

Cette institution a rendu de grands services à la navigabilité et a été d'une très grande utilité à une époque surtout où la Roumanie ne possédait pas un personnel technique assez nombreux et assez compétent en matière de travaux hydrauliques pour se charger d'une si grande besogne ¹⁾.

La commission riveraine, prévue par l'article 17, se réunit l'année suivante à Vienne pour établir le règlement de navigation et de police fluviales; ce règlement n'obtint pas l'approbation des Puissances signataires car il méconnaissait les intérêts européennes sur le Danube et à ses embouchures. En effet, l'Autriche avait introduit dans le règlement un article disposant que «d'exercice de la navigation fluviale proprement dite entre les ports du Danube, sans entrer en pleine mer, est réservé aux bâtiments des pays riverains de ce fleuve».

Cette disposition assurait à l'Autriche qui, seule, possédait des services de navigation organisés, le monopole du trafic sur le Danube.

La question resta en suspens jusqu'au traité de Berlin, en 1878. L'article 55 de ce traité disposa que les règlements de navigation, de police fluviale et de surveillance, depuis les Portes de Fer jusqu'à Galatz, seront élaborés par la commission européenne, assistée des délégués des Etats riverains et mis en harmonie avec ceux qui ont été ou seraient édictés pour le parcours en aval de Galatz.

L'article 55 n'ayant pas prévu le mode d'application de ses dispositions, la commission européenne désigna, en 1879, une délégation composée des représentants de l'Allemagne, de l'Autriche-Hongrie et de l'Italie et chargée de rédiger un avant-projet concernant l'application du dit article.

L'avant projet statuait que les règlements de navigation et de police fluviales seront élaborés par la commission européenne mais que l'exécution et la surveillance de ces règlements seront attribuées à une commission mixte composée des Etats riverains: la Roumanie, la Bulgarie, la Serbie et l'Autriche-Hongrie, qui aura *la présidence de cette commission avec voix prépondérante*.

Or, l'Autriche-Hongrie ne figurait pas parmi les Etats riverains de cette partie du Danube!

Les droits de cette commission riveraine étaient très

¹⁾ On trouve dans l'ouvrage de Mr. C. T. Baicoiano «*Dunărea, privire istorică, economică și politică*», des détails intéressants sur l'activité de la Commission européenne.

étendus : tous les plans des constructions élevées dans les ports danubiens devaient être soumis à son approbation ; elle jugeait, en dernier ressort, les contestations relatives à la navigation, c'est d'elle que dépendaient les inspecteurs et les capitaines des ports.

C'était la main mise de l'Autriche-Hongrie sur tout le parcours du Danube appartenant à la Roumanie, c'était une violation flagrante de ses droits de souveraineté. Encore une fois l'Empire voisin tâchait, en accaparant notre principale artère de navigation, de s'assurer notre vassalité économique.

Ce projet n'ayant aucune chance d'aboutir fut remplacé par le projet Barrère qui, quoique atténué, laissait subsister l'immixtion de l'Autriche-Hongrie sur tout le parcours du Danube qui nous appartenait et où elle n'était pas riveraine.

L'opinion publique roumaine fut unanime à condamner ces tentatives d'asservissement de la Roumanie à la toute puissance de l'Empire voisin. Le projet du gouvernement de Bucarest excluait toute immixtion dans la réglementation de la police fluviale de la part des Etats qui n'étaient pas riverains.

La proposition roumaine n'ayant pas été acceptée, les délégués de la commission européenne ont adopté le règlement Barrère qui remplaçait la présidence permanente avec voix prépondérante de l'Autriche-Ungrie par une présidence à tour de rôle selon l'ordre alphabétique des Etats.

La Roumaine refusa de signer l'acte qui la mettait à la discrétion de sa puissante voisine.

En 1883 lors de l'expiration du délai de fonctionnement de la commission européenne, une conférence fut réunie à Londres ; L'Allemagne contesta à la Roumanie le droit de siéger à la conférence, notre pays n'ayant pas la qualité de grande puissance. La Roumanie devait être traitée sur le même pied que la Bulgarie et la Serbie, ayant seulement voix consultative.

La Roumanie refusa de participer à la conférence, dans ces conditions, en déclarant qu'elle considérait comme nulles et de nul effet, à son égard, toutes les décisions qui seraient prises sans son consentement.

Une question qui met aussi en lumière les tendances et les procédés de l'Autriche-Hongrie à notre égard est celle relative aux Portes de Fer.

L'article 57 stipule que l'exécution des travaux destinés à faire disparaître les obstacles que les Portes-de-Fer et les

Cataractes opposent à la navigation, est confiée à l'Autriche-Hongrie :

«Les Etats riverains de cette partie du fleuve accorderont toutes les facilités qui pourraient être requises dans l'intérêt des travaux. Les dispositions de l'article VI du Traité de Londres du 13 Mars 1871 relatives au droit de percevoir une taxe provisoire pour couvrir les frais de ces travaux, sont maintenus en faveur de l'Autriche-Hongrie».

En 1899 Mr. Démètre Sturdza, ancien président du conseil des ministres, a publié un ouvrage remarquable¹⁾ où il analyse les règlements hongrois de navigation, de police fluviale et de prélèvement de taxes pour les Portes de Fer et les Cataractes du Danube „règlements qui sont en contradiction avec le droit public européen“.

Nous exposerons en peu de mots cette question d'après les observations de l'éminent homme d'Etat roumain.

Les traités qui règlent la navigation du Danube ont établi certains principes qu'il est utile de rappeler avant d'examiner les procédés du gouvernement hongrois dans une question qui intéresse les droits incontestés de la Roumanie. La liberté de navigation du fleuve est reconnue comme faisant partie du droit public européen, — aucun obstacle ne saurait être apporté à cette libre navigation — les règlements de navigation, de police fluviale et de surveillance doivent être conçus de manière à favoriser la navigation — aucune entrave ni redevance ne pèsera sur cette navigation — aucun péage, ni droit quelconque ne sera perçu sur le fait de la navigation du fleuve ou sur les marchandises se trouvant à bord des navires — seuls des droits fixes et d'un taux convenable pourront être perçus pour des travaux destinés à assurer et à faciliter la navigation et cela pour un temps nécessaire au remboursement des sommes dépensées — les Etats riverains ont des droits égaux à l'élaboration et à l'application des règlements de navigation, de police fluviale, de surveillance et d'établissement des taxes.

Le gouvernement hongrois, en vertu du mandat que lui avait cédé l'Autriche, édicta cinq règlements de navigation et de perception de taxes pour le Danube situé entre Moldova et Turnu-Severin.

Le gouvernement hongrois a décrété des règlements fluviaux de sa propre autorité et sans entente préalable

¹⁾ *La question des Portes de fer et des Cataractes du Danube* par D. A. Sturdza. — Berlin 1899.

avec les autres États riverains du Danube, avec la Roumanie en particulier, étant donné que le Canal des Portes de Fer a changé, par suite des travaux exécutés, le régime des eaux entre Orsova et Turnu-Severin.

Les règlements hongrois ne limitaient pas leur action à la partie du Danube qui traversait le royaume; ils étendirent leur autorité non seulement à la section régularisée du Bas Danube — une appellation absolument inexacte et dépassant les limites des travaux confiés à l'Autriche par le traité de Berlin¹⁾ — mais aussi «sur la section non régularisée, entre la fin intérieure des Portes de fer et Turnu Severin» (article 2 du 3-me règlement) quoique la frontière hongroise s'arrête en amont de Verciorova, au torrent de Bahna, éloigné d'Orsova de 4 1/2 kilomètres et de Turnu Severin de 17 1/2 kilomètres

L'article 4 du 3-me règlement statue que le hongrois sera la langue de service; toutes les relations des navires des différentes nationalités avec l'autorité d'Orsova et avec les pilotes de cette autorité devront se faire en hongrois. Ne crée-t-on pas de cette manière — observait avec juste raison Mr Sturdza — «une entrave à la liberté de navigation»? L'emploi de la langue hongroise dans des relations multiples et compliquées de chaque jour et chaque heure ne peut qu'entraver la circulation des navires. L'article 5 du 1-er règlement et les articles 1, 2, 3 et 4 du 2-me règlement soumet toutes les déclarations des navires au contrôle de l'autorité d'Orsova; le contrôle du pilote, la révision et la vérification de cette autorité portent non seulement sur le tonnage du navire mais aussi sur la qualité des marchandises qu'il transporte; les navires sont ainsi obligés à une longue relache forcée.

L'autorité d'Orsova décrète les taxes de navigation; ses agents les prélèvent; les sommes encaissées pour des pénalités servent à augmenter le fonds de secours des marius hongrois. Les taxes, d'ailleurs, ne sont ni uniformes, ni indépendantes de la qualité des marchandises, ni d'un taux convenable, ainsi que l'exige le traité de Paris. La réduction à moitié des taxes pour les bateaux de passagers à voyage régulier bihebdomadaire crée un privilège exclusif aux com-

¹⁾ Cette dénomination ne peut être appliquée qu'à la portion du Danube s'étendant des Portes de fer jusqu'à la section maritime. Aucun traité n'accorde à l'Autriche-Hongrie un mandat quelconque sur le Bas-Danube.

pagnies de navigation autrichienne et hongroise. La réduction, pour certaines marchandises, de deux tiers de la taxe, n'est faite que pour avantager le commerce hongrois, car on n'y voit que des articles qui l'intéressent. Les articles intéressant particulièrement la Roumanie, comme les céréales et le sel, sont exclus de ces faveurs.

Le gouvernement hongrois a encaissé, depuis 1899 jusqu'en 1912, pour plus de 10 millions de taxes et pourtant les travaux exécutés n'ont pas répondu à leur but. La régularisation des Portes de fer, pour lesquelles on a dépensé plus de 40 millions, est loin d'être accomplie.

* * *

Nous croyons avoir mis suffisamment en lumière les procédés austro-hongrois en fait de liberté de navigation sur le Danube. Ce chapitre met aussi en évidence les tendances de domination et de conquête à notre égard dont a été toujours animée la diplomatie de l'Empire dualiste.

La conclusion qui s'impose est la suppression de ce régime abusif aux Portes de Fer. Les perturbations politiques qui seront la conséquence de la guerre actuelle, provoqueront, peut-être, des changements territoriaux de nature à faciliter la solution du problème.

Quant à la commission européenne du Danube, tout en reconnaissant les services qu'elle a rendu à notre commerce, nous ne croyons pas que dans le nouvel ordre des choses, le maintien de cette commission soit compatible avec les droits de souveraineté de la Roumanie, d'une Roumanie prenant sa vraie place parmi les États de l'Europe.

Notre pays a fait de trop grands progrès sur tous les terrains, il dispose d'un personnel technique suffisamment préparé, pour qu'il puisse assumer, à lui seul, la tâche qui incombait jusqu'ici à la Commission européenne.

L'EXPANSION ALLEMANDE EN ORIENT

La Roumanie se trouve sur le chemin de l'expansion allemande en Orient.

L'Empire germanique, hanté par le rêve de hégémonie mondiale, s'est dépensé en efforts inouis pour réaliser deux de ses aspirations fondamentales : la domination de la mer et la main-mise sur les richesses et la vie économique des pays de la péninsule balkanique et de la Turquie d'Asie.

Le prince de Bülow avait formulé en 1906, dans des termes modérés, les principes qui devaient guider son pays dans la nouvelle phase de son développement politique et économique : « La tâche de notre génération est en même temps de conserver notre position continentale, base de notre position mondiale, et de cultiver nos intérêts d'outre-mer, de poursuivre une politique mondiale réfléchie, sensée, sagement limitée, de telle façon que la sûreté du peuple allemand ne soit pas compromise, ni l'avenir de la nation mis en péril »¹⁾.

Le prince de Bülow a prêché dans le désert ; les hommes d'Etat allemands, au lieu de suivre une politique mondiale « sagement limitée » se sont fait les instruments d'une politique de domination et de conquête qui devait s'appesantir surtout sur les petits Etats ; il faut reconnaître que les dirigeants de la politique allemande ne faisaient que suivre les courants qui s'étaient manifestés dans les couches profondes de la nation, sous l'impulsion des apôtres de la « Germanie au-dessus de tout », des Treitschke et des Bernhardi.

Le 20 Mai 1915, plusieurs corporations très puissantes telles que la « Ligue des agriculteurs », la « Ligue des paysans.

¹⁾ « *La Politique allemande* » par le prince de Bülow, 3-me édition française p. 29.

allemands», «l'Union centrale des industriels allemands», la «Ligue des industriels» et «l'Union des classes moyennes de l'Empire» ainsi que «des Associations chrétiennes de paysans allemands» ont adressé une requête au chancelier de l'Empire demandant que «la Belgique, au point de vue de la politique militaire et douanière, ainsi qu'au point de vue monétaire, bancaire et postal, soit soumise à la législation de l'Empire allemand»¹⁾. Par la conquête de la Belgique et du Nord de la France, ce qui supposait l'écrasement de la flotte anglaise, l'Allemagne s'assurait la domination des mers. Mais l'État allemand, devenu un état industriel par excellence, devait s'assurer en même temps la domination de vastes régions agricoles, afin de pouvoir se procurer facilement et en toute occasion, les matières premières et les produits agricoles qui lui manquaient. Le mémoire des corporations parlait de la «nécessité de renfoncer les saints fondements agricoles par une extension considérable des frontières de la Prusse vers l'Est, par l'annexion partielle tout au moins des provinces baltiques et des territoires qui les limitent au Sud».

En dehors de la conquête directe, préconisée ouvertement, l'Allemagne a poursuivi une politique de domination indirecte à l'égard de plusieurs pays. Parmi ces pays nous devons compter, en première ligne, la Turquie. Le baron Beyens, ancien ministre de Belgique à Paris, a exposé dans un livre remarquable les étapes de la politique allemande en Orient, dont la principale fut l'accaparement de toutes les entreprises financières et industrielles, surtout en Turquie d'Asie et dont la dernière fut l'intervention de l'Autriche-Hongrie pour venger les échecs de sa politique balkanique, intervention soutenue par l'Allemagne. «L'empire dualiste ne pouvait pas se résigner à faire bonne mine à mauvais jeu ni supporter le voisinage d'une Serbie grandie en puissance et en prestige. C'est elle — nul doute n'existe plus à ce sujet — qui a poussé la Bulgarie à attaquer ses alliés de la veille, en lui promettant de retenir la Roumanie dans l'inaction»²⁾.

¹⁾ Reproduit d'après le *Bulletin de l'Alliance française*, 1915, p. 39. Le 15 Août de la même année le bureau central du parti national libéral a tenu une réunion au cours de laquelle fut adoptée une résolution déclarant que le résultat de la guerre actuelle ne saurait être qu'une paix qui étendra les frontières de l'Allemagne à l'Est, à l'Ouest et outre mer.

²⁾ *L'Allemagne avant la guerre*, les causes et les responsabilités, Bruxelles et Paris, 1915.

Pendant l'hiver suivant l'armée turque était réorganisée sous la direction d'officiers généraux allemands et prête à jouer le rôle que lui réservait l'Allemagne¹⁾.

L'entrée en scène de la Turquie, à côté des Puissances Centrales, dans le grand conflit européen, a été le résultat d'un plan mûrement réfléchi et dont l'exécution a été poursuivie avec beaucoup de méthode et de ténacité.

Il y a longtemps que les voyageurs, les explorateurs allemands rêvaient de voir les anciennes régions où avaient fleuri Babylone, conquises ou au moins colonisées par eux: «L'Orient est le seul territoire du globe qui n'ait pas subi l'influence d'une des grandes nations ambitieuses de la terre, mais il est en même temps le plus merveilleux domaine de colonisation et si l'Allemagne ne laisse pas lui échapper cette occasion, elle aura conquis la meilleure part dans le partage de la terre. Aussitôt que quelques centaines de mille de colonistes allemands, armés, cultiveront ces champs admirables, l'empire allemand aura entre ses mains le sort de l'Asie-Mineure; il deviendra le protecteur de la paix pour l'Asie entière²⁾».

Karl Kaerger, voyageur et économiste, conseillait en 1902, une union douanière avec la Turquie: «si l'Empire allemand parvient à diriger le flot de ses émigrants vers les territoires pleins de richesses de la Turquie et à conclure avec cette dernière une union douanière, l'avenir économique et par conséquent l'avenir politique de l'Allemagne obtiendrait une base plus large et plus solide³⁾».

En 1895 l'empereur Guillaume fit son voyage de Palestine et prononça à Damas un discours où, sous l'apparence d'une manifestation d'amitié pour le monde musulman, perçait les visées germaniques sur l'empire ottoman. Après ce voyage, la propagande pour l'expansion allemande en Orient redoubla d'activité.

La politique «musulmane» de l'Empereur porta bientôt ses fruits. En 1899 la Porte accorda, en principe, la concession du chemin de fer de Bagdad au Dr. Siemens, ancien directeur de la Deutsche Bank et président du conseil d'ad-

¹⁾ Même ouvrage p. 260.

²⁾ A. Sprenger. Babylonien, das reichste Land in der Vorzeit und das lohnendste Kolonisationsfeld für die Gegenwart 1886 (cité par M. Ch. Andler, dans le *Pangermanisme*, p. 40.

³⁾ Karl Kaerger, Klein Asien, ein deutsches Kolonisationsfeld, 1902 (cité également par Ch. Andler).

ministration de la société allemande des chemins de fer d'Anatolie.

En 1902 la concession fut accordée définitivement au groupe allemand pour une période de 99 ans¹⁾. «Le trajet devait utiliser la ligne d'Anatolie qui part d'Haïdar-Pacha en face de Constantinople et s'arrête à Konia; la ligne devait descendre vers le sud-est pour arriver à Adana, puis, franchissant l'Euphrate, pénétrait dans la Mésopotamie jusqu'au Tigre, dont il descendait la rive droite de Mossoul à Bagdad. Plus tard on projeta de prolonger la voie ferrée de Bagdad à Koweit sur le golfe Persique».

La ligne concédée qui a une longueur de 3400 kilomètres, établit une nouvelle communication entre l'Europe et les Indes.

«Pour l'empire allemand, disait le député Hasse au Reichstag en 1899, abstraction faite des avantages économiques, le chemin de fer de Bagdad pourra être plus tard d'une grande valeur politique».

Nous croyons intéressant de reproduire d'après la *Science et la Vie*²⁾ la carte des grandes routes asiatiques ambitionnées par les Allemands, et dont une partie sont encore entre leurs mains.

En même temps que cette pénétration de l'Empire ottoman par les chemins de fer, tout un réseau d'entreprises et d'institutions, enveloppait sa vie économique. Des banques allemandes surgirent l'une après l'autre: la *Deutsche Palästina Bank*, puis la *Deutsche Orient Bank* qui établit des succursales dans tout l'Empire. Une compagnie allemande obtint la concession du câble qui relie Constantinople à notre port de Constantza.

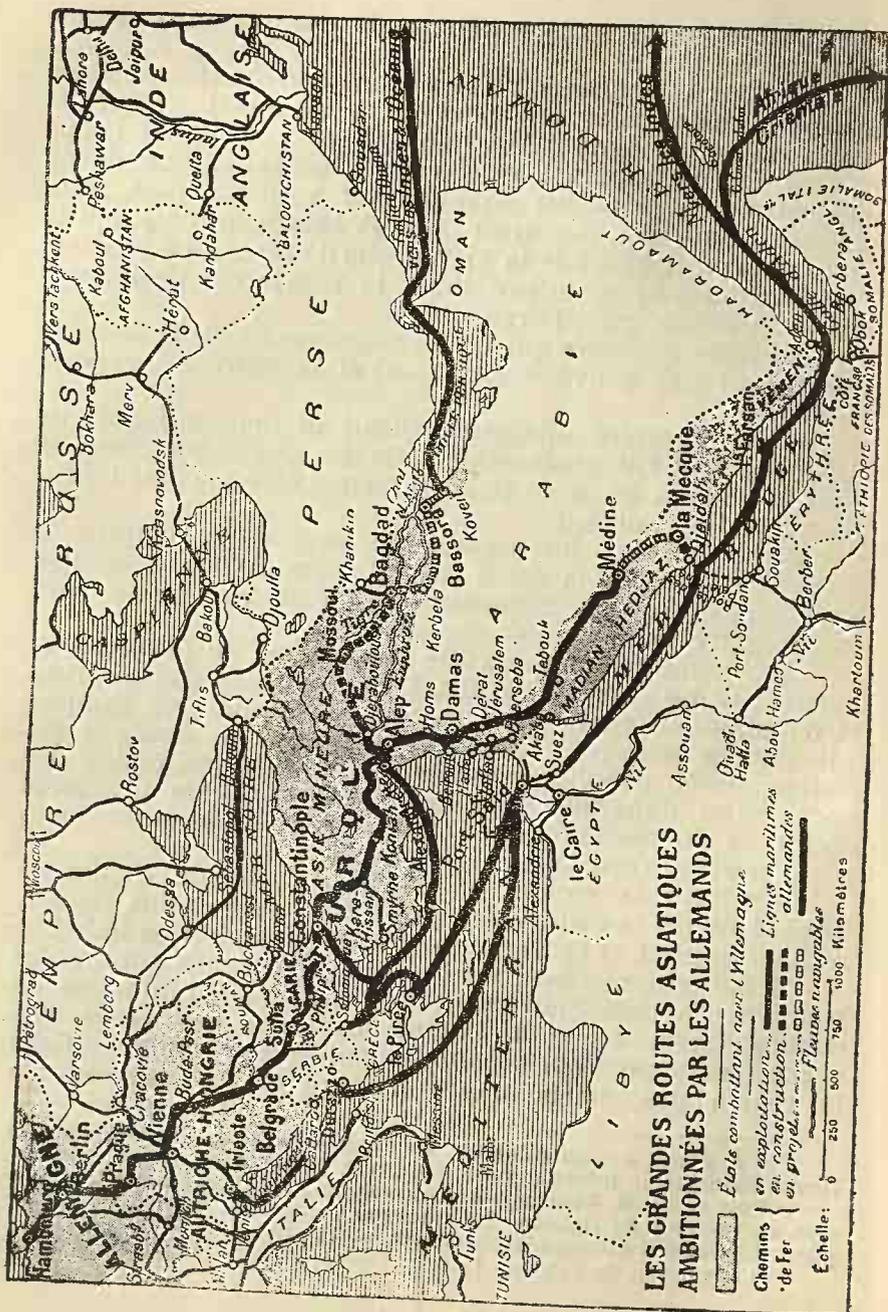
En 1911 la société allemande du chemin de fer de Bagdad obtint la concession des lignes de chemins de fer. El-Hélib-Bagdad, et l'embranchement Osmanieh-Alexandrette.

L'Allemagne s'assurait ainsi des débouchés admirables pour ces produits industriels, des champs magnifiques de culture pour le blé et le coton, ouverts à ses colons, des régions vastes et riches pour ses entreprises minières dans la région des charbonnages d'Eregli et des pétroles de

¹⁾ F. Dubief, ancien ministre, *Le Chemin de fer de Bagdad*, dans la Revue économique internationale 1912, vol. II, No. 1, p. 7-44.

Voir aussi: G. Demorgny, ancien secrétaire général de la Commission européenne du Danube: La question persane et la guerre (le chapitre: Les efforts allemands en Orient, p. 48-62).

²⁾ Livraison de Janvier 1916.



Kerbouck. La Turquie, à son tour, obtenait l'avantage de pouvoir concentrer, en peu de temps, ses corps d'armée d'Erzeroum, de Damas et de Bagdad.

La guerre a surpris l'Allemagne avant d'avoir réalisé son plan; le chemin de fer de Bagdad dont elle voulait rester maîtresse absolue, par suite des difficultés financières qui surgirent dans les derniers temps et exigeaient une collaboration des capitaux français et anglais, est resté inachevé. Un avenir prochain nous dira si ces plans avaient des chances d'être réalisés ou bien s'ils ne constituaient qu'un rêve qui devra s'évanouir complètement le jour de l'effondrement de la Turquie.

En même temps que la main-mise sur la Turquie, l'Allemagne poursuivait une politique de pénétration économique en Serbie, en Bulgarie et surtout en Roumanie. La Roumanie, par sa position géographique, par le nombre de ses habitants, par sa richesse agricole, par ses gisements de pétrole, constituait un champ d'activité remarquable pour les commerçants, les financiers et les industriels allemands.

Cette politique d'envahissement économique en Roumanie, a eu pour résultat de nous rendre, à certains points de vue, absolument dépendants de l'Allemagne: notre marché financier est devenu une annexe de celui de Berlin, notre importation était constituée en très grande partie par des articles industriels venus d'Allemagne; de nombreuses industries et entreprises, surtout pétrolifères, étaient complètement dominées par les capitaux allemands. Le danger de cette situation apparut au courant de la guerre européenne, quand nous nous aperçûmes que notre vie économique subissait l'influence du grand Empire du Centre et que nous étions menacés de suspendre une très grande partie de notre activité industrielle au cas où l'Allemagne ne nous procurerait plus les objets indispensables à nos fabriques et usines ainsi que les instruments nécessaires à notre agriculture. Nous étions à la merci de l'Allemagne pour nos produits pharmaceutiques et chimiques en général ainsi que pour une partie de nos armes et munitions de guerre.

La pénétration allemande en Roumanie date surtout depuis une trentaine d'années; la guerre douanière entre la Roumanie et l'Autriche-Hongrie profita surtout à l'Allemagne qui, petit à petit, accapara le marché roumain, au détriment

de son alliée. Quand la guerre douanière cessa, l'Allemagne avait déjà pris solidement pied chez nous; aujourd'hui elle a refoulé l'Autriche-Hongrie au second plan.

C'est la convention de 1893 qui régla les relations commerciales entre l'Allemagne et la Roumanie. Cette convention différait de celles avec l'Angleterre, la France et la Suisse, conclues la même année et qui n'étaient basées que sur la clause de la nation la plus favorisée. La convention avec l'Allemagne comprenait, en dehors de cette clause, deux tarifs douaniers complets, un tarif concernant l'exportation de Roumanie en Allemagne et un autre relatif à l'exportation allemande en Roumanie. «Le premier de ces tarifs, annexé à la convention sous la lettre *B*, comprend 65 taxes dont la Roumanie ne peut bénéficier qu'en ce qui concerne 16 taxes; le second, annexé sous la lettre *C* comprend 185 taxes douanières; parmi ces taxes il y en a 22 dont l'Allemagne ne peut bénéficier, les marchandises correspondantes étant accaparées par la production ou par notre industrie nationale»¹⁾.

En résumé, la convention avec l'Allemagne nous enlevait la liberté du tarif pour 185 taxes douanières, mais parmi ces taxes il y en avait quelques unes d'un caractère assez protecteur pour permettre à un certain nombre d'industries de se développer chez nous. Ce tarif conventionnel visait surtout à la consolidation des taxes existantes pour une durée de 10 ans.

Le 8 Octobre 1904 on signa à Bucarest une „Convention additionnelle au traité de commerce, de douane et de navigation en vigueur entre la Roumanie et l'Allemagne depuis le 21 Octobre 1893“.

C'est, en effet, cet ancien traité qui a été pris pour base des nouvelles négociations, chacun des deux États contractants cherchant à y introduire les modifications nécessitées par les changements survenus dans leur situation économique au cours des dernières années. La nouvelle convention entra en vigueur le 1 Juillet 1906 et exercera ses effets jusqu'au 31 Décembre 1917.

Examinons ces modifications afin de nous rendre compte si, au point de vue roumain, la nouvelle convention présente des avantages sur l'ancien traité.

Cette convention contient, malheureusement, une aug-

¹⁾ Expunere de motive la proiectul de tarif vamal din 1904, p. 36.

mentation des taxes établies sur les principaux articles de notre production agricole.

Ainsi, le blé paiera 5 marks 50 les 100 kilos au lieu de 3 1/2. Les droits d'entrée pour le maïs ont été presque doublés et portés de 1^m,60 à 3 marks. L'orge, le malt, paieront 4 marks au lieu de 2; l'avoine, 5 marks au lieu de 2,80; le seigle, 5 marks au lieu de 3 1/2.

Les taxes ont été également élevées pour les animaux vivants et les produits animaux alimentaires.

Toutes ces taxes — sur les viandes fraîches, salées ou fumées, les volailles, le laitage, le beurre, les fromages — sont des plus dures.

Pour les œufs seulement on a maintenu l'ancienne taxe (2 marks les 100 kilos); l'Allemagne, il est vrai, n'avait pas d'intérêt à majorer cette taxe, car elle ne produit pas assez d'œufs pour sa consommation intérieure et elle a besoin d'en importer d'énormes quantités de Russie, de Bulgarie ou de Roumanie. Nous avons obtenu encore quelques concessions pour des articles secondaires.

Dans la nouvelle convention nous trouvons, par rapport à l'ancienne, une certaine réduction pour le bois brut; le bois scié ou équarri paiera, par contre, davantage.

Il ressort avec évidence de tout ceci que l'Allemagne a voulu, en première ligne, obtenir une protection plus efficace de son agriculture. Sous la pression du mouvement agrarien, du fameux *Bund der Landwirte*, l'Allemagne, après avoir assis sur des bases solides son industrie, s'efforçait d'encourager à son tour et de relever son agriculture qui se ressentait vivement de la baisse des prix, constante depuis une vingtaine d'années¹). Les idées du chancelier de l'Empire à ce sujet étaient de notoriété publique.

L'Allemagne a fait quelques concessions sur le terrain industriel afin de pouvoir mieux protéger son agriculture.

Quel fut l'effet de ces taxes sur notre exportation en Allemagne?

Presque tous les autres articles se rattachant à l'agriculture, à l'exception des céréales, continuèrent à subir un régime de rigueur qui diminua encore d'avantage leur exportation en Allemagne. Avec les nouvelles taxes nos exportations en Allemagne d'animaux vivants, de produits

¹) V. *Beiträge zur neuesten Handels Politik Deutschlands* (dans *Souchon: Les Cartells de l'Agriculture en Allemagne*, p. 14).

animaux alimentaires, légumes et autres produits végétaux¹⁾ furent supprimées.

En ce qui concerne les céréales — blé, avoine, maïs, orge, seigle—la question est plus compliquée. Même avec les taxes du tarif de 1893, relativement assez élevées, nos céréales ont réussi à pénétrer en grande quantité en Allemagne par la voie de la Belgique et de la Hollande.

Dans les années de mauvaises récoltes, le résultat de la majoration de ces taxes a été de faire payer plus cher aux consommateurs allemands les céréales provenant de Roumanie.

Nous ne pouvons terminer ces observations sur les droits imposés à nos produits en Allemagne sans mentionner l'addition faite à l'ancien article 5, addition en vertu de laquelle est permis le transit des viandes fraîches ou préparées, de provenance roumaine et qui sont expédiées directement de Roumanie, sous réserve de l'observation des mesures de protection vétérinaire exigées ou qui pourront être exigées par les lois et prescriptions allemandes.

Sous la même réserve et aux mêmes conditions est permise l'importation en Allemagne des viandes de provenance roumaine qui pourront être considérées comme viandes préparées selon l'esprit de la loi allemande sur l'inspection des viandes du 3 juin 1900.

Voici comment s'exprimait à ce sujet les *Hamburger Nachrichten* du 31 Janvier 1906

«Remarquons, à ce propos, que la Roumanie a attaché le plus grand prix à obtenir, en dehors de concessions tarifaires pour le maïs et le pétrole, des conditions avantageuses pour le transit des viandes par l'Allemagne ainsi que pour l'importation en Allemagne des viandes et du bétail roumains. Certes, il n'a aucunement été possible pour nous de tenir compte de la demande formulée primitivement par la Roumanie concernant la conclusion d'une convention vétérinaire. Par contre, le transit des viandes nous a paru être sans danger aucun, aux conditions dans lesquelles il a été accordé avec le maintien de toutes les garanties voulues. Il n'a donc été fait de concession que pour ce qui a trait au transit direct des viandes d'origine roumaine. Il sera facilement possible, en observant les mesures de contrôle voulues, d'écartier le danger qui pourrait résulter de la réimportation en Allemagne de tiers pays de la viande roumaine transitée par l'Allemagne. On a pu,

¹⁾ Nous trouvons dans la statistique du commerce extérieur une seule exception; nous avons exporté en 1913 en Allemagne 148.412 kgr. de fruits.

en outre, accorder à la Roumanie les mêmes concessions qu'à la Russie pour l'importation de la viande préparée selon les prescriptions de la loi allemande sur l'inspection de la viande.

«La seule différence consiste dans le fait qu'on permet seulement l'importation de la viande de provenance exclusivement roumaine. Nos négociateurs ont, en outre, fait la déclaration — qui va de soi — qu'une abolition ou une limitation des mesures prohibitives existantes ne pourraient être effectuées que le jour où le gouvernement allemand considérerait comme définitivement écarté ou suffisamment réduit le danger d'une contamination du bétail allemand de la part de la Roumanie».

Ces observations du journal allemand nous dispensent de tout commentaire. Le résultat a été que nous n'avons pu exporter aucune quantité de viande.

Tandis que l'Allemagne cherchait à tout prix à obtenir et obtenait effectivement des avantages pour son agriculture, le gouvernement roumain, en échange de ces concessions, s'efforçait d'obtenir des augmentations des taxes d'entrée en Roumanie sur certains articles d'importation allemande et surtout sur les objets fabriqués dont la matière première se trouve abondamment en Roumanie et y a donné naissance à une certaine industrie, tels que les fabriqués de la laine et des cuirs, la pelleterie, le papier, en partie les fabriqués du bois, ainsi que pour les articles dont la fabrication s'est développée indépendamment des considérations précédentes, tels que les tissus fabriqués au métier, les boutons garnis de coton, les articles en métal battu, la vaisselle émaillée, les ouvrages en fil de fer, etc.

Étant données les taxes élevées obtenues par le gouvernement allemand sur les droits d'entrée en Allemagne pour les céréales, les animaux vivants et les produits animaux alimentaires, le gouvernement allemand a dû céder, à son tour, sur certains points. Il est intéressant, à ce sujet, de reproduire les appréciations du journal déjà cité plus haut, les *Hamburger Nachrichten*. On se rendra compte de la valeur de ces concessions et de l'esprit dans lequel elles ont été faites :

«Malgré son traité de commerce, l'Allemagne n'avait pu obtenir, pour son importation en Roumanie, aucune avance sur d'autres États. La raison fondamentale en était que nous nous étions réservé des avantages pour toute une longue série d'articles que la Roumanie importe en réalité surtout d'autres États, de sorte qu'une grande partie de ces avantages douaniers ne nous a pas profité à nous, mais précisément

à nos concurrents. Pour empêcher, dans la mesure du possible, la répétition de ce fâcheux état de choses, on a fait cette fois un triage soigneux des seules marchandises pour lesquelles l'Allemagne tient réellement la tête des pays importateurs. Par contre, on a renoncé à des prétentions pour celles de nos marchandises pour lesquelles la concession d'avantages douaniers aurait profité en première ligne à d'autres États. Dans le cercle des marchandises qui restaient à la suite de ce triage on a encore, autant que possible, éliminé celles qui représentaient des éléments bruts ou des moyens de production pour l'industrie roumaine, articles à l'abaissement des droits d'entrée desquels la Roumanie elle-même était intéressée en première ligne et encore même beaucoup plus que nous. On n'a exigé en conséquence de réductions douanières que pour les fabriqués finis. Parmi ces derniers eux-mêmes, on a fait encore une nouvelle distinction entre les marchandises grossières pour l'usage des masses, marchandises qui sont déjà à l'heure actuelle plus ou moins fabriquées par l'industrie roumaine et entre les articles plus spéciaux que l'industrie roumaine ne pourra encore fabriquer d'ici un temps éloigné, soit parce qu'elle n'en possède pas encore les moyens de production technique, soit parce que le marché roumain est trop petit pour l'écoulement de ces articles. Autant que possible, on a compris cette fois dans la convention de commerce beaucoup moins d'articles du tarif roumain que dans le dernier traité de commerce. C'est à cause de ces diverses considérations que nous n'avons, pour notre part, émis des prétentions que pour les articles spéciaux de la dernière catégorie dont je viens de parler».

L'Allemagne a obtenu des réductions sur les articles suivants : cuirs vernis et cuirs fins, fils de laine à 2, 3 ou plusieurs bouts, tissus blanchis ou imprimés de coton, étoffes tissées, tissus de tous textiles végétaux, papier vélin et colorié, certaines catégories de fer.

Sur les 854 articles du tarif roumain de 1904, les réductions de taxe et les consolidations touchent 146 articles.

Les réductions qui avaient été accordées à l'Allemagne sinon par rapport à la convention précédente, du moins par rapport au tarif autonome, pour les articles qui intéressaient spécialement son industrie, avaient été assez importantes pour lui permettre d'occuper, en ce qui concerne la plupart de ces articles, le premier rang sur notre marché.

Il est intéressant de suivre le progrès des importations allemandes en Roumanie, depuis la date du dernier traité de commerce :

Année	Tonnes	Valeur	Année	Tonnes	Valeur
1903 . . .	66.457	78.446.863	1909 . . .	136.543	124.636.629
1904 . . .	78.293	91.784.928	1910 . . .	156.389	138.237.277
1905 . . .	86.216	91.472.939	1911 . . .	187.243	183.797.449
1906 . . .	114.189	142.264.272	1912 . . .	331.901	240.435.129
1907 . . .	135.748	147.532.629	1913 . . .	366.995	237.819.146
1908 . . .	136.543	140.810.359	—	—	—

L'importation de la dernière année (1913) représente comme valeur 40% de notre importation totale; comme quantité elle ne représente que 27%, ce qui dénote le grand développement de l'importation industrielle allemande en Roumanie. Pendant cette période (1903—1913) les importations austro-hongroises ont passé de 74.381.624 à 138.122.076 lei, ce qui ne représente qu'une augmentation de 75% tandis que l'importation allemande a augmenté de 300%.

Voici les articles pour lesquels l'Allemagne tient la première place chez nous: métaux, ouvrages de métaux et autres produits miniers (89.643.608 lei en 1913) machines (35.215.635 lei) laines, poils, ouvrages de ces matières (14.056.180 lei) explosifs (18.217.168 lei) véhicules (14.341.489 lei) peaux et objets en peau (10.489.392) soie et ouvrages en soie (4.626.589 lei; la France occupe le second rang avec 4.442.704 lei) caoutchouc, gutta-percha, sucres végétaux (3.719.311 lei).

Nous ne parlons pas d'un grand nombre d'articles où l'Allemagne occupe le second rang avec des sommes importantes.

C'est depuis 1902 que date la nouvelle politique douanière de l'Allemagne; c'est à cette époque que le Reichstag vota le nouveau tarif douanier qui avait pour but une protection efficace de l'agriculture afin de stimuler autant que possible la production nationale tout en assurant la sauvegarde des intérêts industriels; en même temps le gouvernement allemand négociait avec différentes puissances des conventions commerciales afin d'assurer des débouchés pour l'industrie allemande, dont l'essor était d'année en année plus considérable.

L'Allemagne réalisa un tour de force; d'un côté elle

édicte des tarifs presque prohibitifs pour les produits agricoles de la Russie de l'Autriche-Hongrie, des Etats-Unis d'Amérique, de la République Argentine, de la Serbie, de la Bulgarie et de la Roumanie et en même temps elle obtenait de ces pays des concessions pour ses produits industriels. L'Allemagne profita des circonstances politiques,—en ce qui concerne la Russie, de la guerre avec le Japon,— pour imposer sa politique douanière. Tous les Etats agricoles qui étaient lésés par le tarif allemand auraient pu, en se concertant, riposter par représailles; mais ils restèrent isolés et durent s'incliner à tour de rôle. «Le prince de Bulow pouvait à juste titre, se vanter devant le Parlement allemand que la campagne était conduite à bonne fin puisque l'Allemagne avait réussi à conclure les traités nécessaires à son industrie, tout en assurant à son agriculture une protection efficace contre la concurrence étrangère»¹).

En ce qui concerne la Roumanie nous avons vu que l'Allemagne a obtenu la réduction et la fixation d'un nombre important d'articles de notre tarif pour une période déterminée. L'Allemagne a obtenu ces concessions sans nous accorder en échange aucune réduction pour nos produits agricoles.

Naturellement notre bétail fut frappé de mesures prohibitives, comme en Autriche-Hongrie.

Conjointement à l'augmentation de ses importations en Roumanie, l'Allemagne s'efforça d'accaparer le marché financier et industriel de notre pays par la création de banques et d'industries diverses. Nous nous sommes occupés des banques dans le chapitre „Les relations commerciales entre la France et la Roumanie“.

Il nous reste à examiner le rôle joué par l'Allemagne dans le mouvement industriel du pays ainsi que dans l'émission de nos emprunts publics.

On connaît l'organisation des grandes banques allemandes, leur puissante concentration et leurs étroites relations avec le monde industriel. „Ces relations, nous dit Mr. G. Delamotte²), se manifestent principalement dans la composition des conseils d'administration. Les directeurs de

¹) *La nouvelle ère de la politique douanière* par A. de Matlekovits.—Bruxelles, 1906.

²) Gabriel Delamotte: *le «Marché financier allemand» dans «les Grands Marchés financiers»*. Paris, 1912, p. 250.

banque, et même les fondés de pouvoir, sont en quelque sorte *délégués* dans les conseils des entreprises industrielles pour y surveiller les intérêts de la banque à laquelle ils appartiennent. Ces relations étroites entre les banques et l'industrie ont pour conséquence d'entraîner les banques dans trois séries d'opérations: *a)* la mise en portefeuille d'actions et d'obligations industrielles, *b)* le placement d'actions et d'obligations industrielles, enfin *c)* des ouvertures de crédit à des sociétés industrielles". Ainsi la *Disconto-Gesellschaft* est représentée dans les conseils de 114 et la *Deutsche-Bank* dans les conseils de 134 sociétés.

Les banques qui sont en relations étroites avec les banques allemandes travaillent d'après les mêmes principes; aussi les entreprises commerciales et industrielles à capital allemand se multiplient-elles en Roumanie.

Ces entreprises peuvent se classer ainsi qu'il suit: 1) entreprises commerciales, de commission, d'importation et d'exportation, de transports terrestres et maritimes, 2) entreprises industrielles en général, 3) entreprises pétrolifères.

Les maisons de commission et d'expédition, étant données leurs rapports étroits avec les banques et les sociétés industrielles allemandes, sont les meilleures auxiliaires de ces dernières; ce sont elles qui fournissent aux agriculteurs les outils et les machines, moyennant de très fortes commissions; la vente se fait généralement à crédit, par paiements échelonnés à longs termes, ce qui justifie des intérêts considérables; les maisons de banque facilitent la combinaison et les maisons de transport se chargent, moyennant de grosses rétributions, de l'expédition.

Un grand nombre de sociétés industrielles ont été créées en Roumanie par des banques allemandes. En première ligne figurent les sociétés d'électricité. Les grandes sociétés d'électricité allemandes telles que l'„Allgemeine Elektrizitäts-Gesellschaft“ (A. E. G.) de Berlin, l'„Elektrizitäts-Aktiengesellschaft vormals W. Lahmeyer et Co.“ de Francfort-am-Mein, les sociétés „Siemens et Halske“, „Siemens et Schuckert“ ont fondé en Roumanie des succursales ou des sociétés qui ont accaparé presque toutes les entreprises; une seule société française, la „Société du gaz et d'électricité de Bucarest“ fournit le gaz et l'électricité à la commune et aux particuliers. Toutes les autres communes ont du recourir aux sociétés allemandes pour l'installation de la lumière électrique. Aussi l'importation des machines et ap-

pareils électriques est entre les mains des industriels allemands. Dans le chapitre concernant l'«*Industrie roumaine*» nous avons publié un tableau concernant les importations de machines et d'appareils; on peut se rendre compte, en consultant ce tableau, de l'importance des exportations allemandes en Roumanie.

Les entreprises de chauffage central et d'installation d'eau sont, de même, une spécialité allemande. Citons encore des sociétés pour la fabrication des tissus, des machines, des entreprises forestières etc.

Une mention à part est due aux entreprises pétrolières où les Allemands règnent en maîtres. Les deux grandes banques berlinoises la „*Deutsche Bank*“ par la „*Steaua Romana*“ et la „*Disconto-Gesellschaft*“ par la „*Concordia*“, la „*Vega*“ et le „*Crédit Pétrolifère*“ dominent le marché du pétrole en Roumanie¹⁾.

Voici quelques données relativement à ces importantes sociétés: La „*Steaua Romana*“ a un capital de 120.000.000 de francs; elle appartient au groupe financier à la tête duquel se trouve la *Deutsche Bank* et dont font partie la *Nationalbank für Deutschland* de Berlin, la *Bank für Handel und Industrie* de Berlin, la *Berliner Handelsgesellschaft*, la *Mitteldeutsche Credit-Bank* de Berlin, la *Wiener Bank Verein* de Vienne.

La *Concordia* a un capital de 12.500.000 francs; elle appartient à un groupe financier, à la tête duquel se trouvent la *Discontogesellschaft* et la maison *S. Bleichröder* de Berlin.

Le *Crédit Pétrolifère* au capital de 6 millions et la *Vega*, Société de raffinage du pétrole, au capital de 5 millions, appartiennent au même groupe.

Nous faisons abstraction des participations secondaires à ces entreprises, participations qui n'ont absolument aucune influence sur leur direction.

Pour donner une idée de l'importance de ces entreprises nous indiquerons quelques chiffres relatifs à leur production et à leur fabrication²⁾. Voici d'abord le total général pour toutes les sociétés:

¹⁾ La „Société roumano-américaine“ et l'„*Astra*“ à capital en majorité hollandais, peuvent seules être comparées aux entreprises allemandes.

²⁾ D'après le *Moniteur du Pétrole Roumain*.

DÉNOMINATION	T O N N E S				
	1911	1912	1913	1914	1915
<i>Pétrole brut</i>					
Production totale du pétrole brut	1.544.847	1.804.761	1.885.225	1.783.947	1.673.145
Pétrole brut employé à la fabrication	1.404.403	1.667.389	1.787.245	1.680.894	1.580.981
<i>Fabrication</i>					
Benzine	260.653	352.492	422.019	396.865	394.809
Lampant	312.711	345.802	380.074	352.682	263.633
Huiles	24.703	43.438	48.416	100.047	129.685
Résidus	783.136	898.011	906.735	807.276	765.676
<i>Consommation annuelle du pays</i>					
Benzine raffinée et dénaturée	24.450	30.656	30.131	31.672	31.762
Pétrole lampant	43.941	49.941	51.396	51.710	52.741
Huiles de graissage et dénaturées	22.401	28.997	33.725	40.816	48.348
Paraffine	1.144	1.138	1.425	1.416	1.849
Résidus	434.094	540.385	560.492	524.254	501.943
Combust. employé aux raffineries	123.029	140.590	135.728	134.324	166.189
<i>Exportation annuelle</i>					
Benzine brute et raffinée.	124.384	173.817	237.168	164.143	13.132
Lampant et distillé	318.441	353.563	418.622	297.800	272.899
Pétrole brut	29.755	27.498	28.622	15.405	2.775
Résidus, gaz-oil, etc.	199.698	283.594	341.912	167.523	140.041
Huiles minérales	4.412	7.351	9.543	8.617	
Paraffine	476	600	579	536	243

La production du pétrole brut se répartit, entre les grandes sociétés, de la manière suivante:

	Tonnes	
	1914	1915
<i>Steuau Romana</i> } ¹⁾	368.395	367.565
<i>Concordia</i>	81.965	77.889
Total	450.360	445.454
<i>Astra</i> ²⁾	466.605	342.173
<i>Roumano-Américaine</i> ³⁾	420.531	375.914

¹⁾ Sociétés allemandes.

²⁾ Société hollandaise au capital de 60 millions, avec participation de capitaux allemands et français.

³⁾ Société fondée par la *Standart Oil* de New-York (capital 25 millions).

L'activité des principales sociétés de raffinage se résume dans les chiffres suivants :

	Tonnes Pétrole brut employé à la fabrication	
	1914	1915
<i>Steaua Romana</i>	371.216	323.650
<i>Vega</i>	118.207	78.561
<i>Astra</i>	421.631	363.115
<i>Roumano-Américaine.</i>	384.550	311.147

En ce qui concerne les 40 réservoirs en exploitation au 31 Janvier 1916 dans la station de pétrole de l'Etat de Constantza, 13 réservoirs d'une capacité de 65.000 mc. sont exploités par la *Steaua Romana* et 7 d'une capacité de 35.000 mc. par le *Crédit Pétrolifère*. La société *Astra* dispose de 40.000 mc. et la *Roumano-Américaine* de 25.000 mc.

En dehors des installations de l'Etat, il y a encore à Constantza 4 stations particulières de dépôt: La *Steaua Română* dispose de 16 réservoirs de dépôt et de 11 réservoirs d'une capacité de 38.000 mc.; le *Crédit Pétrolifère* a acheté des terrains en vue de la construction de nouveaux réservoirs. A Braïla le *Crédit Pétrolifère* a une installation composée de 10 réservoirs, d'une capacité de 22.500 tonnes et un certain nombre de barques-tanks. A Giurgevo la *Steaua Română* possède 6 réservoirs de dépôt et 4 réservoirs de réception d'une capacité de 7.300 tonnes et un certain nombre de tanks et de tanks à moteur.

Quant au parc à wagons-cisternes, leur répartition est la suivante :

<i>Steaua Bomână</i>	967	wagons-cisternes
<i>Crédit pétrolifère</i>	458	" "
<i>Astra</i>	552	" "
<i>Roumano-Américaine</i>	444	" "

On voit, d'après ces chiffres, l'importance des intérêts allemands dans l'industrie du pétrole. Il est intéressant de noter que, comme pays consommateur, l'Allemagne vient en troisième ligne, après la France et l'Angleterre. «Il faut voir là nous dit Mr A. Guiselin¹⁾, encore une des formes du sys-

¹⁾ Rapport à la commission internationale du pétrole. 1915.

tème d'accaparement qui rendent indirectement la France et l'Angleterre tributaires de l'industrie et des capitaux allemands solidement installés en Roumanie».

Nous ne pouvons omettre dans cette énumération des intérêts allemands en Roumanie les différents emprunts contractés par l'Etat en Allemagne. L'historique de ces emprunts nous fait mieux comprendre l'intimité des rapports entre les deux pays ainsi que l'influence grandissante de l'Allemagne en Roumanie au point de vue économique et politique.

Le premier contact avec la finance allemande date de 1868. Par une loi du 22 Septembre de cette année on décida la construction de différents réseaux de chemins de fer, divisés en deux groupes, l'un concédé à un syndicat anglo-autrichien et l'autre comprenant les lignes Roman-Galatz-Braila-Buzeu-Verciorova, concédé au docteur Strussberg, représentant une société allemande. Le coût de construction par kilomètre avait été fixé à 270.000 lei; l'Etat garantissait à l'entrepreneur un intérêt de $7\frac{1}{2}$ pour cent au capital employé dans l'affaire.

La Société allemande prit l'engagement d'émettre des obligations sur la place de Berlin; ces obligations ne purent être placées qu'au cours de 72. Au cours des travaux, des malentendus surgirent au sujet de la valeur des constructions, ce qui eut pour résultat la résiliation du contract et la constitution d'une société formée par les détenteurs des obligations, qui prit l'engagement de continuer les travaux à son compte, moyennant une garantie annuelle de 20.250 lei par kilomètre, ce qui représentait pour 919 kilomètres 18.609.750 lei, soit un capital de 248.130.000 lei.

En 1880 l'Etat procéda au rachat des chemins de fer, en remboursant le capital à la Société allemande qui avait pris à sa charge les obligations du dr. Strussberg, transformées en actions.

Le capital qu'on devait à la Société, à partir de 1871 était de 248.130.000 lei, portant intérêt de $7\frac{1}{2}$ pour cent, amortible en 60 ans, par une cote de 1%. Après 60 ans la Société devait bénéficier encore pendant 21 ans des revenus des chemins de fer jusqu'à la concurrence de l'annuité de 18.857.880 lei¹⁾.

¹⁾ On trouve tous les détails relativement au rachat dans: *Istoricul datoriei publice a României* de J. M. Dobrovici, subdirectorul datoriei publice, p. 161—168.

Le rachat de cette opération excessivement onéreuse pour notre trésor public a été fait — étant donnée la situation économique du pays — dans d'assez bonnes conditions.

Le 1er Janvier 1880 la situation des actions et des obligations émises par la Société allemande, était:

1. Actions non amorties en circulation	243.291.750
2. " de priorité	47.884.500
3. Obligations 6%	47,532.000

En échange de ces titres l'Etat émettait des obligations à 6% d'une valeur nominale de 237.500.000 lei, amortibles en 44 ans; dans cette somme étaient compris 20 millions qui devaient être employés par l'Etat pour l'amélioration du réseau des chemins de fer. La conversion ne comprenait pas les obligations 6% qui devaient subsister comme dette du capital-actions. Cette opération rendit l'Etat maître de nos chemins de fer, en même temps qu'elle lui procurait un bénéfice considérable.

Le premier contact avec la finance allemande n'a pas été très heureux pour nous; il nous a fallu de grands efforts pour nous libérer, par le rachat d'une dette qui pesait d'une manière si lourde, pendant une période extrêmement longue — 81 ans — sur nos finances publiques.

Une fois l'opération de la conversion terminée, le ministère des finances chargea la «Disconto-Gesellschaft» ainsi que la maison «S. Bleichröder» de Berlin de faire service des coupons. C'est depuis cette époque que nous trouvons la «Disconto» engagée dans presque toutes nos opérations d'emprunt.

Les obligations 5% furent converties en obligations d'Etat 5% par la loi du 1er Juillet 1881.

Pour être juste il faut reconnaître que la situation politique et économique de la Roumanie, avant la guerre libératrice de 1878 — 1878, nous mettait dans l'impossibilité de contracter des emprunts publics dans de bonnes conditions; les emprunts contractés avant les emprunts Strussberg, étaient presque aussi onéreux; ce dernier avait le désavantage de rendre un groupe étranger maître de nos chemins de fer.

Depuis 1881, tous nos emprunts publics furent contractés en Allemagne.

En 1883 un événement capital fixa l'orientation politique de la Roumanie: notre alliance avec l'Autriche-Hongrie et par conséquent notre rattachement au groupe des Puissances centrales; cette alliance n'a été utile qu'à un seul

point de vue: elle nous a procuré l'argent nécessaire à notre développement économique.

Mr Pierre Carp a relevé dernièrement le fait au Parlement: „N'oubliez pas que c'est l'Allemagne qui nous a donné l'argent nécessaire à notre développement; la France ne nous a donné qu'avec difficulté».

Pouvons-nous faire un reproche à la France de ne pas avoir répondu à notre appel?

En répondant à Mr Carp, Mr Take Ionesco disait avec juste raison:

«Etait-il possible que nous nous trouvions dans une alliance qui, à un moment donné, pouvait nous placer dans un camp opposé à celui de la France, et que nous attendions à ce que ce pays nous donnât de l'argent? Je trouve, moi, que les quelques centaines de millions de rente roumaine pris par la France constituent un miracle, puisque, ce qui eût été naturel, c'eût été que tous nos emprunts restassent chez ceux qui allaient tirer profit de notre développement économique et militaire»¹⁾.

Il était naturel, une fois entrés dans l'alliance, que l'Allemagne nous aidât à parfaire notre outillage économique, à compléter notre armement et à consolider notre situation financière.

En 1882 nous avons contracté à la «Disconto» et à la maison Rotschild de Francfort am Main un emprunt de 50 millions en titres de rente amortible 5% au prix de 91%. Depuis cette époque les emprunts se suivent; après quelques émissions de rente moins importantes, l'Etat contracté en 1888 un emprunt de 100 millions de rente amortible 5% au prix de 90%. Dans la période 1881—1888 l'Etat avait fait des émissions de rente d'une valeur nominale de 436.525.000 qui ont produit 395.810.122 lei net.

Nous avons formé un tableau complet de tous les emprunts contractés en Allemagne avec indication des banques qui les ont émis. Nous avons eu soin de noter la participation des banques françaises à ces emprunts (elle n'a jamais dépassé 25% de la somme totale); cette participation ne changeait en rien le caractère de l'emprunt ni ne diminuait l'influence allemande chez nous; c'était un placement pur et simple, indifférent aux relations entre le principal prêteur et le débiteur.

¹⁾ *La politique de l'Instinct national*, discours prononcé par Mr Take Ionesco dans les séances du 16 et 17 Décembre 1915 à la Chambre des Députés de Roumanie, p. 65.

EMPRUNT	Année	Capital nominal emprunté	Cours net	Date de l'extinction	Banques contractantes
Rente amortissable 5%	1881—88	436.525.000	90—94 ¹ / ₄	Converti en 1893 et 1905	Disconto, S. Bleichröder, M. A. Rothschild fils.
Emprunt 4% pour la conversion des obligations 4%	1889	50.000.000	82 ¹⁰ / ₁₀	1933	Dresdner Bank, Deutsche Bank.
	1890	274.375.000	84 ²⁵ / ₂₅	1924	Disconto, Bleichröder, Rothschild (Banque de Paris et des Pays-Bas et 7 autres banques françaises).
Rente 4%	1891	45.000.000	83 ⁵ / ₅	1935	Disconto, Bleichröder.
Rente 5%	1892	75.000.000	94—	Converti en 1905 en rente 4%	" (B. de Paris et P.-Bas).
Rente 5%	1893	50.000.000	93 ¹ / ₄	Converti en 1905 en rente 4%	" (B. de Paris et P.-Bas).
Rente 4%	1894	120.000.000	81 ¹ / ₄	1939	" (B. de Paris et P.-Bas).
Rente 4%	1896	90.000.000	84—	1940	" (O. d'Escompte).
Rente 4%	1898	{ 75.000.000 105.000.000	90 ¹ / ₂	1958	" "
Bons du trésor 5%	1899	175.000.000	89 ¹ / ₂	Converti en 1903 en rente 4%	" (B. de Paris, C. d'Es-compte, s. générale).
Rente 5%	1903	185.000.000	94—	1943	" (B. de Paris, C. d'Es-compte, s. générale).
Rente 4% Série A	1905	39.280.000	87—	—	" "
Rente 4% Série B	1905	60.720.000	87—	1946	" (B. de Paris, C. d'Es-compte, s. générale).
Rente 4% convertie (remplaçant la rente 5% de 1881—1884 et les rentes 5% de 1892 et 1893	1905	424.613.000	—	1946	(Mêmes banques).
Rente 4%	1908	70.000.000	87—	1940	(Mêmes banques).
Rente 4%	1910	128.000.000	86 ¹ / ₂	1950	(Mêmes banques).
Bons du trésor	1913	70.000.000	—	remboursés par l'emprunt suivant	" "
Rente 4 ¹ / ₂ %	1913	250.000.000	—	—	" "

Nous n'avons contracté que quelques emprunts intérieurs; ces emprunts ainsi que les participations de la Banque Nationale roumaine aux emprunts contractés en Allemagne s'élèvent à environ deux cents millions ce qui représente à peine un huitième du total de notre dette publique au 1-er avril 1915.

On peut se rendre compte à quel point notre crédit dépendait jusqu'à présent du marché financier de Berlin. La Roumanie ne s'est émancipée de ce marché qu'à l'occasion du dernier emprunt national de 400 millions, émis et couvert en 1916 entièrement dans le pays.

Le problème de l'avenir sera de favoriser, par tous les moyens, l'accumulation de réserves, afin que l'Etat puisse émettre d'une manière permanente, dans le pays même, des emprunts d'une certaine importance; il s'agira, en même temps, de trouver une nouvelle orientation financière en cas de besoins extraordinaires.

Le produit de ces emprunts rentrait le plus souvent en Allemagne pour payer les grandes commandes de matériaux pour nos chemins de fer ou bien d'armes et de munitions; presque tout notre outillage militaire est de provenance allemande. L'Allemagne réalisait ainsi par ses prêts un double bénéfice, celui résultant d'un placement sûr et rémunérateur en rente roumaine et celui provenant des commandes faites avec le produit des emprunts, aux usines allemandes. La Roumanie a certainement profité des sommes mises à sa disposition par la finance allemande, mais le développement économique du pays a aussi contribué à y faire affluer en grand nombre les marchandises allemandes; nous avons vu l'essor pris par les exportations de l'Empire dans notre pays, depuis une trentaine d'années.

Nous n'avons jamais contracté un emprunt directement en France; pourtant les capitalistes français, appréciant la solidité de notre crédit, n'ont pas manqué de souscrire à nos emprunts par des participations indirectes aux émissions faites sur les marchés allemands ou bien par des achats de rente roumaine. Aussi, après l'Allemagne, c'est la France qui détient le plus de titres de rente roumaine. Mais ces participations et ces achats n'ébranlaient en rien l'influence que le marché de Berlin a exercé pendant une si longue période sur notre situation économique.

* * *

Mitteleuropa

L'Autriche-Hongrie a essayé, à plusieurs reprises, d'englober notre pays, sous des formes plus ou moins déguisées, dans un «Zollverein» dont elle aurait eu la direction. Ces projets n'ont jamais eu la moindre chance d'aboutir.

L'Allemagne vient de reprendre les projets austro-hongrois à son compte et, ce qui ne manque pas d'une certaine originalité, elle n'hésite pas à déclarer qu'elle fera entrer aussi son alliée dans l'union projetée, cette fois-ci, bien entendu, sous la prédominance allemande.

Il est incontestable que les capitaux allemands ont été pour nous d'une grande utilité, surtout à une époque où le pays, ne disposant pas de réserves suffisantes, il ne pouvait même pas songer à émettre de grands emprunts intérieurs; il est tout aussi vrai que sans les capitaux allemands, notre industrie pétrolière ne serait pas arrivée à un tel degré de prospérité.

Les capitaux roumains étaient rares et timides; nous ne trouvions pas encore chez nous les spécialistes et les techniciens capables de mener à bonne fin des entreprises d'une grande envergure et présentant de grands risques. Mais nous ne pouvions pas nous imaginer que, en nous prêtant son argent, l'Allemagne visait à faire de nous une dépendance du grand Empire qui allait s'étendre de Hambourg au Golfe Persique.

Le baron Beyens, dans son ouvrage sur *«l'Allemagne avant la guerre»* (page 83), rapporte une conversation que Mr de Jagow a eue avec un ambassadeur¹⁾ quelques mois avant la guerre, au sujet de la question coloniale. Le secrétaire d'Etat allemand exprima l'avis que la Belgique était dans l'impossibilité de mettre en valeur son vaste empire africain, que l'Allemagne, au contraire, ne possédait en Afrique qu'un lot insuffisant, eu égard à sa puissance colonisatrice; un nouveau partage paraissait inévitable.

«Mr de Jagow — ajoute le baron Beyens — en développant cette opinion, essaya de faire partager à son interlocuteur son mépris pour les titres de propriété des petits Etats; seules les grandes Puissances avaient, selon lui, le

¹⁾ Dans un article publié par la *Revue Bleue* du 19 Février 1916, Mr Paul Louis indique le nom de cet ambassadeur: c'est Mr Jules Cambon. D'ailleurs les déclarations de Mr de Jagow, relativement à la situation des petits Etats, se trouvent consignées dans le *livre Jaune*.

droit de pouvoir coloniser. Il dévoila même le fond de sa pensée: *Les petits États ne pourraient plus jouir, dans la transformation qui s'opérait en Europe, au profit des nationalités les plus fortes, de l'existence indépendante qu'on leur avait laissé mener jusqu'à présent; ils étaient destinés à disparaître ou à graviter dans l'orbite des grandes Puissances*».

L'idée d'une confédération douanière, dans le genre du *Zollverein* allemand, qui engloberait le tiers de l'Europe, n'est pas nouvelle; elle a germé, il y a bientôt une dizaine d'années, dans l'esprit des expansionnistes allemands; depuis cette époque l'idée a conquis de nombreux partisans et fait partie du programme politique du gouvernement allemand. La réunion de la Serbie, conquise par l'Autriche-Hongrie, de la Bulgarie, de la Turquie et finalement de la Roumanie, constitue l'exécution d'un plan préconçu; l'accaparement économique de ces pays était le prélude de leur asservissement.

Un livre qui a fait beaucoup de bruit: *Mittleuropa*¹⁾ (l'Europe du Milieu) expose tout au long et avec un grand luxe de détails ce programme de conquête économique, préface de la conquête politique.

Naumann part de l'idée que l'alliance actuelle entre l'Allemagne et l'Autriche-Hongrie n'est plus suffisante pour sauvegarder les intérêts particuliers de chacun de ces États, qu'une union plus étroite s'impose et que cette union est plus indispensable à l'Autriche qu'à l'Allemagne. Après la fin de la guerre ces deux pays se trouveront en face d'une situation dangereuse; la défense contre ces dangers ne pourrait résider dans des conventions politiques; elle doit s'appuyer sur une communauté complète au point de vue de la politique extérieure, de l'organisation militaire et du régime douanier.

*Wir wollen sein ein einzig Volk von Brüdern!*²⁾ s'écrie Naumann dans son enthousiasme.

L'auteur ne cache pas pourtant les difficultés inhérentes à la composition ethnographique de l'Empire dualiste et ne se fait pas faute de juger sévèrement la politique d'oppression exercée par les Hongrois à l'égard des nationalités, spécialement des Serbes et des Roumains. D'après Mr Nauman ces nationalités seront toujours mécontentes tant qu'il y aura à

1) **Friedrich Naumann**: *Mittleuropa*.— Druck und Verlag von Georg Reimer. Berlin 1915.

2) p. 31: Nous voulons être un peuple uni de frères.

côté d'elles des Etats de même race capables d'exercer une attraction magnétique; le jour où tous ces petits peuples seront soumis à un lien commun et pourront bénéficier d'une loi des nationalités équitable, ces mécontentements disparaîtront. Mais — ajoute Naumann — il est bien entendu qu'un Etat dominant de l'Europe centrale (mitteleuropäischer Oberstaat) et une loi tolérante pour les nationalités ne sauront être compatibles avec une souveraineté pleine et entière des peuples: «C'est douloureux pour ces petits Etats, mais cela doit être ainsi».

L'union de l'Europe du Milieu aurait, d'après ses défenseurs, cet avantage de procurer aux régions industrielles les produits agricoles et les matières premières que réclament leurs usines et d'assurer, en même temps, à ces régions l'écoulement de leurs objets fabriqués. Les participants trouveront leur compte à cet échange assuré de marchandises dans les meilleures conditions pour chacun d'eux.

Le dr. Paul Rohrbach a repris l'idée de Naumann¹⁾ et a apporté quelques précisions intéressantes. L'Allemagne et l'Autriche-Hongrie ne pourront, après la guerre, conserver leur situation qu'en s'assurant l'approvisionnement des denrées alimentaires et des matières premières dans une région dont les communications avec les Puissances du Centre ne pourront être jamais coupées.

Cette région n'est autre que l'Orient, c'est-à-dire l'Empire ottoman qui doit être attiré dans la communauté austro-allemande. Pour assurer les communications avec l'Orient il fallait, en premier lieu, écarter l'obstacle serbe, ce qui a été fait. En second lieu il était absolument nécessaire d'introduire un nouvel associé dans la communauté: la Bulgarie, qui constitue un intermédiaire entre les Puissances du Centre et la Turquie. Ce problème a été aussi résolu.

Mr Paul Rohrbach nous parle aussi de la nécessité pour l'Europe du Milieu de s'assurer la domination aux Détroits et au Canal de Suez.

Mr Rohrbach ne fait que discrètement allusion à la Roumanie²⁾; Mr Naumann est plus catégorique.

Nous sommes ainsi édifiés sur ce qui nous attendrait le

¹⁾ *Warum Mitteleuropa?* dans l'*Oesterreichische Rundschau*. Band XLVI, Heft 1.

²⁾ Mr le professeur Dr. Carl Grünberg a préconisé aussi, dans la conférence qu'il a prononcée récemment à Vienne, une union plus étroite entre la Roumanie et les deux Empires du Centre.

jour où «le Califat de Berlin» selon la formule «de Hambourg au golfe Persique» aurait des chances de se réaliser.

Ces idées ont trouvé une vive opposition en Hongrie et n'ont pas été acceptées par certains milieux allemands avec enthousiasme.

Mr Ladislas de Lukács, ancien président du conseil des ministres, examine en détail le projet d'union douanière¹⁾ et trouve qu'une pareille combinaison provoquerait infailliblement des conflits entre les groupes de producteurs des trois pays intéressés. D'abord la condition primordiale — nous dit l'homme d'Etat hongrois — d'une union douanière, c'est de n'avoir qu'une direction tant à l'intérieur qu'à l'extérieur, donc une unité d'administration, de législation et de politique. Tous ceux qui connaissent l'organisation de l'Empire dualiste savent quelles difficultés rencontre la solution de ce problème dans le sein de l'union douanière austro-hongroise — deux Etats unis cependant par de nombreux autres liens. Comment introduire dans cet organisme un troisième Etat, l'Allemagne, sans porter atteinte à nos institutions politiques et à nos droits de souveraineté?

Mr de Lukács précise ses objections dans les considérations suivantes que nous reproduisons textuellement:

«Dès qu'on examine la question de plus près, on s'aperçoit qu'une union douanière provoquerait infailliblement des conflits entre les groupes de producteurs des trois pays intéressés.

«L'agriculture allemande si prospère voudra des droits protecteurs pour sa production de blé et son élevage, tout comme les agrariens hongrois et autrichiens. Or, une union douanière interdit la perception de droits à l'intérieur et exige, en outre, que le commerce du bétail ne soit pas entravé par des mesures vétérinaires.

«Oui, mais l'intérêt des agriculteurs, des sylviculteurs et des éleveurs hongrois exigerait une liberté complète de commerce afin de pouvoir exporter en Allemagne l'excédent de leurs produits.

«Les industriels autrichiens et hongrois ne veulent pas que l'industrie allemande, plus avancée que la nôtre, inonde le territoire douanier commun de ses produits.

«Pour rendre l'agriculture plus intensive, il faudrait favoriser l'introduction en masse des machines agricoles bon

1) *Revue de Hongrie*. 15 Avril 1916.

marché, mais ceci est contraire aux intérêts de l'industrie hongroise des machines, etc.»

Mr de Lukács conclut de la manière suivante :

«On voit qu'une union douanière — si avantageuse et si désirable qu'elle paraisse en théorie — est, dans les circonstances données, grosse de périls pour les différents groupes de producteurs, en Allemagne comme chez nous, et qu'au point de vue politique, elle irait à l'encontre du résultat visé; puis, comme les Etats contractants devraient renoncer à une part notable de leurs droits de souveraineté au profit de la communauté, ce serait leur demander des sacrifices qu'avec la meilleure volonté du monde ils ne sauraient consentir».

Nous ne savons pas si la Turquie et la Bulgarie sont d'accord avec l'Allemagne en ce qui concerne les modalités de cette union; un événement probable pourrait rendre ce projet, en ce qui les concerne, tout à fait illusoire: la reconstitution de la Serbie. Une fois l'obstacle remis en place, les beaux rêves pourraient s'évanouir.

La Grèce n'a pas été oubliée dans ce plan de conquête économique de l'Orient. Le «*Politisches Arbeitsprogramm*», paru récemment à Berlin, nous informe sur le sort de Salonique :

«L'Autriche-Hongrie est la seule puissance qui n'a jamais possédé des colonies d'outre-mer et qui, selon toutes prévisions, n'en possédera jamais. Son unique champ d'action est la péninsule balkanique (p. 63). L'avenir de Thessalonique, à laquelle manque aujourd'hui son hinterland naturel, consiste en son importance comme point terminus de la grande voie ferrée qui mène de Vienne à l'Égée. Dans la confusion des deux guerres balkaniques et par la réserve de l'Autriche, ce but fut, malheureusement, perdu pendant quelque temps de vue. Aussi est-ce avec un redoublement d'ardeur qu'il faut y revenir» (p. 70).

Il est inutile de démontrer que la Roumanie n'accepterait jamais de renoncer à sa situation d'Etat indépendant et de se résigner au rôle humiliant d'une province austro-allemande, gardant comme consolation pour la perte de sa souveraineté, le privilège de procurer des matières premières à l'industrie germanique.

Il est très probable qu'après la guerre, les deux Empires du centre chercheront le moyen de constituer un bloc

économique puissant pour résister à la pression qui sera exercée par les Puissances de la Quadruple Entente.

Depuis quelque temps on s'occupe en Angleterre de la question de l'entente économique entre les Alliés; une conférence officielle a eu lieu, dans ce but, à Paris. Un grand mouvement d'opinion s'est manifesté en France et en Angleterre en faveur de mesures à prendre pour enrayer la prépondérance économique de l'Allemagne. En Italie Mr G. Preziosi, dans un livre intitulé *La Germania alla conquista dell'Italia*¹⁾ a attiré l'attention sur les procédés de pénétration économique de l'Allemagne en Italie et a donné l'alarme. La conférence des chambres de commerce britanniques, nous dit Mr Lémonon, a proposé, en vue d'affranchir l'Angleterre de toute dépendance économique à l'égard de l'Allemagne, les mesures suivantes: 1) une coopération étroite du Royaume-Uni et des Etats coloniaux en matière douanière; 2) une réforme du système bancaire 3) une réforme de l'enseignement technique 4) des dispositions spéciales destinées à défendre l'Angleterre contre la concurrence allemande.

Le Conseil général du Board of Trade s'est, lui aussi, prononcé en faveur de l'établissement protectionniste.

Dans la presse anglaise commence à se répandre l'idée des *trois tarifs* dont l'un s'appliquerait aux marchandises des pays alliés, l'autre à celles des ennemis, le troisième à celles des neutres.

La Roumanie, placée entre les deux groupements, aura à choisir entre la participation à l'alliance douanière avec les Empires du centre et l'entente avec les Alliées.

Les conventions de commerce conclues par la Roumanie avec l'Allemagne et l'Autriche-Hongrie expirent le 31 Décembre 1917. Cette date marquera une ère nouvelle dans notre développement économique. Il dépendra de nous d'asseoir sur de nouvelles bases notre agriculture en lui assurant de nouveaux débouchés ainsi que notre industrie, en tenant compte de tous nos errements du passé et de la nécessité de protéger d'une manière plus efficace certaines industries qui ont toutes les chances d'être créées et de prospérer chez nous.

¹⁾ Cité par Mr E. Lemonon dans *La Revue Bleue* du 1-er Avril 1916

LA ROUMANIE NOUVELLE

Nous allons résumer en quelques pages les idées éparses dans les différents chapitres de cet ouvrage et esquisser, en même temps, un programme pour l'avenir.

Les lacunes: le gaspillage

Ce qui frappe le plus l'observateur de la situation économique de la Roumanie c'est le contraste entre la richesse du pays et la pauvreté des classes travailleuses, c'est-à-dire de ceux qui créent cette richesse. Nous produisons des quantités énormes de céréales, de denrées de toutes sortes, de matières premières; notre exportation sert à nourrir, à vêtir, à chauffer et à procurer du bois de construction à des millions d'étrangers, pendant que la majorité de nos paysans est mal nourrie, mal habillée, mal logée; la population de nos villes, à part une minorité privilégiée, souffre de la cherté des logements, de la difficulté à se procurer, à bon compte, les objets indispensables à l'existence.

Cette situation est due à trois causes: une mauvaise répartition de la richesse et des revenus, une organisation agricole défectueuse et une organisation industrielle insuffisante. Nous avons montré comment la richesse est répartie, chez nous, entre les différentes classes de la société et comment la concentration excessive des fortunes, entre les mains d'une petite minorité, périclité le bon fonctionnement de la machine sociale. Cette situation ne pourra changer que par une meilleure répartition de la propriété rurale, par la transformation de notre système agricole et par une augmentation de notre production industrielle; ces changements ne pourront s'effectuer aussi longtemps que nous n'aurons pas

modifié le système de notre enseignement et aussi longtemps que l'Etat continuera à encourager le gaspillage et la paresse.

La maladie du gaspillage sévit dans toutes les classes de la population, mais surtout parmi les classes riches. La prospérité du pays aurait augmenté dans de toutes autres proportions si le surplus du revenu national avait été employé, en grande partie, dans des travaux d'amélioration de notre outillage économique au lieu d'être dissipé dans des dépenses de luxe ou absolument improductives. L'Etat n'a pas manqué de donner l'exemple par ses constructions trop luxueuses et trop chères, par des tracés de chemins de fer inutiles — tandis que d'autres, d'une utilité incontestable, attendent encore leur exécution — par la création et le maintien d'un nombre considérables de fonctions qui ne servent à rien et de sinécures scandaleuses. Dans l'exposé des motifs au projet de budget pour l'exercice 1916—1917 le ministre des finances constate que nos fonctionnaires, trop nombreux, n'ont pas grande chose à faire pendant les 4 à 5 heures de travail de bureau qu'on leur demande dans la journée: «On s'explique pourquoi nos jeunes gens préfèrent les fonctions publiques aux occupations commerciales et industrielles où l'on gagne davantage mais où l'on demande un travail dur de 10 à 12 heures par jour¹⁾».

Le gaspillage privé est intense. Une grande partie des revenus des propriétaires est dissipée en dépenses improductives, voyages d'agrément trop fréquents, véhicules, constructions ou ameublements trop luxueux, au lieu d'être employée en améliorations foncières: drainage d'eaux stagnantes, construction de digues, plantations, étables, écuries. Le luxe que certains grands propriétaires et la grande majorité des fermiers étalent dans nos villes et à l'étranger, contraste avec la pauvreté de leurs installations à la campagne. Beaucoup de propriétaires et de fermiers, ayant épuisé leurs réserves dans des dépenses de luxe, sont obligés de contracter des emprunts onéreux aux banques ou de se procurer les machines dont ils ont besoin à des conditions très onéreuses; une des plaies de nos exploitations agricoles consiste dans l'achat de machines à crédit, par des paiements échelonnés à longs termes et à des intérêts usuraires; cette forme d'usure est très répandue en Roumanie pour l'achat de toutes sortes de machines grandes et petites; les vendeurs ont l'habitude de stipuler dans leurs contrats, que le non paiement d'un seul

¹⁾ Expunere de motive p. 4.

terme, fut-ce le dernier, oblige l'acheteur à la restitution de l'objet vendu et à la perte de tous les termes payés¹⁾.

Nous pensons que l'expropriation d'une partie de nos grandes propriétés, détenues actuellement par des personnes n'ayant aucun sentiment de la fonction sociale qui s'attache à leur situation, aura pour conséquence de faire passer le bénéfice résultant de l'exploitation de ces terres, dans des mains qui en feront un emploi plus judicieux et plus profitable au pays. Les paysans et les petits ou moyens propriétaires ne dépenseront pas leurs revenus à l'étranger; quant aux grands propriétaires expropriés — dont une partie ne réside même pas en Roumanie — ils seront obligés, s'ils veulent accroître leurs revenus, de chercher des placements dans les entreprises industrielles.

Cette transformation doit aller de pair avec une amélioration de nos systèmes de culture; nous ne reviendrons pas sur ce qui a été dit, à ce sujet, dans le chapitre sur *l'Agriculture*.

La rénovation industrielle

Nous avons aussi besoin d'une rénovation industrielle. En première ligne nous devons réviser notre tarif général afin d'établir une protection plus efficace pour les industries qui peuvent être créées ou développées chez nous. A l'expiration de nos traités de commerce, dans un an et demi tout au plus, nous aurons gagné notre liberté d'action et nous pourrions asseoir sur d'autres bases notre organisation économique.

La Roumanie possède tous les éléments qui peuvent concourir au progrès d'une grande industrie; elle a la chance de disposer d'un combustible incomparable, le pétrole, dont elle ne fait qu'une consommation encore très réduite, exportant la plus grande partie de ce précieux liquide et de ses dérivés. Nous avons des forêts encore inexploitées, des mines de lignite pour lesquelles l'Etat a accordé des concessions d'une superficie de 15.776 hectares. La production

¹⁾ La loi allemande du 16 Mai 1894 (*Reichsgesetz betreffend die Abzahlungsgeschäfte*) a mis fin à ce scandale en obligeant les deux parties, en cas de résiliation de la vente, de restituer ce qu'elles ont reçu, sous la réserve des sommes dues par l'acheteur pour l'usage, la détérioration etc.

n'a atteint, en 1913, que le chiffre de 225.000 tonnes, étant donné que ce combustible n'est employé que par les chemins de fer, et, en petites quantités, par certaines industries.

La crise européenne ayant provoqué une grande pénurie de charbon, on a essayé de remédier aux défauts qui rendent ce combustible impropre à l'usage domestique, en le transformant en briquettes. Notre savant chimiste Mr le docteur Istrati s'est occupé de cette question et, d'après nos renseignements, le problème est sur le point d'être résolu.

En tout cas l'exploitation du lignite est susceptible d'un grand développement, la réserve probable de ce combustible étant évaluée à plus de 35 millions de tonnes¹⁾.

Les chutes d'eau sont très rarement utilisées et les moteurs hydrauliques représentent une partie peu importante de la force motrice employée par nos usines. La puissance hydraulique, par rapport aux diverses industries, est répartie de la manière suivante:

	H. P.	Cours d'eau
Fabriques de draps	520	(Bistritza, Prahova)
" " papier	480	(Teleajen, Prahova, Bistritza)
" " cellulose	2780	(Danube, Prahova, Bistritza)
" " chaux	343	(Dâmbovitza)
" " tissus	435	(Dâmbovitza, Ialomitza)
" " verreries	40	(Prahova)
" " conserves	30	(Prahova)
" " briques	150	(Dâmbovitza)
" " vinaigre	93	(Bistritza)
" " tubes en ciment	90	(Prahova)
" " scieries	565	(utilisant 8 cours d'eau)
" " usines électriques	1400	(Prahova)
" " fabriques de ciment	180	(Prahova)
" " moulins	1505	(dans tout le pays)
" " fabr. de tricotages	10	(Prahova)
" " fabriques de gypse	25	(Prahova)
" " fabriques de produits chimiques	30	(Prahova)
Total	3667	H. P.

Le cours d'eau le plus utilisé est la Prahova, les autres pourraient l'être tout autant et même davantage.

D'après Mr P. Michel²⁾ la réserve de puissance hydraulique dont la Roumanie dispose peut être estimée à 150.000 chevaux vapeur, soit plus de 20 fois la puissance actuelle-

¹⁾ Statistique minière, 1914, p. 259.

²⁾ *La houille blanche en Roumanie, Mouvement Economique*, I-ère année, p. 31.

ment mise en œuvre. Par rapport à la force motrice totale, employée dans l'industrie qui est d'environ 130.000 H P, la proportion des moteurs hydrauliques est de 6½ pour cent.

Une industrie, pour prospérer, a besoin de matières premières, de capitaux, de main d'œuvre et de spécialistes versés dans les différentes questions techniques.

Les matières premières ne manquent pas en Roumanie. Nous avons montré les avantages que nous pourrions retirer en exportant certains produits sous une forme moins volumineuse, en leur faisant subir des transformations dans le pays même. Nous devrions donc encourager, en première ligne, les fabriques qui opèrent ces transformations; nous attendons, en même temps, une rénovation de notre agriculture par une plus grande exportation de farine, par la création de nombreuses fabriques de sucre, d'amidon, de bière, par la transformation sur place des peaux brutes, de la laine brute, du lin et du chanvre, du bois, etc. C'est dans cette direction que nous devons surtout diriger nos efforts.

Une question plus délicate se pose en ce qui concerne les matières premières que certaines industries doivent se procurer de l'étranger. Nous devrions frapper de droits plus élevés les matières susceptibles d'être produites dans le pays, en laissant, au contraire, entrer en franchise les matières qu'il est impossible de se procurer en Roumanie. La question est délicate en ce sens que la dénomination de «matière première» est arbitraire et que souvent un objet fabriqué ou demi-fabriqué peut constituer la matière première pour la fabrication d'un autre objet. C'est avec précaution qu'il faut toucher à certains articles du tarif, en ayant bien soin d'examiner si, en frappant un article fabriqué, on ne périclité pas l'existence de certaines industries qui l'utilisent sous cette forme comme matière première. Le tout est de se rendre compte si, une pareille industrie est viable et si elle est utile au pays. Il y a des industries pour lesquelles la matière première constitue l'élément principal, tandis que le travail représente un élément secondaire; pour d'autres c'est la transformation industrielle qui constitue l'élément principal de la valeur. Dans ce dernier cas, on ne doit pas hésiter à laisser entrer en franchise les matières premières, car le pays économise, par le travail exécuté chez nous, des sommes importantes qui, sans cela, iraient grossir nos paiements à l'étranger.

La main d'œuvre. La nationalisation du personnel

La question de la main d'œuvre a soulevé chez nous des discussions très vives. Des voix autorisées réclament des mesures énergiques afin d'arriver le plutôt possible à la nationalisation de notre vie économique; le mouvement qui a commencé, il y a une trentaine d'années, s'est accentué avec le temps et a donné lieu à différentes propositions que nous devons discuter.

Les progrès de l'industrie, grâce à la loi pour l'encouragement et au tarif protecteur de 1893 et de 1904, sont évidents; la Roumanie qui était considérée, il n'y a pas très longtemps, comme un pays exclusivement agricole, possède aujourd'hui une industrie puissante qui a toutes les chances de se développer et qui a complètement changé notre situation économique. L'agriculture reste la base de notre prospérité mais l'industrie constitue, dans notre production et notre exportation, un appoint qui n'est pas à dédaigner. Cette transformation du pays a eu pour résultat de faire affluer en Roumanie des capitaux étrangers considérables ainsi qu'un nombreux personnel étranger. Il est très naturel qu'à une époque où les capitaux étaient rares chez nous, où la main d'œuvre spécialisée manquait complètement, où nous n'avions que très peu d'éléments capables de diriger des entreprises d'une certaine importance, la plupart des industries aient été fondées, dirigées et exploitées par des étrangers. Avec le temps, l'esprit d'épargne s'est répandu dans les différentes couches de la société; l'augmentation constante de la population a rendu disponibles pour l'industrie un certain nombre de bras; les progrès de l'enseignement supérieur et technique, l'afflux de plus en plus grand des jeunes Roumains vers les écoles spéciales de l'Occident, nous ont fourni une partie des cadres industriels dont nous avons besoin. Le problème de la nationalisation de l'industrie devait, fatalement, se poser. La loi de 1887 disposait qu'au bout de cinq ans, deux tiers au moins des ouvriers devaient être roumains. La loi de 1912 s'est occupée à l'article 21 de la nationalisation du personnel industriel et exige une proportion de 75% sur le nombre total des ouvriers employés. On a imputé à cette loi de n'avoir pas fait de différence entre les ouvriers non spécialisés et les ouvriers spécialisés de sorte que les industriels étrangers peuvent facilement confiner l'élément roumain dans les travaux les moins rémunérés.

On peut dire la même chose de l'ancienne loi. En 1912 on a introduit une innovation en ce qui concerne l'élément administratif et technique; pour le premier on exige une proportion de 75% de Roumains et pour le second la proportion est de 25% dans la première période d'encouragement et de 60% au commencement de la dernière période. On considère comme personnel technique les contre-maîtres les chefs d'équipe, les chefs de section, les dissinateurs, les ingénieurs techniciens, les directeurs techniques, les maîtres sondeurs et les chefs d'exploitations pétrolifères.

Dans une étude sur la loi de 1912 Mr C. Halaceano¹⁾ observe, avec juste raison, que cette énumération confond les organes de direction et de contrôle avec les organes d'exécution et que, étant donnée cette confusion, l'élément roumain peut être rélégué dans les occupations inférieures. Sans vouloir empiéter sur la direction effective des entreprises industrielles qui doit appartenir à ceux qui ont risqué leurs capitaux, il est incontestable qu'une place plus importante doit être réservée à l'élément roumain quand il s'agit du travail spécialisé et technique.

La «*Statistique annuelle de la Roumanie*» de Mr Chr. Staicovici et P. Iconomu donne les chiffres concernant la nationalité du personnel de notre industrie en 1914:

	Roumains	Etrangers	Sans protection	TOTAL
Personnel administratif . . .	1.773	581	406	2.160
„ technique	1.401	1.104	136	2.641
Ouvriers	46.049	6.319	1.102	53.470

Nous ne possédons pas d'indication précise sur la proportion des salaires attribuée aux Roumains et aux étrangers; ceux-ci sont généralement mieux payés.

Ainsi dans l'industrie du papier et de la cellulose le salaire maximum des Roumains est de 12.000 et celui minimum de 1440lei; pour les étrangers ce salaire est de 15.000 et 2.500²⁾. Dans l'industrie métallurgique le personnel technique et ouvrier est en majeure partie étranger et mieux rétribué

¹⁾ Observațiuni asupra proiectului de lege industrială. 1912 p. 42.

²⁾ *Industriile celulozei, mucavalei și hârtiei de N. M. Ghîșescu.*

«sans être supérieur au personnel roumain»¹⁾). Nous pourrions multiplier les exemples. Les grands emplois, à gros émoluments, sont confiés généralement, à des étrangers.

Il est incontestable que les fabriques appartenant à des étrangers ne font pas volontiers appel à l'élément roumain. Nous ne pouvons qu'approuver les dispositions législatives qui imposent, en échange des avantages accordés par l'Etat, l'emploi de techniciens et d'ouvriers roumains.

On devrait aussi régler la proportion dans chaque catégorie administrative, technique et main d'œuvre spécialisée. Mais ces dispositions, pour produire leur effet devaient avoir comme corollaire un enseignement technique mieux organisé. Le jour où nos écoles produiront en plus grand nombre des éléments sérieux, instruits, possédant les connaissances pratiques nécessaires à nos différentes industries, il n'y a pas de doute que même les fabricants étrangers, malgré leurs préférences actuelles, les emploieront à la place des ingénieurs, contre-maitres ou ouvriers qu'ils sont obligés de faire venir de l'étranger, en supportant des frais de voyage et des salaires plus élevés. Nous devons donc organiser et développer l'enseignement commercial et technique à tous les degrés. La loi pour l'organisation de la Caisse des métiers dispose, dans son article 67, l'établissement d'écoles pour les apprentis ouvriers; depuis 1912 on n'a presque rien fait sur ce terrain. Nous manquons d'écoles d'adultes pour nos ouvriers. Une seule œuvre due à l'initiative privée, a donné de bons résultats; l'exemple de Mr Marin Alexandresco aurait du trouver des imitateurs, en tous cas un concours plus efficace de la part de l'Etat. Nos écoles de métiers devraient aussi être réorganisées et notre Ecole des Ponts et Chaussées transformée en Ecole Polytechnique. L'Académie des hautes études commerciales et industrielles que j'ai fondée en 1913 prépare des éléments administratifs et techniques pour le commerce et l'industrie; on devrait créer de nouvelles écoles de commerce supérieures; le nombre actuel est insuffisant. Nous pouvons dire la même chose des écoles d'agriculture. Notre enseignement pêche par la base: on a donné trop d'extension à l'instruction qui mène aux fonctions publiques et on a négligé l'enseignement spécial qui prépare aux métiers, au commerce et à l'industrie. C'est un gaspillage de forces, d'énergies; ce système constitue, en même temps, un danger social et national à cause du trop grand

1) *Industria metalurgică de I. Gîgurtu.*

nombre d'individus dont l'existence dépend de l'Etat et qui sont enclins à croire que l'Etat est obligé de pourvoir à leurs besoins.

Une des lacunes de notre vie économique consiste dans le manque d'occupation des paysans pendant les longs mois d'hiver; les paysans, surtout les paysannes, ont complètement désappris les métiers domestiques qui florissaient avant la convention que nous avons conclue en 1875 avec l'Autriche-Hongrie; le tarif excessivement réduit pour les articles qui étaient fabriqués par notre population rurale — surtout pour les tissus — ont porté un coup mortel à cette industrie. On a essayé, depuis, à la faire revivre; l'initiative privée, aidée un peu par l'Etat, a donné quelques bons résultats. Les broderies exécutées par nos paysannes sont très appréciées à l'étranger. L'instruction dans les écoles villageoises devrait donner une plus grande attention aux travaux manuels; les paysans devraient apprendre à fabriquer eux-mêmes certains outils et même à pratiquer quelques métiers.

Nos efforts doivent tendre, d'un côté, à réduire le plus possible le nombre de ceux qui ne sont capables que d'un travail non qualifié et, d'un autre, à augmenter le nombre de ceux qui, par une instruction et une éducation plus appropriée aux nouvelles conditions de vie de la nation, soient en état de remplacer, dans les sphères de l'administration, et de la technique, l'élément étranger. Cette évolution doit s'accomplir avec persévérance et méthode, en stimulant au travail toutes les énergies nationales et non pas par des mesures violentes tels que l'accaparement par l'Etat de la plupart des branches d'activité économique.

Les capitaux

Il est évident que nous ne pouvons pas songer à créer une industrie nationale aussi longtemps que nous manquons de capitaux; nous pouvions encore moins penser à doter le pays, avec nos deniers, d'un outillage économique qui demandait des sommes énormes. La construction d'un réseau de chemin de fer était indispensable à notre relèvement économique; l'essor du pays date surtout depuis la mise en exploitation de ce réseau. Nous nous sommes procurés les sommes nécessaires à l'établissement des premières lignes à des conditions très onéreuses; mais, même dans ces

conditions, le pays en a tiré un immense profit. Nous aurions mieux fait, certes, dès le début, de contracter un emprunt et de rester maîtres de notre réseau que nous avons du racheter plus tard; mais il est incontestable que sans ces emprunts extérieurs nous n'aurions pas été capables, de sitôt, de relier notre pays aux voies de communication qui nous ont mis en contact plus direct avec l'Occident.

Nous ne devons pas oublier, non plus, que nos premiers établissements de crédit ont été fondés par des étrangers et que l'Etat roumain a presque toujours eu recours, pour ses besoins, aux emprunts extérieurs. Ce n'est qu'avec le temps, avec l'augmentation de la richesse et la diffusion de l'épargne, que nous avons pu créer quelques institutions financières nationales. Le Crédit rural et le Crédit urbain de Bucarest n'ont commencé à jouer un rôle plus important dans notre économie nationale que depuis une trentaine d'années; la Banque Nationale a été fondée il y a trente cinq ans. La première banque roumaine, la Banque agricole, ne date que depuis vingt deux ans, la Banque d'Escompte est aussi de date récente et la Banca Romaneasca a à peine quelques années d'existence. Et, pourtant, en très peu de temps l'élément roumain a pu montrer sa vitalité dans toutes les branches de l'activité économique. Nous en donnerons quelques exemples en ce qui concerne l'industrie: dans l'industrie métallurgique le capital qui s'élève à 30 millions est, pour les deux tiers, d'origine roumaine¹⁾; dans l'industrie du papier la proportion est encore plus considérable; des capitaux roumains importants sont investis dans l'industrie de l'alcool, de la bière, de la minoterie, du ciment. Le Ministère du commerce et de l'industrie a publié, en 1909, les résultats de l'enquête faite par les inspecteurs industriels relativement à la situation de notre industrie²⁾ Nous trouvons à la page XV de cette publication quelques détails sur l'origine des capitaux placés dans les différentes branches de fabrication: le capital fixe possédé en 1907 par des Roumains était de 33.933.000 lei soit 23 % du total; le total du capital étranger s'élevait à 81.548.000 lei soit 55 % et 10.078.000 lei soit 7 % appartenait à des Israélites non naturalisés. Dans l'espace de dix ans la proportion a du changer d'une manière considérable à l'avantage des Rou-

1) *Industria mecanică metalurgică*, p. 32.

2) *Studii și rapoarte asupra industriei mari*, încurajată de Stat.

maines. Nous ne possédons pas de données précises à ce sujet mais il est hors de doute que les Roumains doivent détenir aujourd'hui près de la moitié du capital. Nous ne faisons pas entrer en ligne de compte, dans cette énumération l'industrie du pétrole qui ne jouit pas des avantages de la loi d'encouragement et qui doit être comptée à part. Dans cette grande et puissante industrie le capital roumain ne joue qu'un rôle secondaire. Il est naturel que les capitaux roumains, encore en formation, n'aient pas osé se risquer dans des entreprises sujettes à grands risques et qui demandent des moyens d'action très puissants. Nous sommes convaincus qu'avec les progrès de l'épargne et l'accumulation des capitaux entre les mains des nôtres, il se produira aussi un afflux vers les entreprises pétrolifères.

Les banques roumaines ne doivent pas confiner leur rôle aux opérations habituelles; elles doivent s'intéresser aux entreprises industrielles. D'un autre côté l'Etat doit mettre en exploitation ses terrains pétrolifères; le projet Djuvara qui favorise la constitution de sociétés roumaines, nous paraît très acceptable. Il doit subir quelques modifications en ce qui concerne les conditions imposées aux adjudicataires.

Un moyen efficace pour atteindre ce but consiste dans la *concentration de nos banques* moyennes et petites. Il ressort du travail de Mr V. Slavescu¹⁾ que nous possédons 30 banques moyennes représentant un capital total (y compris les fonds de réserve) de 53.983.103 lei. Ces banques dont le capital est exclusivement roumain, commencent à jouir de la confiance du public; ainsi, en 1914 les dépôts à fructifier de tous ces établissements s'élevait à 31.952.121 lei; les comptes courants créditeurs représentaient, à la même époque, 29.107.405 lei. Nous faisons abstraction des petites banques au capital inférieur à 1 million mais qui représentent aussi, une force financière importante.

Ces institutions ne s'occupent que de l'escomp'te du papier aux commerçants et des avances sur titres ou sur gage; leurs moyens réduits ne leur permettent pas de participer aux entreprises industrielles; souvent même ces banques, trop nombreuses dans certaines localités, se font une concurrence dangereuse et permettent à certains débiteurs d'user d'un crédit supérieur à leurs ressources, par le fait qu'ils peuvent réaliser des emprunts à chacune d'elle et à l'insu des autres. Leur concentration en quelques groupements puis-

¹⁾ Băncile comerciale mijlocii în România, 1915.

sants leur ferait éviter cet inconvénient et leur faciliterait la réalisation d'opérations commerciales et industrielles d'une certaine importance.

Nous sommes partisans de la nationalisation de nos industries et nous espérons que cette opération s'effectuera, à l'avenir même pour l'industrie du pétrole, beaucoup plus rapidement que par le passé. Nous devons pourtant éviter les exagérations et les impatiences. Nous devons avoir pour règle de préférer toujours au capital étranger le capital roumain, mais là où ce dernier fait défaut, ne jamais refuser le concours des capitaux étrangers, à condition toutefois, de les faire harmoniser avec les intérêts roumains. La forme la plus utile est celle d'une collaboration des capitaux étrangers et roumains que nous avons, d'ailleurs, préconisée pour les capitaux français.

Notre pays a fait preuve d'une grande force d'assimilation. En moins de vingt-cinq ans nous avons nationalisé tout le personnel de nos chemins de fer; l'Etat, pour ses services publics, n'a plus recours à aucun spécialiste étranger; tout le personnel de la Banque Nationale est roumain; l'élément national pénètre gratuitement dans de nombreuses entreprises commerciales et industrielles; presque tous les maîtres sondeurs de nos chantiers de pétrole, au nombre d'un millier et un nombre assez important d'ingénieurs, sont roumains.

Avec de la persévérance, en pratiquant l'économie, en accumulant des réserves et en organisant mieux l'instruction technique nous arriverons sûrement à notre but.

Mais pour arriver à ce but il faut que l'Etat renonce à encourager la paresse et à détourner lui-même la jeunesse des carrières commerciales et industrielles. Il y a une loi économique, celle *du moindre effort*, qui détermine les hommes à embrasser les carrières où, avec le minimum de travail, ils peuvent subvenir aux besoins de leur existence; aucun individu ne sera assez naïf d'accepter une place pour cinq cents francs par mois en échange de dix heures de travail quand il peut trouver ailleurs le même salaire en échange de cinq heures de travail. Or, actuellement l'Etat demande à ses fonctionnaires que 4 à 5 heures au maximum de travail dans la journée; l'Etat a soin aussi, d'instituer un grand nombre de fêtes légales, de vacances et d'accorder des vacances supplémentaires quand deux jours de fête sont séparés par un ou deux jours non fériés. A une heure de l'après midi presque toutes nos autorités publiques

ferment leurs bureaux. Dans ces conditions, nos jeunes gens préférèrent la douce quiétude du rond de cuir, qui leur permet, à partir de une heure de l'après-midi, de flaner à leur aise jusqu'au soir, aux travaux pénibles et absorbants de l'industrie privée où l'on doit travailler du matin à midi et de deux heures à sept heures du soir. Nous connaissons des maisons de commerce où le travail est continu du matin au soir avec une interruption d'une demi-heure seulement à midi. Aussi longtemps que durera ce scandale nous aurons beau exhorter la jeunesse roumaine à la lutte sur le terrain économique; elle applaudira nos discours mais se gardera bien de quitter les fauteuils confortables de nos ministères pour les comptoirs ou les chantiers.

Pour que la vie économique de la Roumanie puisse se développer d'une manière puissante, nous avons besoin non seulement d'une agriculture régénérée mais aussi d'une industrie florissante; ces deux branches d'activité doivent aller de pair en s'aidant l'une l'autre et en constituant un tout complet et harmonieux.

Un pays agricole, sans industrie, occupera une place secondaire dans le monde civilisé; une industrialisation exagérée aura pour conséquence, par la dépopulation des campagnes, de tarir les sources des meilleures énergies nationales.

Nous devons faire tous les sacrifices nécessaires pour protéger l'industrie mais nous ne devons jamais oublier que l'agriculture constitue non seulement la base de notre richesse mais aussi de notre force nationale. C'est pourquoi la question nationale joue un rôle beaucoup plus considérable en matière agricole qu'en matière industrielle. Le prince Guido Henkel¹⁾ a eu raison de dire: «C'est à l'agriculture à nous fournir nos soldats, à l'industrie de les payer».

Voici pourquoi nous devons être nationalistes à outrance quand il s'agit de la force, de la prospérité, de d'avenir des classes agricoles et que nous pouvons être plus tolérants et en tout cas plus patients quand il s'agit de création d'industries nouvelles, de mise en œuvre de richesses encore inexploitées.

Ces industries et ces richesses servent à accroître la prospérité agricole, par le rapprochement des centres de consommation et par l'utilisation sur place de nombreuses

¹⁾ Cité par le Prince de Bülow dans *La Politique Allemande* p. 293.

matières premières agricoles. Les charges même de droits protecteurs élevés tournent, en fin, compte, à l'avantage de l'agriculture.

Mais cette protection doit cesser quand elle constitue une entrave au progrès agricole. Un homme d'Etat digne de ce nom, devra toujours se préoccuper, quand il s'agit d'organisation économique, de cette harmonie des intérêts et ne jamais oublier que l'industrie est un accessoire, l'agriculture le principal et que l'avenir de la nation dépend de la santé et du bien être des classes paysannes, l'Allemagne n'a jamais négligé, tout en cherchant à créer de nouveaux débouchés à ses produits industriels, de maintenir une protection efficace pour son agriculture par des droits élevés sur les céréales.

Nous devrions aussi, dans notre politique commerciale, nous guider par ces principes et tâcher d'obtenir des débouchés pour nos produits agricoles bruts ou transformés.

La protection que nous devons accorder à notre agriculture ne consistera pas en taxes douanières comme en Allemagne — notre production dépasse toujours notre consommation — mais en compensations à obtenir pour les réductions de droits sur certains articles industriels qui ne nous intéressent pas au premier chef et en garanties pour notre libre exportation de bétail.

Les monopoles

Un auteur¹⁾ a proposé dans les derniers temps, pour assurer à l'Etat les moyens de faire face aux dépenses nécessitées par les frais considérables résultant de la crise européenne, la création d'une série de monopoles: du sucre, du pétrole, des assurances, de l'alcool; aux communes serait réservé le monopole des cinématographes sous forme de régie co-intéressée ainsi que celui des pompes funèbres. Le monopole du sucre sera établi en expropriant les fabriques actuelles qui recevraient une indemnité plutôt réduite, étant donné que leur capital a été amorti. L'Etat prendra à sa charge les assurances sur la vie; les assurances contre l'incendie seront réservées aux communes.

D'autres ont préconisé le monopole de la vente des cé-

¹⁾ Dr. G. D. Creanga: *Consecințele financiare ale războiului actual și Măsuri de prevenire cu privire la România.* — București 1916.

réales¹⁾. On peut aller loin dans cette voie; il suffit d'avoir, un peu d'imagination. En dehors des considérations économiques qui s'opposent à l'introduction de la plupart de ces monopoles, il y a des raisons sociales et même nationales qui nous conseillent de les combattre. En ce qui concerne les objections d'ordre économique nous observerons, pour ce qui regarde le pétrole, que les monopoles ont été établis pour créer à l'Etat des ressources importantes; l'Etat s'empare d'un produit de consommation générale, et, par l'exclusion de toute concurrence, fixe lui même les prix, des prix généralement très élevés. Les frais de régie de l'Etat, sont toujours plus considérables que ceux d'une industrie privée; rien que par le fait de l'administration de l'Etat, les prix seront toujours plus élevés que sur le marché libre. Le monopole du tabac procure de grands revenus parceque la marchandise est payée dix fois sa valeur.

Peut-on supposer que l'Etat vendra le pétrole et ses dérivés au prix auquel il vend son tabac? dans ce cas il porterait un coup mortel à l'économie nationale; des sources très importantes de revenus seraient rapidement taries. Au cas où l'Etat vendrait sa marchandise bon marché, quelle serait l'utilité d'un monopole qui ne lui rapporterait que des revenus médiocres? L'avantage des monopoles est de procurer à l'Etat de gros revenus, sans risques; c'est pourquoi on n'a monopolisé que des marchandises dont la production est toujours assurée et qu'on peut se procurer facilement et à bon compte, tels le tabac, le sel, les allumettes. Peut-on dire la même chose du pétrole, dont la recherche est tellement coûteuse, et dont le rendement est tellement aléatoire?

Le monopole, restreint seulement à la vente du pétrole et de ses dérivés, se heurte aux mêmes objections en ce qui concerne la fixation des prix. Comme il est à supposer qu'avec les progrès de l'industrie, la consommation intérieure absorbera une grande partie de la production, on comprend combien une hausse des prix entraverait l'essor de cette industrie. Au cas où l'Etat voudrait fixer les prix d'achat aux producteurs, la production elle-même pourrait diminuer si les prix étaient trop bas.

¹⁾ Mr C. Petraru propose dans la *Democrația* du 15 Février 1915 un syndicat permanent d'exportation des céréales, constitué par l'Etat et les représentants des agriculteurs et qui aurait le monopole de la vente des céréales à l'extérieur.

Quant au commerce d'exportation, il est évident que l'Etat, ne pouvant fixer les prix, il devra subir ceux établis par les groupes qui dominent le marché; pourrait-il compter, dans ces conditions, sur des bénéfices?¹⁾

Le rôle de l'Etat doit se borner, pour ce qui a trait aux céréales, à construire des magasins à silos pour le triage et le classement des céréales; le commerce des céréales pour l'intérieur et l'extérieur doit rester libre. C'est l'affaire des syndicats agricoles et des banques populaires d'organiser le crédit à accorder aux agriculteurs pour les céréales déposées dans les magasins et à se charger de leur vente, en excluant autant que possible les intermédiaires coûteux. Toute idée de monopole doit être bannie; l'organisation actuelle, résultant d'une situation exceptionnelle, doit disparaître avec les événements qui lui ont donné naissance.

Nous pouvons dire la même chose du monopole du sucre. On se plaint chez nous que la consommation du sucre, cet aliment indispensable, est peu développée à cause de son prix élevé; l'Etat ne pourrait retirer un bénéfice d'un pareil monopole qu'en maintenant les prix actuels au détriment de la consommation.

Quant au monopole des assurances contre l'incendie réservé aux communes, c'est une idée qui n'a pu germer que dans l'esprit d'un homme ne connaissant pas nos mœurs politiques; on peut s'imaginer d'avance le genre de liquidation auquel on procédera dans certaines villes de province où le quantum de l'indemnité ne dépendra pas toujours de l'intensité du sinistre. Quant au monopole des assurances sur la vie, l'expérience qu'on en fait actuellement en Italie, est encore trop récente pour pouvoir nous prononcer d'une manière définitive.

On a proposé à plusieurs reprises, l'introduction du monopole de l'alcool en Roumanie.

Ce monopole nous inspire la même aversion que les autres, malgré les avantages qu'on fait miroiter à nos yeux: contrôle de la fabrication et par conséquent production d'une boisson moins dangereuse, suppression des fraudes, rendement supérieur à l'impôt. Ces avantages sont compensés par des inconvénients tout aussi grands: création d'un nouveau corps de fonctionnaires, difficulté pour l'Etat de combattre

¹⁾ On trouve dans le *Moniteur du Pétrole roumain* du 1-er Mai 1916 un exposé complet de la question.

l'alcoolisme et encore moins d'arriver à sa suppression par la réduction graduelle du nombre des débits. L'Etat, fabricant et marchand d'alcool, aura tout intérêt à faire accroître le revenu de ce monopole, comme il s'efforce à faire accroître les revenus du monopole du tabac, un poison presque aussi nuisible à la santé que l'alcool. Entre son rôle d'empoisonneur public et celui de collecteur de revenus, l'Etat, toujours à court de ressources, n'hésitera pas.

Nos hommes d'Etat doivent avoir un seul objectif en vue lorsqu'il s'agit du problème de l'alcool: la diminution de la consommation pour arracher nos populations rurales aux ravages de cette terrible boisson. Le monopole est le moyen le plus sur pour n'y arriver jamais. Avec le régime en vigueur, on peut édicter des mesures restrictives et exercer un contrôle sévère sur la fabrication et, par des mesures graduelles, arriver à la suppression d'un grand nombre de cabarets. Ce que l'Etat perdra par cette suppression il le gagnera au double par *l'augmentation de la force de production et d'épargne de nos classes laborieuses*, sans parler de la diminution du nombre des délits, des cas d'aliénation mentale etc.

La Russie a fait l'expérience de l'interdiction totale de la vente des boissons spiritueuses et le résultat a été un afflux d'économies vers les caisses d'épargne et les banques, un surcroît d'énergie dans le domaine économique.

La perte subie par le Trésor par suite de la suppression de la vente de l'alcool, s'élève pour l'exercice 1914—1915 à 651 millions de roubles (1.740 millions de francs). Le gouvernement russe n'a pourtant pas hésité, malgré cette brèche énorme dans le budget des recettes, à accomplir une réforme qui aidera d'une manière remarquable, au relèvement du peuple russe¹⁾.

Mr. Lloyd George a déclaré à la chambre des Communes que l'on se trouvait en présence «d'un acte du plus pur héroïsme national accompli dans les circonstances les plus tragiques de l'histoire d'un grand peuple».

Cet exemple devrait nous encourager à adopter des mesures tout aussi radicales.

D'ailleurs, même au point de vue fiscal, le bénéfice résultant de l'introduction du monopole de la fabrication et de la vente de l'alcool, n'est pas aussi élevé qu'on le pense.

¹⁾ Marcel Nauwick: *Le budget russe et la suppression du monopole de l'alcool*. — Revue des Sciences politiques, 15 Avril 1915.

Nous avons sous les yeux une étude de Mr Paul Quintesco, ingénieur, inspecteur industriel, sur l'industrie de l'alcool, qui contient des renseignements très intéressants sur cette question¹⁾. En admettant, d'après Mr Quintesco, que la production moyenne sera de 2.000.000 décalitres et qu'on fixera le prix de 35 lei par décalitre, l'Etat pourrait encaisser 70 millions. Le coût de fabrication, dans l'industrie privée, varie entre 4,50—6,50 lei le décalitre. Mr Quintesco prétend que le coût de la fabrication par l'Etat sera plus réduit: erreur; au contraire il sera beaucoup plus élevé et il faudra compter au moins 6,50 lei, en moyenne par décalitre, ce qui fera une dépense de 13 millions. Le revenu de l'Etat, avec les impôts actuels, est de 48 millions; le monopole ne rapporterait que 57 millions auxquels il faudra ajouter 2 millions la valeur des engrais résultant de la fabrication. Il ne faut pas oublier que l'Etat devra racheter les fabriques existantes, au nombre de 33, valant en moyenne 400.000 lei chacune, ce qui fait un total de 12.500.000 lei; nous devons compter 3 à 4 millions en plus l'indemnité commerciale, à accorder aux fabricants, ce qui obligera l'Etat à un emprunt dont l'annuité diminuera ses bénéfices annuels d'à peu près un million.

Le bénéfice n'est donc pas aussi grand pour justifier une pareille opération. D'ailleurs une augmentation de l'impôt pourrait produire le même résultat. En Angleterre l'impôt est de 709 lei par hectolitre, en Hollande de 375 lei, en Norvège de 333; en Roumanie il n'est que de 240 lei.

Nous devons d'autant plus tâcher de restreindre la consommation de l'alcool que la Roumanie est un pays vinicole de grand avenir; la plus grande partie de nos vignes a été replantée et la production du vin augmente tous les ans. La surface des vignes était en 1915 de 83.549 hectares et la production s'est élevée à 1.997.274 hectolitres représentant une valeur de 76.882.347 lei.

En dehors du vin la Roumanie possède une industrie prospère de la bière (15 fabriques), — boisson beaucoup moins dangereuse que l'alcool, — dont la consommation s'est élevée en 1914 à 29.894.262 litres pour lesquels l'Etat a encaissé 4.484.139 lei.

Une restriction de la consommation de l'alcool amènerait une augmentation de la consommation du vin et de la bière et par suite des revenus de l'Etat.

¹⁾ Le rapport de Mr Quintesco n'a pas encore été publié en entier. Mr Emilian, directeur de l'industrie a bien voulu nous le communiquer.

Le danger d'une monopolisation à outrance consiste dans le fait de concentrer entre les mains de l'Etat toute la vie économique de la nation. Il y a peu de pays où l'Etat soit aussi puissant; il est propriétaire du réseau des chemins de fer; il a monopolisé le tabac, le sel, les allumettes, les explosifs, le papier à cigarettes, les cartes à jouer; il est le plus grand propriétaire foncier du pays; il possède des forêts immenses, des mines, des carrières, des pêcheries; il détient des terrains pétrolifères d'une grande valeur; il a le contrôle des Crédits Rural et Urbain, des Banques populaires, de la Caisse rurale; la loi des contrats agricoles a mis entre ses mains une arme puissante; il a, de fait, le monopole de l'enseignement primaire, secondaire et supérieur. L'autonomie départementale et communale n'existe encore que de nom en Roumanie où le changement de gouvernement est toujours suivi du changement presque complet des administrations locales.

Une extension si considérable du régime des monopoles qui engloberait presque les deux tiers de notre industrie, rendrait l'Etat maître absolu de toute la vie économique et politique de la nation. Un pareil système transformerait de nouvelles classes de citoyens en fonctionnaires de l'Etat ou bien les ferait dépendre complètement de ses organes. La Roumanie deviendrait une machine centralisée où l'initiative individuelle, l'esprit d'entreprise, d'indépendance seraient remplacés par une dictature déguisée, pire que les tyrannies avouées car elle laisserait subsister l'apparence des formes. Nous voudrions une autre Roumanie, composée d'hommes libres, aguerris par la concurrence, par la lutte pour la vie, au lieu des esclaves et des parasites qui tourneraient soumis et souples autour des maîtres du jour.

C'est par le développement de l'esprit, d'initiative et de combat qu'une nation s'affirme et grandit; la nation roumaine, pour remplir sa brillante destinée, a besoin d'une autre éducation et d'un autre idéal.

Nous rêvons d'une grande Roumanie, maîtresse des deux versants des Carpathes, réunissant sous son sceptre ses fils épars sous la domination étrangère, une Roumanie active, prospère, dont les habitants, entraînés aux luttes dans toutes les branches de l'activité humaine, aguerris par une éducation d'hommes libres, deviendront capables de conquérir les marchés de l'Orient et d'asseoir sur des bases solides notre prospérité et notre influence.

Notre nation a toutes les chances de jouer un grand

rôle dans l'Orient de l'Europe; nous possédons tous les éléments, et toutes les conjonctures nous sont favorables pour pouvoir mettre les tondements d'un impérialisme roumain.

Les nouvelles ressources

Il y a d'autres moyens pour augmenter les ressources de l'Etat; ce qu'on peut demander aux monopoles on peut le demander aux impôts. Pour réaliser le monopole du pétrole il faudrait indemniser les exploitations et les fabriques existantes dans le pays; l'emprunt contracté pour effectuer le rachat et constituer le capital de roulement, représenterait dans le budget, des annuités qui absorberaient la plus grande partie des bénéfices.

Après la guerre il sera très difficile, pendant une longue période, d'avoir recours à l'emprunt; on n'aura pas d'autres ressources pour remplir les caisses du trésor que les économies, les impôts et un meilleur rendement de l'avoir de l'Etat. En premier lieu l'Etat devra clore l'ère du gaspillage et supprimer, sans hésitation, toutes les dépenses inutiles. En étudiant avec attention notre budget de dépenses, on arriverait facilement, sans désorganiser aucun service, à des économies représentant un minimum de 35 millions. Parmi les impôts qu'on pourrait augmenter, notons les taxes sur l'alcool qui peut supporter une nouvelle charge de 3 centimes par degré et décalitre; nous serions, même avec cette surcharge, un des pays les moins imposés en matière de boissons spiritueuses. La taxe sur les successions, déferées à des collatéraux ou à des étrangers, pourrait être modifiée dans un sens beaucoup plus progressif; l'introduction de l'impôt sur le revenu, avec échelle progressive pour les revenus dépassant une certaine somme, pourrait procurer au fisc des moyens d'une certaine importance. N'oublions pas la taxe sur les plus-values immobilières qui fonctionne en Allemagne et en Angleterre et qui devrait s'appliquer surtout dans un pays où les travaux d'utilité publique et certaines conjonctures économiques ont fait parfois doubler et même tripler de valeur certains immeubles. On pourrait ajouter quelques impôts somptuaires, sur les places de luxe en chemin de fer, sur les places de spectacles¹⁾, sur les loyers

¹⁾ Un impôt sur les places de cinématographes est préférable au monopole.

dépassant un certain maximum, ce maximum devant varier avec le nombre des membres de la famille¹⁾, etc.

Nous avons indiqué seulement quelques exemples: on pourrait allonger la liste. Notre pays n'est pas très imposé et, en tout cas, même avec de nouveaux impôts, il supportera des charges infiniment moindres que celles qui pèseront sur d'autres pays, en guerre depuis deux ans et ayant contracté des dettes fantastiques.

Les temps à venir seront très durs pour toutes les nations.

L'Etat roumain qui est propriétaire d'une immense domaine privé pourrait retirer de plus grands bénéfices par une meilleure gestion de sa fortune. Une organisation plus pratique des chemins de fer pourrait réaliser des économies sérieuses; ainsi le ministère de l'industrie et du commerce devrait céder à la direction des chemins de fer la redevance qui revie à l'Etat sur les concessions accordées sur ces terrains; cette redevance, livrée en nature au lieu d'être payée en argent, selon des estimations au dessous de la valeur, représenterait un bénéfice très sérieux. La taxe de 1% sur la production du pétrole pourrait être portée à 2 ou même 3 pour cent et perçue également en nature. L'Etat pourrait facilement se concerter avec une raffinerie pour la lui livrer sous forme de benzine ou de résidus, selon ses besoins.

L'utilisation du sel pour un certain nombre de produits chimiques, procurerait également à l'Etat, propriétaire de plusieurs salines, des ressources qui ne seront pas à dédaigner.

L'Etat doit stimuler les énergies productives du pays; toute augmentation de la fortune privée des habitants, augmente les ressources du trésor. L'Etat doit créer ou améliorer les conditions les plus favorables à la production et à la distribution des richesses, en évitant autant que possible, de se substituer à l'initiative individuelle et à se transformer en commerçant et en industriel. Il a assez de besogne à administrer une fortune immense pour accaparer, sous forme de monopoles, de nouvelles branches très importantes de l'activité économique. Parmi ces conditions, la question des transports est celle qui devrait le plus le préoccuper.

¹⁾ A. Weber: «Les impôts somptuaires» dans *La Revue*, p. 242.

Les moyens de transport

Un des grands défauts de notre organisation économique consiste dans le manque de moyens de transport rapides et économiques.

Le total des routes du pays s'élevait en 1913, à 44.573 kilomètres; sur ce nombre nous n'avons que 4.162 kilomètres de routes nationales et 4.936 kilomètres de routes départementales plus ou moins bien entretenues; le reste est constitué par des routes vicinales ou communales dont la grande majorité est dans un état déplorable; dans un pays où les lignes ferrées sont rares, où les canaux manquent, où les rivières ne sont pas canalisées, le mauvais état des routes est un obstacle permanent à la circulation des marchandises; les mauvaises routes abiment les véhicules et les animaux de trait et rendent les transports plus difficiles et par conséquent plus chers. Il y a des époques de l'année où certaines routes sont presque impraticables.

Le réseau des chemins de fer, d'une longueur de 3.500 kilomètres, est encore insuffisant; la Hongrie possède 22.000 kilomètres, près de sept fois plus que nous pour une population deux fois et demi plus nombreuse. Notre réseau a encore le désavantage d'être, pour la plupart, à voie simple et de laisser sans communications rapides des régions entières. Nous signalerons, entre autres, le fait que la capitale de la petite Valachie, Craïova, est reliée à Bucarest par une ligne qui fait un angle immense, allant d'abord à Pitești pour redescendre de là vers la Capitale; la région la plus peuplée et la plus riche, au point de vue agricole, l'Olténie, n'est reliée au reste du pays et à la mer que par cette ligne à voie simple; des contrées riches en forêts, en carrières et en mines de toutes sortes, n'ont pas encore été mises en valeur, faute de moyens de communication. La pénurie de lignes ferrées est aggravée chez nous du fait que notre pays étant un grand producteur de céréales, le transport de ces denrées encombrantes vers les ports du Danube et à la mer, doit s'effectuer dans l'espace de deux à trois mois, ce qui, à cause du manque de wagons et de la difficulté de manipulation sur des voies simples, produit des retards très préjudiciables aux agriculteurs.

Notre production étant composée, en grande partie, de marchandises volumineuses, des céréales et du bois, le pays devrait posséder des cours d'eau navigables, ce qui faciliterait énormément les transports et ferait abaisser d'une manière sensible le prix de revient de ces marchandises.

Nous ne possédons que 950 kilomètres de voies fluviales propres à la navigation à vapeur; en dehors du Danube nous n'avons que des rivières navigables sur une très petite étendue; nous ne possédons ni canaux, ni rivières canalisées. Or, non seulement les céréales et le bois, mais de nombreux produits industriels comme le ciment, la pierre artificielle, les engrais, ne peuvent supporter les transports coûteux. Les industries qui emploient des matières premières volumineuses comme la minoterie, la distillerie, la brasserie, pour pouvoir prospérer, doivent avoir à leur disposition des moyens de transport peu coûteux, du lieu de production aux usines.

Au mois d'avril dernier le conseil municipal de la ville de Vienne s'est occupé d'une question qui nous touche de près: celle d'une communication fluviale directe pour les bateaux à vapeur entre les mers du Nord et Baltique et la mer Noire. Le conseil a invité le gouvernement à s'entendre avec la Hongrie et l'Allemagne pour procéder aux travaux nécessaires afin de rendre l'accès facile du Rhin, de l'Elbe et de l'Oder au Danube; dans ce but on devra creuser des canaux, améliorer la navigation aux Portes-de-Fer, construire des ports et des débarcadères, des chantiers et finalement réviser les actes concernant la navigation sur le Danube.

La ligue économique allemande-austro-hongroise qui s'est réunie le 5 Juin dernier à Munich a adopté aussi, dans son programme, la construction d'un «réseau fluvial de l'Europe centrale». Cette ligue a repris l'idée émise par le secrétaire d'Etat allemand Dernburg de rendre les Puissances du Centre indépendantes des voies maritimes, actuellement sous la dépendance de l'Angleterre, par la construction d'un système de canaux aboutissant au Danube qui présenterait aussi l'avantage de rendre les transports meilleur marché.

L'Allemagne du Sud, surtout, est intéressée à développer ses relations avec les pays de l'Orient de l'Europe en se servant de la voie au Danube afin de se procurer à meilleur compte les matières premières. Les industriels de la Bavière, du Wurtemberg et du duché de Bade ont à lutter avec de grandes difficultés à cause de leur isolement des centres d'approvisionnement. Le Danube seul pourrait parer à cet inconvénient et ouvrirait en même temps à l'industrie allemande non seulement les débouchés de la péninsule balkanique mais aussi ceux de la Russie méridionale ainsi que les régions du bassin du Volga et les ports du Caucase,

dont les produits pourraient être transportés, par Soulina—Braïla jusqu'à Regensburg. Il est extraordinaire que des millions de tonnes de céréales soient transportées de Galatz-Braïla par la mer Noire, la mer Méditerranée, l'océan Atlantique jusqu'à Rotterdam et de là, sur le Rhin, jusqu'à Mannheim au lieu d'être expédiées directement par le Danube ¹⁾).

Actuellement le transport d'une tonne de céréales de Braïla à Regensburg, pour une distance de 2000 kilomètres coûte 36 lei, tandis que pour une distance de 6000 kilomètres, Galatz-Gibraltar-Hambourg-Mannheim, le prix par tonne coûte 15 à 20 lei ²⁾.

Mr E. de Kvassay³⁾ a démontré qu'avec une dépense de 12 à 15 millions de couronnes on pourrait faire remonter le Danube jusqu'à Budapest à des bateaux de 3000 tonnes; 24 millions de couronnes seraient suffisants pour écarter les obstacles qui rendent encore difficile la navigation aux Portes-de-fer. Le comte A. Serényi, dans un discours au Parlement⁴⁾ a soulevé le projet d'un canal du Danube au Vardar qui mettrait Salonique en relations directes avec le réseau des voies fluviales de l'Europe Centrale. «L'ouverture d'un canal du Danube au Rhin ou du Danube à l'Elbe mettra au service des intérêts économiques de l'Europe Centrale une puissante voie fluviale allant de Rotterdam ou Hambourg jusqu'aux portes de l'Asie Mineure». Naturellement, dans le plan hongrois, la ville de Budapest est destinée à devenir le centre de cet immense réseau de voies navigables, centre où afflueront les charbons de la Ruhr, le pétrole de Roumanie, les bois et les minerais de fer de Bosnie et de Hongrie, des matières premières de toutes sortes provenant de la péninsule balkanique.

Ce programme, quand il sera complètement exécuté, aura pour conséquence une pénétration plus facile des objets fabriqués austro-allemands en Roumanie; pour pouvoir résister il faudra que nous imitions nos concurrents et que nous dotions notre pays d'un système de voies de communication fluviales. Notre exportation de céréales se fait en

1) Nous avons reproduit tout ce passage d'après le dr. R. Jannasch „die Wege und Entfernungen zur See im Weltverkehr“, Berlin 1904 (cité par Mr. C. Baicoianu, Dunarea, p. 161).

2) Janasch (cité par C. Baicoianu), p. 161.

3) Cité par Mr Jean d'Iklödy Szabo, député, dans la Revue de Hongrie. 1 Mai 1916, p. 17.

4) Même citation.

très grande partie par les bouches du Danube et par Constantza; les communications directes par le Danube avec la mer du Nord profiteront beaucoup plus aux Puissances centrales qu'à la Roumanie.

Nous devons donc, autant pour tenir tête à l'invasion des produits fabriqués austro-allemands qui pourraient faire une rude concurrence aux produits similaires roumains que pour stimuler notre propre production, réorganiser notre système de voies de communication.

Le Danube longe le côté sud de la Roumanie sur une longueur de 950 kilomètres; à partir de Turtucaia les deux rives appartiennent à notre pays; cette artère merveilleuse, pour rendre son maximum d'utilité, devra être reliée à un réseau de voies navigables intérieures rattachant nos principaux centres de production, aux ports danubiens et à la mer. Les travaux exécutés dans le chenal du Danube devront être poursuivis afin que des bateaux d'un tonnage plus puissant soient en état de remonter jusqu'à Braila et même jusqu'à Oltenitza; la canalisation de la Dambovitza, de la Ialomitza et de l'Argesh pourraient faciliter l'accès des bateaux jusqu'à Ploesti et jusqu'aux portes de Bucarest. La réalisation de ce plan doit aller de pair avec l'organisation de sociétés de navigation. Grâce au concours de la «Banca Romaneasca» qui a porté son capital à 60 millions on vient de fonder une société de navigation maritime «Romania» et une société de navigation danubienne «S. R. D». Le rapport du conseil d'administration de cette banque pour l'année écoulée indique, en termes excellents, la mission de notre pays¹⁾: «Les côtes de la mer Noire, de la Mer Égée et la mer Méditerranée se réveilleront de leur sommeil séculaire; au milieu de cette renaissance, le pays qui détient les bouches du Danube sera appelé à jouer un rôle de premier ordre; nous serons donc obligés de parfaire notre organisation économique afin de maintenir et de développer notre rôle de pionniers de la civilisation dans ces régions dont les besoins augmenteront sans cesse».

Pour donner une idée de l'importance que présente pour nous le Danube et ses embouchures, nous reproduisons, d'après la «Statistique du commerce extérieur» les chiffres relatifs au mouvement de la navigation fluviale:

¹⁾ Rapport, p. 11.

Bâtiments chargés et sur lest	E N T R E E S					
	No. des bâtiments		T o n n a g e		Chargement	
	1913	1912	1913	1912	1913	1912
Roumains	11.515	12.294	2.143.989	2.166.715	847.170	926.670
Étrangers	18.152	22.314	4.737.358	5.784.826	1.009.505	1.176.502
Total	29.667	34.608	6.881.347	7.951.541	1.856.675	2.103.172

Bâtiments chargés et sur lest	S O R T I S					
	No. des bâtiments		T o n n a g e		Chargement	
	1913	1912	1913	1912	1913	1912
Roumains	11.396	12.199	2.142.885	2.105.642	1.736.993	1.305.585
Étrangers	18.083	22.179	4.700.353	5.789.557	1.944.343	1.774.811
Total	29.479	34.378	6.843.238	7.895.199	3.681.336	3.080.396

La navigation fluviale est incomparablement supérieure, comme nombre de bâtiments et comme tonnage, à la navigation maritime. Quant à l'exportation, les quantités qui sortent du pays par le Danube sont dix fois supérieures à celles qui prennent la voie de terre.

Nous devons constater que le pavillon roumain tient la première place sur le Danube; en 1912 le nombre des bâtiments roumains entrés a été de 12.294 et celui des bâtiments sortis de 12.201; l'Autriche-Hongrie qui tient le second rang n'est représentée qu'avec 8712 et 8668 bateaux.

En fait de navigation maritime le pavillon roumain tient le second rang, après le pavillon ottoman.

Notre avenir national est basé sur la possession des Carpathes; notre avenir commercial est intimement lié au Danube; c'est par la voie merveilleuse du grand fleuve que nous pourrons nous diriger vers la conquête économique de l'Orient.

Notre exportation en Bulgarie, en Serbie, en Turquie et en Egypte est encore peu importante, mais étant donnés les commencements heureux de notre pénétration économique, nous avons toutes les chances, par une organisation solide, de nous assurer des débouchés de premier ordre. L'Egypte surtout présente, pour nous, un grand intérêt.

*Importations en Egypte**(En millions lei)*

Année	Importation totale	Importation de Roumanie
1910	603,2	12,9
1911	698,6	18,8
1912	671,3	18,1
1913	722,3	28,2

Nous exportons en Egypte du pétrole du bois et de la farine. Pour le pétrole nous tenons la première place, l'aisant loin derrière nous la Russie et les Etats Unis; notre exportation de bois atteint en moyenne 20% de l'importation totale; en ce qui concerne la farine nous avons exposé les causes pour lesquelles notre exportation est encore limitée¹⁾.

La Roumanie dépend, en ce qui concerne son commerce maritime, de la liberté des Détroits; nous avons eu beaucoup à souffrir de la fermeture des Dardanelles, d'abord pendant la guerre balkanique et ensuite depuis l'entrée en action de la Turquie a côté des Puissances Centrales; depuis plus d'un an notre commerce d'exportation ne se fait que par la voie de terre.

Il est très probable qu'un nouvel ordre de choses sera établi, après la guerre, à Constantinople. Il est très probable aussi que les Puissances Alliées stipuleront toutes les garanties nécessaires à la liberté des communications maritimes entre la mer Noire et la Méditerranée; un régime, identique à celui qui fonctionne aux bouches du Danube serait le meilleur moyen garantir cette liberté.

Notre pays doit s'efforcer, en même temps, d'assurer le trafic de ses marchandises vers Salonique et vers la mer Adriatique; un pont sur le Danube, à Corabia, reliant notre réseau avec le réseau bulgare, et un second pont reliant la rive roumaine à la rive serbe, mettrait d'un côté en communication directe nos ports du Danube avec le grand port de la Macédoine et, d'un autre, nous ouvrirait des débouchés nouveaux par l'accès direct à San Giovanni di Medua, sur l'Adriatique.

¹⁾ La question des transports est liée à celle des tarifs. Mr B. Assan, dans une étude sur l'industrie de la farine a montré que le prix de transport pour un wagon de farine de Giurgevo à Constantza est de 105 lei tandis que le prix de transport pour un wagon de blé pour le même parcours, est de 62 lei.

Les forces économiques des Roumains de Hongrie

Un mouvement de relèvement économique qui augmente chaque jour en étendue et en intensité se manifeste depuis plusieurs années chez nos frères roumains de Hongrie.

Ce phénomène met une fois de plus en évidence la vitalité de notre race qui, comprimée dans certaines directions, a su néanmoins trouver sa voie et choisir les moyens pour pouvoir assurer son existence et préparer l'avenir.

L'élément roumain de partout semble s'être rendu compte qu'une vie nationale plus puissante ne sera possible que le jour où le bien-être sera répandu dans toutes les couches de la population et où les Roumains disposeront eux aussi, dans leur lutte avec d'autres races, de forces économiques nombreuses et organisées. Les Roumains de Hongrie ne sont pas les maîtres de la grande propriété: peu de domaines de quelque étendue sont entre leurs mains. Ils possèdent, en échange, beaucoup de propriétés moyennes et petites et l'on peut affirmer avec certitude qu'à ce point de vue ils font des progrès importants dans la plupart des „comitats" qu'ils habitent.

La revue maghyare „Köztelek", organe du parti agrarien de Hongrie constatait-il y a trois ans que beaucoup de propriétés ayant appartenu aux Maghyars ont passé entre des mains roumaines: „Le nouveau propriétaire valaque étant économe et persévérant est à même de lutter avec des charges beaucoup plus fortes que celles qui ont ruiné l'ancien propriétaire hongrois prodigue".

Le député à la Diète hongroise, de Fenyvesi Soma, faisait la même constatation dans l'*Erdélzi Pénzügy*:

«De cette façon, les propriétaires hongrois de la Transylvanie arrivent sous la férule des institutions économiques des nationalités. Les prêts accordés par ces dernières asservissent la population. La classe moyenne s'organise sur les domaines achetés par ces banques ou avec leur concours. Tandis que nous progressons dans nos affaires de colonisation avec la vitesse de l'escargot, les institutions économiques des nationalités résolvent à leur profit cette question. Ce n'est donc pas seulement un danger économique qui nous menace de ce côté, mais un autre beaucoup plus grand. Elles affaiblissent encore le caractère national — déjà faible — de la Transylvanie, consolidant les nationalités qui sont déjà fortes. Dans les régions de la Transylvanie nous trouvons aujourd'hui en masse aussi des pro-

priétés rurales roumaines. Aujourd'hui les invasions des Roumains et des Saxons brisent le rempart de l'élément hongrois».

Il est vrai que beaucoup des propriétés appartenant aux Roumains étaient auparavant fortement grevées par des charges souvent fort lourdes. Grâce aux économies réalisées par les nombreux paysans roumains qui vont travailler aux Etats-Unis et grâce aux institutions de crédit fondées avec capital roumain dans presque tous les comitats, la situation s'est améliorée dans les derniers temps.

L'*Annuaire des banques roumaines* pour l'année 1914 contient des détails intéressants qui mettent en lumière les progrès réalisés au-delà des Carpathes par nos congénères, sur le terrain économique.

L'activité des Roumains qui, jusqu'il y a 10 ou 15 ans s'était cantonnée presque uniquement dans l'agriculture et dans quelques branches de métiers, s'est dirigée depuis, avec une remarquable vigueur, vers l'organisation d'institutions de crédit et d'économie.

L'annuaire nous indique qu'il existe à l'heure actuelle 159 institutions anonymes de crédit et d'économie, 35 associations (insotiri) et 7 sociétés commerciales.

A la tête de toute cette organisation figure la société *Albina* fondée en 1872 et qui dispose d'un capital en actions de 6.000.000 de couronnes.

L'*Albina* est le seul institut roumain d'outre-monts qui émette des lettres foncières à 4½ et 5%.

Ces lettres sont cotées à la Bourse de Budapesth et acceptées comme caution par la Ministère du Commerce de Hongrie pour tous engagements pris envers le fisc par les entrepreneurs ou par les fournisseurs. Les lettres foncières de l'*Albina* sont acceptées aussi au lombard par la banque d'Autriche-Hongrie.

Cette banque compte plus de 60 fonctionnaires et rien n'est plus intéressant qu'une visite dans ses bureaux; j'ai eu le plaisir, il y a quatre ans, à l'occasion d'un séjour à Sibiu, de visiter en détail les bureaux de l'*Albina* et j'ai été émerveillé par l'ordre, le zèle et la capacité de ses fonctionnaires. J'ai examiné certaines des écritures et des registres de la Banque — tous tenus en langue roumaine — pour me rendre compte de son mécanisme et j'ai admiré sa parfaite organisation. J'ai constaté, à cette occasion, que parmi les clients de cet établissement roumain figurent aussi de nom-

breux Saxons et Hongrois, ce qui dénote la confiance absolue qu'elle inspire à tous.

Grâce au *cadastre*¹⁾ l'établissement du droit de propriété peut se faire en Hongrie avec la plus grande facilité, de sorte que les emprunts hypothécaires peuvent être réalisés en deux ou trois jours. J'ai vu sur le bureau du directeur une demande d'emprunt hypothécaire émanant d'un paysan de Selishte. La demande a été résolue et l'emprunt réalisé dans les 24 heures. Grâce à cette facilité, aussi bien l'*Albina* que les autres banques roumaines, sont à même d'accorder des prêts hypothécaires sur une vaste échelle. Ainsi s'explique d'ailleurs la situation prospère de toutes ces institutions de crédit, dont les avances sont garanties en grande partie par des hypothèques.

Le bilan de l'*Albina* pour 1910 marquait: à l'*actif*: 14.499.528 couronnes en lettres de change, 4.984.528 couronnes en crédits avec couverture hypothécaire; prêts hypothécaires en lettres foncières, 10.716.381 couronnes; prêts hypothécaires en numéraire 376.974. Au *Passif*: dépôts aux fins de fructification, 20.009.495 couronnes; le bénéfice net de la Banque a été de 457,613 couronnes dont 25.000 couronnes ont été données pour des œuvres de bienfaisance et d'enseignement. Toutes les banques roumaines destinent, d'ailleurs, à ces œuvres une partie de leurs bénéfices.

L'*Albina* a essayé de fonder une succursale à New-York. Aux Etats-Unis vivent — on le sait — plus de 150.000 Roumains originaires de Hongrie²⁾. Tous ces émigrés temporaires — la grande majorité rentrent dans leurs foyers au bout de quelques années — ont de nombreuses relations d'affaires avec leur pays d'origine.

Des essais ont déjà été faits dans cette direction. Une banque roumaine portant le nom de *Românul* a été fondée à *Cleveland* (Ohio) et une autre banque appelée *Aurora* a été ouverte dans la même ville. La première a disparu mais la seconde continue à vivre avec une clientèle locale.

Dans l'article que nous citons Mr Podea nous apprend que 7 à 8000 paysans roumains se rendent chaque année aux Etats-Unis et que les envois d'argent des Rou-

¹⁾ La Roumanie indépendante ne possède pas de cadastre; aussi les prêts hypothécaires se heurtent, chez nous à certaines difficultés lorsqu'il s'agit d'examiner les titres de propriété.

²⁾ *Revue Economique* de Sibiu, 1912 No. 37: «Une banque paysanne en Amérique» par Jean Podea.

mais d'Amérique dans leur pays, atteignent annuellement la somme de 15 millions de francs.

Après *l'Albina* l'établissement de crédit le plus important des Roumains de Hongrie est la *Victoria* d'Arad, fondée en 1887 et qui dispose à l'heure actuelle d'un capital sociétaire de 2.500.000 couronnes.

Voici la marche de la „Victoria“ au cours des 10 dernières années :

	Capital	Réserves	Dépôts	Bénéfices nets
1885	600.000 k.	93.280	3.499.560	88.624
1890	600.000 »	166.770	8.274.520	118.595
1895	1.200.000 »	640.846	10.310.479	247.611
1900	1.200.000 »	672.026	10.452.782	252.661
1905	1.200.000 »	812.310	13.833.376	262.010
1910	3.000.000 »	1.980.000	20.989.000	456.613

En dehors de ces deux grands établissements de crédit, les Roumains de Transylvanie disposent encore de quelques banques importantes comme la *Timishiana* de Temishoara (Temesvar) avec 2000.000 cor., *l'Ardeleana* d'Orestie, avec 1.000.000 cor., la *Bihoreana* d'Oradea-Mare avec 1.700.000 cor., *l'Economul* de Cluj (Klausenbourg) avec 400.000 cor., *Fageteana* de Faget, avec 400.000 cor., le *Lucaferul* de Vârset, avec 600.000 cor., la *Lumina* de Sibiu, avec 600.000 cor., *l'Oreviciana*, d'Oravita, avec 550.000 cor., la *Patria*, de Blaj, avec 700.000 cor., *Sentinela*, de Satul Nou avec, 520.000 cor., la *Silvania*, de Simba, avec 600.000 cor., la *Someshana*, de Dej, avec 400.000 cor., et près de cent cinquante banques plus petites avec des capitaux variant de 30.000 à 300.000 couronnes.

Au total, les banques des Roumains de Hongrie au nombre de 145 disposent d'un capital de 35.000.000, d'un fonds de réserve de 13.899000 couronnes. Les dépôts placés dans ces établissements atteignent le chiffre de 107.000.000 fr.

Les banques roumaines de Transylvanie possèdent un organe commun portant le nom de *Solidaritatea* et ayant son siège à Sibiu. Cette institution financière à laquelle ont adhéré jusqu'à présent 120 banques (sur les 145 existantes) constitue un organe de contrôle obligatoire de ces dernières et elle effectue ce contrôle à l'aide de réviseurs expérimentés qui ont le droit d'examiner leurs écritures et de faire des rapports sur la manière dont elles sont tenues ainsi que d'introduire des règles uniformes de contrôle et de gestion.

Ces banques roumaines ont pris, ces derniers temps, l'initiative de la fondation d'une société d'assurances, qui a commencé à fonctionner à partir du 1-er janvier 1912. Le siège de la nouvelle institution est à Sibiu et elle a comme agences les 120 banques qui ont adhéré à la *Solidaritatea*.

La *Solidaritatea* de Sibiu a entrepris une action pour la création de banques populaires qui a commencé à donner des fruits. C'est ainsi que la seule banque *Economul* de Cluj vient de fonder 10 banques populaires système Reiffeisen. Pour le moment, 70 banques populaires roumaines (associations de crédit) fonctionnent en Transylvanie avec un capital de 1.800.000 couronnes.

Nous trouvons jusqu'ici peu de sociétés coopératives de production : l'association de laiterie de Budush, les associations pour l'élevage du bétail à Borgo-Toseni, Borgo-Prund, Borgo-Rus, Zeica, Ferihaz, Rodna, Sangiorgiul român et quelques autres localités, l'association pour l'assurance du bétail à cornes à Vranice, l'atelier de tissage de la réunion des femmes roumaines d'Orestie, ainsi que quelques autres associations pour l'achat de machines agricoles et quelques coopératives de consommation.

Il faut espérer que, sur ce terrain aussi, les Roumains s'organiseront bientôt de façon sérieuse. La *Foia Poporului* d'Arad a proposé l'institution d'une « grande coopérative centrale d'approvisionnement ».

L'expansion roumaine

Notre race est arrivée à une étape de son développement où elle est appelée à donner sur tous les terrains, la mesure de ses aptitudes remarquables. Partout, dans toutes les régions peuplées par des Roumains, on constate un renouveau de vitalité, des manifestations évidentes d'énergie et de résistance.

Partout, dans la péninsule balkanique, on retrouve la trace de l'élément roumain, jadis si nombreux. Une partie de la Serbie, la vallée du Timok est presque entièrement peuplée de Roumains; le long de Danube, sur la rive bulgare et surtout dans la région de Vidin, on rencontre de puissants groupements roumains; en Macédoine, en Albanie et en Grèce l'élément roumain est représenté par des flots plus ou moins compacts, ayant conservé sa langue et son individualité.

Toutes ces branches éparses, détachées du vieux tronc roumain peuvent constituer des foyers précieux de propagande et de collaboration pour l'expansion économique de la Roumanie.

Les temps ne sont pas éloignés, croyons nous, où des bateaux roumains transporteront directement aux ports du Levant, en Afrique et même aux Indes un grand nombre d'articles obtenus par la transformation de nos matières premières et ramèneront dans nos ports le riz, le coton, le caoutchouc, les denrées coloniales, où des comptoirs roumains feront connaître les richesses du pays dans toutes ces régions de l'Orient et où, aidée par nos congénères de la péninsule, une génération de jeunes gens, hardis et entreprenants, parcourera les mers et les pays lointains à la recherche de nouveaux débouchés pour notre production agricole et industrielle.

Notre désir de voir la Roumanie jouer un grand rôle dans cette partie de l'Europe, nous a entraînés, peut-être, un peu loin; mais que serait-ce la vie si on n'y mêlait, de temps en temps, un peu de rêve? Nous avons, d'ailleurs, toutes les chances, si nous sommes décidés au travail et à la lutte, de voir la transformation de ce rêve en une grande et belle réalité.

* * *

Cette course après la richesse ne devra jamais nous faire oublier l'idéal suprême de la nation; la richesse n'est pas un but mais un moyen et sa valeur, au point de vue national, dépend de l'usage qu'on en fait. Nous voulons une Roumanie plus prospère au point de vue matériel, mais aussi plus forte au point de vue moral.

Le prince de Bülow¹⁾ observe avec raison que „La santé physique, morale et intellectuelle est encore aujourd'hui la plus grande richesse pour un peuple“.

Nous ne voudrions pas d'une Roumanie vouée au culte du veau d'or qui obscurcit les consciences, altère les caractères, amollit les énergies et prépare les générations, par l'oubli des mâles vertus, aux catastrophes inévitables.

Nous ne devons pas oublier que le relèvement écono-

¹⁾ *La politique allemande*, p. 247.

mique du pays doit marcher de pair avec son relèvement intellectuel et moral, par une diffusion plus grande de l'instruction à tous les degrés, par l'éducation des caractères et par le raffermissement de ce sentiment de solidarité sociale et nationale qui fait, qu'à certaines heures graves, on renonce à ses richesses et on offre gaîment sa vie à la Patrie.



TABLE DES MATIÈRES

	<u>Page</u>
Préface	III
I. L'agriculture	3
II. L'industrie	33
III. La Balance économique	63
IV. L'augmentation de la richesse	73
V. La charge des impôts en Roumanie	87
VI. La fortune nationale de la Roumanie	93
VII. La Répartition des revenus	106
VIII. Une époque exceptionnelle	112
IX. Les relations économiques entre la France et la Roumanie	129
X. Nos relations économiques avec l'Autriche-Hongrie	161
Les conventions commerciales	161
La confédération balkanique	176
La question du Danube	181
XI. L'expansion allemande en Orient	188
XII. La Roumanie nouvelle	216
Les lacunes: la gaspillage	216
La rénovation industrielle	218
La main d'œuvre. La nationalisation du personnel	221
Les capitaux	224
Les monopoles	229
Les nouvelles ressources	235
Les moyens de transport	237
Les forces économiques des Roumains de Hongrie	243
L'expansion roumaine	247

